This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

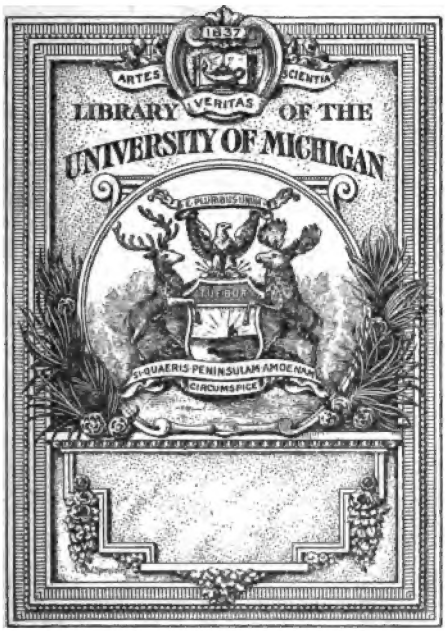
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

542
P2

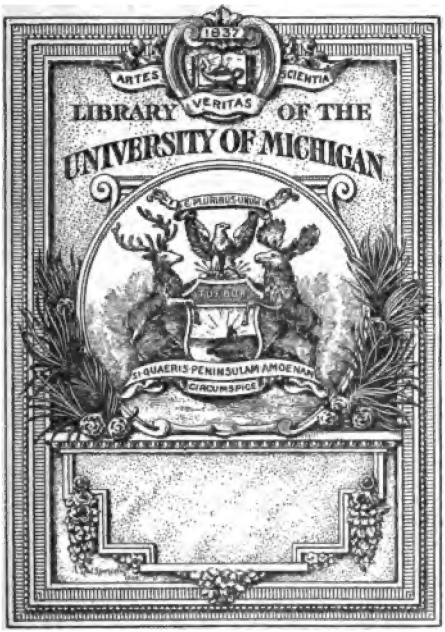
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

542
P2

HISTOIRE
DU THÉATRE FRANÇOIS,

41292

DEPUIS SON ORIGINE jusqu'à préſent,

AVEC LA VIE DES PLUS CÉLÉBRES Poëtes Dramatiques, un Catalogue exact de leurs Piéces, & des Notes Hiſtoriques & Critiques.

TOME TROISIÉME.

A PARIS,

Chez { P. G. LE MERCIER, Imprimeur-Libraire, ruë Saint Jacques, au Livre d'Or. ET SAILLANT, Libraire, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

MDCCXLV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

PRÉFACE.

EN faiſant paroître le premier & le ſecond Volume de l'Hiſtoire du Théatre François, nous nous étions flatés d'en donner la continuation tous les trois mois, eſpérant que les Perſonnes qui ont raſſemblé en tout, ou en partie, les Piéces de ce Théatre, ſe prêteroient à notre entrepriſe, en nous permettant d'en faire les Extraits. Differens obſtacles ont différé la bonne volonté de quelques-

unes de ces Perſonnes, & les autres, par des événemens dont nous ignorons les cauſes, ont diſperſés les Ouvrages qui étoient néceſſaires pour la perfection du nôtre : de ſorte que nous avons été forcés de ſuſpendre notre travail juſqu'au tems d'une favorable occaſion qui s'eſt préſentée, & qui nous a miſe en état de remplir notre précédent engagement avec le Public. Ceux que nous avons pris avec de nouveaux Libraires, en leur remettant trois Volumes de notre Ouvrage, doivent encore aſſurer ce même Public, qu'il en verra paroître réguliérement la ſuite.

Nous commençons ce Troiſiéme Volume par la ſuite des Extraits, & le Catalogue des Myſteres, des Moralités, des Soties & des Farces, juſqu'en 1548. année où les Confreres de la Paſſion acquirent une partie de l'Hôtel de Bourgogne, où ils firent conſtruire une Salle de Spectacle, pour y continuer leurs repréſentations.

L'Hiſtoire du Théatre de l'Hôtel de Bourgogne juſqu'en 1629. ſuit les Extraits & le Catalogue, dont on vient de parler ; ce morceau paroîtra neuf, par les recherches que l'on a faites, & l'attention que l'on a eu à débrouiller le peu de faits qui ſe trouvent

ſur l'établiſſement de ce Théatre, & ceux qui le ſuivirent.

Cet article ramene à la véritable origine du Théatre François en 1552. car tout ce qui avoit précédé ce tems, ne peut être regardé que comme des repréſentations Théatrales, dénuées de tout ce qui conſtituoit le genre de la Tragédie, & de la Comédie.

Nous en exceptons les Farces, qui comme nous l'avons déja dit à l'article des *Enfans ſans Soucy*, furent les modéles ſur leſquels les Poëtes modernes firent leurs Piéces en trois Actes, & en un Acte.

Jodelle, guidé par ſon ſeul génie, emprunta des Poëtes

Dramatiques Grecs & Latins, la forme de ſes Piéces ; mais trop indépendant pour les traduire, ou ſe rendre propres quelques-unes de leurs beautés, il puiſa dans l'Hiſtoire & dans l'Enéide les ſujets de ſes Tragédies, & dans ſon imagination, celui de ſa Comédie.

Cette heureuſe hardieſſe décrédita à la vérité, & annéantit enſuite le Spectacle des Confreres ; mais elle ne fit pas tout l'effet qu'elle devoit produire ſur ceux qui coururent la même carriere que Jodelle. Les uns crurent avoir mérité beaucoup de louanges en imitant ſes défauts ; d'autres s'en tinrent à traduire ſervilement les Poëtes Tragi-

ques & Comiques Grecs & Latins. Il faut cependant excepter de ce reproche deux Auteurs, qui ſe diſtinguerent de ceux dont on vient de parler. Le premier eſt Grévin ; le ſecond eſt Garnier. Grévin arrangea mieux les plans de ſes Piéces que Jodelle, & ſa verſification fut plus coulante. Garnier, ſupérieur de beaucoup à Jodelle & à Grévin, fut encore plus méthodique dans ſes plans : il tâcha de peindre, autant qu'il lui fut poſſible, les perſonnages de ſes Piéces d'après l'Hiſtoire, ou les anciens Poëtes, dont il emprunta ſes ſujets. Il bannit de ſa Poëſie l'enflûre, le galimathias, & les mots Grecs &

Latins que Ronſard avoit franciſés, & que ſa grande réputation avoit fait adopter par tous les Poëtes de ſon ſiécle.

Le peu de progrès que le genre Dramatique fit en France depuis Jodelle juſqu'à Garnier, & de celui-ci, juſqu'à Hardy, paroît d'abord aſſez difficile à comprendre, vû le grand nombre d'Auteurs qui travaillerent pour le Théatre : mais c'eſt juſtement de ce grand nombre que naquit la diſette des bons Ouvrages. La mode de compoſer des Tragédies, ou des Comédies, s'introduiſit parmi ceux qui cultivoient les Lettres. Tous voulurent ſe ſi-

gnaler dans le genre Dramatique, & le plus grand nombre n'en avoit pas ſeulement les premieres notions.

Un Auteur, ſans conſulter ni ſon talent, les Maîtres de l'Art, croyoit devoir joindre à ſes Ouvrages, ſoit en vers, ſoit en proſe, une ou deux Piéces de Théatre. C'étoit le bel air du tems : l'eſpérance de faire repréſenter ſes Piéces ne le flattoit pas, c'étoit un Bouquet que cet Auteur ſe donnoit, & qu'il offroit enſuite à ſes amis. Ces amis, encore moins inſtruits ſur ce genre d'Ouvrage, applaudiſſoient de tout leur cœur, & cette approbation engageoit le Poëte

à faire imprimer ſa Piéce.

A ce manque de talens de la plus grande partie de ceux qui travaillerent depuis 1552. juſqu'en 1600. (année où ſe termine ce Troiſiéme Volume) ſe joignirent les malheurs des Guerres Civiles de France : ces troubles retarderent les progrès de l'établiſſement de différens Particuliers, qui ſous le titre de *Comédiens*, avoient pris la place des Confreres de la Paſſion, & par conſéquent retarderent auſſi l'émulation du petit nombre de ceux qui étoient capables de travailler pour ces Comédiens. Ils étoient flattés ſeulement d'une ſorte de réputation qu'ils pouvoient ac-

quérir, en faiſant paroître leurs Ouvrages en public ; car du côté de l'intérêt, ils n'y penſoient pas, ce motif leur étoit alors inconnu.

Nous avons cru devoir donner cette idée générale des Poëtes Dramatiques du ſeiziéme Siécle, & de leurs productions, avant que de rendre compte du choix, & de l'ordre que nous avons ſuivi, en rempliſſant le titre, & le deſſein de notre Hiſtoire, qui eſt de ne parler que des Piéces repréſentées.

Mais ce principal but de notre Ouvrage n'a pu être exactement rempli dans ce que nous donnons de ce Siécle,

& une partie du ſuivant, par la difficulté de diſtinguer les Piéces qui furent adoptées par les Comédiens, d'avec celles qui ne le furent pas. Dans cette obſcurité impénétrable, nous avons pris le parti de parler de toutes les Tragédies, & les Comédies, qui dans cette enfance du Théatre, pouvoient paroître de quelque mérite.

En uſant de cette indulgence pour les Poëmes Dramatiques, dont nous venons de parler, nous avons donné une excluſion totale aux Piéces purement traduites de Sophocle, d'Euripide, d'Ariſtophane, de Sénéque, de Plaute, & de Té-

rence, ainſi qu'à celles des Auteurs Italiens, tels que l'Arioſte, Louis Grotto, &c. qui ſont dans le cas des Poëtes Grecs & Latins.

Un autre genre de Piéces qui méritent encore plus de ſévérité, ſont les Piéces compoſées par des Auteurs de la Religion Prétendue Réformée, qui tendent à ſemer le poiſon de l'Héréſie, ſous le voile ſpécieux de Sujets tirés de l'Ecriture Sainte ; telles ſont les Tragédies de Des Mazures, de Meſſer Philone, de Beze, &c. & les prétendues Comédies du *Marchand converti*, du *Pape malade*, &c.

Il en eſt d'une troiſiéme eſ-

péce, que nous avons également rejettées, qui furent compoſées à l'occaſion des troubles qui déſolerent la France ſous les regnes de Charles IX. & Henri III. qu'on ne peut qualifier que du nom de Libelles. C'eſt par cette raiſon, qu'à l'article de Pierre Matthieu, nous n'avons point parlé d'une Piéce ſatyrique de cet Auteur, intitulée *La Guiſiade*. C'eſt une loi que nous obſerverons exactement à l'égard des Auteurs qui ont compoſé des Poëmes de ce genre, & dont nous ſommes obligés de parler à cauſe de leurs autres productions pour le Théatre François.

En abandonnant aux Com-

poſiteurs de Catalogues toutes les Traductions, & les Piéces prohibées, nous avons cru néanmoins devoir rectifier l'ordre Chronologique qu'ils ont ſuivi. Le détail de nos Recherches à ce ſujet, nous conduiroit trop loin: & de plus, en liſant nos Extraits, on trouvera la preuve de ce que nous avançons ici.

Nous eſpérons que notre exactitude à remplir nos engagemens avec le Public, excitera les perſonnes qui ont des renſeignemens particuliers ſur les Auteurs, les Piéces, & les Acteurs du Théatre François, à nous en faire part, nous leur en marquerons notre recon-

noiſſance. Ils les adreſſeront, s'il leur plaît, à M. Le Mercier, Imprimeur - Libraire à Paris, rue Saint Jacques, au Livre d'Or, & en affranchiront les ports.

Nous finiſſons, en renouvellant nos ſinceres remercimens, pour les Perſonnes qui ont bien voulu nous ouvrir leurs Bibliothéques, & nous permettre d'y extraire les Piéces dont nous avions beſoin.

HISTOIRE

HISTOIRE
DU
THÉATRE
FRANÇOIS
DEPUIS SON ORIGINE
jusqu'à présent.

SUITE DU CATALOGUE, & Extraits des Mystères, depuis leur origine, jusqu'en 1548. qu'ils furent supprimés.

MYSTERE DE SAINCT CHRISTOFLE. (a)

1527.

L'EMPEREUR Dioclétian, à qui l'on vient apprendre que Danus Roy de Lyssie (1), de concert avec plusieurs autres Princes, cherche à se

(1) Lycie. Voyez la Vie de Chevalet, Tome II. page 259.

(a) ANTOINE CHEVALET, Auteur de ce Mystere, étoit selon Guy Allard (2) Gen-

(2) Guy Allard, Bibliothéque du Dauphiné, P. 71

1527. ſouſtraire de ſon obéiſſance, lui envoye un Meſſager, pour tâcher à le faire

tilhomme de Dauphiné : ſa famille, qui étoit établie à Vienne, Ville conſidérable de cette Province, portoit pour armes de gueule, au Cheval chargé d'argent. Il ajoute que Chevalet vivoit en 1530. c'eſt en quoi nous croyons qu'il s'eſt trompé, puiſque ce Myſtere fut repréſenté dès 1527. peut-être après la mort de l'Auteur, dont on parle au titre du Livre, comme d'une perſonne qui n'eſt plus. Le Sizain ſuivant qui eſt à la fin de la premiere Journée, nous fournit la datte de la premiere Repréſentation.

» Quant Pentheçoſtes
» furent de Juing le neuf,
» M. D. vingt & ſept
» fuſt faict neuf,
» Ce préſent Livre ; &
» en ce lieu & terre
» De Grenoble fuſt joué
» ſon Myſtere.
» Duquel finiſt la premiere Journée,
» Nouvellement audict lieu imprimée.

La ſeule édition que l'on connoiſſe de ce Myſtere, eſt celle que cite du Verdier Vauprivaz (1), & qui parut à Grenoble en 1530. C'eſt un petit *in-folio* de 192. feuillets, ou 386. pages, à deux colonnes, qui peut contenir environ vingt mille vers. En voici le titre :

» S'enſuyt la Vie de
» Sainct Chriſtofle élégamment compoſée en rime françoiſe, & par perſonnaiges, par Maiſtre Chevalet, *jadis* ſon verain Maiſtre en telle compoſiture, nouvellement imprimée. . . .
» Icy finiſt le Myſtere du glorieux Sainct Chriſtofle, compoſé par perſonnaiges, & imprimé à Grenoble le vingt-huict de Janvier, l'an comptant à la Nativité de Noſtre-Seigneur, mil cinq cens trente, aux dépens de Maiſtre Anemond Amalberti, Citoyen de Grénoble. »

Quoique nous ayons dit *T. II. p.* 160. que Chevalet eſt loué en pluſieurs endroits de ſon Ouvrage, on ne doit pas inférer de-là que nous prétendions le faire paſſer pour un excellent Poëte : Ces louanges, pour être vraies, ne peuvent regarder ſa Poëſie, qui eſt

(1) Du Verdier, Bib. Françoiſe, p. 161.

rentrer dans ſon devoir. Danus mépriſant ſes menaces, envoye Sautereau aux Rois ſes Confédérés. Dans ſon voyage, ce Meſſager rencontre un Payſan, qui maltraite ſa femme, qui, ainſi que celle du *Médecin malgré lui* de Moliere, eſt fâchée lorſqu'on empêche ſon mari de la battre : & le pauvre Sautereau n'a pour récompenſe que des coups de bâton : il part avec cela, & ſuit la route de Damas ; delà il va à Triple (1), & dans le païs de Cananée, & revient à Samos, Ville Capitale des Etats de Danus, lui rendre compte du ſuccès de ſes négociations. 1527.

(1) Tripoli.

Tandis que Dioclétian s'apprête à partir à la tête d'une puiſſante armée, pour punir la rébellion du Roy de Lyſie, & de ſes Alliés, Lucifer aſſemble les Eſprits Infernaux. Cerberus, & les

---

des plus foibles, & des moins correctes. On ne peut cependant lui refuſer le talent d'avoir verſifié avec une extrême facilité, & même d'avoir réuſſi quelquefois. Chevalet avoit auſſi beaucoup d'invention ; dont il a fait ici un grand uſage ; car comme le ſujet qu'il a traité eſt très-peu connu, il a réparé amplement ce vuide par la fécondité de ſon imagination. C'eſt par-là qu'il a mérité les éloges qu'on lui a donnés, avec aſſez de juſtice, ſi l'on conſidere la barbarie de ſon tems : Ces raiſons nous ont auſſi déterminé à étendre un peu cet Extrait ; perſuadé que le Public ne nous en ſçaura pas mauvais gré.

autres Démons s'empreſſent à lui apporter des pêcheurs de toute eſpéce. On amene entr'autres une femme de mauvaiſe vie, un avare, un débauché, & une malheureuſe qui avoit vendu l'honneur de ſa fille. Nous n'entrerons pas dans un plus grand détail de cette Scene, aſſez curieuſe, mais dont nous avons donné des exemples dans les deux premiers Volumes de cette Hiſtoire.

1527.

Cependant Dioclétian s'avance vers Samos, ſuivi de ſon Connétable, de l'Amiral, du Prince des Souyſſes, du Duc d'Albanie, & d'une nombreuſe armée. Lorſque ces Troupes ſont prêtes à camper ſous les murs de cette Ville, deux Soldats Romains s'examinent avec attention, & venant enfin à ſe reconnoître, ils ſe racontent mutuellement leurs avantures, & celles de leurs anciens Camarades. Comme cette Scene ſe paſſe entre deux bandits, & qu'elle eſt écrite en langage ſingulier (*a*), nous

(*a*) Ce langage ſingulier n'eſt autre choſe que l'Argot en uſage parmi les Filoux, & les Archers: Il a eu le même ſort de la Langue Françoiſe; aujourd'hui nous entendons à peine le langage du XIV. & XV. ſiécle. L'Argot, ou le Jargon a changé auſſi, Villon s'en eſt ſervi pour compoſer quelques Balades, qui ſe trouvent, page 170. & ſuivantes de la nouvelle édition des

croyons devoir l'inſerer ici tout entiere, pour ne point priver les Curieux des graces de l'original. 1527.

BARRAQUIN, *I. Tyran, commence.*

Hé chouq, plais Dieu, & queſchechy?
N'aray-je jamais de l'aubert?
Je ſuis en ce bois tout tranſy,
Dont j'ay faict endoſſe de vert.
Je porte le cul deſcouvert,
Mes tirandes ſont deſquirées,
Les paſſans rompus, il y pert,
Et porte la lyme nouée.

BRANDIMAS, *II. Tyran, commence.*

Tous mes grains ont pris la broüée:
Cap de Dio! tout eſt deſpendu!
J'ay mon arbaleſte floüée,

Oeuvres de ce Poëte. Chevalet, Auteur plus récent le place ici très-convenablement dans la bouche de deux fripons, qui après une ſuite de crimes, dignes des derniers ſupplices, s'enrôlent dans les recruës que l'Empereur fait faire précipitamment, & où on reçoit indifféremment tous ceux qui ſe préſentent. En comparant ce langage avec celui de Villon, on s'appercevra qu'il y a peu de différence. Cependant le célébre Marot qui a donné une édition de ce Poëte, avec ſes corrections, n'a pas oſé les hazarder ſur ce Jargon. Au reſte, Dioclétien paroît ici avec une ſuite telle que pouvoit alors avoir un Roi de France. Les anciens Poëmes Dramatiques fourmillent de pareilles bévuës. Les Lecteurs peuvent aiſément les remarquer.

Et le galier pieçà vendu.
1527. Le ront eſt pelé & tondu,
Mon comble eſt à la tariere.
Or ay, que ne ſuis-je pendu,
Mon jorget n'a pièce entiere.

BARRAQUIN, *appercevant Brandimas.*
Quel mynois !

BRANDIMAS, *appercevant Barraquin.*
Quelle fiere maniere ?

BARRAQUIN.
Es tu narquin ?

BRANDIMAS.
Ouy, compain,

BARRAQUIN.
Demeure.

BRANDIMAS.
Tire toy arriere.

BARRAQUIN.
A mort, Ribaut.

BRANDIMAS.
Rien de la main.

BARRAQUIN.
Broues-tu ?

BRANDIMAS.
Je cours le terrain.

BARRAQUIN.
Où vas-tu ?

BRANDIMAS.
A mon adventure.

1527.

BARRAQUIN.

Tu es deſchiré.

BRANDIMAS.

Tout à plain
De dormir couché ſur la dure.

BARRAQUIN.

Et par Jupiter, je te jure,
Que j'en ay de même que ty.

BRANDIMAS.

Tout ung.

BARRAQUIN.

N'ayez paour.

BRANDIMAS.

Je t'aſſeure.

BARRAQUIN.

Ne me congnoys-tu point ?

BRANDIMAS.

Nenny.

BARRAQUIN.

Gaulthier, où as-tu tant dormy ?

BRANDIMAS, *embraſſant Barraquin.*

Hé gueux, advance moy la poüe.

BARRAQUIN.

Es-tu là, hé, hau, chardemy ?

BRANDIMAS.

Il eſt bien force que l'on floüe.

BARRAQUIN.

Où eſt Arquin ?

BRANDIMAS.

1527. Il fait la moüe
A la Lune.

BARRAQUIN.

Eſt-il au juc?

BRANDIMAS.

Il fuſt gruppé, & mis en roüe
Par le deffault d'un allegruc.

BARRAQUIN.

Et toy?

BRANDIMAS.

J'eus longuement le pluc,
De pain & d'eau, tenant au geſtz

BARRAQUIN.

Comment eſchappas-tu?

BRANDIMAS.

Ce fuſt
Pour une anſe, & l'aſpergès.

BARRAQUIN.

Le Roüiaſtre & ſes ſubjectz
Me mirent aux Coffres maſſis,
Par les piedz tenant aux gros ſeptz.

BRANDIMAS.

Y couchas-tu?

BARRAQUIN.

J'eſtois aſſis:
Quant ce vint entre cinq & ſix
Dedans les ſeptz laiſſay ma gueſtre,
Et de paour d'eſtre circoncis,
Des ances ſautay la feneſtre.

BRANDIMAS.

Cela fuſt bien ung tour de maiſtre.

BARRAQUIN.

Pourquoy ? 1527.

BRANDIMAS.

Hé, pauvre berouart,
Ta Sentence eſtoit jà preſte,
L'on n'attendoit que le Télart,
Pour te pendre hault comme ung lart,
Nonobſtant tout ton babinage.

BARRAQUIN.

Je m'embrouay au gourd piard

BRANDIMAS.

Et je demeuray au paſſage.

BARRAQUIN.

J'eſchaquay.

BRANDIMAS.

Et j'eſtois en cage.

BARRAQUIN.

Je piétonay toute la nuict.

BRANDIMAS.

Et l'Embourreur, pour tout potage
Me miſt dehors par ſauf conduict,
A torches de fer.

BARRAQUIN.

Quel déduict !
Embuſchons-nous ſous la feuillée,
Pour attendre quelque Syrois.

BRANDIMAS.

S'il avoit des grains à l'emblée,
On luy raſeroit le mynois.

1527. Pendant que ceci ſe paſſe d'un côté, de l'autre Bardon autre Soldat de l'Armée de l'Empereur, va à la découverte. Il rencontre Landurée, femme du Payſan Landureau, dont on a parlé au commencement de cette Journée, & s'arrête pour la cajoler. Le mari qui fait le guet ſur le haut de la Tour de Samos, s'appercevant de ceci, & voyant que ſa femme reçoit aſſez familierement ſes careſſes, entre dans une extrême colére, & crie l'allarme de toutes ſes forces.

LANDUREAU.

Allarme, bonnes gens, allarme,
Je faulteray par ce créneau.

Nycolin, & Paſquelon ſçachans de quoi il s'agit, s'en mettent fort peu en peine, & courent en diligence aux portes de la Ville, où ſe fait une eſcarmouche entre les Lyſſiens, & les Troupes de l'Empereur : Ces derniers ſont repouſſés avec une perte conſidérable, & le Duc d'Albanie eſt fait priſonnier. Pour le ravoir, Dioclétian fait approcher ſon *Artillerie*. Contre un péril ſi preſſant, Danus ne trouve pas d'autre moyen, que de faire conduire le Duc ſur le rempart, & d'ordonner à des bourreaux de le pendre dès l'inſtant

que les ennemis ſe prépareront à donner l'aſſaut. En effet, Dioclétian qui 1527.
craint pour la vie du Duc, propoſe une tréve d'un an, que Danus accepte, en rendant ce priſonnier. L'Empereur ordonne auſſitôt un Sacrifice, pour remercier les Dieux de ſes heureux ſuccès : & Sautereau va de la part du Roy de Lyſſie ordonner à Antropatos de le faire préparer. J'obéirai, répond ce Grand Prêtre, quoiqu'ajoute-il, je ne ſois pas né ſujet de Dioclétian.

SAUTEREAU.

J'entens aſſez, je ſçai que c'eſt :
Il ne vous chault, ſoit gaing ou perte,
Fors que vous en ayez l'offerte,
Adieu, juſqu'à demain matin.

Antropatos dit à Yſengrin ſon *Clerc*, de préparer le Sacrifice avec ſoin : Ne vous embarraſſez de rien, répond Yſengrin, je ſuis au fait, & ſçais la maniere de vous procurer une recette abondante. Le lendemain la cérémonie ſe paſſe avec magnificence, chacun des aſſiſtans préſente ſon offrande, & le Duc d'Albanie, par reconnoiſſance, voüe aux Dieux le licol qui devoit ſervir à lui ôter

la vie. Enſuite chacun ſe retire chez
1527. ſoi (*a*).

La premiere journée de ce Myſtére eſt terminée par l'arrivée d'un puiſſant & énorme Géant, appellé *Reprobe*, qui vient offrir ſes ſervices au Roy de Cananée, ſur les terres duquel il a pris naiſſance.

SECONDE JOURNÉE.

ELle commence par les entretiens d'un fou, & d'une folle, perſonnages fort à la mode au tems des Myſtéres dont nous parlons (*b*). Réprobe qui veut s'attacher au ſervice du plus puiſſant Prince du monde, quitte le Roi de Cananée, & paſſe à Damas. La Cour brillante du Roi, dont cette ville eſt le ſéjour ordinaire, éblouit les

(*a*) On peut voir de pareils ſacrifices pages 20 & 462. du II. Volume de cette Hiſtoire, aux Extraits du myſtere de ſainte Barbe, & de la deſtruction de Troye.

(*b*) Nous avons remarqué (1) à quel uſage nos vieux Dramatiques employoient les perſonnages de ſou & de folle, & en quoi conſiſtoient leurs diſcours: on croira aiſément que ceux que l'Auteur leur fait ici tenir, ſont fort libres, puiſqu'on regardoit alors ces obſcénités comme un agrément néceſſaire à ces ſortes de caractéres, & que d'ailleurs elles étoient du goût de Chevalet.

(1) Tom. II. pag. 30.

yeux de notre Avanturier, & le détermine à accepter les offres avantageuſes qu'on lui fait pour s'y établir. Sur ces entrefaites, un Opérateur courant de Province en Province, vient enfin paſſer quelques jours auprès de Damas. Mauloüe, c'eſt le nom de ce Charlatan, appelle Malaſſegnée ſa ſervante, & ſon valet, à qui il ordonne de dreſſer l'échaffaut (*a*). 1527.

MAULOUE.

Baſtons, Bacins, Soufflets, Timballe,
Les Gobeletz, les Noix de galle,
Le Synge, la Chievre, le Chien,
Et l'Ours : Que nous n'oublions rien,

(*a*) Pour achever de donner une idée des Opérateurs du ſiécle auquel notre Auteur vivoit, & de la façon dont ils attrapoient les dupes de leurs tems, nous joindrons les vers ſuivans, c'eſt Mauloüe qui parle, & appelle le peuple.

Seigneurs, voici la pourtraicture
Du glorieux ſainct Alpantin. (1)
Qui fuſt écorché d'un patin,
Le jour de Kareſme prenant.
Après voici ſainct Pimponant,
Avecques ſaint Tribolandeau,
Qui furent tous deux d'un ſceau d'eau
Décollez, dont ce fut dommage.
. . . . . .
. . . . . .
Si vous avez intention
De les avoir, je vous les baille
Les deux pour trois deniers & maille.
Mais toutefois argent content.
Ung peintre n'en feroit pas tant
De bonnes couleurs, pour deux francs.
Avant, avant, petits enfans,
Vous n'en payez pas la façon.

(1) Voyez Rabelais Liv. II. Ch. VII. & la note de Duchat.

1527. Avec le Mole (1) des ymages,
(1) Le moule. Pour courir Villes, & Villages.

Le hazard veut que pendant que Mauloüe débite ſa marchandiſe, le Roi de Damas, accompagné de Reprobe, & de pluſieurs Seigneurs de ſa Cour vient prendre le frais dans la Plaine, au moment que ce Charlatan chante une chanſon dont voici le premier couplet :

Reveillez-vous, gentilz Galans,
Et entendez bien mon Latin ;
Gentilz Pions, mes bons Chalans,
Ne vous levez point trop matin.
Quant vous aurez beu ung tarin,
Cela vous reconfortera ;
Mais ſi vous mettez d'eau au vin,
Le Diable vous emportera.

Ce dernier Vers qui fait le refrain de chaque Couplet, produit un effet ſurprenant : le Roi de Damas, qui profeſſe la Religion Chrétienne, fait le ſigne de la Croix, toutes les fois qu'il entend prononcer le nom de l'ennemi du genre humain : Reprobe s'en apperçoit & lui en demande familiérement la raiſon ; c'eſt, répond ce

pieux Prince, pour me munir contre un ſi redoutable adverſaire. A cette réponſe, qui fait connoître clairement le pouvoir du Démon, Reprobe ne balance pas à prendre le parti de ſuivre ce nouveau Maître, malgré les priéres, & les inſtances du Roi de Damas. Il rencontre en chemin Landureau; ce Manant preſſé de lui enſeigner ce qu'il cherche, répond en tremblant qu'il ne connoît point le diable, mais, ajoûte-t-il, en montrant ſa femme, voici une diableſſe à votre ſervice. Ce diſcours ne ſatisfait point Reprobe, & attire au pauvre Landureau une volée de coups de bâton, que ſa femme lui donne, pour ſe venger de ſes mauvaiſes plaiſanteries. 1527.

Reprobe continuant ſon chemin, apperçoit une troupe de Soldats, qui, pour éviter l'oiſiveté, ſe battent avec excès. Il les ſépare ſans peine avec ſon bâton: Landureau, ſpectateur de cet exploit, en marque ſon étonnement.

LANDUREAU.

Voilà ung terrible Milourt!
Quant je regarde ſon mynois,
Qu'il ſeroit bon à cueillir noys,
Il ne lui fauldroit point d'eſchelle.

1527. A quelques pas delà, Sathan accompagné de Cerbérus, de Flégéas, & de Belzebuth, ſe préſente à Reprobe, ſous la figure du Prince du monde, & l'engage à ſon ſervice. Par bonheur pour Reprobe, Dieu permet qu'il ſe trouve une Croix plantée ſur le grand chemin, par où Sathan doit naturellement paſſer. Il veut l'éviter, & prendre une autre route, lorſque Reprobe le force à lui en dire la raiſon. Le ſouvenir que j'ai, répond Sathan, d'avoir été vaincu ſur un bois taillé de cette maniére, m'a donné une ſi parfaite averſion pour ceux qui lui reſſemblent, que je les évite avec ſoin. A peine Sathan a-t-il dit ces mots, que ſon nouveau ſerviteur le quitte avec indignation, pour chercher ce Vainqueur redoutable. Les malins Eſprits diſparoiſſent, & reçoivent aux Enfers la peine de leur ſtupidité. De ſon côté, Reprobe s'adreſſe à un Hermite, & lui fait un récit court & naïf de ſa vie. Le Solitaire ſaiſiſſant ce moment précieux, lui conſeille avant toutes choſes, de prier, & de mortifier ſon corps par le jeûne. Le Cathécumene eſt trop groſſier pour goûter ces avis.

REPROBE. 1527.

Quant je ſuis ſoul, je ſuis content
De jeuſner tant que j'aye fain.

La réponſe ne rebute point le Solitaire; en attendant que Dieu lui ouvre les yeux de l'eſprit, il lui enjoint pour pénitence de paſſer tous ceux qui ſe préſenteront au fleuve voiſin, qui eſt très-dangereux par ſon extrême rapidité. Reprobe ſent quelque répugnance à obéir, mais le reſpect qu'il a pour l'Hermite le fait conſentir. Il ſe laiſſe conduire aux bords du fleuve par un jeune *Hermiton*, & remplit exactement ſon devoir envers pluſieurs Bourgeois de Nychomédie, qui profitent de cet avantage.

Sur le ſoir, & dans le moment que Reprobe veut ſe repoſer des fatigues du jour, le Sauveur, ſous la figure d'un jeune enfant, ſe préſente pour paſſer le fleuve. Quelque las que ſoit notre Pénitent, la tendreſſe de l'âge de cet enfant l'emporte ſur tout, il le prend ſur ſes épaules, & ſe met en devoir de traverſer la riviere. Etonné de trouver une charge ſi péſante, il jette les yeux ſur le Sauveur, qui l'*illumine au même inſtant de ſa grace*, & diſparoît,

après lui avoir ordonné de planter ſon
1527. bourdon ſur le rivage. Reprobe s'endort, & peu de tems après, le fou dont on a déja parlé, voulant l'imiter, offre à la folle de lui faire traverſer le fleuve, au milieu duquel il la laiſſe tomber.

A ſon réveil Reprobe ſurpris de voir ſon bourdon, qui a pris racines, chargé de feuilles & de fruits, rend grace au Seigneur, & va trouver l'Hermite, à qui il demande le Baptême. Le ſaint homme en le lui conférant, lui impoſe le nom de *Chriſtofle*.

Ce nouveau Chrétien, continuant toujours ſon pénible emploi, paſſe Brulant, Bourgeois de Nychomédie : mais fâché d'être toujours appellé Reprobe, il lui raconte ſon hiſtoire, & par quelle maniére il a reçu un nouveau nom. Ce récit convertit Brulant ; il va trouver l'Hermite, & en reçoit la même grace qui vient d'être accordée à Chriſtofle.

D'un autre côté, Alpantin & Marragon, Chrétiens de Damas, ſont arrêtés dans Samos par les ordres de Damus. Ce Roi, pour faire ſa cour à Diocletian, le prie de lui envoyer des Bourreaux qui plus exercés que les au-

tres, ſont plus habiles à tourmenter les Chrétiens. Le martyre d'Alpantin & de ſon compagnon, ſuit de près l'arrivée des Bourreaux. Chriſtofle & Brulant enſeveliſſent leurs corps : & leur mort occaſionne la converſion de Paſquelon & de Nycolin. 1527.

TROISIÉME JOURNÉE.

De ſainct Chriſtofle as la tierce Partie,
Cy enſuyvant, & la converſion
De deux fillettes, qui par lui adverties,
En Jeſus-Chriſt ſouffrirent paſſion.

C'Eſt dans cette Journée que commence la Paſſion de ſaint Chriſtofle. Le Prevôt & les Archers que le Roy de Lyſſie avoit envoyés pour le prendre, viennent rendre compte du peu de ſuccès de leur commiſſion. Chriſtofle ſe laiſſe enfin lier & conduire avec Brulant devant Danus. La fermeté que ces deux Chrétiens font paroître, touche le Comte de Triple, & quelques autres, qui embraſſent leur Religion, & en donnent des preuves, par les aumônes qu'ils font à un aveu-

gle, & à ſon valet Picolin (*a*). Le Roy
1527. les fait arrêter, & ordonne à ſes Bourreaux de les faire mourir. On tranche la tête au Comte, Gracien eſt écorché vif, Florides tiré à quatre chevaux : Broadas expire ſur un ſiége garni de pointes de fer : & Andromades que l'on fait mourir le dernier, eſt étendu ſur une table, où on lui coupe les membres l'un après l'autre. Les quatre Bourreaux vont enſuite au Cagnard (*b*) dépenſer l'argent qu'ils viennent de gagner.

Pendant ce tems-là, le Roy de Lyſie, deſirant conſerver la vie à Criſtofle, & ſe l'attacher, aſſemble ſon Conſeil, & ſuivant ſon avis, il envoye chercher des filles pour le ſéduire. Sautereau s'acquitte de cette commiſſion, & conduit à cet effet Aqueline & Nycette à la priſon, où eſt enfermé le ſer-

(*a*) Nous ſupprimons les Scénes de l'Aveugle, dont on peut voir des exemples dans les deux premiers volumes de cette Hiſtoire, & ſurtout journée II. du Myſtére de la Réſurrection, de la compoſition de Jean Michel. Il ſuffit de dire que celui-ci recouvre la vue au tombeau de S. Chriſtofle, à la journée ſuivante.

(*b*) Ce paſſage apprend la véritable ſignification de ce mot, & de ſes dérivés. On voit combien ſe ſont trompés ceux qui l'ont expliqué autrement que par un *lieu de débauche*.

vireur de Dieu. Elles ne ſont pas plûtôt introduites dans ſon cachot, qu'elles employent leurs ruſes, & leur adreſſe, pour remplir l'attente de Danus. Chriſtofle ne répond à leurs careſſes, & à leurs diſcours ſéducteurs, que par ce Vers : 1527.

Et qu'eſt-cecy, eſtes-vous folles ?

Enfin pour achever, ces malheureuſes, bien loin de faire ſuccomber ce Soldat chrétien, ſe rendent à ſes remontrances, reconnoiſſent leur aveuglement, & ſuivant ſes conſeils, reçoivent le Batême de ſa main. C'eſt en vain que le Roy par les tourmens veut leur faire changer de réſolution, elles perſiſtent juſqu'au dernier ſoupir. Aqueline eſt jettée dans la mer, avec une pierre attachée à ſes pieds, & Danus après avoir tenté inutilement de faire conſumer Nycette dans un braſier, ordonne aux Bourreaux de lui trancher la tête (*a*).

(*a*) L'Auteur qui s'eſt apparemment apperçû qu'il avoit rempli cette journée d'une infinité de diſcours que nous n'avons pu rendre dans cet Extrait, a voulu faire connoître qu'il n'en avoit uſé ainſi, que pour inſpirer plus d'horreur pour le vice qu'il y dépeint avec des couleurs, à la vérité un peu fortes; c'eſt ce que ſignifie le

1527.

QUATRIÉME JOURNEÉ.

LE martyre de Brulant, & les tourmens que l'on fait endurer à Chriſtofle, produiſent un effet contraire aux deſirs du Roy de Lyſſie, en augmentant le nombre des nouveaux Chrétiens. De ce nombre eſt Epigramus, favori de ce Prince, qui paye ſes ſervices par une mort cruelle. Chriſtofle reſſent enſuite de nouveaux effets de ſa fureur : après lui avoir attaché aux pieds une énorme meule de moulin, on le fait ainſi traîner par des chevaux indomptés, juſqu'à ce que les Bourreaux croyant qu'il a perdu la vie, l'abandonnent au milieu de la plaine, avec cette meule ſur l'eſtomac. Mais le Seigneur qui réſerve ce Martyr à de nouvelles ſouffrances, exauçant les prieres de la ſainte Vierge, envoye ſes Anges, qui le rétabliſſent en parfaite ſanté. Une guériſon ſi peu attendue,

Quatrain ſuivant qui ſe trouve à la fin de cette troiſiéme Journée.

» Ici finit la tierce Journée,
» Nouvellement à Greноble imprimée,
» Laquelle apprent que chacun ait la cure
» De ſe garder du vice de Luxure. »

jette le Roy dans une fureur extrême : on attache par ſon ordre Chriſtofle à un pilier, & là on lui déchire le corps, à coups de fouets, & enſuite on le perce de fléches. Par la permiſſion divine, une de ces fléches au lieu d'adreſſer le Saint, vient frapper l'œil de ce Roy impie. Vous ne pouvez recevoir de guériſon lui dit alors Chriſtofle, qu'en arroſant votre playe de mon ſang. Soit rage, ſoit deſir de voir l'effet de cette prédiction, Danus ordonne auſſitôt aux Bourreaux de lui trancher la tête ; 1527.

CHRISTOFLE.

Voi-me-cy (1) preſt d'offrir mon corps
A Dieu, en ceſte heure préſente,
Afin que l'ame ſoit exempte
D'Enfer la puante maiſon.

(1) Pour me voicy. Licence aſſez ordinaire dans ce tems.

BARRAQUIN *lui coupant la tête.*

C'eſt bien rithmé, tu as raiſon.

Des Anges portent ſon ame au ciel, Nycolin & Paſquelon enſeveliſſent ſon corps, que les Bourreaux abandonnent aux oiſeaux de proye. Le Roy revient un moment après accompagné de ſes Courtiſans : il ſe déſeſpere ne voyant plus le corps de ſaint Chriſtofle, heureuſement on apperçoit un peu de

ſon ſang répandu à terre. Ce Prince ne
1527. s'en eſt pas plûtôt frotté les yeux, qu'il recouvre non-ſeulement la lumiére du corps, mais encore celle de l'ame, & après avoir dit *Fy*, de ſes dieux, il déclare qu'il veut mourir Chrétien. Son exemple eſt ſuivi par la Reine, & par les Seigneurs & Dames de la Cour. Le Roy de Damas fait complimenter celui de Lyſſie, ſur ſon heureuſe converſion & lui envoye un Evêque. D'un autre côté, les Bourreaux conjecturans qu'ils n'ont plus rien à faire à Samos, retournent à Diocletian, & lui racontent le changement ſubit de Danus. La Treve accordée entre les Rois confédérés, & l'Empereur étant prêt à expirer, ce dernier aſſemble ſon Armée, & marche vers Samos. Le Roy de Damas accourt avec ſes troupes, & celui de Cananée, quoique Payen, embraſſe la querelle commune.

Le danger preſſant où ſe trouvent les Lyſſiens, n'empêche pas la Reine de Samos de commander une magnifique Châſſe, dans laquelle on dépoſe, avec cérémonie le corps de ſaint Chriſtofle. Les miracles opérés par ſon interceſſion, ſe répandent avec ſuccès, & occaſionnent la converſion du Roy de Cananée.

Cananée. Cependant l'armée de Dioclétian approche de Samos ; on ordonne à Landureau de monter ſur la Tour, & de ſe tenir au guet. Mais comme Landurée eſt hors de la Ville, il veut la faire rentrer, pour éviter la violence des Soldats. Vas, vas, je ne crains rien, répond-elle. Tes craintes ſont ridicules, ajoute Paſquelon, en l'obligeant à monter. 1527.

LANDUREAU.

Je ſçai bien que je ſuis C...
Pour dire le cas tel qu'il eſt :
Mais je ne ſuis pas tout ſeulet ;
J'ai des compagnons plus de mille,
Autant aux champs, comme à la ville.
C'eſt maladie incurable.

Les Chrétiens ſe confians aux priéres de ſaint Chriſtofle, vont au-devant des Infidéles, & les taillent en piéces. Cette perte jette Dioclétian dans une telle fureur, qu'après avoir invoqué toutes les puiſſances infernales, il ajoute, que las de gouverner l'Empire Romain depuis une trentaine d'années, il veut pour changer d'état, être Capitaine des Enfers. Les Diables accourent à ſes heurlemens, & à ſes blaſphêmes, & l'emportent avec Barraquin, qui vient,

1527. par leur inſpiration, de ſe donner un coup de poignard. Et la piéce finit par les actions de graces, que les Chrétiens rendent à Dieu, & au ſaint Martyr, par l'interceſſion de qui ils ont obtenu une ſi belle victoire.

Voilà la fin du glorieux Myſtére.
Sainct Chriſtofle, qui pour Dieu tant ſouffrit,
Lequel triumphe, comme Martyr en gloire,
Pour ce qu'il fuſt ferme en Jeſu-Chriſt.

1530.

MYSTERE
DE SAINCT ANDRY.

« S'enſuyt la Vie & Myſtére de Sainct » Andry, nouvellement compoſée, » & imprimée à Paris : à 86 perſon- » nages, dont les noms s'enſuivent » &c. . . . . Cy finiſt la Vie & Myſ- » tére de Monſeigneur Sainct An- » dry, nouvellement imprimée à » Paris, par Pierre (*a*) Sergent, Li- » braire, demeurant en la rue Neuf- » ve Noſtre-Dame, à l'enſeigne de » ſainct Nicolas. (*b*) »

CE Myſtére commence de la même façon que celui de S. Pierre & de S. Paul. Le Sauveur, après avoir aſſemblé ſes Apôtres, & fait pluſieurs miracles, envoye ſaint Matthieu, pour confondre deux fameux Enchanteurs, qui bien loin de ſe rendre à ſes diſ-

(*a*) Pierre Sergent imprimoit vers 1530. V. La Caille, Hiſtoire de l'Imprimerie, p. 103.

(*b*) C'eſt un petit in-quarto, contenant 61 feuillets, ou 122 pages, à deux colonnes, qui peut comprendre environ dix mille vers.

cours, paroiſſent fort étonnés de ſa
1530. converſion.

ZAROE'S *Enchanteur, à ſon frere Arphaxat.*

Haro ! frere, j'ay grande envye,
De Matthieu, qui eſt converty,
A ung Prophête ſi hardy
Qu'il n'a pas veſtu vaillant maille.

Leur obſtination oblige l'Apôtre à les livrer au pouvoir des malins eſprits. Huet & Burgibus obéïſſans à ce commandement, ſautent au col des deux Magiciens & les étranglent. (*a*) Saint Matthieu paſſe enſuite à Margondie, où il eſt jetté dans une étroite priſon, après avoir eu les yeux crévés. Saint Andry envoyé de Dieu, rend la vûe à ſon Confrere. Ces deux Apôtres s'embraſſent, & continuent leur ſaint miniſtére. Saint Andry va à Nicomé-

(*a*) Suivant la tradition vulgaire, ce fut en Ethiopie que ſaint Matthieu vainquit les deux Magiciens Zaroés & Arphaxat : ces Enchanteurs ne périrent point ici, comme le dit notre Auteur ; ils paſſerent à Babylone, & ſervirent par leur défaite, à illuſtrer le triomphe des Apôtres S. Simon & S. Jude. Voyez Abdias Livre VI. de ſon Hiſtoire des Apôtres, & Vincent de Beauvais, Miroir Hiſtorial, Liv. IX. Chapitres 78, 79, & 80. Les Grébans ont été plus exacts, comme on le peut voir Livre VI. du Myſtére des Actes des Apôtres, Tom. II. de cette Hiſtoire, p. 417. & ſuivantes.

die, & délivre les Habitans de la perſécution des eſprits malins. Sathan, Ebron, Burgibus, & Huet, à qui l'Apôtre ordonne de ſe retirer, ſortent ſous la forme de gros chiens noirs, & avant de rentrer aux Enfers, ils étranglent le fils d'un notable Bourgeois de la ville. Saint Andry le reſſuſcite à la priére du pere & de la mere, & emmene enſuite ce jeune garçon avec lui pour l'inſtruire. Ses parens, après une longue perquiſition, découvrent enfin qu'il eſt dans la maiſon du Saint, & y mettent le feu, qui s'éteint auſſitôt par la puiſſance de l'Apôtre. Ce miracle convertit les Aſſiſtans, ils demandent le Baptême avec empreſſement. Après le leur avoir conféré, l'Apôtre ſe rend a Theſſalonie. Verrin (*a*) Prevôt de cette Ville envoye trois de ſes Chevaliers pour l'arrêter : les deux premiers ſe convertiſſent, & le troiſiéme eſt aſſommé par les démons. 1530

Sur ces entrefaites, ſaint Andry ſe promenant ſur le rivage, une violente tempête jette ſur le ſable le corps

(*a*) Les Auteurs que nous venons de citer, nomment Quirin ce Prevôt de la Ville de Theſſalonique : *ils appellent* auſſi Myrmidonie, celle qui eſt ici ſous le nom de Margondie.

d'un jeune homme, à qui il rend la
1530. vie. Ce jeune homme lui apprend qu'il eſt fils du Roy de Grenade (*a*), & envoyé exprès pour amener cet Apôtre; mais que le démon jaloux, avoit excité cette tempête, qui l'avoit ſubmergé, lui quatriéme. Ce diſcours émeut la pitié de ſaint Andry, il adreſſe ſa priére au Seigneur; auſſitôt l'onde obéiſſante rend ſur le rivage les corps des compagnons du jeune homme, qui reprennent vie à la voix de l'Apôtre.

Peu de tems après, Marſimille (*b*), femme d'Egéas, Prevôt d'Achaye, ſe plaint d'une fiévre violente. Son époux en eſt ſi allarmé, que de déſeſpoir, il veut ſe paſſer une épée à travers du corps. Heureuſement Eſſidimie qui a

(*a*) Vincent de Beauvais Livre IX. Chap. 70. de ſon Miroir Hiſtorial, dit que ce jeune homme étoit fils de Soſtrate Macédonien, dont on a parlé (Tome II. p. 418) & qu'il avoit été noyé avec trente-neuf de ſes Compagnons, en revenant d'Italie. L'Auteur du Myſtére, a voulu ennoblir ſes perſonnages.

(*b*) Les Auteurs qui ont rapporté la Vie de ſaint André, la nomment Maximille. On peut voir ſur ce ſujet, Abdias, Vies des Apôtres: Vincent de Beauvais, Miroir Hiſtorial, Livre IX. Chapitre 67. & ſuivans; Surius au XXX. de Novembre: & les ſixiéme & ſeptiéme Livres du Myſtére des Actes des Apôtres.

entendu parler des miracles de saint Andry, va le chercher, par ordre de sa maîtresse. Elle reçoit une prompte guérison, & promet d'embrasser la Religion de son libérateur. Egéas veut le récompenser par de riches présens, que l'Apôtre ne veut pas accepter. Irrité de ce refus, & de la conversion de Marsimille, Egéas jure par Mahom & Jupin la mort de saint Andry. Ce dernier continue sa mission, jusqu'au moment qu'il est arrêté par les Emissaires du Prevôt d'Achaye. 1530.

II. TYRAN.

Allons à luy tretous ensemble :
Peur a de nous ; je croy qu'il tremble :
Esse de peur ? Esse de froit ?

I. TYRAN.

Mieulx luy vaulsit à l'hameçon
Avoir pesché, qu'estre venu
En ce païs, car bien tenu
Il y sera.

Saint Andry paroît devant Egéas avec une fermeté inébranlable. Sa constance dans les tourmens augmente encore la fureur de ce Juge injuste, & touche les cœurs des Principaux de la Province. Stratoclès frere de Marsimille, suivi des Sénateurs & des Che-

valiers, oblige Egéas, à coups de bâton, à rétracter ſa ſentence. Mais ſaint Andry, préférant la gloire du martyre, refuſe ce ſecours, & prie le Seigneur de l'attirer à lui, Dieu l'exauce, & envoye ſes Anges, pour recevoir cette ame bienheureuſe.

1530.

« Adonc chantent les Anges ce qui » s'enſuit, ſur le chant de *Veni Creator.* »

LES ANGES.

Louer fault le doulx Roy Jeſus,
Qui a voulu Andry aymer,
Plus qu'on ne ſçauroit racompter,
Or allons donc le viſiter.

» Adonc chantent ce qui s'enſuit, » ſur le chant de *Vexilla Regis.* »

LES ANGES.

Doulx Jeſu-Chriſt, tu ſois loué,
Qui tant eſt doulx & gracieulx,
Tu as Andry très tant aymé,
Qu'il ſera couronné laſſus.

Au moment que ſaint Andry expire, Egéas ſe ſent atteint d'une douleur inſupportable; Lucifer émû de ſes cris, ordonne à ſes Miniſtres de lui amener en diligence l'Ame de ce ſcélérat.

» Adonc Sathan va querir une

» brouettre (*a*) & l'emmaine, & quant
» il l'a amenée, il dit ce qui s'enſuit. » 1530.

SATHAN.

Orça, Diables, venez avant,
Allons le querre.

Sathan ſaiſit Egéas par le collet, & l'ayant jetté dans une brouette, le conduit ainſi aux Enfers.

» Adonc les Diables laiſſent aller
» l'Ame parmi le Jeu (*b*), & courrent
» tous après, &c. »

Tandis que les Eſprits malins ſe divertiſſent des tourmens de cette ame malheureuſe; Maſimille, Stratoclès, & les autres Chrétiens d'Achaye, enſeveliſſent avec beaucoup de pompe le corps de ſaint Andry.

LE II. SENATEUR.

Nous chanterons ſans tarder plus,
S'il vous plaiſt, *Te Deum laudamus.*

(*a*) Voyez le Tome II. de cette Hiſtoire, pages 36, 71. & 410. & ci-deſſous la Moralité du mauvais Riche & du Ladre.

(*b*) On peut voir Journée V. du Myſtére de ſainte Barbe, dont on a donné l'extrait au commencement du ſecond Volume, & Section VI. & VII. de la Moralité de bien-aviſé & mal-aviſé, un jeu de Théatre ſemblable, qui donnera une idée complette de celui-ci.

1530

MYSTERE
DE SAINCT NICOLAS.

» Myſtére & beau miracle de Sainct » Nicolas, à vingt-quatre perſon- » nages : imprimé à Paris, in- » quarto, par Pierre Sergent, (a)

(a) Pietre Sergent imprimoit, comme on l'a déja remarqué, vers l'an 1520. *La Caille, Hiſtoire de l'Imprimerie*, p. 103. On trouve dans le Mercure de France, deuxiéme volume du mois de Décembre 1729. p. 2981. & ſuivantes, & Avril 1735. p. 698. deux Lettres ſur les anciennes repréſentations des Myſtéres dans les Egliſes : & entr'autres un aſſez long Extrait de celui qui portoit le nom de ſaint Nicolas, tiré d'un Manuſcrit du XIII. ſiécle, que l'on conſerve dans la Bibliothéque du Monaſtére de ſaint Benoiſt ſur Loire. Suivant l'Auteur, ce Poëme eſt compoſé en vers latins, on préſume aiſément de l'élégance du ſtyle ; il eſt diviſé en quatre parties, que l'on peut nommer Actes ou Journées. La premiére contient le miracle de ce Saint, & ſa charité envers les filles du pauvre homme, à qui il donne le moyen de ſe marier. La ſeconde préſente le plus connu, qui eſt celui de la réſurrection des trois petits enfans. Dans la troiſiéme, on trouve l'Hiſtoire du Juif, & la protection viſible de S. Nicolas, qui empêcha le vol qu'on vouloit lui faire. Le paſſage qui ſuit en donnant le détail de la décoration, nous inſtruit en même tems du ſujet de la quatriéme & derniére Partie.

» ſans datte. » *Du Verdier Vauprivaz, Bibliotheque Françoiſe, p. 927.* 1530.

Ad repræſentandum quo modò ſanctus Nicolaus Getron filium de manu Marmorini Regis Agarenorum liberavit, paretur in competenti loco, cum Miniſtris ſuis armatis, Rex Marmorinus, in altâ ſede, quaſi in regno ſedens. Paretur in alio loco Excoranda civitas Getronis : in eâ Getron cum conſolatricibus ſuis, uxor ejus Euphroſina, & filius ejus. Sitquè ab Orientali parte civitatis Excorandæ Eccleſia ſancti Nicolai, in quâ puer rapietur. » Pour repréſenter de quelle maniére » S. Nicolas délivre le fils » de Gétron de la main » de Marmorin Roi des » Sarraſins, il faut faire » paroître en lieu convenable le Roi Marmorin » ſur un haut ſiége, accompagné de ſes Chevaliers armés, comme » un Roy ſur ſon trône. » De l'autre côté on doit » voir Excorande ville de » Gétron, où ſera Gétron, avec les femmes » qui viennent pour le » conſoler, ſa femme » Euphroſine, & ſon fils. » Du côté Oriental de la » ville d'Excorande, il » doit y avoir une Egliſe » où on enlevera l'Enfant. » C'eſt moins pour parler de ce Poëme, qui n'eſt point de notre compétence, puiſqu'il n'a été repréſenté que dans des Egliſes, que nous avons rapporté ce paſſage, que pour donner une idée du Myſtére de ſaint Nicolas, que nous ne connoiſſons que par la citation de Du Verdier, & qui vraiſemblablement, devoit contenir à peu près la même choſe.

1534.

MYSTERE
DE SAINTE BARBE. (a)

APrès un Prologue, ordinaire (b) à ces ſortes de Poëmes Dramatiques, paroît l'Empereur Marcien (c) qui voulant offrir un ſacrifice à ſon Dieu Mahom, envoye chercher l'*Evêque* de ſa Loi. Dépêchons-nous,

(a) Ce Myſtére eſt très-différent de celui du même nom diviſé en cinq Journées, dont nous avons déja donné l'Extrait, & ne peut être confondu que par des ignorans, qui s'arrêtent au ſeul titre. Le premier, quoique ſupérieur en tout, n'a jamais paru imprimé : au lieu que celui-ci a eu trois Editions. La plus ancienne eſt celle que cite Du Verdier (1) *in 16.* par Olivier Arnoullet, imprimeur de Lyon, qui vivoit en 1584 : (2) Pierre Rigaud le fit paroître depuis ſous la même forme. Enfin vers le commencement du XVII. ſiécle, il en parût une troiſiéme Edition, ſous le titre ſuivant. » La Vie » de Madame ſainct̃e Barbe par perſonnaiges » chez Nicolas Oudot » demeurant en la rue » Notre Dame au Chapon d'Or couronné. » C'eſt un in 16 contenant 58 feuillets, ou 116 pages, & environ 3500 vers.

(1) Page 335. de ſa Biblioth. Françoiſe.

(2) Voyez le même Ouvrage p. 785.

(b) Nous avons dit, Notes *b* & *l* du Myſtére de la Réſurrection, compoſé par Jean Michel, à quel uſage ces Prologues étoient employés, & par quels Acteurs ils étoient récités.

(c) Marcien n'étoit point Empereur. L'Auteur du Myſtére de ſainte Barbe en cinq Journées, a ſuivi, en cela, plus exactement l'Hiſtoire.

Monſeigneur, dit un Prêtre à ce dernier, c'eſt toujours quelques écus qui vont vous revenir. L'Empereur arrive peu de tems après, & ordonne que l'on porte l'idole de Mahom en proceſſion. 1534.

Le Prêtre » prend Apolin ſur ſon » col, & treſtous vont chantant en» tour. »

Marcien offre de l'encens à l'Idole, & Sathan qui y eſt renfermé, lui ordonne d'exterminer les Chrétiens.

» Icy commence le Myſtére de ſaincte » Barbe, Vierge. »

Dioſcorus, & la Reine ſon épouſe, prêts à entreprendre un pélerinage au Temple de Mahom, ordonnent à deux Maçons de conſtruire une forte tour, dans laquelle ils renferment Barbe leur fille, qui refuſe de ſe marier, & l'y laiſſent ſous la garde de trois filles; pendant que ces filles s'occupent à jouer aux cartes, Barbe, pleine de l'eſprit du Seigneur, va trouver un ſaint Hermite, qui l'inſtruit, & lui confere le Baptême. D'un autre côté, Lucifer appelle ſes ſujets, & leur ordonne de monter ſur la terre: ces malins Eſprits, avant de partir, demandent la malédiction de leur Maître.

SECONDE JOURNE'E.

» Pauſe ; Second Prologue. » (a)

Jeſus, que tous devons prier,
Le Filz de la Vierge Marie,
Vueillez Paradis octroyer
A ceſte belle compagnie.
Seigneurs, & Dames, je vous prie
Séez-vous treſtous à voſtre aiſe,
Et de ſaincte Barbe la vie
Acheverons, ne vous deſplaiſe, &c.

Au retour de ſon pélerinage, Dioſcorus apprend que Barbe a embraſſé la Religion Chrétienne, il veut la percer de ſon épée. Elle ſe ſauve miraculeuſement au travers de la muraille : le Pere ne pouvant prendre la même route, la cherche fort longtems, & enfin il découvre ſa retraite. Dioſcorus lui fait endurer divers tourmens, enſuite de quoi, il la remet entre les

(a) Ce paſſage prouve clairement que c'eſt le commencement d'une ſeconde Journée. Nous paſſons légérement le Martyre de ſainte Barbe l'ayant détaillé plus au long dans l'Extrait de celui en cinq Journées.

mains de Marcien, qui ayant épuiſé les ſupplices les plus barbares, ordonne à ſes Tyrans d'aller chercher une femme folle (1) propre à ſéduire l'eſprit de Barbe. 1534.

(1) Cette folle eſt une fille de joye, comme on l'explique plus bas.

« La femme de joye chante aucune » chanſon, & le Diable eſt avec elle » elle chante, & puis boit. »

L'Empereur, après lui avoir déclaré ſes intentions, l'exhorte à le bien ſeconder.

L'EMPEREUR.

Il la convient par beau langage
Luy tourner treſtous ſe courage
A faire fornication.

D'abord que cette femme paroît devant Barbe, la Sainte commande au Diable qui obſéde cette miſérable de la quitter.

» Nottez que la folle femme doit » vuider au Diable, & aura grand » peur ladite femme, & ſe mettra » derriére Barbe. (a) »

(a) Pour éclaircir ce jeu de Théatre, nous joindrons le paſſage qui ſuit, pris du Myſtére de la Paſſion. C'eſt lorſque Jeſus-Chriſt ordonne au démon Aſtaroth de quitter le corps de la fille de la Cananée, on ajoute, « Ici ſort une fumée, » & ung canon de deſſoubz la Fille, & Aſtaroth ſort de la fille. » Voyez le premier Myſté-

1534. Voyez un horrible monſtre qui vous tenoit ſous ſa puiſſance, dit Barbe à cette pauvre femme. Elle ſe jette enſuite ſur l'eſprit malin, & prête à l'étouffer, elle le force à lui demander grace. Sathan, pour avoir la liberté, promet, de ne point tenter ceux qui imploreront ſon aſſiſtance.

» Icy ſe fait tempeſte en Enfer. »

C'eſt ici que Marcien perdant patience, renvoye Barbe à ſon Pere ; ſa vûe jette ce Barbare dans une fureur exceſſive.

DIOSCORUS.

Haro ! Mahom, & quelle angoiſſe !
Fy de Mahom, & ſon pouvoir.
Haro ! je crie à pleine voix ;
Maudit ſoit Mahom, & Jupin :
Le Dieu Tarvagant, & Ruffin,
Et tous ceux de la Synagogue. (*a*)

BARBE *s'adreſſant à ſa mere.*

Pitié deuſſes avoir de moy

. . . . . .

re de la ſeconde Journée de la Paſſion. Tome I. p. 167.

(*a*) On apperçoit aiſément l'aſſemblage monſtrueux des divinités qu'adore Dioſcorus, que l'on fait ici Idolâtre, Mahométan & Juif tout enſemble.

A une chienne prend-toy garde,
Qui a ung grand tas de chienneaux, 1534.
Qui naturellement les garde,
Et les préſerve de tous maux:
Tu es donc pire qu'une liſſe.

Dioſcorus, ſans égard pour ſes plaintes, *lui boute la corde au col*, & à peine a-t-elle achevé ſon *In manus tuas, Domine*, qu'il la *frappe ſur le col*, & lui enleve la tête. Les Anges deſcendent du Paradis pour recevoir ſon ame; après quoi les Démons s'emparent de ſes perſécuteurs, & les entraînent aux Enfers. Et le Myſtére finit par la canoniſation de ſainte Barbe, & les guériſons miraculeuſes opérées par ſon interceſſion.

1535.

MYSTERE
DE SAINCT JEHAN-BAPTISTE.

» La Vie & Myſtere de Monſeigneur » Sainct Jehan-Baptiſte par Perſon» naiges: imprimée à Lyon, *in-quarto*, » par Olivier Arnoullet, ſans datte. » *Bibliotheque Françoiſe de Du Verdier Vauprivaz*, page 777.

POur ſuppléer à l'extrait de ce Poëme, que nous ne connoiſſons que par ce renſeignement, nous renvoyons le Lecteur aux Myſteres XXV, XXVIII, & XXX. de la *Conception*, & I, II, III, V, XIII, XXIX, XXX, XXXI, & XXXII. de la premiere Journée de la *Paſſion*: où l'on trouvera la Naiſſance, la Vie, & le Martyre de ce ſaint Précurſeur du Meſſie.

1539.

MYSTERE
DE LA NATIVITÉ. (*a*)

» Myſtere de la Nativité de Noſtre-
» Seigneur Jeſus-Chriſt, par Per-
» ſonnaiges, ſur divers Chants de
» pluſieurs Chanſons (*b*). »

« Et premierement le Voyage en Beth-
» léem, & l'Enfantement de la Vier-
» ge, ſur le Chant, *Le plus ſouvent*
» *tant il m'ennuye.* »

POur obéir aux ordres de l'Empereur, Marie & Joſeph vont à Bethléem, lieu de leur naiſſance.

(*a*) Voici le titre entier de l'Ouvrage, à la fin duquel ce Myſtere ſe trouve. » Chant natal con-
» tenant ſept Nöelz, ung
» Chant Paſtoral, & ung
» Chant Royal avec ung
» Myſtere de la Nativité,
» par Perſonnaiges, com-
» poſez en imitation ver-
» bale, & Muſicale de di-
» verſes Chanſons, recueil-
» liz ſur l'Eſcripture Sain-
» cte, & d'icelle illuſtrez. *Apud Sebaſtianum Gryphium, Lugduni.* 1539. in-4°. Du Verdier Vauprivaz, pag. 109. de ſa Bibliotheque Françoiſe s'eſt trompé en parlant de cet Ouvrage, qu'il dit *in*-8°.

(*b*) Ce Myſtere de la compoſition de Barthelemy *Aneau*, dont nous avons donné la Vie, (Tome II. page 261.) contient environ trois cent vers. Il y a une choſe à remarquer, qu'étant tout en Chanſons, & ſur des airs du tems, il ſe trouve le modele de cette eſpéce de Poëme Dramatique, à qui l'on n'auroit peut-être pas donné une telle antiquité.

« Icy vont en Bethléem. »

1539. Arrivez en ce lieu, ils ne peuvent trouver de logement, ce qui les oblige à ſe retirer dans une pauvre étable.

JOSEPH.

Trouver logis n'eſt pas poſſible
Sans argent, pour l'amour de Dieu.
La choſe eſt notoire & viſible,
Que poureté n'ha point de lieu.
Mais voici une Eſtable,
Aux gens inhabitable,
Où convient demourer.
Le lieu n'eſt pas notable,
Pour Roy, ou Conneſtable,
Il nous fault endurer.

Peu de tems après, Marie enfante le Sauveur du monde, & les Anges annoncent aux Bergers cette heureuſe nouvelle.

» L'Annunciation aux Paſteurs, ſur » le Chant du ſecond couplet, *Extrait* » *d'un ancien Noël.*

L'ANGE.

Paſteurs, qui veillez aux champs *bis.*
Oyez mes dictz, & mes chants *bis.*
Je vous annonce la nouvelle
Joyeuſe pour vous :
Dieu eſt né.....
Pour rachepter tous.
Allez, & l'adorez à genoux.

Trois Bergers, & une Bergere, obéiſſans aux ordres du Meſſager Céleſte, vont à la Créche, en chantant une chanſon dont le refrein eſt *Gloria in excelſis Deo.* 1539.

» La venuë, & l'adoration des Paſ-» teurs, ſur le chant, *Sonnez-m'y donc* » *quand vous irez.* »

Chantons Noël, quand nous irons
Garder nos brebiettes ſur l'herbe,
Sur l'herbe.

David au ſon de ſa harpe, annonce l'arrivée des Rois Mages, qui préſentent leurs dons, & chantent chacun un huitain, terminé par ce vers :

Où eſt-il né, afin que je l'adore.

LYON MARCHANT (*a*). 1541.

» Satyre Françoiſe ſur la comparaiſon » de Paris, Lyon, Orléans, & au-» tres choſes mémorables, depuis » l'an 1524. ſous allégories & éni-» gmes, par Perſonnages myſtiques : » joué au Collége de la Trinité à » Lyon en 1541. »

COmme cette piéce eſt allégorique du commencement à la fin, &

(*a*) Imprimé à Lyon ; Rüe Mercière, par Pierre

que de plus il n'y a gueres d'apparence
1541. qu'elle ait été jouée à Paris, nous ſerons très-ſuccints dans cet Extrait. Cette piéce donc, renferme les principaux événemens arrivés en Europe depuis 1524. juſqu'en 1540. tels que la priſe de François I. à la Bataille de Pavie. La mort du Dauphin ſon fils, empoiſonné par ſon Médecin. Les changemens de Religion en Angleterre, ſous le regne d'Henri VIII. &c. Enfin l'ouvrage eſt terminé par la diſpute entre les Villes de Paris, Lyon; & Orléans. La *Vérité* donne la préférence à la Ville de Lyon. Ce jugement eſt en forme de ballade, dont voici l'envoi.

Prince, je dy (je qui ſuis vérité)
Que nul ne ſoit de nos dictz irrité:
En les prenant en quelque ſens méchant.
Car tous trois ont grand honneur mérité:
Mais devant tous eſt le *Lyon Marchant.*

---

de Tours, 1542. *in*-8°. Cette piéce eſt de Barthelemy Aneau, Auteur de la précédente.

1541.

LE JOYEUX MYSTERE DES TROIS ROYS

» A dix-ſept Perſonnaiges, compoſé par » Jehan d'Abondance, Bazochien, » & Notaire Royal de la Ville du » Pont Saint-Eſprit. (*a*)

CE ſeroit ennuyer le Lecteur que de lui donner un extrait circonſ-

(*a*) Ce Myſtere des trois Rois n'eſt point imprimé, quoiqu'en ait dit Du Verdier, (page 635. de ſa Bibliotheque) Il n'exiſte que Manuſcrit; nous n'avons pû le trouver que dans le Cabinet curieux de M. le Marquis de C * * * à qui nous ſommes redevables de pluſieurs piéces rares. A la tête de cet Ouvrage eſt la note ſuivante, que nous tranſcrirons ici avec plaiſir, en faveur des amateurs du Théatre.

» Ce Myſtere eſt auſſi » rare qu'aucun de tous » ceux qu'on recherche » avec tant de ſoin; J'ai » tiré celui-ci d'un Ma- » nuſcript preſqu'indé- » chifrable. Le Farceur » de cette piéce (car il » en falloit toujours un » ſuivant le génie de ce » tems-là) eſt un vilain, » ou Payſan, à qui l'Au- » teur fait toujours par- » ler un mauvais patois » Languedochien, qui » donne lieu à beaucoup » d'équivoques, avec » les Serviteurs des trois » Mages.

» Il n'y a nulle divi- » ſion particuliere en dif- » ferens Actes, mais ſeu- » lement des pauſes qui » annoncent ordinaire- » ment l'arrivée de » quelqu'un des Perſon- » nages, & qui doivent » par conſéquent tenir » lieu de Scenes. La de- » viſe ou le diſton de » Jehan d'Abondance, » étoit *Fin ſans fin.* C'é- » toit parmi ces ouvriers, » une eſpéce de ſignale- » ment. »

tancié de cette piéce. Il ſuffit de dire
1541. que l'Hiſtoire eſt ſuivie aſſez paſſablement ; mais pour qu'on puiſſe juger de la verſification de l'Auteur, nous allons en extraire quelques endroits.

Un Ange défend aux trois Rois de repaſſer chez le Roy Hérode, comme ils l'avoient promis, & leur ordonne de prendre un autre chemin.

L'ANGE.

Du hault Dieu, Roy altitonant,
De Paradis, ſuis Meſſagier ;
Et pour vous garder de dangier,
Retournez par aultre chemin :
Car Hérode, felon, malin,
Taſche de vous faire mourir.
Pour ſon ire non encourir,
Vous fault autre voye choiſir.
S'il vous tenoyt en ſon pouvoir, &c.

Voici comment Hérode débute.

Hault Empereur, Monarque primitif,
Sublimatif, partout dominatif,
Sur tous vivans je ſuis imperatif,
Superlatif, ſi puiſſant, ne chetif
N'eſt contre moy, &c.

MYSTERE

1541.

MYSTERE

» Sur *Quod ſecundùm legem debet mo-* » *ri*, &c. imprimé à Lyon, » *Du Verdier Vauprivaz*, *Bibliothéque Françoiſe*, pag. 635.

COmme Du Verdier s'eſt trompé en aſſurant que le Myſtere des trois Rois a été imprimé à Lyon, quoiqu'il ne ſoit que manuſcrit, nous pouvons conjecturer qu'il eſt tombé dans la même faute, en parlant de celui-ci, d'autant plus qu'on n'en trouve aucun exemplaire. Le ſujet du Poëme eſt, comme on le voit, tiré du nouveau Teſtament, & ſe trouve compris dans la Quatriéme Journée du Myſtere de la Paſſion.

D'Abondance, Auteur de cet Ouvrage, a encore compoſé quelques Moralités, & une Farce, dont nous parlerons à leur rang.

1541.

MYSTERE DE L'APOCALYPSE. (a)

» Cy enſuyt le Myſtere de l'Apocalypſe » ſainct Jehan, avec les cruautez de » Domicien, Empereur de Romme, » compoſé par Maiſtre Loys Choc- » quet. » *

* Voyez ſa Vie, Tome II. p. 270.

POlipiſon Sénateur Romain, vient annoncer au Sénat aſſemblé, la

(a) Ce Poëme pourroit porter avec raiſon le titre *du Myſtere de Saint Jean l'Evangéliſte*, puiſqu'en effet il contient la plus grande partie de la vie de cet Apôtre, & que les Révélations prophétiques contenues dans l'Apocalypſe, ne forment ici qu'une eſpece d'épiſode détaché entierement du reſte de l'Ouvrage. Il eſt de la compoſition de Louis Chocquet, aſſez mauvais Poëte, même pour ſon tems; & fut repréſenté en 1541. à l'Hôtel de Flandres à Paris par les Confreres de la Paſſion, à la ſuite des *Actes des Apôtres*, & parut imprimé la même année à la fin de la ſeconde édition de ce Myſtere. En voici le titre. « L'Apo- » calypſe Sainct Jehan » Zébédée, où ſont com- » priſes les viſions, & » révélations que jceluy » Sainct Jehan eut en » l'Iſle de Pathmos : le » tout ordonné par fi- » gures convenables, ſe- » lon le texte de la Sain- » cte Eſcripture : enſem- » ble les cruautez de Do- » micien Céſar ..... » Fin du Myſtere de l'A- » pocalypſe Sainct Jehan » l'Evangéliſte, nouvel- » lement rédigé par Per- » ſonnages, avec les mi- » racles faits en l'Iſle de » Pathmos, le tout hiſ- » torié ſelon les viſions, » & achevé ledict Livre » d'imprimer le XXVII.

mort du bon Empereur Titus, ajoutant qu'il faut ſonger à lui élire un ſucceſſeur. Toutes les voix ſe réuniſſent en faveur de Domicien, à qui on va offrir l'Empire. Enſuite paroiſſent deux bourreaux, Torneau & Peſart, qui cherchent à ſe mettre au ſervice de quelque Prince. Le hazard veut qu'ils rencontrent Daru *, ce fameux exécuteur des cruautés de Néron, qui n'avoit jamais voulu s'aſſocier avec ſes camarades de profeſſion, & s'étoit par-là rendu leur ennemi. Comme les deux dont nous parlons le trouvent ici ſans défenſe, ils l'aſſomment, & lui dérobent ſes habits & ſon argent.

1541.

* Ce Daru eſt le Bourreau banal du Myſtere des Actes des Apôtres, qu'on peut voir T. II. de cette Hiſt. avec ſa généalogie, p. 426. du même Vol.

TORNEAU.

Puiſqu'en fault faire le départ,
En ceſte foſſe ſera mis:
Et puis irons chez noz amis,
En chantant ung *Libera nos*,
Aſſis à table entre les potz.

» Icy le gettent en l'Apparition (a)
» & s'en vont à Romme »

» jour de May, l'an mil » cinq cens XLI. par Ar » noul & Charles les An » geliers freres » : *in-folio* gothique, avec des figures en bois. Environ neuf mille vers.

(a) Nous avons expliqué Note DD. des Myſteres de l'ancien Teſtament, ce que c'étoit qu'une Apparition, & à quel uſage on s'en ſervoit.

1541. Ces deux Bourreaux vont offrir leurs ſervices à l'Empereur, au moment qu'on lui apprend que ſaint Jean a converti les habitans d'Epheſe. Domicien fait auſſitôt partir un Vaiſſeau pour le lui amener. Comme les Matelots qui doivent monter ce bâtiment ſont endormis, & la plûpart yvres ; le Pilote eſt obligé de les faire marcher à coups de canne. Il fait charger les proviſions néceſſaires, comme pain, vin, viandes ſalées, morues, harencs, baleines ſallées, & ſur-tout des cartes & des dez. Enſuite on met à la voile. Arrivés à Epheſe, les Ambaſſadeurs mettent pied à terre, & reçoivent les complimens des Matelots.

LE I. MATHELOT.

Perpetuel loz
Soit aux nobles Ambaſſadeurs.

LE II. MATHELOT *aux Spectateurs.*

Ce ne ſont meſchantz Eſtradeurs,
Ou prometteurs de poires molles.

Ces Ambaſſadeurs vont droit au Temple, où ils ſe ſaiſiſſent de l'Apôtre, à qui ils demandent ſon nom, ſaint Jean leur répond ſans s'étonner,

Je ſuis
Juif, nommé Jehan, qui enſuis
Les œuvres de Jéſus, mon Maiſtre.

L'Apôtre entre dans le Vaiſſeau, qui

le porte à Rome, où Domicien, de l'avis du Sénat, le fait jetter dans une chaudiere pleine d'huile boüillante. 1541.

» Icy Molleſtin faict apprêter une » chauldiere d'huylle, & fourches, » boys, charbon, trippiers, & ſoufflez, » & les porte devant la Porte Latine. »

L'Empereur ſurprit de ce que ſaint Jean ſort ſain & ſauf de ce ſupplice, le condamne à un exil perpétuel dans l'Iſle de Pathmos. On conduit l'Apôtre au lieu de ſon exil, avec Porchorus *, priſonnier Chrétien, condamné à la même peine. C'eſt en ce lieu, que le Seigneur, pour couronner les ſouffrances de ſon Diſciple bien-aimé, lui découvre les ſecrets les plus cachés, & dont l'accompliſſement eſt réſervé à la fin des ſiécles. * Prochore.

» Icy ſe doibt mettre ſainct Jehan » près de quelque Roc, appuyé ſur » une de ſes mains, en forme de con- » templation, pendant ſe fera une » grande pauſe en Paradis, muſica- » le, ou inſtrumentalle, cependant » que la premiere viſion s'apparoîtra » (*a*). Icy ſainct Jehan prent plu- » me, papier, & ancre. »

(*a*) Ces Viſions, qui ſont au nombre de quatorze, n'ont rien de ſingulier, & ne contiennent

1541. Pendant que d'un côté du Théatre ſaint Jean rend compte aux Spectateurs des Viſions Céleſtes qui ſe préſentent : de l'autre, Domicien fait maſſacrer un Pantomime, pour ce ſeul ſujet, qu'il reſſemble au Philoſophe Paris ; on lui apprend enſuite qu'Hermogenes a compoſé un Livre, où les tyrans ſont dépeints avec les couleurs les plus fortes. Ce cruel Empereur qui y reconnoît ſon portrait, fait dévorer l'Auteur par des chiens, & attacher à une Croix le Libraire, & l'Enlumineur de l'ouvrage. Ces malheureux expirent, priant Jupin, Mahom, Mercure, Apollon & Vénus, d'avoir pitié de leurs ames. Pour ſe récréer, Domicien fait arrêter l'Aſtrologue Aſclétarion, & lui demande de quel genre de mort il doit périr. Les Aſtres, répond-il, m'ont prédit que mon corps doit être dévoré par des chiens. Pour démentir cette prédiction, l'Empereur

qu'un abrégé infidéle de celles de l'Apocalypſe. Nous en ſupprimons le détail ; il ſuffira au Lecteur de ſçavoir que ce ſont comme des eſpéces de Tableaux que l'on préſente à S. Jean, & dont cet Apôtre rend compte aux Spectateurs, en écrivant, ou plûtôt en feignant écrire. Un Ange lui parle de tems en tems ; ceci ſe paſſe en interlocutoire. Nous avons expliqué dans les deux précédens Volumes, ce que ſignifie ce terme.

fait trancher la tête au miſérable Aſclétarion, dont les chiens mettent le corps en piéces. Tant de cruautés ſoulevent le peuple Romain. Etienne Officier du Palais, deux Chambellans de l'Empereur, & quelques Seigneurs, conſpirent enſemble contre lui, & prennent la réſolution de l'aſſaſſiner. Domicien qui a quelque preſſentiment de leur deſſein, ſe retire fort triſte dans ſa chambre : Les Conjurés s'y rendent, Etienne lui préſente un libelle, & pendant que ce Prince en fait la lecture, les Conjurés ſe jettent ſur lui, & le percent de coups.

1541.

On peut voir Vincent de Beauvais, MiroirHiſtorial, Liv. X. Chapitre 38. qui cite Helinand, Liv. XL.

CLODIUS *arrêtant ſes Camarades.*

Il ſuffiſt, car je vous prometz
Qu'il eſt au rang des trépaſſez.

SATURNUS.

Il a receu des coups aſſez
Pour avoir mys l'Ame hors dehors.

LE I. CHAMBELLAN.

Ne reſte qu'à penſer du corps,
Et regarder qu'on en fera.

« Icy les trois tyrans mettront Do-
» micien en une civiere, & le porte-
» ront en quelque lieu. »

Phélix, nourrice de Domicien, va

chercher ſon corps à la *voirie*, & l'enſevelit en ſecret. Le Sénat s'aſſemble enſuite, & proclame Nerva. Ce nouvel Empereur, profitant du malheur de ſon prédéceſſeur, rappelle les exilés, & rend la liberté aux priſonniers. Du nombre de ceux-ci, ſont deux Diſciples de ſaint Clément, qui s'embarquent auſſitôt pour aller trouver ſaint Jean à Pathmos.

1541.

C'eſt ici la ſeconde partie du Myſtere de l'Apocalypſe.

MYSTERE DE SAINCT JEHAN L'EVANGELISTE, ESTANT EN L'ISLE DE PATHMOS.

CYnops, fameux Enchanteur, paroît dans une grotte, que l'Auteur a voulu qualifier du nom d'*Hermitage*, & ſe vante du pouvoir qu'il a ſur les habitans des Enfers. Deux Prêtres d'Apollon, & trois Citoyens de Phéra, Ville de Pathmos, viennent lui annoncer les progrès des prédications de S. Jean. Vous ne devez pas négliger une affaire qui pourroit avoir des ſuites fâcheuſes, lui dit un des Prêtres.

GALBANUS, *I. Cytoyen.*

Il commence à gaigner crédit, 1541.
Et faict des choſes nonpareilles.

GAMELLUS, *II. Cytoyen.*

Il nous rompt à tous les oreilles.

J'y pourvoirai, répond Cynops, en les congédiant. Un moment après, il appelle Aſtaroth, Bérith, Belzébuth, & Belphégor, & ordonne au premier d'aller étrangler le ſaint Apôtre. Au lieu d'exécuter le commandement de Cynops, Aſtaroth ſe trouve lié par celui de ſaint Jean; comme le Magicien ne voit point revenir ſon Meſſager Infernal, il dépêche Bérith, qui demeure arrêté comme ſon Compagnon, auſſi-bien que Belzébuth, qui arrive enſuite.

BERITH.

Ton parler ſi très-fort m'eſtonne,
Que j'en perds le ſens & courage.
Harau! Diables, harau! j'enrage,
Malings eſpritz, le hayt ne chet,
Car je ſuis prins au trébuſchet,
Plus ne puis aller, ne venir.

SAINCT JEHAN.

C'eſt pour te faire ſouvenir
Que ton Maiſtre n'eſt que ung menteur,
Invocateur, & ſéducteur,
Qui n'a pouvoir, ne force aucune.

Belphégor envoyé après eux, n'oſe
1541. approcher de la grotte de l'Apôtre, & retourne avertir ſon Maître du ſujet qui retient ſes camarades. L'Enchanteur écumant de rage, invoque un nouveau ſecours : & Lucifer attentif à ſa voix, détache Sathan ; & quelques autres.

» Icy pourra avoir trois ou quatre » petites Beſtes, qui figureront Eſpe- » ritz. »

Cynops ſe fait tranſporter avec ſa ſuite à Phéra, où il trouve l'Apôtre occupé à prêcher. Avec le ſecours de quelques preſtiges, il ſéduit le peuple au point, qu'au lieu d'écouter le ſermon de l'Homme de Dieu, ces inſenſés ſe jettent ſur lui, & l'aſſomment de pierres, mais à la confuſion de Cynops & de ſes ſectateurs, puiſque ſaint Jean ſe reléve auſſitôt ſans reſſentir aucun mal. Alors l'Enchanteur, pour conſerver ſon crédit, & ſon autorité par quelque coup d'éclat, ſe jette dans la mer, eſpérant s'en retirer, par le ſecours des Démons, qui forcés d'obéir au commandement de l'Apôtre, entraînent l'Impoſteur au fond des Enfers. Sur ces entrefaites, le Saint rend la vie à trois enfans morts ſubitement.

Ce miracle étonne les assistans, qui se convertissent, à la réserve des deux Prêtres, que rien ne peut retirer de leur aveuglement.

COMÉDIE DE LA NATIVITÉ DE JESUS-CHRIST. (a)

1545.

Environ seize cens vers.

MArie & Joseph vont à Bethléem s'y faire inscrire, conformément aux ordres énoncés dans l'Edit de l'Empereur Auguste. C'est en vain qu'ils cherchent un logis pour passer la nuit : les trois Hôtes à qui ils s'adressent les refusent sur différens prétextes. Le premier leur déclare qu'il ne veut loger

(a) Ce Mystere, & les trois suivans sont de la composition de *Marguerite de Valois* Reine de Navarre, dont nous avons donné la vie, T. II. pag. 170. Ils furent imprimés avec ses autres Poësies, par les soins de Simon de la Haye, sous le titre des *Marguerites de la Marguerite des Princesses, très-illustre Reine de Navarre*, in-8°. à Lyon, Jean de Tournes, 1547. Voyez la Bibliotheque Françoise de Du Verdier Vauprivaz, pag. 843. La Versification de cette Princesse est assez bonne pour le siécle où elle vivoit. Elle a mis de l'esprit & de l'invention dans ces Poëmes ; mais elle affectoit si fort les allégories, que les deux *Farces* de sa composition, (dont nous parlerons ci-dessous) en sont tout-à-fait inintelligibles. Nous croyons qu'elle avoit, pour en agir ainsi, des raisons, dans lesquelles nous ne voulons point entrer, & qui sont étrangeres à notre sujet.

que des gens riches ; ma maiſon, ré-
1545. pond le ſecond, n'eſt deſtinée qu'aux Princes & aux Rois. Pour moi, dit le troiſiéme, je voudrois bien vous rendre ſervice, mais toutes mes chambres ſont occupées par de jeunes perſonnes, qui doivent y paſſer la nuit à boire, & à danſer. Après quelques réflexions ſur l'avarice, & l'aveuglement de ces Hôtes, Joſeph preſſé par la nuit, fait entrer Marie dans une pauvre étable, & va à la Ville chercher de quoi ſouper. Pendant ce tems-là, Dieu ordonne à ſes Anges d'aller ſervir Marie, & adorer le Sauveur du monde. Joſeph en rentrant ſe proſterne à ſes piés, & les Anges ne le quittent, que pour aller annoncer ſon heureuſe Naiſſance aux Bergers de la Contrée. Ils accourrent, ſans s'inquiéter du ſoin de leurs moutons, qu'ils laiſſent à la garde du Seigneur, & vont avec joie adorer le Meſſie.

« Les Bergers, & Bergeres s'en vont » chantans. »

SOPHRON & PHILETINE.

Danſons, chantons, faiſons rage,
Puiſqu'avons grace pour pardon :
Chantons Noël de bon courage,
Car nous avons Chriſt en pur don.

ELPISON & CRISTILLA.

Laiſſons Adam, & ſon lignage, 1545.
Plus avec luy ne demeurons :
Quittons tous noſtre vieil bagage,
Chevres, Brebis, Chiens, & Moutons ;
Chantons Noël de bon courage
Car nous avons Chriſt en pur don.

NÉPHALE & DOROTHÉE.

Allons voir Marie la Sage,
Avec l'Enfant de grant renom :
Dont les Anges, en doux langage,
Nous ont fait un ſi beau Sermon.
Chantons Noël, &c.

SOPHRON & PHILÉTINE.

Portons à leur pauvre meſnage
De noz biens à grand abandon.

DOROTHÉE.

Je luy porteray mon fourmage
Dans ceſte feiſſelle de jon.
Chantons Noël, &c.

CRISTILLA.

Et moy ce grand pot de laictage,
Marie le trouvera bon.

PHILÉTINE.

Je luy donray ma belle cage,
Où eſt mon petit oyſillon.
Chantons Noël, &c.

ELPISON.

Ce fagot aura pour chauffage,
Il fait froid en ceſte ſaiſon.

NÉPHALE.

1545. Mon flageolet pour ſon uſage,
L'Enfant en aymera le ſon.
Chantons Noël, &c.

SOPHRON.

Et moi je feray le meſſage,
J'entens plus que vous la raiſon.

PHILÉTINE.

Je le baiſerai au viſage.

CRISTILLA.

Non, c'eſt bien aſſez au talon.
Chantons Noël, &c.

SOPHRON & PHILÉTINE.

Courrons toſt à ce ſainct voyage,
Plus ne fault qu'icy nous tardons,
Ne craignons nul mauvais paſſage,
Prenons houlette pour bourdon.
Chantons Noël, &c.

ELPISON & CRISTILLA.

Et Dieu, dans ce petit image
Croyons, adorons, & aymon.
Faiſons lui de nos cœurs hommage,
Car certes rien nous n'y perdon.
Chantons Noël, &c.

NÉPHALE & DOROTHÉE.

Mes freres, encore bien ſcai-je
Que ſi en lui nous nous fion,
En nous ſera pour héritaige,
Et nous en luy touſiours ſeron.
Chantons Noël de bon courage,
Car nous avons Chriſt en pur don.

En revenant d'adorer le Fils de Dieu, nos Bergers rencontrent Sathan, qui 1545.
ſous l'apparence d'un grand Seigneur les interroge, & paroît incrédule ſur tout ce qu'ils lui racontent de la naiſſance du Meſſie. Confondu de plus en plus par les diſcours des Bergers, le malin eſprit diſparoît & retourne aux enfers. Le Myſtere finit par les chants des Anges qui remercient Dieu de ſa bonté envers les hommes. (*a*)

COMÉDIE

DE L'ADORATION DES TROIS ROYS A JESUS-CHRIST. (*b*)

POur étendre ſes graces ſur les Nations les plus éloignées, Dieu ordonne à Philoſophie, Tribulation, & Inſpiration, d'amener les trois Mages à la connoiſſance du Meſſie, qui vient de naître. Balthazar éclairé par

(*a*) Ce ſujet ſe trouve traité avec quelque différence, dans les Myſteres de la Conception, de l'Incarnation, que l'on a vû Tomes I. & II. & auſſi dans le Myſtere de la Nativité d'Aneau.

(*b*) Ce Myſtere contient environ ſeize cent vers. On le peut voir d'une autre façon dans ceux de la Conception, & des Trois Rois de Jean d'Abondance.

Philoſophie, ſe détermine aiſément à
1545. l'accompagner. Tribulation fait périr tous les parens & amis de Melchior, & par ce moyen le force à la ſuivre : Et Gaſpard ne pouvant réſiſter aux Conſeils d'Inſpiration, s'abandonne à ſa conduite. Ces trois Puiſſances menent de cette maniere les Mages à l'intelligence Divine : elle les inſtruit & leur donne l'Étoile pour guide. C'eſt en ſuivant ce conducteur, que les trois Rois arrivent à la Créche, pour y adorer le Maître du monde, & lui offrir des préſens.

GASPARD.

J'ay creu, j'ay veu ; mais, Dame, ta parole,
M'a confirmé tant que m'y veux tenir.
Par toy je ſens que mon ame s'envole
A ſon Eſpoux, ſans plus vouloir tenir,
Au monde bas ; parce que retenir
Elle a bien ſceu ta parole, & tes ditz.
Pour à ſon Dieu pouvoir toſt parvenir,
Mort & tourment luy ſemblent Paradis.

Les Mages ſe retirent, & ſuivant l'avertiſſement des Anges, ils s'en retournent, ſans paſſer chez Hérode.

COMÉDIE 1545

DES INNOCENTS.

Dieu prévoyant la cruauté d'Hérode, envoye un Ange à Joseph, pour lui ordonner de passer en Egypte avec Marie & l'Enfant Jesus, jusqu'à la mort de ce Roy. La sainte Vierge pénétrée de sentimens de reconnoissance envers le Seigneur, ne s'occupe qu'à lui en rendre des actions de graces.

MARIE.

Pere du Filz, dont suis l'humble servante,
Fille de toy, qui me rend très-sçavante,
Qu'en toy y a nom de paternité :
Tu m'as fait Mere, & telle je me vante.
Que tousiours suis ta volonté suyvante.
Par pure grace, en moy humanité
Ton Fils aprins, par ta bénignité,
Un corps semblable à la chair de péché,
Pour en ce corps, tuër la vanité
D'Adam, par qui le monde estoit taché, &c.

Joseph lui fait part des ordres du Ciel, & passe avec elle & son divin Enfant, dans un Desert aride. (*a*)

(*a*) La suite de ceci forme le sujet de la Piéce suivante, intitulée *La Comédie du Désert*.

1545. Pendant ce tems, Hérode qui craint que le Meſſie, dont on lui vient d'apprendre la Naiſſance, ne le chaſſe un jour de ſon trône, prend l'avis des Docteurs, ordonne à ſes tyrans de maſſacrer tous les petits Enfans de Bethléem, & des environs. Les femmes de la Contrée ignorant cet ordre barbare, ſe réjoüiſſent, & témoignent la joie qu'elles ont d'être meres.

LA I. FEMME.

Eſt-il plaiſir à l'Arbre, que de voir
La cauſe & fin de ſa création?
Et à la femme eſt-il en ſon pouvoir
De n'aymer bien ſa génération?
C'eſt ſon beau fruit, ſa conſolation,
Pour qui tous fruitz, & animaux ſont faitz.
O mon Enfant, ceſte dilection
Joyeuſement me fait porter tous faix.

LA II. FEMME.

Il n'eſt ennuy que la femme n'oublie,
Quant elle voit que le hault Créateur
De tel honneur l'a ainſi annoblie,
Que l'ouvroüer elle eſt du grand facteur,
Dedans lequel, lui de tout bien Acteur,
Forme l'Enfant à ſa ſimilitude;
Seigneur, ſoyez de luy conſervateur,
Car de bon cœur j'en prens ſollicitude.

LA III. FEMME. 1545.

Je dois aimer, & ne m'en puis garder,
L'os de mes os, & la chair de ma chair :
En le voyant, je me peux regarder,
Son Pere auſſy : c'eſt un threſor bien cher.
Qui te voudroit, Enfant, par mal toucher,
J'aimerois mieux la douleur endurer :
De te ſervir je ne me peux faſcher ;
Mais mon travail je veux faire durer.

Arrivent les quatre Tyrans d'Hérode, qui malgré les cris & les pleurs de ces tendres meres, égorgent leurs enfans, avec la derniere inhumanité. Leur Capitaine vient enſuite rendre compte au Roy de cette cruelle expédition.

HÉRODE *d'un air joyeux.*

Je laiſſe à Dieu de tous les Cieux
La police, & gouvernement.
J'en quitte ma part, aymant mieux
Regner en terre puiſſament.
Vivre veux plus joyeuſement
Que j'en ay faict au temps jadis :
En terre eſt mon contentement.

Ce Roy impie reçoit bientôt la peine de ſon crime. La Nourrice du jeune Prince ſon fils, vient fondant en larmes lui annoncer la mort de cet en-

fant, enveloppé dans le commun maſ-
1545. ſacre. Hérode paroît ému d'abord, mais le deſir de vengeance, & de s'aſſurer une couronne qui ne lui appartient pas, l'emporte bientôt dans ſon cœur ſur la voix de la nature, & lui fait oublier ſa douleur, pour ſe livrer tout entier à la joie.

HÉRODE.

J'ay un filz perdu,
Auſſi j'ay rendu
Mort mon ennemy.
Je l'ayme mieux mort,
Que voir vif & fort
Mon filz & amy.

La Nourrice indignée court enſevelir le jeune Prince. Rachel paroît enſuite, déplorant la mort de ſes enfans; Dieu ordonne à ſes Anges de lui amener les Ames des Martyrs, qui montans au Ciel, chantent les louanges du Très-Haut.

LES AMES DES INNOCENS,
Sur le Chant, *Si j'ayme mon Amy.*

O doux Pere de tous
Miſéricors; & doux,
Nous te rendons louanges;
Qui nous as retirez.
Du monde, & attirez
Au rang des bénoitz Anges.

Chantons Noël, Noël,
Pour le ſalut nouvel 1545.
Qu'un chacun le recorde ;
Qu'à nous Innocents fait
Le Seigneur tout parfait
Par ſa miſéricorde.

Ce myſtere peut contenir environ douze cent vers.

1545.

COMÉDIE DU DESERT.

JOſeph obéiſſant aux ordres du Seigneur, prend la route de l'Egypte, & traverſe un Deſert affreux. La ſainte Vierge accablée de fatigue, & de ſommeil, ſe met au pied d'un arbre pour y dormir avec l'Enfant Jeſus. Joſeph prend ce tems pour aller chercher quelque choſe pour leur nourriture. Pendant ſon abſence, Dieu ordonne à ſes Anges de changer ce Deſert en un lieu de délices : Contemplation, Mémoire, & Conſolation deſcendent du Ciel en même-tems, pour entretenir la ſainte Vierge.

LE I. ANGE.

Tous arbres ſecs, ne ſoyez plus ſtériles,
Le Créateur, veult que ſoyez fertiles,
Donnant vos fruitz de très-bonne ſaveur.

LE II ANGE.

Apparoiſſez dans ce Déſert ſans ombre,
Vous belles fleurs, odorantes ſans nombre,
Pour aujourd'huy recevoir grand'faveur.

LE TIERS ANGE.

Courez ruiſſeaux près de la Vierge Mere, 1545.
Préſentez-luy eau douce, non amere,
Honneur aurez quand de vous en prendra.

LE QUART ANGE.

O miel très-doux de la ſubtile mouche,
Viens toy monſtrer, pour conſoler la bouche,
Porte du Ciel, dont chacun apprendra.

LE QUINT ANGE.

Serpens, Dragons, & beſtes venimeuſes,
Eloignez-vous, & ſoyez gracieuſes,
Sans faire mal à Mere ni Enfant.

LE VI. ANGE.

Tygres, Lyons, & furieuſes beſtes,
Baiſſez icy vos forces, & vos teſtes,
Car reſiſter contr'eux Dieu vous deffend.

A ſon réveil, Marie voit avec ſurpriſe ces changemens. Au même moment, Contemplation s'approche, & lui préſente un Livre, qui renferme toutes les merveilles que le Tout-puiſſant opére continuellement ſur la terre. Mémoire lui fait voir, dans un autre, celles qu'il a opéré depuis la création de l'Univers; & Conſolation, en donnant le ſien, l'avertit qu'il eſt propre à remplir de confiance & de reconnoiſſance envers le Seigneur, pour toutes ſes bontés. La ſainte Vierge reçoit avec joie ces Li-

vres précieux, & les préſente à Joſeph, qui revient alors chargé de quelques fruits ramaſſés dans ce Deſert. Etonné des prodiges qu'il voit, il prend de ces nouveaux fruits, & en mange avec Marie. La nuit ſuivante, l'Ange du Seigneur l'avertit de la mort d'Hérode, & lui ordonne de retourner en Judée. Joſeph ſe met en devoir d'obéir, lorſque le lendemain matin, il rencontre un homme, qui lui dit qu'Archelaüs fils, & ſucceſſeur d'Hérode eſt monté ſur le trône de Judée. Prêt d'abandonner ſon deſſein, l'Ange revient la nuit ſuivante, & réitérant les ordres de Dieu, oblige Joſeph à prendre le chemin de ſa patrie.

1545.

MYSTERE

1518.

MYSTERE DE L'ASSOMPTION.

» S'enſuyt l'Aſſumption de la glorieuſe » Vierge Marie, à XXXVIII. Perſonnages, dont les noms s'enſuyvent cy-après (*a*). ... Cy finiſt le » Treſpaſſement & Aſſumption de la » glorieuſe Vierge Marie par Perſonnages, imprimé nouvellement » à Paris, en la rue Neufve N. D. » à l'Eſcu de France. »

DIeu exauçant les prieres de la ſainte Vierge, envoye Gabriel,

(*a*) S'enſuyvent les Noms des Perſonnages de ce préſent traicté, & premierement,

DIEU LE PERE.
JHESUS.
MARIE.
THAMAR, Vierge.
DINA, Vierge.
ATHALIE, Vierge.
LUCIFER.
SATHAN.
ASMODEUS.
BERICH.
TITHINILUS.
ZABULON, parent de Marie.
MANASSEZ, parent de Marie.
GABRIEL.
MICHEL.
RAPHAEL.
CHERUBIN.
URIEL.
JEHAN.
PIERRE.
ANDRY,
JACQUES le Grant.
PHILIPPES.
MATTHIAS.
BARTHELEMY.
SYMON.
JUDE.
THOMAS.

1518. lui annoncer que le tems de ſon couronnement s'approche. L'Ange lui apporte en même-tems un Rameau de Palme, qui doit être porté à ſa ſépulture. Après ſon départ, la ſainte Vierge ſe ſent incommodée & ſe met au lit: pendant que ſes Vierges pleurent cette triſte ſéparation, Dieu ordonne à ſes Anges de tranſporter les Apôtres à la maiſon de ſa mere: elle les prie de ſe mettre en prieres, de réciter le Pſeautier, & de préparer un Cierge.

» Pauſe pour aller dîner. »

Lucifer inſtruit de tout ceci, & ſçachant à quel degré de gloire, & de puiſſance la Vierge Marie va être élevée, fait de ridicules efforts pour y mettre obſtacle, & dépêche Satan avec un plein pouvoir, en forme de procuration,

---

JACQUES, Mineur.
MATTHIEU.
PAUL.
ABRAHAM.
DAVID.
ISAYE.
YSACHAR, Prêtre des Juifs.
RUBEN, Juif.
JOSEPH, II. Juif.
JACOB, III. Juif.
LEVI, IV. Juif.

C'eſt un petit *in*-4°. de cent cinquante-huit pages; contenant environ deux mille cinq cens vers. L'Extrait de ce Myſtere eſt ici hors de ſon rang. Nous en avons donné le titre Tome II. p. 560. tiré de la Bibliothéque Françoiſe de Du Verdier: C'étoit tout ce que nous en connoiſſions. Depuis l'impreſſion nous en avons recouvré un exemplaire, dont nous donnons l'Extrait que voici.

écrite par Tithinilus Notaire & Greffier Infernal. (*a*) 1518.

(*a*) Nous ſupprimons les Scenes des Diables, qui ſont très-fréquentes dans ce Myſtere ; mais nous croyons devoir tranſcrire ici la procuration en queſtion, qui eſt morceau ſingulier, digne de la curioſité des Lecteurs.

A tous ceulx, & toutes celles
Où ſe font choſes nompareilles
En Forteresſes, Chaſteaux, Donjons,
Riches Palais, Chaſteaux, Maiſons,
Lucifer Prince général
De l'horrible gouffre infernal,
Pour ſalutation nouvelle
Malédiction éternelle ;
Sçavoir faiſons, qu'en noſtre Hoſtel,
Où il y a maint tourment cruël,
En perſonnes ſont comparus
Ung grand tas de Dyables plus drus
Que moucherons en air volant
Devant nous ; en conſtituant
Leur procureur irrévocable,
Fondé en puiſſance de Dyable,
Sathan noſtre conſeil féal,
Luy donnant pouvoir général
De procurer toutes matieres,
Soyent parties, ou entieres,
Dont il nous peut ſoudre profit :
Premierement par cet eſcript,
De procurer pour gens d'Egliſe
En ſymonie & convoitiſe
Soyent Eveſques ou Prélatz,
Curez, Preſtres de tous Eſtatz,
Qui ſont ſubgectz à noſtre Court.
Et de procurer brief & court
Pour haultains Princes terriens,
Qui ſe gouvernent par moyens
D'orgueil & de préſomption,
Qui ne quierent que ambition
Pour vivre en plaiſance mondaine,
Et n'ont jamais leur bourſe pleine,
Sans point avoir de ſuffiſance.
De procurer à toute inſtance

» Poſe : Orgues : & doit venir Jhéſus
» en l'Hoſtel de Marie : flambées ſans
1518. » ceſſer. »

Pour le faict de tous faulx marchans
Qui ſont en terre, en mer, en champs,
Comme Merciers, & Chaucetiers,
Taverniers, auſſi Pantoufliers,
Patiſſiers, Bouchers, & Braſſeurs,
Conreurs de Cuirs, Tenneurs, Pareurs,
Tainturiers, Telliers, Ticerans,
Boulengiers, Mangniers congnoiſſans
Quant leurs voyſins font une perte,
De procurer par voye experte
Pour Seillers, & pour Hoſtellains,
Pour Marinierſ de pitié plains,
Charpentiers, Manouvriers, Maçons,
Cordiers, Naveliers, & Charrons,
Serruriers, Pelletiers, Mareſchaulx,
Parmentiers, Marchans de Chevaulx,
Et tous autres, conſéquement
Qui ſe meſlent de faulcement
Communiquer leur marchandiſe.
De procurer par fainćte guiſe,
Pour tous deſloyaulx Juſticiers,
Praticiens, & Officiers,
Comme Procureurs, Advocatz,
Qui font ſouvent mouvoir débatz
Par faulces cauſes maintenir
Dont grands maulx en peuvent venir.
De procurer pour les Sergens
Royaux, & à marché faiſans
Aucune fois oultre leur charge.
Et pour ce haultain povoir & large,
De procurer ſans poinct d'arreſt
Affin que ſans tenir long plaiſt,
Soyent bientoſt expédiées
Les cauſes de ces mariés
Que leurs femmes belles & bonnes
Laiſſent-là pour ces matronnes
Maintenir en concubinage;
Pour femmes qui leur mariage
Faulcent auſſi à leurs maris.
De tous nos amis deſſuſditz

Au ſon des inſtrumens, & environné de flammes brillantes, Jeſus vient trouver ſa Mere. Saint Pierre ordonne aux aſſiſtans de prendre un cierge allumé ; & ſaint Michel terraſſe Sathan. 1518.

MICHEL.

Faux Sathan, ſi tu ne te rens
Je te feray une eſcarmouche.
. . . . . .
Tu es bien préſumptueux Diable.

Jeſus monté au Ciel avec l'ame de la ſainte Vierge, au milieu des acclamations des Anges, après avoir ordonné aux Apôtres d'enſevelir ſon corps, à la Vallée de Joſaphat, en les aſſurant

---

Et autres point icy nommez,
Dont nous ſommes bien informez,
A Sathan notre Conſeiller,
Contre toute œuvre vertueuſe
Tout ce, nous à la furieuſe
Route deſléale, infernale,
Privé de grace eſpéciale,
Donner à Sathan ce povoir,
Sans jamais contre aller vouloir,
Lequel luy donnons plainement,
Sans fin irrévocablement.
Donné en l'Hoſtel deſſuſdict
Puant, déteſtable, maudit,
En l'an de perdition,
D'humaine génération.
Scellé de cent mille Serpens,
De Crapaulx enlachiez dedans,
Pendant à deux crignes de Diable,
Signé de noſtre abhominable
Secretaire Tithinilus.

1518. qu'il viendra bientôt les conſoler. Ils obéiſſent, & obligent ſaint Jean à porter la Palme, ſaint Pierre, ſaint Paul, ſaint Matthieu, & ſaint Simon portent le Bienheureux Corps, & les autres Apôtres l'accompagnent, en chantans le Pſeaume *In exitu.*

Une troupe de Juifs infidéles, s'avance pour troubler cette auguſte cérémonie : Iſachar leur chef, perd l'uſage de ſes mains ſacriléges, qu'il a oſé témérairement poſer ſur le cercueil ; il reconnoît auſſitôt ſon crime, & reçoit le Baptême, en même-tems que la guériſon : Ses camarades privés de la lumiere du jour, au lieu d'implorer la grace du Seigneur, ſe déſolent, ne croyans avoir d'autre reſſource que de demander l'aumône, ainſi que les pauvres aveugles, & déliberent entr'eux.

JACOB.

Nous ſommes droictement en point
De jouer à la cline muche.

JOSEPH.

Hélas, il fuſt bien néceſſaire
Que ung ſceut joüer de la guittere
On en a en mainte taverne,
Maint gobet, & maint bon lopin.

JACOB.

Il n'eſt vie que de quoquin.

RUBEN. 1518.

Scès-tu point cette chanſonnette
Et Dieu te doint bonjour, Jenette?
Du tems de Balaſan parolles?

JOSEPH.

J'ay vû que j'en tenoye eſcolles,
Mais j'ay piécà tout oublié.

Ces quatre Juifs ſe heurtent, & enſuite ſe battent : Iſſachar ſurvient, qui les ſépare : il convertit Levi & Jacob. Ruben & Joſeph perſiſtent dans leur aveuglement, & ſe poignardent par l'inſpiration du malin eſprit.

» Orgues : & doivent porter le corps » au monument. »

Au bout de quelque tems, Jeſus vient y trouver ſes Apôtres, leur demande leur avis, ſur ce qu'il doit faire touchant le corps de la ſainte Vierge. Ils lui conſeillent de le réunir à ſon Ame, dans le ſéjour de gloire. Jeſus l'ordonne à S. Michel.

» Orgues : & ſe doibt monſtrer Ma- » rie juſques à la poitrine. »

Les Apôtres ne trouvant plus ce ſaint Corps, demeurent perſuadés de l'Aſſomption de Marie ; l'incrédule Thomas, eſt le ſeul qui en doute : Pour le convaincre, la ſainte Vierge du haut des Cieux, lui jette ſa ceinture.

« Et doibt cheoir la ſaincture de la
1518. » Vierge Marie. »

Le Myſtere finit par les acclamations des Anges, & des Prophêtes, & le couronnement de Marie.

DIEU.

Fille, ceulx qui te requerront
De bon cœur en néceſſité,
Leurs peticions obtenrons
Sans nulle contrariété;
Et enfin en félicité,
Après ce monde variable,
Te verront en ſublimité,
Regner en gloire perdurable.

« Orgues : Prologues de fin. »

Fin du Catalogue des Myſteres.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE, ET EXTRAITS DES MORALITÉS,

Depuis leur origine, juſqu'en 1548. qu'elles furent ſupprimées.

LE mépris général que l'on eut pour tous les Poëmes Dramatiques qui parurent avant le regne d'Henri II. (occaſionné par l'Arrêt du Parlement du 17 Novembre 1548. qui les avoit ſupprimé) les fit tomber dans un tel oubli, qu'au bout de trente ans, ils étoient ſi peu connus, que les termes de Myſtere, & de Moralité devinrent ſynonymes. Du Verdier Vauprivaz, & la Croix du Maine (*a*) ont pris ſi ſouvent le change, qu'il eſt aiſé de re-

(*a*) Ces deux Auteurs vivoient ſur la fin du ſeiziéme ſiécle, & compoſerent leurs Bibliothéques avant 1584.

connoître leur entiere ignorance ſur cet article. Faute d'avoir approfondi la matiere, cette erreur a continué juſqu'à préſent : & preſque tous ceux qui en ont voulu parler, ne l'ont fait que ſuperficiélement, ſans pouvoir néanmoins éviter le défaut que nous reprochons à ces deux Auteurs. Nous ne ſommes point étonnés de trouver ces mêmes fautes multipliées dans des Catalogues copiés d'après eux ; & ce ſeroit abuſer de la patience du Lecteur, que de vouloir relever tous ceux qui peuvent les avoir commiſes : le ſçavant Commentateur de Rabelais ſervira ici d'exemple. Quelque connoiſſance qu'il ait eu des anciens Auteurs François, il lui eſt arrivé de prendre le Myſtere de la Paſſion (*a*) pour une Moralité. Il qualifie de ce terme le crucifiement de Jeſus, dont il fait une piéce ſéparée, (*b*) qui n'eſt cependant qu'une

(*a*) » *La Diablerie de* » *Saumur.* La Paſſion à » Perſonnages, ainſi » appellée, apparem- » ment, par rapport à » cinq ou ſix Démons, » comme Lucifer, Sa- » phan, Belzébuth & » autres, qui y jolierent » leurs rôles. On repré- » ſentoit à Saumur tou- » tes ſortes de *Moralités*, » mais particuliérement » celle-ci » : *Du Chat, note 8. ſur le XIII. Chap. du IV. Livre de Rabelais.*

(*b*) Le Crucifiement de Jeſus, Moralité. *Idem, note 75. ſur le VII. Chap. du II. Livre de Rabelais.*

action de la quatriéme Journée de ce Poëme : & ce qui paroîtra encore plus étonnant, c'eſt qu'il nous donne le titre d'une Piéce imaginaire (*a*) & de l'invention de l'Auteur qu'il commente, par celui d'une Moralité repréſentée en public. Le Lecteur judicieux ſentira aiſément, combien ces fautes ſont groſſieres, & qu'il eſt auſſi ridicule de confondre les Myſteres, les Moralités, avec les ſotiſes, ou les Farces, que de ne ſçavoir pas diſtinguer une Tragédie, d'une Comédie, ou d'une Paſtorale.

En joignant à la fin de l'Hiſtoire de chacune des ſociétés qui formerent le commencement du Théatre François, l'Extrait d'une des piéces qu'elle repréſentoit plus communément, nous croyons avoir mis le public en état d'éviter une pareille erreur. C'eſt cette raiſon qui nous a déterminé à donner dans le Volume précédent l'Extrait du

(*a*) » L'Invention » Sainte Croix à ſix » Perſonnages, joüée » par les Clercz de Fineſ» ſe », Rabelais, Liv. II. Chap. 7. « Sans dou» te », ajoute le Sieur Du Chat, « que du » tems de l'Auteur, en» tr'autres Moralitez, » comme on parloit alors, on avoit repré» ſenté en public, à plu» ſieurs Perſonnages, » l'Invention Sainte » Croix ». Si ce Sçavant Commentateur avoit eu un peu plus de connoiſſance de nos anciennes Piéces, il auroit évité une erreur auſſi groſſiere.

Bien-Adviſé & Mal-Adviſé : comme cette Moralité eſt des plus anciennes, & qu'elle caractériſe parfaitement ce genre Dramatique dont elle eſt, pour ainſi dire, le modéle (*a*) nous l'avons préféré aux autres.

Il faut cependant remarquer que les Moralités ſe peuvent diviſer en deux claſſes différentes. Les unes purement morales, où l'on perſonnifie les vices, les vertus, les paſſions, & les accidens de la vie humaine. Les autres reſſemblent, à la vérité, plus aux Myſteres, mais elles conſervent néanmoins leur caractere eſſentiel, qui eſt d'inſtruire, & d'exciter à des actions louables, & méritoires.

(*a*) Si cette piéce eſt le modéle des Poëmes de cette eſpéce pour le plan & la forme du ſujet, il ne l'eſt pas pour le nombre des vers : Celle-ci excédant de beaucoup la quantité preſcrite par les anciens Maîtres de l'Art. *Gravian du Pont, dans ſon Art de Rhétorique*, nous apprend qu'une Moralité ne doit avoir que mille vers, ou douze cent, au plus.

LES VIGILES DES MORTS.

« Les Vigiles des Morts par perſonna-
» ges, à ſçavoir,

» *CREATOR OMNIUM*,
» *VIR FORTISSIMUS*,
» *HOMO NATUS DE MU-*
» *LIERE.*
» *PAUCITAS DIERUM.*

1474. dati. 4 id. Ianuar.

Imprimées à Paris in-ſeize par Jean Janot ſans datte. *Bibliotheque françoiſe, de Du Verdier*, p. 727.

« Je m'eſbay » ajoute cet Auteur », comme il nomme » les perſonnages » en latin, veu qu'il les fait parler en françois, mais poſſible étoit-ce trouvé beau de ce tems-là. (*a*)

(*a*) Cette Moralité eſt de la compoſition de Jean Molinet, dont nous avons donné la vie Tom. II. pag. 243. Comme nous n'avons vu aucun exemplaire de cet Ouvrage, & ne le connoiſſons juſqu'à préſent que par ce paſſage de Du Verdier, nous ne pouvons en donner un plus grand détail. Remarquons que le même Du Verdier, a confirmé de plus en plus ſon ignorance ſur ces

MYSTERE DU BIEN-ADVISÉ ET MAL-ADVISÉ.

1475. *approximativ. v. mss.*

CEtte Moralité dont on peut voir l'Extrait Tome II. page 113 & ſuivantes, eſt imprimée in-folio, & contient cinquante-cinq feuillets, ou cent dix pages, à deux colonnes : environ huit mille vers. (a) A la fin de l'Ouvrage on lit ce qui ſuit :

« Cy finiſt le Myſtére du Bien-Adviſé, & Mal-Adviſé, imprimé à » Paris par Pierre le Caron, pour Antoine Verard, Libraire, demourant » à Paris ſur le Pont Noſtre-Dame à

ſortes de Poëmes : puiſque rien de ſi commun dans les Moralités que de voir des perſonnages dont le nom ſoit latin, quoique cependant ils parlent françois : on peut s'en convaincre en parcourant les ſuivantes, & celle de Bien-Adviſé, Section VI.

(a) Pour donner plus d'ordre, & de clarté à notre Extrait, nous avons diſtingué cette Moralité par Sections, quoique cette diviſion ne ſoit pas dans l'Original.

» l'ymage Sainct Jehan-l'Evangéliſte, » ou au Palais au premier pilier devant » la Chapelle où l'on chante la Meſſe » de Meſſeigneurs les Préſidens. » 1475.

L'Exemplaire qui nous en a été communiqué à la Bibliotheque du Roy, eſt ſur vélin, & enrichi de quelques miniatures. Cette Moralité eſt fort rare, & la plus paſſable de ce genre. Le ſujet des Moralités de l'Homme pécheur, de l'Homme produit par Nature, & de l'Homme juſte, & de l'Homme mondain, n'eſt copié que d'après celui-ci.

MORALITE'
DE L'HOMME PÉCHEUR.

1480. « L'Homme pécheur par perſonna-
» ges, joué en la Ville de Tours (*a*).
» C'eſt à ſçavoir la Terre & le Li-
» mon qui engendrent l'Adoleſcent,
» & eſt à ſoixante-quatre perſon-
» nages, dont les noms s'enſuivent. »

(*a*) La premiere Edition de cet Ouvrage fut donnée par Verard en 1481, à la fin de laquelle on lit ces mots. » A » l'onneur & à la louan- » ge de Noſtre Seigneur » Jheſus-Chriſt, & de » ſa très-digne Mere, & » de toute la Cour céleſ- » tielle de Paradis, a été » faict ce Livre appellé » l'Omme pécheur, n'a- » gueres joué en la ville » de Tours, & imprimé » à Paris par Anthoine » Verard, Libraire, de- » mourant à Paris ſur le » Pont Noſtre-Dame, à » l'image Sainct Jehan l'E- » vangéliſte, ou au Pa- » lais au premier Pilier » devant la Chapelle où » l'on chante la Meſſe de » Meſſeigneurs les Préſi- » dens. » In-fol. ſur vélin avec des Miniatures.

Il fut imprimé enſuite auſſi in-fol. ſous le même titre : » A Paris, par le » petit Laurens pour vé- » nérable homme Guil- » laume Euſtace, Librai- » re, demourant à Pa- » ris, tenant ſa bouti- » que en la Grant Salle » du Palais, du coſté de » la Chapelle de Meſſei- » gneurs les Préſidens, » ou ſur les grands dé- » grez par où on monte » audict Palais du coſté » de la Conciergerie, à » l'enſeigne de Sainct

LE LIMON DE LA TERRE *commence.*
LA TERRE.
L'ADOLESCENT.
LE MONDE.
FOY.
ESPÉRANCE.
CHARITÉ.
DIEU.
LES ANGES.
SAPIENCE DIVINE.
MICHEL.
GABRIEL.
RAPHAEL.
LE BON ANGE.
RAISON.
FRANC-ARBITRE *habillé en Roger-Bon-tems.*
CONSCIENCE.
ENTENDEMENT *habillé en Légiſte.*
LUCIFER.
SATHAN.
DÉMON.
BELPHEMOT.
LE DYABLE.
PÉCHÉ.
SENSUALITÉ.
DÉSESPÉRANCE *de Pardon.*
HONTE.
CRAINTE *de dire ſes péchés.*
ESPÉRANCE *de Longue vie.*

1480. V. II, 1.

[a] Jehan l'Evangéliſte. La veuve feu Jehan Treperel, & Jehan Jeannot, rue Neufve Noſtre-Dame, à l'enſeigne de l'Eſcu de France, réimprimerent cette Moralité en 1529. quoique ces trois différentes Editions ne ſoient que le même ouvrage. Nous ſommes obligés d'avertir, que quelques-uns ſe ſont aviſés de les prendre pour trois Poëmes différens : ce qui eſt très-faux. Au reſte, cette Moralité peut contenir environ vingt mille vers. La Poëſie en eſt très-mauvaiſe.

1480.

ORGUEIL.	PÉNITENCE.
AVARICE.	HUMILITÉ.
LUXURE.	LARGESSE.
ENVIE.	CHASTETÉ.
GLOUTONNIE.	CHARITÉ.
IRE.	ABSTINENCE.
PARESSE.	PACIENCE.
L'HOMME PÉCHANT.	DILIGENCE.
	PERSÉVÉRANCE.
COMPASSION.	AULMOSNE.
LE PÉCHEUR.	ORAISON.
CONCUPISCENCE.	JEUNE.
	AFFLICTION.
FINETTE.	MALADIE.
CONTRICION.	LA MORT.
SATISFACION.	ESPÉRANCE *de longue vie.*
CONFESSION.	
MISÉRICORDE.	HONTE *de dire ſes péchés.*
LE PRESTRE.	

LE fonds du ſujet de cette Moralité, eſt, comme on le vient de dire, le même que celui du Bien-Adviſé, & Mal-Adviſé. Icy le Limon de la Terre, & la Terre forment un Adoleſcent, qui paſſe ſucceſſivement par tous les états de la vie, & ſuit, ſans diſcernement les vertus & les vices

mentionnés dans le Catalogue des perſonnages. Cet homme meurt enfin contrit, & fort bien confeſſé. Les Diables qui s'attendoient à enlever ſon ame, crevent de rage, & la Moralité finit par la tempête qu'ils excitent aux Enfers, pour tâcher de ſe conſoler. 1480.

« Adonc les Diables feront grants » tonnoires, & tourmenteront leſdits » vices, aſſavoir, Orgueil, Luxure, » Envie, Ire, Pareſſe, &c.

Lorſque la Piéce eſt achevée, l'Acteur qui eſt chargé de réciter le Prologue, s'avance vers les Spectateurs, & les exhorte à recueillir avec ſoin le fruit de cette Morale.

Le Prologue *final.*

Nous prirons la Trinité haulte
Qu'un chaſcun pécheur puiſſe faire
Pénitence, qui ſans deffaulte
Soit pourſuyte à cet exemplaire.
Seigneurs, ne vous veuille deſplaire,
Si faulte de faire, ou de dyre,
Avez apperçeu, mais vous plaiſe,
Les ſupporter, ſans rien meſdire.
Faire ne vouldrions, ne deſduyre
Choſe qui ne fuſt à l'honneur
Et louange, ſans contredire,

1480. De Hieſu-Criſt Noſtre Seigneur,
Et d'un chaſcun poure pécheur,
Son inſtruction ſalutaire :
Extirpant péché, & erreur,
En charité très-volontaire.
Et s'il vous plaiſt les faultes taire,
Du départir ſommes émeuz,
Allons, de par Dieu, nous retrayre,
Chantant, *Te Deum laudamus.*

MORALITE'

1492. approximativement 1. p. 93 =

DE L'HOMME PRODUIT PAR NATURE.

« Moralité de l'Homme produit par » Nature au monde, qui demande le » chemin de Paradis, & y va par neuf » Journées.

» La premiere eſt de Nature à Pé» ché.

» La ſeconde, de Péché à Péniten» ce, paſſant par Libéral-Arbitre.

» La troiſiéme, de Pénitence aux » Divins Commandemens.

» La quatriéme, des Commande» mens aux Conſeils.

» La cinquiéme, des Conſeils aux » Vertus. 1492.

» La ſixiéme, des Vertus aux Sept » Dons du Saint-Eſprit.

» La Septiéme, des Dons aux Béati- » tudes.

» La huictiéme, des Béatitudes aux » fruits dudict Sainct-Eſprit.

» La neufviéme, des Fruicts au Ju- » gement & Paradis.

» Imprimé à Paris in-octavo par » Simon Voſtre. » *Bibliotheque Françoiſe de Du Verdier Vauprivaz, page 586.*

Pour ſuppléer à la négligence ordinaire des Imprimeurs du tems, qui ne dattoient preſque jamais l'année de l'Impreſſion, nous avertiſſons le Lecteur, que Simon Voſtre vivoit vers l'an 1492. Au reſte, les Extraits du Bien-Adviſé & Mal-Adviſé, de l'Homme Pécheur, & ci-deſſous de l'Homme juſte & l'Homme mondain, peuvent aiſément tenir lieu de celui-ci, que nous ne pouvons donner, n'en ayant pas découvert d'Exemplaire.

MORALITE'
DU MAUVAIS RICHE
ET DU LADRE.

« Moralité nouvelle du Mauvais » Riche, & du Ladre, (1) à douze per- » ſonnages » ſans datte, & nom d'Im- primeur.

1500.

(1) *Le Lazare.*

C'eſt un in-ſeize contenant trente-deux pages, & environ huit cent Vers.

A Son réveil, Trotemenu va trouver le Mauvais Riche, ſon Maître, qui lui ordonne de faire apprêter le dîner. Ce Valet obéit, & revient mettre le couvert un moment après.

LE MAUVAIS RICHE *à ſa femme.*

Dame, venez à ce baſſin,
Voz mains laver ſans retarder,
Affin que nous aillons diſner.
Délivrez-vous appertement,
Car la viande nous attent,
Ainſi que Trottemenu dit.

Pendant le repas, on entend le Ladre, qui ſonnant de ſa cliquette (*a*) demande l'aumône. Qu'on me chaſſe ce coquin, dit alors le Mauvais Riche. 1500.

LE RICHE.

Trottemenu, mon bel amy,
N'as-tu pas ouy ce truant,
Que je t'avois dit cy-devant
Que de ma porte tu chaſſaſſes,
Et que les Chiens tu luy haraſſes ?
Vas le moy chaſſer viſtement.

Le Valet exécute cet ordre, mais les chiens moins cruels que leur Maître, viennent careſſer le pauvre Ladre. Le Riche plus irrité que jamais, commande à Trotemenu de faire ſortir ce malheureux, à coups de bâton.

TROTEMENU *au Ladre, en le frappant.*

Or sà, truant, paſſez arriere,
Très-fort vilain, méſeau pourri (*)
Que de Dieu ſoyez-vous pugny,
Tant me faictes avoir de paine.

(*) *Meſeau*, Méſel, Lépreux, Ladre.

Le Ladre accablé de maux, & de miſére, prie le Seigneur de l'en délivrer. Raphaël vient chercher ſon ame,

(*a*) *Cliquette*. On appelloit ainſi la ſonnette que les Ladres & Lépreux étoient obligés de porter pour avertir ceux qui ſe trouvoient ſur leur chemin, de s'en détourner.

1500. & Sathan s'avance d'un autre côté, pour lui en diſputer la poſſeſſion.

SATHAN.

Haro ! que je ſuis eſperdu !
Ce Méſeau nous eſchappera ;
Je voy Raphaël par de-là,
Qui a jà ſon ame ſaiſie.
Rahouart, allons, je te prie,
Allons à luy, ſans arreſter,
Sçavoir ſe luy pourrons oſter ;
Si l'amenons à la chauldiere,
Où il n'a clarté, ne lumiere,
Et nous avançons, je t'en pry.

RAHOUART.

Bien avons perdu ce truant,
Sathan, par trop longue demeure,
Et de ce que ne ſçavions l'heure.

Pour réparer cette perte, ces deux Démons vont à la porte du Mauvais Riche, qu'une maladie mortelle ſaiſit ſubitement. C'eſt ce Ladre, dit la femme, qui a cauſé cette révolution à la ſanté de mon mary.

LA FEMME.

Mais, mon Seigneur, trop le heyoit
Pource que touſiours revenoit

Ceans

Ceans à l'heure de diſner :
Ses cliquettes faiſoit ſonner,
Dont Monſeigneur s'eſt courroucé.

Sathan, & Rahouart arrivés chez le Mauvais Riche, attendent avec une extrême impatience, le moment de ſon trépas : il expire enfin, laiſſant ſon Epouſe dans une grande affliction.

LA FEMME.

Laſſe ! dolente, que feray,
Puiſque j'ai mon Seigneur perdu ?
Trop mal il m'en eſt advenu,
Car il m'aymoit de bonne amour.

Prens garde que cette ame ne s'échape, dit Sathan à ſon camarade.

RAHOUART.

Sathan, point ne t'en fault doubter,
Ne vois-tu pas que je la tiens ?

Après avoir lié cette ame bien étroitement dans une hotte, ces deux Eſprits malins l'apportent à Lucifer, qui lui fait endurer les tourmens dûs à ſon crime.

LA DEABLERIE. (a)

1500. (1) ou d'Amenrnal. Voyez ſa vie Tome II. p. 345.

« Le Livre de la Déablerie de Maiſtre » Eloy d'Amernal (1) qui traicte » comment Sathan faict démon- » ſtrence à Lucifer de tous les maulx » que les mondains font ſelon leurs » étatz, vacations, & meſtiers ; & » comment il les tire à dampnation, » Paris, Michel le Noir » Privilege du 29 Janvier 1507. in-folio Gothique, (b).

CE Poëme a été compoſé vers l'année 1500. Nous ne pouvons pas aſſurer qu'il ait été repréſenté ſur aucun

(a) « *La Diablerie*, ou » *la grande Diablerie*. On » repréſentoit autrefois » à plus ou moins de » perſonnages, des piéces de dévotion, dans » leſquelles on faiſoit » d'ordinaire paroître » les Diables qui devoient un jour tourmenter éternellement » les pécheurs endurcis. » Ces repréſentations » s'appelloient *petite* ou » *grande Diablerie*. *Petite*, quand il y avoit moins de quatre Diables : *Grande*, quand il y en avoit quatre. D'où eſt venu le Proverbe : *faire le Diable à quatre*. » *Le du Chat*, *Note* (1) *ſur le IV. Chapitre du premier Livre de Rabelais*.

(b) Cet Ouvrage a été imprimé depuis in-4°. ſous le titre de la *Grant Dyablerie*, à Paris par la veuve feu Jehan Trep-

Theatre, neanmoins comme il a été composé dans cette intention, & que d'habilles gens (*a*) l'ont mis au nombre des 1500.

perel, & Jehan Johannot, Libraire-Imprimeur, demeurant rue Neuve Notre-Dame, à l'enseigne de l'Ecu de France. Il peut contenir environ vingt à vingt-deux mille vers.

Du Verdier Vauprivaz, page, 275. de sa Bibliotheque Françoise, cite l'Edition de Michel le Noir, mais il se trompe de datte, & la dit de 1508. A la page 270. de ce même Livre, cet Auteur parle d'un Ouvrage intitulé « La petite Diablerie, autrement appellée l'Eglise des mauvais, dont Lucifer est » le Chef, & ses membres sont les Joueurs, » Iniques, Pécheurs, & » Réprouvés: imprimée à » Lyon in-seize, par » Olivier Arnoullet, » mais on ne sçait si c'est un Abrégé, ou un Ouvrage different de celui dont nous parlons. Si Du Verdier étoit plus exact, nous aurions tort de former ces doutes.

(*a*) Le sçavant Naudé, qui connoissoit assez bien ces sortes d'Ouvrages, n'a point hésité à le mettre au rang de nos anciens Poëmes Dramatiques. Après avoir parlé de quelques Poëtes François, vivans avant le regne de François I. Il ajoute : « Si la Comédie » de Pathelin a eu plus » de vogue, & que Pas» quier en a fait un Cha» pitre de ses recherches, » voire même qu'elle ait » été traduite en latin » *per Alexandrum Co*» *mbertum*, & imprimée à Paris, il y a » plus de cent ans, ç'a » été plustost à cause de » la Moralité, & des in» trigues, des finesses de » la Femme, & du Ber» ger, & de la diversité » du langage, & autres » considérations semblables, que pour estre » d'un style plus soute» nu que les précédens. » Si tu cherchois l'anti» quité de notre burlesque Francois, dans » ces représentations que » l'on faisoit autrefois » par toutes les bonnes » villes, les *Histoires du* » *Vieil & du Nouveau* » *Testament*, *de la Pas*» *sion de Nostre Seigneur*, » ou de *Sainte Catherine*, » & autres Saints, tu au» rois beaucoup plus de

Mascurat de Naudé, pag. 214. & 215.

LA DEABLERIE. (a)

« Le Livre de la Déablerie de Maiſtre » Eloy d'Amernal (1) qui traicte » comment Sathan faict démon- » ſtrence à Lucifer de tous les maulx » que les mondains font ſelon leurs » étatz, vacations, & meſtiers ; & » comment il les tire à dampnation, » Paris, Michel le Noir » Privilege du 29 Janvier 1507. in-folio Gothique, (b).

1500.

(1) ou d'Amernal. Voyez ſa vie Tome II. p. 345.

CE Poëme a été compoſé vers l'année 1500. Nous ne pouvons pas aſſurer qu'il ait été repréſenté ſur aucun

(a) « *La Diablerie*, ou » *la grande Diablerie*, On » repréſentoit autrefois » à plus ou moins de » perſonnages, des piéces de dévotion, dans » leſquelles on faiſoit » d'ordinaire paroître » les Diables qui devoient un jour tourmenter éternellement » les pécheurs endurcis. » Ces repréſentations » s'appelloient *petite* ou » *grande Diablerie*. *Petite*, quand il y avoit moins de quatre Diables : *Grande*, quand il y en avoit quatre. D'où eſt venu le Proverbe : *faire le Diable à quatre*. » *Le du Chat*, *Note* (1) *ſur le IV. Chapitre du premier Livre de Rabelais*.

(b) Cet Ouvrage a été imprimé depuis in-4°. ſous le titre de la *Grant Dyablerie*, à Paris par la veuve feu Jehan Trep-

Theatre, neanmoins comme il a été composé dans cette intention, & que d'habilles gens (*a*) l'ont mis au nombre des 1500.

parel, & Jehan Johannot, Libraire-Imprimeur, demeurant rue Neuve Notre-Dame, à l'enseigne de l'Ecu de France. Il peut contenir environ vingt à vingt-deux milliers.

Du Verdier Vauprivaz, page, 275. de sa Bibliotheque Françoise, cite l'Edition de Michel le Noir, mais il se trompe de datte, & la dit de 1508. A la page 270, de ce même Livre, cet Auteur parle d'un Ouvrage intitulé « La petite Diablerie, autrement appellée l'Eglise des mauvais, dont Lucifer est » le Chef, & ses membres sont les Joueurs, » Iniques, Pécheurs, & » Réprouvés: imprimée à » Lyon in-seize, par » Olivier Arnoullet, » mais on ne sçait si c'est un Abrégé, ou un Ouvrage different de celui dont nous parlons. Si Du Verdier étoit plus exact, nous aurions tort de former ces doutes.

(*a*) Le sçavant Naudé, qui connoissoit assez bien ces sortes d'Ouvrages, n'a point hésité à le mettre au rang de nos anciens Poëmes Dramatiques. Après avoir parlé de quelques Poëtes François, vivans avant le regne de François I. Il ajoute: « Si la Comédie » de Pathelin a eu plus » de vogue, & que Pasquier en a fait un Chapitre de ses recherches, » voire même qu'elle ait » été traduite en latin » *per Alexandrum Colimbertum*, & imprimée à Paris, il y a » plus de cent ans, ç'a » été plustost à cause de » la Moralité, & des intrigues, des finesses de » la Femme, & du Berger, & de la diversité » du langage, & autres » considérations semblables, que pour estre » d'un style plus soutenu que les précédens. » Si tu cherchois l'antiquité de notre burlesque Francois, dans » ces représentations que » l'on faisoit autrefois » par toutes les bonnes » villes, les *Histoires du Vieil & du Nouveau Testament, de la Passion de Nostre Seigneur*, » ou de *Sainte Catherine*, » & autres Saints, tu aurois beaucoup plus de

Mascurat de Naudé, pag. 214. & 215.

Poëmes Dramatiques, nous avons cru
1509. devoir en donner une légere idée.

La Scene ſe paſſe entre deux Acteurs ſeulement : Lucifer (*a*) & Sathan, qui rend compte au premier de tout ce qu'il

,, raiſon : car il eſt im-
,, poſſible de traiter des
,, matiéres de telle im
,, portance ; avec une
,, expreſſion plus baſſe
,, ni plus ridicule. Et je
,, t'avoue n'avoir jamais
,, lû *le Myſtére du Vieil*
,, *Teſtament*, joué à Pa-
,, ris, celui de *la Paſſion*
,, repréſenté *moult triom-*
,, *phantement* à Angers :
,, *Les Actes des Apoſtres*,
,, que l'on s'étouffoit
,, pour voir en cette Vil
,, le, dans l'Hôtel de
,, Flandres, l'an 1541.
,, *La Vengeance de Noſtre*
,, *Seigneur*, *l'Homme pé-*
,, *cheur*, jouée à Tours,
,, *l'Homme juſte & mon-*
,, *dain* : LA GRANDE
,, DIABLERIE & ſemblables pièces, que Monſieur *Brigadier* a pris un ſoin particulier de recueillir, comme *Du Mouſtier* faiſoit les Romans, que je ne me ſois ſouvenu auſſi de ce Vers d'Horace :
» *Spectatum admiſſi riſum teneatis, Amici.* »

(*a*) Les Scenes où les Diables paroiſſoient, faiſoient tant de plaiſir aux Spectateurs, qu'on ne doit pas trouver extraordinaire qu'Eloy d'Amernal ait voulu compoſer un Poëme, où il n'introduit que des perſonnages de cette eſpece. On peut voir que preſque tous les Myſtéres, & les Moralités ſont remplis de ces Scenes : une nouvelle preuve de ce goût, eſt l'avanture vraie ou fauſſe que Rabelais raconte du Poëte Villon (1) « Sur » ſes vieux jours, il ſe » retira à Saint-Maixent » en Poitou, ſoubs la fa- » veur d'un homme de » bien, Abbé du lieu. » Là pour donner paſſe- » tems au peuple, entre- » print faire jouer la » Paſſion en geſtes & » langaige Poictevin. Les » Roolles diſtribuez, » les Joueurs récollez, » le Théatre préparé, » dit au Maire & Eſche- » vins, que le Myſtére » pourroit eſtre preſt à » l'iſſue des Foires de » Niort, reſtoit ſeule- » ment trouver habille- » ments aptes aux per-

(1) Rabelais, Liv. V. Chap. XIII. Guillaume Bouchet Serée, 29. page, 124. de l'édition de Lyon.

à fait, depuis la création d'Adam, pour tâcher de l'entraîner, avec ſa poſtérité, au plus profond des Enfers. Voici, ajoute-t'il, par quelle ruſe je le fis tomber dans mes piéges. Ce 1500.

» ſonnaiges. Le Maire & » Eſchevins y donne- » rent ordre. Luy, pour » ung vieil Payſant ha- » biller, qui jouoit » Dieu le Pere, requiſt » Frere Eſtienne, Secre- » tain des Cordeliers du » lieu, lui preſter une » Chappe, & une Eſtole. » Le Secretain le refuſa, » alléguant que par leurs » Statuts Provinciaux, » eſtoit rigoureuſement » deffendu de rien preſ- » ter ou bailler pour les » Jouants. Villon repli- » quoit que le Statut feu- » lement concernoit Far- » ces, Mommeries, & » Jeux diſſolus; & que » ainſi l'avoit vu prati- » quer à Bruxelles, & ail- » leurs... Adoncques faiſt » la monſtre de la Dia- » blerie, parmi la ville, » & le marché. Ces Dia- » bles eſtoient tous ca- » paraſſonez de peaulx » de loups, de veaux, » & de béliers, paſſe- » mentées de teſtes de » mouton, de cornes de » bœufs, & de grands » haveſts de cuiſine; » ceints de groſſes cour- » raies, eſquelles pen- » doient groſſes cymba- » bales de vaches, & » ſonnettes de Mulets à » bruit horrifique. Te- » noient en mains aul- » cuns baſtons noirs » pleins de fuſées: aul- » tres portoient longz » tizons allumés, ſur leſ- » quelz & chacun carre- » four jectoient pleines » poingnées de paraſine » en poudre, dont ſor- » toient feu & fumée ter- » rible..... Villon » voyant advenu ce qu'il » avoit pourpenſée, diſt » à ſes Diables, vous » jouerez bien, Meſſieurs » les Diables, vous joue- » rez bien, je vous af- » fie: oh, que vous joue- » rez bien; je deſpite la » diablerie de Saulmur, » de Doué, de Mont- » morillon, de Langeſt, » de Sainct Eſpain, d'An- » giers, voire de par- » dieu, de Poictiers, avec » leur parlouoire, au cas » qu'ils puiſſent être à » vous parangonez, &c.

Note que la paſſ. de St Maclou Voiton

fut par le moyen de ſa femme Eve.

1500. SATHAN.

Je prins la forme d'ung Serpent,
Et la temptay, s'on ne te pent,
A telles enſeignes, que la folle
Adjouſta foy à ma parolle,
Et préſenta à ſon mary
Le fruict dont il fut puis marry,
Quant il congneut ſon grant treſpas.

Pour réparer, continue Sathan, la perte que la venue du Meſſie nous a cauſé, j'inventai l'idolatrie, l'uſure, la mauvaiſe foi, & les ſept péchés mortels. C'eſt moi, par exemple, qui conduit les Sorciers & Sorcieres au Sabbat ſur des manches à balay. Comme Lucifer fait quelques queſtions, auſquelles Sathan ne veut pas répondre, ce dernier s'excuſe ainſi :

SATHAN.

Qui des faictz de Dieu trop avant
S'enquiert, il eſt bien ſçavant.
(Caton) Chaton auſſi Docteur de bien,
A ſon enfant le deffent bien :
Si fait l'Apoſtre *ad Romanos.*

Ce n'eſt pas tout, continue-t'il, j'ai ſi bien obſédé l'eſprit de certaines femmes, qu'elles croiroient avoir offenſé Dieu mortellement, ſi elles travailloient le Samedy après midi.

SATHAN.

1500.

Je leur boute en l'entendement
Que ſi elles faiſoient aultrement
Ce jour-là il leur meſcherroit.

LUCIFER.

Voilà de bons propos pour rire.
Eſt-il de telz folles au monde.

SATHAN.

J'en congnois par tout à la ronde.

Mais retirons-nous, dit Lucifer, de crainte qu'on ne nous écoute.

LUCIFER.

Sathan, s'ilz t'eſcoutoient bien ;
Ce ſeroit peut-eſtre leur bien ;
Car tu dis cy des mos pluſieurs
Bons pour eulx, & pour tous pécheurs.
Mais il n'appartient point aux Dyables
De racompter ſi bons notables. (*a*)

(*a*) Dans le Prologue l'Auteur déclare le but de ſon Ouvrage. Un jour, dit-il, étant couché ſeul dans ma chambre, il me ſembla qu'on me tranſportoit aux portes des Enfers : & que j'entendois Sathan, qui converſoit familiérement avec Lucifer, & lui racontoit toutes les ruſes qu'il employoit pour tenter les Chrétiens : car pour les Héréticques, & les Infideles, continuoit-il, comme ils me ſont dévoués, je ne m'en embaraſſe guéres. Le Diable, ajoûte l'Auteur, croyant n'être entendu de perſonne, découvroit à ſon Maître toutes ſes ruſes, ſans déguiſement. Et lorſque je fus de retour chez moi, continue Eloy d'Amernal, je pris promtement

1502.

MORALITÉ
DES BLASPHÉMATEURS.

« Le Myſtere des Blaſphémateurs du » Nom de Dieu, par Perſonnages. » Sans datte, nom d'Imprimeur, ni du lieu de l'impreſſion. *Du Verdier Vauprivaz*, Bibliothéque Françoiſe, page 139.

NOus ne connoiſſons cette Moralité que par le paſſage ci-deſſus; il y a cependant apparence, que la groſſiéreté du ſiécle où elle fut compoſée, fut cauſe, que le péché énorme, qu'on y reprend, ne devint que trop commun. On ſçait que les rigoureuſes, & en même-tems les juſtes ordonnances des Rois Philippe Auguſte & S. Louis, & les excommunications du Clergé de France ne purent cependant arrêter

une plume, de l'encre, & du papier; & m'étant mis à écrire, je couchai ſur le papier, non tout ce que j'avois entendu, mais ſeulement ce que ma foible mémoire avoit pu retenir. Afin que les Chrétiens inſtruits des tours de Sathan, puiſſent les prévenir, & les éviter.

ces excès ſacriléges. On crut apparemment qu'une repréſentation vivante pourroit faire plus d'impreſſion. Nous joindrons, à propos de ces excommunications, & du peu de cas que les Libertins du ſiécle paſſé en faiſoient, un paſſage du Seigneur de Joinville. « Je vis, dit cet Auteur, une Journée » que tous les Prélats de France ſe » trouvegent à Paris, pour parler au » bon ſaint Loüis, & lui faire une Re- » quête : & quand il le ſceut, il ſe » rendit au Palais, pour là les oüir de » qu'ils vouloient dire. Et quant tous » furent aſſemblez, ce fut l'Evêque Gui » d'Auxerre, qui fut fils de Monſeigneur » Guillaume de Mello, qui commença » à dire au Roy, par le Clergé, & » commun aſſentement de tous les au- » tres Prélats : Sire, ſçachez que tous » ces Prélats qui ſont icy en voſtre pré- » ſence, me font dire que vous laiſſez » perdre toute Chrétienté, & qu'elle » ſe perd entre vos mains. A doncques » le bon Roy ſe ſigna de la Croix, & » dit, Eveſques, or me dites comment » il ſe fait, & par quelle raiſon ? Sire, » fit, l'Eveſque, c'eſt qu'on ne tient » plus de comptes des excommuniches ; » car aujourd'hui un homme aimeroit

1502.

1502. » mieux mourir excommunié, que de » se faire absoudre, & ne rend nulle » satisfaction à l'Eglise, &c. »

1505.

MORALITÉ

DE *MUNDUS, CARO, DEMONIA.*

« Moralité nouvelle de *Mundus, Caro,* » *Demonia*, en laquelle verrez les » durs assautz, & tentations qu'ilz » font au Chevalier Chrétien, & » comme par conseil, de son bon » esprit, avec la grace de Dieu les » vaincra, & à la fin aura le Royau- » me de Paradis ; & est à cinq Per- » sonnages ; c'est assavoir. » (*a*)

» LE CHEVALIER CHRÉTIEN.
» LA CHAIR.
» L'ESPRIT.
» LE MONDE.
» Et LE DIABLE.

LE Chevalier Chrétien, assisté de son bon esprit, prie Dieu de lui

(*a*) Nous ajoutons à ce que nous avons dit du Jeu des *Enfans sans soucy*, que leur spectacle é-

pardonner les péchés infinis dont il ſe ſent coupable. Le Diable, le Monde, & la Chair s'approchent pour le tenter. Le premier, ſur-tout, qui a intérêt de ſe cacher, ne l'aborde que ſous un nom inconnu. 1595.

DYABLE *qui s'appelle Démon.*

S'on vous demande qui je ſuis,
Et de quel pays que je ſuis,
D'où j'ai ſi fort grand revenu?
Car du tout ne ſuis pas tenu
De dire tout ſoudain mon nom:
Toutesfois je ſuis Démon.

La Chair & le Monde s'avancent avec Confiance, & lui conſeillent de ſe bien réjouir. Saint Paul m'apprend, répond le Chevalier, que ſi je ſuivois vos conſeils, je perdrois l'eſpoir du Paradis. On peut concilier toutes choſes, dit la Chair. Il ne faut, ajoute le Monde, ſonger à tes plaiſirs, que lorſ-

toit ordinairement compoſé de trois piéces, dont la premiere étoit une *ſotiſe*, ſuivie d'une *Moralité*, terminée d'une *Farce*. Ce fut ainſi que Gringore fit paroître ſon Jeu de *Mere ſotte* en 1511. La Moralité dont nous donnons l'Extrait, étoit précédée d'une ſotiſe, qui ne ſe trouve plus dans l'exemplaire, qui nous a été communiqué par feu M. Barré, Auditeur des Comptes; elle eſt ſuivie d'une Farce, qui eſt celle des *Saveriers*, rapportée toute entiere Tome II. page 145. de cette Hiſtoire.

que tu auras rempli tes devoirs envers
1505. Dieu. L'Eſprit accourt au ſecours du Chevalier & lui fait voir la fauſſeté de ces raiſonnemens.

LE CHEVALIER *au Monde.*

Ne me hantes donc plus, trompeur,
Car l'Eſcripture me faict peur.

L'ESPRIT.

Partant, deffens-toy de ce Monde,
Par la parole ſimple & ronde
De la pure ſaincte Eſcripture.

LE CHEVALIER *au Monde.*

Ce n'eſt pas choſe à l'adventure.

Comme le Diable entend que l'Eſprit rapporte fréquemment des paſſages de l'ancien, & du nouveau Teſtament, pour confondre le Monde & la Chair; il allégue en leur faveur celui de la Géneſe, où Dieu inſtitua & bénit le Mariage. Tu dis vrai, réplique l'Eſprit, mais il faut obſerver que la Loi de Dieu ne ſoit pas bleſſée. Voyez, continue-t'il, en s'adreſſant au Chevalier, les ruſes de votre ennemi.

LE CHEVALIER.

Il expoſe à ſon advantage,
Comme font pluſieurs héreticques
Adullaires, & Ypocrites,

Leſquelz extorquent l'Eſcripture
Pour avoir plus graſſe paſture ; 1501.
O le danger !

L'ESPRIT.

O la tempeſte !

LE CHEVALIER.

C'eſt pour manger.

L'ESPRIT.

La pauvre beſte !

Cependant le Démon & ſes deux camarades effrayent le Chevalier Chrétien par leurs tentations réitérées. Il s'en plaint à l'Eſprit qui le conſole, & repréſente qu'il faut ſouffrir pour mériter.

L'ESPRIT.

Veux-tu avoir premierement
La couronne, que batailler ?

La Chair lui cauſe plus de peines que les autres, & proteſte de mourir plutôt que d'être ſéparée du monde. Que je ſuis malheureux ! s'écrie le Chevalier.

L'ESPRIT.

Il eſt vrai, tu n'as ennemy
Lequel te face plus d'ennuy
Comme la chair.

LE CHEVALIER.

C'eſt ung grand cas.

L'ESPRIT.

1505. Et te ſuit touſiours pas à pas,
Et boit & mange avecques-toy,
Et couche auſſi

LE CHEVALIER.

De coucher O quelle loy!

C'eſt pour cette raiſon, ajoute l'Eſprit, qu'il faut que tu la domptes.

LA CHAIR *pleurant.*

Ce ſont icy dures deviſes;
Bien voy qu'il faut que je me rende.

LE MONDE *au Chevalier en s'en allant.*

Je prendray donc une autre bende;
Vous eſtes pour moy trop ruſé.

Songes plutôt à te convertir, répond le Chevalier. J'aimerois mieux me pendre, replique le Monde. Laiſſe-le, dit l'Eſprit; mais comme tu ne peux quitter la Chair, penſes uniquement à la réprimer, à la mortifier ſans ceſſe, & lui refuſer tout ce qu'elle te demandera.

LE CHEVALIER.

Allons nous-en donc beſongner,
De par Dieu, puiſqu'il le commande.

L'ESPRIT.

Allons nous-en donc beſongner:
Nos ennemis ſont eſlongnez;
Dieu nous veuille garder deſclandre.

LE CHEVALIER. 1505.

Allons nous-en donc beſongner
De par Dieu, puiſqu'il le commande.

A l'Aſſemblée.

Et juſques à tant qu'on nous mande,
Icy ou en un autre lieu, (a)
Nous vous dirons, à tous, à Dieu,
Qui doint à Meſſieurs bonne vie,
Et à toute la Compaignie.

(a) Ce vers nous prouve que les Enfans ſans ſoucy n'avoient point de Théatre particulier pour y donner leurs Jeux: & qu'ils les exécutoient tantôt dans un endroit & tantôt dans un autre. A Paris leur Théatre étoit ordinairement aux Halles.

1508.

MORALITÉ

Bibliotheque du Roi, & de l'Abbaye de S. Victor.

DE L'HOMME JUSTE, ET DE L'HOMME MONDAIN.

C'Eſt un *in-Quarto* contenant 454 pages, & environ 36 mille vers, ou lignes de proſe, à la fin duquel on lit ce qui ſuit. (*a*)

« Cy fine ce préſent Livre intitulé » l'Homme Juſte, & l'Homme Mon» dain, avec le Jugement de l'Ame » dévote, & exécution de ſa Senten» ce : imprimée à Paris le XIX. jour » de Juillet mil cinq cens & huyt, pour » Anthoine Vérard, Marchant Li» braire, demourant audict Paris, de» vant la rue Neufve Noſtre Dame, à » l'enſeigne S. Jehan l'Evangéliſte. »

La Terre produit deux enfans, qu'elle conduit à Fortune, & au Monde, pour

(*a*) On ne doit pas s'imaginer qu'une Moralité ſi longue ait jamais été repréſentée dans un ſeul jour. Il en étoit de ces Piéces comme des Myſteres, qui lorſqu'ils étoient plus étendus, ſe jouoient à différentes Journées. Voyez la Remarque (*BB*) de l'Extrait du Myſtere des Actes des Apôtres.

en prendre ſoin. Ces deux-ci, après leur avoir donné un vêtement, les menent à l'Egliſe, qui les fait baptiſer, par ſon fils Baptême, & les remet entre les bras d'Innocence, & de ſes deux filles Enfance & Adoleſcence. Les quatre Enfans jouent enſemble juſqu'au moment que Congnoiſſance les vient ſéparer. Ceci ne ſe paſſe pas ſans faire verſer un abondance de larmes aux uns & aux autres. 1508.

Enſuite Dieu prié par ſa Bonté & ſa Juſtice (*a*) ordonne à deux Anges de

(*a*) Juſtice divine paroît ici armée de *trois grands dards, l'un vermeil, le ſecond noir, & le troiſiéme de couleur pâle, ſignifians Guerre, Mortalité, Famine.* Au reſte nous avons déja dit que Simon Bougoin, Auteur de cette Moralité, n'avoit fait que paraphraſer le ſujet de celle du Bien Adviſé, & Mal-Adviſé. Voici ce qu'en dit Du Verdier Vauprivaz, pag. 1136. de ſa Bibliothéque Françoiſe. » Simon Bourgoin, Valet de Chambre du » Roi, a compoſé l'Homme Juſte, & l'Homme Mondain, avec le » Jugement de l'Ame » dévote, & l'exécution » de la Sentence: le tout » par Perſonnages, en » nombre quatre-vingt-» deux: imprimé à Pa-» ris *in*-8°. par Anthoine Verard 1508. » Du Verdier ſe trompe ſur la forme du Livre qu'il annonce *in*-8°. mais on ne peut qu'approuver le jugement qu'il donne des vers de l'Auteur, qui non ſeulement *compoſoit*, comme il l'accuſe, *en rime goſſe, & mauvais termes*, mais qui, lorſque ſa verve, toute baſſe qu'elle étoit, ne lui fourniſſoit pas, ne faiſoit aucune difficulté de s'exprimer en proſe: Voyez la vie de Bougoin, Tome II. pag. 247.

1508. veiller ſur la conduite des Adoleſcens ; & pour leur faciliter le chemin qui doit les conduire à ſalvation, il envoye en même tems toutes les Vertus ſur la Terre. Mais Lucifer qui ne reſpire que leur damnation, fait ſortir promptement tous les vices des Enfers.

Ces deux Hommes prennent des routes bien différentes, le Juſte ſuivant les conſeils de Congnoiſſance, & de Raiſon, ſuit le chemin du Salut : & le Mondain ne voulant pas les écouter, ſe laiſſe entraîner par les vices. Quelquefois les Vertus s'approchent pour lui repréſenter ſon égarement, mais ce miſérable craignant qu'on l'arrache aux plaiſirs trompeurs qu'on lui promet de l'autre côté, prie inſtamment les vices de le délivrer des diſcours importuns des Vertus. Les Vices obéiſſent avec plaiſir, & repouſſent leurs Adverſaires d'une maniere outrageante. Au bout de quelque tems, s'étant bien aſſuré de l'Eſprit de l'Homme mondain, ils veulent eſſayer de corrompre le Juſte, qui déja ébranlé, & incertain ſur le parti qu'il doit prendre, s'écrie fondant en larmes, & accablé de douleur.

L'HOMME JUSTE.

Helas ! & comment dois-je faire ? 1508.
Moy poure & meſchant malheureux !
Je ſuis d'ennuy tant douloureux,
Et de ſoucy tant langoureux,
Que je reſſemble un poure homme yvre.

Comme les Vertus s'avancent à ſon ſecours, il les ſupplie de chaſſer ces Vices, aux attraits ſéducteurs deſquels il craint de ne pouvoir réſiſter. Les Vertus connoiſſant ſa foibleſſe, frappent auſſitôt ſur les Vices, & les font retirer honteuſement.

Les Vices prennent la fuite, & vont retrouver l'Homme Mondain qui excité par folle Plaiſance, & Prodigalité, s'abandonne à leurs conſeils. Ce miſérable aveuglé par Ignorance, & la Chair, commence par s'enyvrer avec Glotonnie. Perdition profite de ce tems pour l'engager à paſſer la nuit avec Luxure. Le lendemain Pareſſe, pour l'empêcher de quitter la compagnie de cette impudique, lui fait apporter par Sathan un bon déjeuner, apprêté par les mains de Glotonnie. L'après-dîné, Folle-Plaiſance & Prodigalité, lui cherchant de nouveaux plaiſirs, font préſenter des cartes. Tromperie

s'offre pour jouer, gagne tout l'argent
1508. que Prodigalité fournit au Mondain. Privé de ce ſecours, ce dernier joue ſa robe, avec le même malheur, & alors devenant furieux, Colére lui fait vomir mille imprécations, & Envie lui inſpire la penſée de ſe jetter ſur Tromperie, pour lui arracher l'argent qu'il vient de perdre. Comme il ne peut y réuſſir, il appelle Avarice, qui lui conſeille, pour ſe rétablir, de s'adreſſer à Uſure, & Symonie. Par leur moyen, l'Homme Mondain eſt bientôt conduit à la roue de Fortune, & porté au lieu le plus éminent.

Alors les Vertus prenant pitié de ſon état déplorable, vont le trouver, pour le retirer, s'il eſt poſſible, du chemin de perdition: mais en vain, car les Vices l'obſedent ſans ceſſe, & l'empêchent d'écouter les Vertus. Celles-ci ſe voyant rebutées, montent au Ciel, & ſe jettent aux pieds du trône du Tout-Puiſſant, & le ſupplient d'étendre ſa Miſéricordre ſur ce pécheur endurci. Comme la Juſtice Divine traverſe leur deſſein, elles s'adreſſent à la ſainte Vierge, & obtiennent cette grace par ſon moyen. Alors Dieu ordonne à Adverſité, Néceſſité, & Poureté d'aller

trouver le Mondain, & l'obliger par une misere extrême, à chercher Repentance. 1508.

Lorsque le Mondain les apperçoit, il implore le secours des Vices : Ceux-ci loin de le défendre, ne font que rire de son desespoir, & après l'avoir lié d'une grosse corde, ils l'abandonnent à ses mortelles ennemies. Le Démon son conducteur le lie aussi avec sa corde, & descend aussitôt aux Enfers rendre compte à son Maître du succès de ses tentations. Pour achever de perdre cette Ame, Lucifer dépêche en diligence Larrecin, & Infameté, qui offrent leurs talens à l'Homme Mondain, & chassent Adversité, & sa suite. Cette derniere, avec sa triste Compagnie, va trouver l'Homme Juste, qui la reçoit avec beaucoup d'humilité, & prie Patience, Diligence & Labeur, de le consoler dans son affliction.

Enfin, Larrecin, Infameté & Reproche, conduisent leur proye à la Reine de Perdition, & lui déclarent tous les vols, & les actions honteuses qu'ils lui ont fait faire. Les Vices viennent aussi l'accuser de tous les péchés qu'il a commis par leurs conseils. Le Mondain au désespoir les accable de reproches & de malédictions ; mais

eux peu ſenſibles à ces diſcours ſuper-
1508. flus, ſe retirent. Il ne reſte plus auprès de lui qu'Impatience, Deſconfort, Déſeſpérance & Mallefin, qui lui attachent une corde au col.

En cet état, Raiſon & Congnoiſſance viennent tenter un dernier effort, & prient le Seigneur de regarder ce miſérable en pitié. Comme il s'abandonne entierement à Déſeſpérance, Dieu commande à ſa Juſtice de faire mourir ce Pécheur obſtiné, & à Sapience de le juger. La Juſtice Divine ordonne à la Mort d'exécuter l'Arrêt du Très-Haut, la Mort obéït, la Terre s'empare du corps de l'Homme mondain, tandis que les Diables emportent ſon ame, qui entre aux Enfers en vomiſſant un torrent de blaſphêmes.

» Adonc tous les Dyables prennent » l'Ame de l'Homme mondain *(a)*. »

La Terre & la Mort vont enſuite chercher l'Homme juſte, qui s'adreſſe d'abord à Confeſſion, pour être ab-

(a) On peut voir comment ce jeu de Théatre s'éxecutoit Journée V. du Myſtere de ſaincte Barbe Manuſcrit: Section VI. & VII. de la Moralité du Bien-Adviſé, & Mal-Adviſé; Liv. IV. du Myſtere des Actes des Apôtres, & la Paſſion de ſaint Andry, dont on trouvera l'extrait au commencement de ce Volume, p. 33.

sous de ses péchés. C'est dans ce moment que les Vices lui livrent de cruels assauts : mais sans s'ébranler, le Juste poursuit sa Confession, & se jette ensuite entre les bras de Bonne-fin, ou frappé par la Mort, il rend son corps à la Terre, & son bon Ange conduit son Ame au Ciel pour y recevoir son Jugement. C'est ce qui compose la seconde Partie de la Moralité. 1508.

» Et à tant fine la premiere Partie » de ce Livre, & ensuyt la seconde, » qui traicte du Jugement de l'Ame » dévote, avecques l'exécution de sa » Sentence. »

L'Ame du Juste conduite par son Ange, arrive à la porte du Ciel chargée de deux besaces, chacune desquelles renferme un Livre, l'un contenant tout le bien qu'il a fait dans le monde : & l'autre le mal qu'il y a commis. Elle trouve Saint Pierre assis dans une Chaire, assisté de Saint Michel qui tient des balances, de la Justice Divine, & de sa Miséricorde. Le Diable vient aussi se présenter comme Accusateur.

D'abord la Justice prend les deux Livres qui sont dans les Besaces, & les met séparément dans les deux bassins de la Balance. Malheureusement le

Livre du Mal ſe trouve plus peſant.
1508. L'Ame gémit, & ſe déſeſpere : Miſéricorde la conſole, & va la préſenter au Trône de Dieu même, dont voici la décoration.

« Miſéricorde mayne l'Ame dévote » ayant ſes Patinoſtres entre ſes mains, » en la compaignie des Sainctz. Et eſt » à noter que Paradis ſera faict au » coſté des Cieulx, où ſont les Juges, » un peu aſſez loin. Et dans ledict Pa- » radis (*a*) y aura la Trinité, Noſtre » Dame, & les Saincts ſuivant leur » ordre (*b*) &c..... à qui l'Ame faict » ſes Oraiſons. »

Lorſque l'Ame a fait ſa priere à chaque Saint en particulier, Miſéricorde

(*a*) On voit par ce paſſage que nos anciens mettoient une différence entre les Cieux, & le Paradis, & qu'ils regardoient ce dernier endroit comme le ſéjour particulier de la Majeſté Divine, & des Saints. Voyez la deſcription du Paradis dans l'extrait du Myſtere de l'Incarnation, Tome II. p. 496.

(*b*) Voici l'ordre & les noms des Saincts & Sainctes, à qui l'Ame dévote adreſſe ſes prieres. Les Anges, Cherubin, Gabriel, ſainct Jacques, ſainct Paul, ſainct Jehan l'Evangeliſte, ſainct Andry, tous les Apôtres, ſainct Jehan Baptiſte, ſainct Eſtienne, ſainct Sebaſtien, ſainct Laurens: A tous Martyrs, ſainct Nicolas, ſainct Claude, ſainct Anthoine, ſainct François, ſaincte Anne, la Magdeleine, ſaincte Marguerite, ſaincte Katherine, ſaincte Barbe, ſaincte Apolline, ſaincte Geneviefve, & à touz les Sainctz & Sainctes.

la

la mene à la Vierge Marie, qui obtient ſa grace. 1508.

« Adonc Dieu baille à Noſtre Da-» me grace de Dieu, en façon d'une » Lectre ſcellée comme ung pardon. »

Miſéricorde fort ſatisfaite de ſes ſoins, ramene l'Ame à ſaint Pierre, qui joignant la Lettre de grace au Livre des bonnes Oeuvres, trouve que ce dernier baſſin, l'emporte ſur celui du mal. Il ordonne cependant, qu'avant d'être reçuë au Paradis, cette Ame ira expier le reſte de ſes péchés en Purgatoire. On la conduit dans ce triſte lieu, où Raiſon, Confort, Patience, & Eſpoir viennent l'y conſoler. Et ſon bon Ange, par un même motif, lui fait parcourir toutes les parties de ce lieu ſouterrain, & en premier lieu l'Enfer, où il lui fait remarquer des Damnés de tous états. Les vers ſuivans comprennent un petit abrégé de cette demeure, & nous préſentent en même-tems un morceau de Poëſie aſſez difficile, & qui eſt peut-être le ſeul endroit paſſable de tout le Poëme.

L'ANGE.

En ceſte montaigne & hault roc
Penduz au croc

1508. Abbé y a, & Moyne au froc,
Empereur, Roy, Duc, Comte, & Pape!
Bouteiller avecques ſon broc,
De joye à poc:
Laboureur auſſy ô ſon ſoc,
Cardinal, Eveſque ô ſa chappe.
Nul d'eulx jamais delà n'eſchappe,
Que ne les happe
Le Dyable avec un ardent broc.
Mys ilz ſont en obſcure trappe
Puis fort les frappe;
Le Diable qui tous les attrappe,
Avec ſa rappe,
Au feu les mettant en un bloc.

Après un détail particulier (*a*), l'Ange fait paſſer l'Ame dévote (*b*) par le

(*a*) On peut trouver une deſcription de l'Enfer dans nos notes ſur le Myſtere de la Réſurrection de Jean Michel, Tome II. page 512. Ajoutons ici, que tant cette deſcription, que toutes celles qu'on a faites à ce ſujet, ſont copiées d'après la fameuſe viſion qu'un certain Hibernois appellé Tundall eut en 1149. Cette viſion ſe trouve rapportée par Vincent de Beauvais, Miroir Hiſtorial, Livre XXVI. Chapitre 88. & ſuivans: & Miroir Moral, Livre II. Partie III. Diſtinction VI. & par Denys le Chartreux, article 49. de ſon Livre des Quatre Fins de l'Homme, & article 21. de ſon Jugement de l'Ame.

(*b*) L'Ame étant purement ſpirituelle, ne peut avoir de forme qui tombe ſous les ſens. Cependant comme nos anciens Poëtes Dramatiques en introduiſoient aſſez communément, on leur pardonnera aiſ-

Limbe des Petits Enfans. Elle paroît fort touchée de leurs pleurs. Son Conducteur la ramene enſuite au Purgatoire, où elle n'eſt pas plutôt entrée, que l'Egliſe arrive, & apporte de la part des fidéles qui ſont ſur la Terre, 1508.

ment de leur avoir attribué un corps capable d'être apperçu des ſpectateurs. Nous avons des exemples fréquens, que les ames bienheureuſes étoient repréſentées par des perſonnages couverts d'un grand voile blanc. Au lieu que celles des réprouvés paroiſſoient ſous de longues robes noires ou couleur de feu. Cette idée leur parut apparemment la plus convenable, car ils ne pouvoient ignorer ce que leurs prédéceſſeurs avoient écrit ſur ce ſujet. Sans vouloir entaſſer des citations, nous nous contenterons de rapporter le témoignage de Céſaire, * Religieux du Monaſtere d'Heiſterbach, qui vivoit ſous le regne de S. Louis, & qui dans ſon tems, tant par la ſainteté de ſa vie, que par ſon érudition, paſſa pour l'ornement de l'Ordre de Cîteaux. Ce Religieux, dis-je, rapporte qu'un certain Eccléſiaſtique étant décédé, ſon ame fut portée par les malins eſprits aux lieux deſtinés pour ſon ſupplice: mais que peu de tems après, par la miſéricorde de Dieu, elle fut remiſe dans ſon corps, qui reſſuſcita dans le moment même, au grand étonnement de tous ceux qui aſſiſtoient à ſes obſéques. Je paſſe le ſurplus du récit, pour venir à la queſtion que fait à l'Auteur le Novice Apollonius, qui paroît étonné que cet Eccléſiaſtique depuis ſa réſurrection, n'ait rien dit de la figure, ni des facultés de l'ame. C'eſt ce qu'il n'a pas manqué de faire, répond Céſaire: car il aſſura qu'une Ame eſt figurée comme une boule de verre de forme ſphérique, ayant des yeux ſur toute ſa circonférence, poſſédant au reſte une entiere connoiſſance de toutes choſes.

* Céſaire d'Heiſterbach, Hiſtoires Mémorables, Liv. I. Chap. 32. pag. 45. Liv. IV. Chap. 39. p. 244. & Liv. VII. Chapitre 16, pag. 479.

Priere, & Oraiſon. Par ce moyen l'Ame délivrée de ſes tourmens, monte droit au ſéjour des Bienheureux.

1507.

MORALITÉ
DE LA CONDAMPNATION DU BANQUET. (a)

BOnne Compagnie, Je bois-à-vous Je pleige-d'autant, Accouſtumance, Souper, Paſſe-tems, Gourmandiſe,

(a) La condamnation du Banquet ſe trouve à la ſuite de la *Nef de Santé*, & du *Gouvernail du corps humain*. Deux Traitez en proſe, » imprimez à Paris par la » veufve feu Jehan Treperel & Jehan Jehannot, demeurant en la » rue Neufve Noſtre-» Dame, à l'enſeigne de » l'Eſcu de France, » *in*-4°. gothique. La Moralité *du Banquet* commence à la page 49 doublé, & eſt à deux colonnes. Elle remplit 37 pages doubles, & peut contenir environ ſix à ſept mille vers. Cet Ouvrage fut fait ſous le regne de Louis XII. Car il eſt dit dans un endroit de la Nef de ſanté » en l'honneur » & excellence de Loys » douziéme Roy de France. » La premiere & la plus belle édition de ce Livre eſt celle d'Anthoine Verard, *in*-4°. à Paris 1507. Du Verdier Vauprivaz, page 927. de ſa Bibliothéque Françoiſe, cite celle de Philippe le Noir, Paris *in*-4°. & la troiſiéme eſt celle dont nous rapportons le titre, imprimée en 1511.

Au reſte, cette piéce peut n'avoir pas été re-

& Friandiſe Perſonnifiés ouvrent la piéce, après le Prologue, & ſe prépa- 1507.
rent à ſe bien réjouir.

BONNE COMPAIGNIE.

Arriere chagrins, & marris,
Car je ne quiers que plaiſans ris,
Et de tous eſbats habondance.

GOURMANDISE.

Et moy le gras bœuf, & le ris,
Chappons & poulles bien nourris,
Car de la pance, vient la dance.

FRIANDISE.

Bon fuſt, attendant le diſner
D'un petit paſté desjeuner,
Pourveu qu'il ſoit chault & friant.

---

préſenté : car voici comment l'Auteur s'exprime dans ſon Prologue. » Et » pour ce que telles œuvres que nous appellons Jeux ou Moralitez, ne ſont pas touſjours faictes à jouer, » ou publiquement repréſenter devant le » ſimple peuple, & auſſi » que pluſieurs aiment » autant en avoir, ou » oüir la lecture, comme veoir la repréſentation, j'ay voulu ordonner cet opuſcule » en telle façon, qu'il » ſoit propre à demonſtrer à tous viſiblement, par Perſonnages, geſtes & paroles, » ſur eſchaffault, ou autrement, &c. » Cependant, nous nous ſommes déterminés à l'inſérer dans notre Hiſtoire, à cauſe que les Comédiens de ce tems peuvent l'avoir adoptée, & qu'elle mérite d'être tirée de l'oubli où elle a été juſqu'à préſent.

PASSE-TEMPS.

1507. Vien, vien, touſiours foulas mener,
Jouer, danſer, chanter, tourner,
En babillant, & en criant.

JE BOIS-A-VOUS.

(1) Ung Neret denier, ſol. Le Neret étoit une petite monnoye valant un quart moins que le tournois : au lieu que le Pariſis valoit un quart plus que ce dernier.

Cela ne vaut pas ung Neret (1)
Mais vin vermeil, & vin cleret,
Pour arrouſer la conſcience.

JE PLEIGE-D'AUTANT.

Je priſe mieux le Muſcadet (2)
Quand on en verſe plein godet,
Je le prend bien en paſcience.

(2) Le Vin Muſcat.

(3) Epilepſie.

Toute la Troupe ſe met à table; cependant « Appoplexie, Paraliſie, » Epilencie (3), Pleureſie, Colique, » Eſquinancie, Idropiſie, Jauniſſe, » Gravelle & autres maladies, embaſ- » tonnez & habillez ſi étrangement, » que à peine peut-on diſcerner ſi ce » ſont femmes ou hommes, ſe met- » tent à une feneſtre de la Salle, & » font ſemblant d'eſpier les Convives.»

BONNE COMPAIGNIE.

(4) Ceci ſembleroit être une chanſon de table.

Danſons, ryons, (4)
Sans nul ſoucy,
Danſons, ryons,
Douleur fuyons,
Et peine auſſy :
Danſons, ryons,
Sans nul ſoucy.

JE BOIS-A-VOUS.

Gourmandiſe, ma gentil'femme, 1507.
Je boy à vous.

GOURMANDISE.

Souppons, ſouppons,
Laiſſez-moy en paix, par mon ame,
Je vueil entendre à ces chapons.

UN ESCUYER.

Vecz-cy Cappes, Lymons, popons (a) * Melons,
Cytrons, Carottes & Radices.

JE PLEIGE-D'AUTANT.

Gentilz galans, ne ſoyez nices,
De verſer du vin largement.

A la fin du repas, *Souper* vient appeller les Maladies qui attaquent les Convives.

EPILENCIE.

A eulx !

PLEURESIE.

A l'aſſault, à l'aſſault !

BONNE COMPAIGNIE.

Allarme ! Quellez gens ſont cecy ?

ESQUINANCIE.

Vous avez l'eſtomach trop chault.

IDROPISIE *à Gourmandiſe.*

Et vous le ventre trop farcy.

GOURMANDISE.

Or je me rendz, pour Dieu mercy.

SOUPER.

1507. Tous partirez de ma maiſon.

PASSE-TEMPS.

Haa ! l'hoſte, faictes-vous ainſi ?
Bien voy qu'il y a trahiſon.

« Après ces mots, feront de grandes » manieres, abattront la table, les » treſteaux, veſſelle, & eſcabelle : & » n'y aura perſonne des ſept qui ne ſoit » battu ; toutesfois ilz eſchapperont » comme par force. »

Banquet veut achever ce que Souper n'a pas fait.

BANQUET.

Souper eſt aſſez decevable :
Mais ne ſonnez mot : toutesfois,
Car je leur ſerai plus grévable
Qu'il n'a eſté, cent mille fois.

Il ordonne aux Domeſtiques de préparer un grand repas, & de le ſuivre avec des flambeaux, pour aller chercher la Compagnie qui étoit chez *Souper.*

BANQUET *à la Compaignie.*

Dieu vous gart, Dame belle & gente,
Et toute la Brigade chere ;
Je vous prie, ſoyez diligente
De venir faire bonne chere.

BONNE COMPAIGNIE. 1507.

Ha ! Banquet, il y a maniere,
Car ſouper, à tous ſa cohorte
Nous a chaſſé de ſa tanniere,
A horions d'eſtrange ſorte.

GOURMANDISE.

Sur ma foy, j'en ſuis preſque morte.

BANQUET.

Vous avez eſté trop avant.

FRIANDISE.

Il m'a fallu gagner la porte.

JE BOIS-A-VOUS.

Et moy après.

PASSE-TEMPS.

Et moy devant.

Ils ſe remettent tous à table, & vers la fin du repas, Banquet fait venir les Maladies qui ont déja parues ci-devant, qui après un *chamaillis* mettent à mort Je boy-à-vous, Friandiſe, Je plaige-d'autant, & Gourmandiſe. Bonne-Compaignie s'échappe, & vient porter ſes plaintes à Dame Expérience, qui appelle *Sobriété*, *Cliſtere*, *Pilule*, *Seignée*, & *Diette*, & leur ordonne d'aller arrêter Banquet, & Souper. *Secours* ſe joint à la troupe. Banquet & Souper ſont conduits en priſon.

Expérience tient conſeil avec Ipocrate,
1507. Galien, Avicenne, Averroys. On interroge les accuſés, qui avouent leur crime, & *Remede* leur lit la Sentence.

REMEDE *lit.*

Veu le procez de l'accuſation,
Qu'on peut nommer, populaire action,
Faict de pieçà, par Bonne-Compaignie,
Car elle touche au peuple, & ſa meſgnie,
Veu l'hommice accompli par envie
Es perſonnes, premier de Gourmandiſe,
Et d'autres trois, qui ont perdu la vie,
Je boy-à-vous, Je pleige, & Friandiſe.
Conſequement Confeſſion ouye,
Qu'a faict Banquet, ſans quelconque torture,
D'avoir occis, après chiere esjoüie,
Les quatre Mors, qui ſont en pourriture,
Et du Souper, confeſſant ſa bature,
Qu'il perpetra, ſans en rien differer.
Partant diſons, tout pour diffinitive,
Et juſte droict, ſans reprehenſion:
Que le Banquet, pour ſa faulte exceſſive,
En commettant crüelle occiſion,
Sera pendu à grant confuſion,
Et l'eſtrangler, pour punir ſa malice.
Nos gens ferons ceſte exécution:
Et le mettront à l'extrême ſupplice.

Quant à Souper, qui n'eſt pas ſi coupable,
Nous luy ferons plus gracieuſement,
Pour ce qu'il ſert de trop de metz ſur table,
Il le convient reſtraindre aulcunement :
Poignetz de plomb, peſans bien largement,
Au long du bras aura ſur ſon pourpoint,
Et du Diſner, pris ordinairement,
De ſix lieues il n'approchera point.

1507.

La Sentence eſt exécutée / & la piéce finit par des Réflexions morales en proſe, qui contiennent ſix feuillets.

1511.

MORALITÉ.

« S'enſuyt la Moralité. » (*a*)

CEtte Moralité commence par une diſpute entre le Peuple François, & le Peuple Ytalique. Toutes mes forces paſſent chez vous, dit le premier, & je ſuis épuiſé par les guerres où vous m'engagés. J'ai bien plus lieu de me plaindre, répond le Peuple Ytalique; je ſuis accablé, & pillé par les François, qui aujourd'hui ne valent pas mieux que les Italiens. Il faudroit, pour faire ceſſer ce malheur, convertir l'*Homme obſtiné*, qui en eſt le principe. On tâche inutilement de ramener cet homme; & *Pugnicion Divine*, ne peut par ſes menaces lui faire enten-

(*a*) « Le jeu du Prince » des Sotz, & Mere Sotte, joüé aux Halles » de Paris le Mardi gras » l'an mil cinq cens & » unze ». Après le cry (1) & la Sotiſe, ſuit la *Moralité* dont nous donnons l'Extrait, qui ſe trouve terminée par une *Farce*. Ces trois Piéces ſont de Pierre Gringore. (2) dit Mere Sotte, Heraut d'Armes du Duc de Lorraine, Poëte aſſez eſtimé dans ſon tems. Elles furent repréſentées pour la premiere fois le Mardi Gras 1511. Dans la forme que nous venons de dire. La Moralité peut contenir environ cinq cens cinquante vers.

(1) Voyez le Tome II. p. 204.

(2) Voyez ſa vie, Tome II. p. 248.

dre ſon devoir. Sur ces entrefaites paroît Symonie, qui vante ſon pouvoir chez les deux Nations. Et pour couvrir ſes défauts, Ypocriſie vient lui offrir ſon ſecours. Mais Pugnicion Divine élevant la voix, continuë à faire éclater les menaces du Ciel, qui n'operent que médiocrement. Chaque Nation ſe contentant d'examiner légerement ſa conduite. Enfin l'arrivée des *Démerites*, acheve de déſiller les yeux. Les aſſiſtans ſont forcés de ſe reconnoître dans les portraits qu'ils préſentent, & ſe convertiſſent. Symonie & Ypocriſie promettent même de renoncer à leur honteuſe profeſſion. L'Homme obſtiné (*a*) perſiſte ſeul dans ſon aveuglement : ce qui n'empêche pas qu'on ne ſonge aux moyens de rétablir le bon ordre ; ſurquoi les Démérites propoſent leur avis, & la piéce finit par ces quatre vers, qui en contiennent le but & la Moralité. 1511.

PEUPLE FRANÇOIS.

Pugnicion Divine nous menace,
Parquoi devons crier à Dieu mercy :
Noz Démérites ont à la queue ung SI.
Je vous ſupplie, à treſtous qu'on l'efface.

(*a*) Cette Piéce eſt comme l'on ſçait purement allégorique, & contient l'hiſtoire des démêlés du Pape Jules II. & du Roi Louis XII. par l'ordre exprès duquel elle fut repréſentée.

1527.

MORALITÉ
DE L'ASSUMPTION.

» Moralité très-excellente à l'honneur
» de la glorieuſe Aſſumption Noſtre
» Dame, à dix Perſonnages, c'eſt
» aſſavoir,
» LE BIEN NATUREL.
» LE BIEN GRACIEULX.
» LE BIEN VERTUEULX.
» LA BIEN PARFAICTE.
» LA BIEN HUMAINE.
» LES TROYS FILLES DE SYON.
» LE BIEN SOUVERAIN.
» LE BIEN TRIUMPHANT.
» Compoſée par Jan Parmentier (a),
» Bourgeois de la Ville de Dieppe,

(a) Ce ſujet a été traité par pluſieurs Auteurs. Les Grébans l'on placé Livre V. du Myſtere des Actes des Apôtres. Un Anonyme en a compoſé une piéce, ſous le titre du Treſpaſſement de N. D. Nous avons rapporté ci-devant l'Extrait du Myſtere de l'Aſſomption; mais aucun de ces Poëtes ne l'a pris de la façon de Parmentier, qui ne s'eſt ſervi que du ſens Myſtique. Voyez la vie de Parmentier, Tom. II. p. 264. & la Biblioth. de Du Verdier, p. 737.

» & joüée audict lieu le jour du Puy
» de ladicte Aſſumption, l'an de gra-
» ce mil cinq cens vingt & ſept. Maiſ- 1527.
» tre Robert le Bouc, Baillif de ladic-
» te Ville, Prince du Puy, & Maiſ-
» tre de ladicte Feſte, pour la troi-
» ſieſme année (*a*), imprimée à Paris
» en la rue de Sorbonne le ſeptieſme
» jour de Janvier M D XXXI. »
Bibliothéque du Roy.

LE Bien Gracieux vient offrir ſes ſervices à la Bien Parfaicte, & la loüe de ſon bonheur. La Bien Parfaicte reçoit ces complimens avec modeſtie.

LA BIEN PARFAICTE.

Monſieur, Monſieur, on voit bien comme
Vous eſtes le Bien Gracieux :
Car ainſi vous plaiſt à parler.

LE BIEN GRACIEUX.

Demandez au Bien Vertueux.

(*a*) Toute foible qu'eſt la verſification de Parmentier, elle lui a cependant acquis beaucoup d'honneur dans ſon tems, & dans le Recueil de ſes Oeuvres, à la fin duquel ſe trouve cette Moralité, on voit pluſieurs Chants Royaux, qui avoient remporté le prix tant à Dieppe, qu'à Rouen. D'un ſi grand nombre de Moralités, Farces, &c. que Pierre Crignon, ſon Editeur, nous aſſure qu'il avoit compoſé, il ne reſte que celle-ci, dont la lecture nous conſole de la perte des autres.

Je vous aſſure, Madame, répond
1527. Bien Vertueulx, que mon Camarade, ne dit en cela que la vérité.

LA BIEN PARFAICTE.

Bien vous vous ſcavez recoller.
Que pour Dames hault extoller,
On les faict de joye voller,
En louant leur beauté faconde.

Auſſi accomplie que vous l'êtes, continue le Bien Gracieulx, il eſt impoſſible que vous n'aimiez point. Oui, j'aime, répond-elle, & d'un feu violent. Mon Amant, continue-t'elle, eſt le plus parfait, le plus puiſſant *d'entre milliers de milliers*. En un mot, c'eſt le bien Souverain. J'ay une pleine connoiſſance de ce que vous me dites, replique le Bien Gracieulx, puiſque je ſuis ſon Sécretaire. Je n'ai point encore perdu l'idée de cet heureux jour qu'il envoya le Seigneur Gabriel vous prier de lui accorder votre amitié. Vous accompagniez, ce me ſemble, cet aimable Meſſager, répond la Bien Parfaicte. Il eſt vrai, répond le Bien Gracieulx; mais, continue-t'il, vous ſouvenez-vous que votre Amant vous fit éprouver trois jours d'abſence? Je n'ai pas oublié, dit la Bien Humaine, le bon tour qu'il

fit à vos Noces. Oh ! que le vin qu'il nous donna étoit délicieux, reprend le Bien Naturel. 1527.

LE BIEN NATUREL.

Ce n'eſtoit point ung gros vin Bourguignon,
Je y avois mis ung bon vin naturel.
Mais ceſtuy-là fut ſurpernaturel,
Le plus parfaict que jamais gouſta bouche:
Que pleuſt à Dieu que j'en tinſſe une touche!
Il m'eſt advis que je ſerois heureux.

Sur ces entrefaites, le Bien Souverain après avoir demandé au Bien Triumphant, s'il doit épouſer la Bien Parfaicte, lui ordonne de l'aller chercher dans ſon Char. Bien Triomphant exécute cet ordre, & fait une harangue à l'Epouſée. *Les Joueurs ſonnent* pendant ſa marche, & elle arrive enfin chez le Bien Souverain, qui l'embraſſe, & la couronne Reine du Ciel.

LE BIEN TRIUMPHANT.

Nous conclurrons que la Vierge Marie,
Mere de Dieu, qui jamais ne varie,
Par bien aymer, & vertueuſement,
Eſt parvenue à haulte Seigneurie:
Couronnée de Royal Armairie,
En triumphant perpétuellement

1527. *Vélà de quoy*, donc curieuſement
Tous bien unis, ſans aucune diſcorde,
Préſentez-luy vos cueurs dévotement,
Prenans en gré le ſimple eſbattement,
Faict par l'Amant qui vouldroit loyaulment
Vous aymer, tous bien unis en concorde:
Vélà de quoy.

1535.

MORALITE'
DE L'ENFANT PRODIGUE (*a*).

» L'Enfant Prodigue, par Perſonnages » (*b*) tranſlatée de Latin en Fran-

(*a*) On ignore le nom de l'Auteur de cette Moralité, auſſi bien que la datte de l'Impreſſion. Du Verdier Vauprivaz, page 327. de ſa Bibliothéque Françoiſe, en parle en ces termes. « L'Hiſtoire de l'Enfant » Prodigue par Perſon- » nages, imprimée à » Lyon par B. Chauſ- » ſard. » Comme l'Exemplaire que M. Gueulette nous en a communiqué manque de premiere page, nous n'avons pu diſtinguer ſi l'ouvrage dont nous parlons, eſt le même mentionné dans la Bibliothéque de Du Verdier, (& qui eſt antérieur à l'Arrêt qui a ſupprimé ces eſpéces de repréſentations) ou celui que la Croix du Mayne annonce ſous le même titre, de la façon d'Antoine Tyron, & qui parut en 1564. ſans pouvoir préciſément éclaircir ce fait; nous croyons cependant ces deux Ouvrages différens: & celui-ci comme compoſé vers les dernieres années que les Moralités ont été repréſentées. La Croix du Mayne Bibliothéque Françoiſe, page 21.

(*b*) « En ceſte préſente » Hiſtoire ſont douze » Perſonnages, c'eſt aſ- » ſavoir.

» Le Rustre.
» Le Pere.
» Le Prodigue.
» Le Maistre.
» La Maistresse.
» La Gorriere.
» Pincœur dorix.

» çois, ſelon le texte de l'Evan-
1535. » gile. (*a*)

LE Ruſtre & l'Enfant gâté ouvrent la Scene, par le conſeil qu'ils tiennent ſur les moyens de gagner leur vie : La concluſion de leur diſcours, eſt que poſſédant pluſieurs talens, ils doivent s'attacher à celui qui peut les entretenir doucement, ſans craindre les recherches de la Juſtice. D'un autre côté, le Pere de famille uniquement occupé du chagrin que lui cauſe le cadet de ſes fils, ne peut gouter tranquillement la ſatisfaction qu'il reçoit de

» L'ENFANT GASTÉ.
» LE FRERE AISNÉ.
» LE VALET DU PERE.
» L'ACTEUR. *
» L'AMY DE BONNE FOY.

(*a*) Le ſujet de cette Moralité eſt pris de la Parabole que Jeſus-Chriſt rapporte à ſes Diſciples, Chapitre XV. verſet 11. & ſuivans de l'Evangile de S. Luc. C'eſt ce qui nous engage à abréger d'autant plus cet Extrait. A la fin de la piéce, qui peut contenir environ quinze cens vers, l'Auteur ajoute un diſcours en proſe, qui explique le ſujet, & le but principal de ſa piéce. Il eſt à noter, dit-il, que leſdits Perſonnages ſont trois principaux : le Pere & ſes deux Enfans : deſquels le plus jeune eſt l'Enfant Prodigue. Et *moralement* celui Pere eſt Dieu, & ſes deux Enfans ſont deux manieres de gens au monde : les uns bons, & les autres pécheurs. Par l'Enfant aîné ſont entendus les Juſtes, qui touſiours demeurent avec Dieu leur pere, par grace : & par l'Enfant Prodigue, les Pécheurs, qui deſpendent les biens receuz de Dieu follement en volupté, & plaiſance mondaine.

* Voyez l'employ de ce Perſonnage, Tome II. page 473. & 521.

l'aîné : & prie Dieu d'avoir pitié de ce libertin, & de le préſerver de mauvaiſe rencontre. 1527.

LE PERE.

S'il ne s'amende, ſeurement,
Il ſera cauſe de ma mort,
Prince du Ciel, vueillez permettre
Mon fils venir à meilleur port :
Car ſi touſiours eſt en tel eſtre,
Il ſera cauſe de ma mort.
O ! quel reconfort !
Quel mauvais rapport
J'ay de luy, j'en ſuis
Navré ſi très-fort,
Et par tel effort,
Que plus je n'en puis,
O combien d'ennuis,
Par jour & par nuitz
Prend un poure Pere,
Pour ſes mauvais fils,
En péchez confitz.
O douleur amere !
O fiere miſere !
Je crois ſi la mere,
N'euſt point enfanté
Enfant qui s'ingere
A tout vitupere,
Que bon euſt eſté,

1535. Pendant ce tems-là, le Prodigue conduit par le Ruſtre, & l'enfant gâté, va dans une maiſon de débauche, où il dépenſe bientôt le peu d'argent qu'il a ſur lui. Il court à la maiſon paternelle, d'où il rapporte quelque argenterie, & de la vaiſſelle d'étain qu'il vient de dérober. Son retour ſurprend la Compagnie, qui ne comptoit plus le revoir. Cependant le Pere apprenant le vol de ſon fils, redouble ſes ſoupirs. Oubliez cet ingrat, lui dit ſon fils aîné.

LE PERE.

Certes, mon filz, je n'en puis mais,
Car c'eſt ma génération :
Voſtre mere, dont Dieu ait l'ame,
Ce me ſemble étoit preude femme ;
Bien ſçay que tous deux eſtes miens.

LE FRERE.

Pere, vous eſtes abuſé,
D'aimer ſi fort le Hoqueleur (a)
Qui vous a du tout dépriſé,
Et faict au cœur tant de douleur.

De ſon côté, le Prodigue plus amoureux que jamais, joue avec deux Fi-

(a) Hoqueleur, Débauché avec excès. Voyez l'explication du mot *Hoqueleric* Tom. II. pag. 184.

loux : ceux-ci s'entendent avec la Gorriere, & ſa Compagne, qui ſous pré- 1535.
texte de le conſeiller lui font perdre tout ſon argent. Il reſte une derniere reſſource au Prodigue ; il va à ſon Pere, & lui demande ſa légitime. Le Vieillard la lui remet en pleurant ; & ce miſérable ne s'en voit pas plutôt en poſſeſſion, qui revient la diſſiper de la même maniere. Le lendemain matin, n'ayant plus d'argent, la Maîtreſſe du lieu, & les deux filles le dépouillent pour leur payement.

LA GORRIERE *le chaſſant.*

Allez villain.

FIN-CŒUR-DOUX.

Allez, Maraut,
Venez-vous chercher les Gorrieres (*a*)
Faire banquetz & bonne chere,
Et vous n'avez de quoy fournir ?

Le Prodigue ſe retire triſtement, & n'oſant retourner chez ſon Pere, il prend le parti de ſervir, & entre chez un Maître, qui le prend pour garder ſes cochons.

(*a*) *Gorriere*, Femme parée, fiere de ſa parure. *La Grand'Gorre*, Habit magnifique des Dames, contre lequel les Prédicateurs du tems déclamoient vivement. Iſabeau de Baviere, Reine de France, & femme du Roy Charles VI. étoit appellée vulgairement *la Grand'Gorre.*

1535. LE PRODIGUE *habillé en Valet d'Ecurie.*

Sou,
Sou, Sou, Gorret, je m'en vois
Garder les pourceaux dans ces bois.

Malgré ſon état, le Maître ſoupçonnant que ce Valet peut être d'une condition plus relevée, lui demande qui il eſt. Le Prodigue lui fait un fidéle récit de ſon malheur, & le Maître en honnête homme, lui conſeille d'aller ſe jetter aux pieds de ſon pere, & de lui demander pardon. En chemin le Prodigue rencontre l'*Amy de Bonne-Foy*, qui prévenant l'eſprit du Pere, l'engage à oublier toutes les fautes de ce fils, & à le reprendre chez lui. Le Pere en effet, le reçoit les larmes aux yeux, avec d'autant plus de joye, que cet Enfant, vraiment repentant, déteſte ſi parfaitement ſa vie paſſée, qu'il la donne pour exemple aux Spectateurs, en leur conſeillant d'éviter d'y tomber, & termine ainſi la Piece.

LE PRODIGUE *aux Spectateurs.*

Veu auſſi avez les Myſteres
Du vilain eſtat de luxure,
Les pauvretez, & les miſeres
Qu'il faut enfin qu'on y endure.

MORALITE

MORALITE'

1536.

« D'une pauvre Villageoiſe, laquelle » ayma mieux avoir la teſte cou- » pée par ſon Pere, que d'eſtre vio- » lée par ſon Seigneur : faicte à la » louange & honneur des chaſtes, » & honneſtes filles, à quatre per- » ſonnages. »

UN Seigneur de Village arrive ſur le Théatre accompagné de ſon Valet, & fait entendre à ce dernier qu'il eſt de complexion amoureuſe. Le Valet dit qu'il connoît Eſglantine fille du pauvre Grouxmoulu

LE SEIGNEUR.

Son pere eſt à moy tenu,
C'eſt ung des hommes de ma Terre,
Et mon Subject. Va toſt l'enquerre,
Si d'elle on pourroit finer.
Dy luy, s'elle vient en ma ſerre,
Qu'après la ferai marier
Si bien, qu'elle pourra porter
Sainture d'or, robbes fourrées,
Et touſiours grant eſtat mener.

1536. Le Valet court chez le bon homme Grouxmoulu, tire en particulier ſa fille, & lui dit le ſujet de ſa commiſſion. Eſglantine rejette avec horreur la propoſition, & deffend au Valet de ſe préſenter devant elle. Ce dernier après avoir rendu compte à ſon Maître du mépris qu'on a marqué pour ſes préſens, retourne encore une fois vers la vertueuſe fille, & voulant l'emmener de force, elle appelle ſon Pere, qui jugeant aiſément que le Seigneur n'a d'autre intention que de deshonorer ſa fille, menace le Valet de lui décharger ſa coignée ſur la tête, s'il ne ſe retire. Le Valet s'enfuit, & dit au Seigneur ce qui vient de ſe paſſer. Ce dernier forme ſur le champ la réſolution d'aller lui-même enlever Eſglantine, & de maltraiter le pere de cette fille.

LE SEIGNEUR *à ſon Valet.*

Tiens, prens ce rouge fer moulu;
Je porterai mon bram (1) d'acier;
Foy que je doy à ſainct Richier,
Il aura des coups plus de cent.

(1) Eſpece de ſabre.

Le Seigneur & ſon Valet entrent dans la cabanne du bon homme Grouxmoulu.

LE SEIGNEUR.

Vilain de rude entendement, 1536.
Qui te meut d'eſtre ſi hardy,
D'offencer mon commandement ?
Battu ſeras préſentement :
Tien. *Il frappe le Pere.*

LE VALET *ſe mocquant de Groux-moulu.*

Ta coignée n'eſt pas icy ?

LE PERE.

Ah ! Mon Seigneur, pour Dieu mercy.

LE SEIGNEUR.

Mercy, coquin ? Vous y mourrez,
De coups aurez le corps noirey.

LE PERE.

Mon cher Syre, vous me tuez.

ESGLANTINE.

Ah, mon, Seigneur, pour Dieu, mercy.

Eſglantine voyant qu'elle ne peut éviter de ſuivre le Seigneur, ſe jette à ſes pieds.

ESGLANTINE.

Seigneur, je vous requiert un don,
Pour Dieu, qu'il ne ſoit contredit.

LE SEIGNEUR.

Quel don ?

ESGLANTINE.

Une heure de reſpit.

1536.

LE SEIGNEUR.

Cela ! & que vous peut-il faire ?

ESGLANTINE.

Je vueil à mon pere un petit,
En ſecret conter mon affaire.

LE SEIGNEUR.

Point ne vueil voſtre gré deffaire,
Je ſuis content de l'accorder :
Mais gardez devers moy meffaire.

Eſglantine ſe retire dans une chambre avec ſon Pere, & le conjure de lui conſerver ſon honneur en lui *coupant la tête*. Le Seigneur écoute cela à la porte.

LE SEIGNEUR.

Je ſuis icy près à l'eſcoute,
Mais j'ay de ce que j'oy pitié.

Quelque répugnance que ſente le Pere à devenir l'homicide de ſa fille, il aime cependant mieux commettre ce crime, que de la voir deshonorée. Alors le Seigneur le voyant prêt d'exécuter la priere de ſa fille, ouvre la porte de la chambre, & arrête le coup.

ESGLANTINE.

Ah ! Mon Seigneur, vous avez tort ;
Vous renforcez mon deſconfort.

J'ay requis en piteux langage 1536.
Mon Pere de moy deſcoller.
Cher Seigneur, vous devez garder
Vos Subjectz, par voſtre proueſſe,
Et vous me voulez diffamer,
Pour un peu de folle jeuneſſe;
Parquoy deſconfort tant me bleſſe,
Que j'ayme mieux mon tems conclure,
Maintenant honneur, & ſageſſe,
Qu'eſtre addonnée à telle ordure.

LE SEIGNEUR.

O vénérable Créature,
Sur toutes bonnes la régente,
Je renonce à ma folle cure;
Pardonnez-moy, pucelle gente:
Levez-vous, ſus toſt, excellente,
En vertu, la ſource & fontaine,
De chaſteté la fleur regnante,
Et en vous d'odeur ſouveraine.
Ma freſle jeuneſſe humaine
. . . . . .
Mais voſtre conſtance certaine
M'en faict avoir compaſſion.

« Il prent une couronne, ou cha-
» peau de fleurs, & luy met ſur la
» tête, en diſant: »

1536. Or vous aurez pour décoration
De chaſteté, ceſte noble couronne,
Sur voſtre chef; pour compenſation.
Très-haultement icy vous en couronne.

LE VALET *aux Spectateurs.*

Bien va à qui bien s'adonne :
Pucellettes, regardez-y.

Le Seigneur aſſure le Pere de ſon amitié, & l'affranchit lui & ſa fille de tous droits, & ſervitude. Après de grands remercimens de la part d'Eſglantine, & de ſon pere : le dernier finit ainſi la Moralité.

LE PERE *aux Spectateurs.*

Prenez en gré la ſimple eſtude
De ces motz ſimplement touchez :
La matiere eſt ſimilitude
Pour bonnes filles, & ſachez
Si les motz ne ſont bien couchez,
Nous prierons le doux examen,
Que nous ſoyons tous mieux logez
En Paradis : Dites Amen.

MORALITE'

1538.

Intitulée « Le Gouvert d'Humanité, » compoſée par Jean d'Abundance, & imprimée à Lyon. *Du Verdier Bibliothéque Françoiſe, pag.* 635. (a)

(a) Cette Moralité & les deux ſuivantes ſont de la compoſition de Jean d'Abundance Bazochien, & Notaire du Pont Saint-Eſprit, dont nous avons parlé, Tome II, p. 268. Outre ces Moralités qui, à la réſerve du titre, nous ſont inconnues; D'Abundance a compoſé *le Myſtère des trois Rois*, dont on peut voir l'Extrait ci-devant page 47. & un autre ſur ces paroles de l'Evangile, *Quod ſecundum legem debet mori*, & une farce intitulée *La Cornette*, dont nous rendrons compte.

1538. **MORALITE'**

Intitulée « Le Monde qui tourne le » dos à chacun » de la compoſition de Jean d'Abundance, & imprimée à Lyon. *Du Verdier, Bibliotheque Françoiſe, page 635.*

1538. **MORALITE'**

Intitulée « Pluſieurs qui n'a point de » conſcience » (*a*) compoſée par Jean d'Abundance & imprimée à Lyon. *Du Verdier, Bibliotheque Françoiſe, page 635.*

(*a*) On pourroit s'imaginer qu'il y a ici une faute d'impreſſion, mais nous croyons que l'Auteur a voulu perſonnifier Pluſieurs, par un ſeul perſonnage.

MORALITE'

1540.

« De l'Enfant de perdition, qui tua » ſon Pere, & pendit ſa Mere, & » enfin ſe déſeſpéra, imprimée à » Lyon *in-16.* par Olivier Arnoul- » let » *Du Verdier, Bibliothéque Françoiſe page 327.*

HISTOIRE DE L'ENFANT INGRAT. (a)

1540.

« Mirouer & exemple des mauvais En- » fans envers leurs Peres & Meres, » contenant encore comme les Pe- » res & Meres ſe deſtruiſent le plus » ſouvent par l'advancement de

(a) Cette Hiſtoire ſe trouve en original dans le *Livre des Abeilles de Thomas de Cantipré, Liv. II. Chap VII. Parr. IV.* Il aſſure qu'elle arriva en Normandie, & que frere Jean de Grand-Pont, Religieux Dominiquain lui a affirmé avoir vu dans ſa jeuneſſe, ce miſérable à Paris, portant ſur ſon viſage la terrible marque de la Juſtice Divine : mais il ne parle point de ſa gué-

1540. » leurs Enfans, qui ſouventesfois » ſe deſcongnoiſſent. Le tout par » perſonnages. » (*a*)

APrès le Prologue, le Pere & la Mere de l'Enfant ingrat, ſe félicitent mutuellement du Fils qu'ils ont, & pour lequel ils amaſſent du bien. Cependant, comme il eſt à propos d'employer ſa jeuneſſe, ils forment la réſolution de le mettre chez un Marchand, pour apprendre le Commerce.

riſon. L'Auteur Anonyme du Miroir des Exemples, Titre des Peres & Meres, Exemple III. pages 787 & 788, rapporte la même Hiſtoire, d'après l'Auteur ci-deſſus. Ajoutez que Céſaire d'Heiſterbach, Liv. VI. Chap. XXII. de ſes Hiſtoires mémorables, en raconte une aſſez approchante, d'un jeune homme nommé Henry, qui uſa d'une ſemblable ingratitude envers ſa mere: mais au lieu du Crapaut, il ſortit du pâté un Serpent qui s'entortillant autour de ſon col & de ſes bras, le preſſoit de telle ſorte, qu'il lui faiſoit ſortir les yeux hors de leur place, & lui raviſſoit le meilleur de ce qu'on lui préſentoit pour ſa nourriture. Céſaire dit qu'il n'y avoit que treize ans que ce malheur étoit arrivé, & qu'on promena ce jeune homme dans une charette par toute la Province de la Moſelle, cherchant inutilement le ſecours des Saints. Sa pauvre mere le ſuivoit par-tout, & excitoit la compaſſion de tous ceux qui les voyoient.

(*a*) On ignore le nom de l'Auteur; car de dire, comme on l'avance dans les Recherches des Théatres, que cette Piéce eſt d'Antoine Tyron, ce ſeroit aſſurer un fait, qui n'a aucun fondement.

Ce projet s'exécute tout de ſuite ; mais le jeune homme accoutumé à faire ſes volontés, ne veut point s'aſſujettir aux ſoins qu'on exige de lui. Il quitte le Marchand, & ſuivi du Valet de ce dernier, qu'il prend à ſon ſervice, en courrant le Pays, il trouve un Seigneur de Village ſur la porte de ſon Château, qui le voyant magnifiquement habillé (car c'eſt la premiere choſe à quoi il ſonge en quittant ſon Marchand) l'invite à venir ſe repoſer, & l'engage à dîner avec lui. La femme & la fille du Seigneur aſſiſtent à ce repas. 1540.

LE SEIGNEUR.

Or çà, mon beau Seigneur notable,
Vous n'eſtes point marié ?

L'ENFANT.

Non.
Mais je ſuis jeune Compagnon
De ce faire une fois capable,
Si je treuve lieu convenable,
Là où j'agrée ſelon moy,
Et s'il vient partie agréable,
Ne doubtez que j'ay bien de quoy.

LE SEIGNEUR.

Or me dictes, par votre foy,
Si ceſte jeune Damoiſelle

1540. Vous donnoye, par bonne foy
De mariage ; en noble arroy,
Si vous feriez refus d'elle ?

L'ENFANT.

Par ſaincte Marie la belle,
Nenny, le mentir rien n'y vaut.

Comme le jeune homme ſe vante que ſon Pere & ſa Mere lui feront un abandon général de leurs biens, quand il voudra, le Seigneur lui dit qu'il eſt néceſſaire qu'il les faſſe venir pour cela, & pour conſentir à ſon mariage. Le jeune homme va trouver ſon pere, & ſa mere, leur fait part de la propoſition qui vient de lui être faite, & ces bonnes gens l'acceptent avec joye.

Le Seigneur reçoit avec beaucoup de politeſſe le pere & la mere de ſon futur gendre ; & après s'être aſſuré de la donation entiere de leurs biens, en faveur de leur fils, il ordonne à ſon Maître d'Hôtel d'aller chercher le Curé.

« Icy le Maiſtre d'Hoſtel va querir » le Curé. »

LE MAISTRE D'HOSTEL.

Curé, venez légerement
Au Chaſteau, car Mademoiſelle
A trouvé un mary pour elle :
Conjoindre enſemble les convient.

LE SEIGNEUR *au Curé.* 1540.

Ç'à Curé, vous eſtes venu,
Ces deux jeunes gens empoignez,
Et l'un à l'autre conjoignez
Par bon mariage nouveau.

La cérémonie étant finie,

LE SEIGNEUR *dit.*

Maiſtre d'Hoſtel, expreſſément
Que nous ſoyons bien feſtoyez,
En quoi qu'il ſoit, nous pourvoyez
De Meneſtriers & Farceurs,
Pour reſioüir, & de Danſeurs,
Car je veux pour ce mariage,
Me reſioüir.

LE MAISTRE D'HOSTEL.

Ce ſera rage
Tant aurez d'eſbats honorables.

L'Ecuyer du Seigneur va prier ſes voiſins de venir au feſtin. On ſert, & tous les Convives prennent place.

« Nota, que les Inſtrumens ſonnent » ce qu'ils voudront. »

LE SEIGNEUR.

Sus, ſus, menons joye planiere,
Voicy noſtre eſioüiſſement.

1540.

LE PERE.

C'eſt ma lieſſe ſinguliere,
Et l'eſpoir de mon ſauvement.

UN VOISIN.

Quelque Farcerie.

AUTRE VOISIN.

Feſte ne vaut rien autremeut,
S'il n'y a Farce ou Mommerie.

« Icy jouent une Farce, »

Enſuite de laquelle, après bien des complimens chacun prend congé des nouveaux Epoux.

Le pere & la mere du Marié ſe ſont tellement dépouillés de leurs biens, qu'ils ſe trouvent forcés d'aller lui demander quelque ſecours pour les aider à vivre. Ils ſe rendent à la maiſon de leur fils, & lui expoſent leur miſere. Ce dernier les reçoit avec dureté, & ne leur veut donner qu'un morceau de pain bis.

LE PERE.

Du pain bis! maudicte ſémence,
Eſt-ce mot jà ſorty de toy?

LE FILZ.

Corbleu, prenez en patience,
Et d'aller faictes diligence,
Autre choſe n'aurez de moy.

Cette cruelle réponſe accable le pere & la mere de l'Enfant Ingrat : ils reconnoiſſent, mais trop tard, la faute qu'ils ont faite, & ſe retirent en verſant un torrent de larmes, & en maudiſſant leur fils, qui peu touché de leur peine, forme le deſſein de les méconnoître, s'ils venoient encore ſe préſenter devant lui. Il ſe fait apporter un pâté, & il eſt prêt à l'ouvrir, lorſque ſon pere, une ſeconde fois, vient lui demander quelque choſe pour manger. Le Fils ingrat fait ſemblant de ne le pas connoitre, & le chaſſe avec indignité. Alors le déſeſpoir s'empare de l'ame du pere : il ſort, en ſouhaitant toutes ſortes de malheur à ſon fils ; & après avoir rendu compte à ſa femme du traitement qu'il vient de recevoir, il renouvelle avec elle les malédictions qu'il a déja prononcées. 1540.

Après le départ du pere, le fils ſe fait ſervir le Pâté.

L'ENFANT.

De ce couſteau le vois ouvrir,
Pour ſçavoir qu'on y a bouté.

« Notez que icy ouvre le Paſté, & » alors vient un Crapault qui luy cou» vre tout le viſage. »

1540.

LA JEUNE FEMME.

Qu'eſſe cecy ? *Benedicite* !
C'eſt homme eſt perdu en effect.

LE MAISTRE D'HOSTEL.

Quel grand crapault ord & infect
Sur ſon viſage s'eſt gectée ?

Le Seigneur qui entend un grand bruit dans la maiſon de ſon gendre, vient en ſçavoir le ſujet. Il apperçoit le crapaut qui lui couvre le viſage.

LE SEIGNEUR.

Allez tous les voiſins hucher,
Pour regarder que ce peut eſtre.

L'ESCUYER.

Venez toſt, voiſins, noſtre Maiſtre
Eſt mort.

LE I. VOISIN.

Allons voir qu'il y a.

LE II. VOISIN.

D'où procede ceſte pitié ?

LE MAISTRE D'HOSTEL.

Pugnition
Divine lui faict cet ennuy.

LE SEIGNEUR.

Et comment ?

LE MAISTRE D'HOSTEL. 1450.

Il a aujourd'huy
Son propre pere deſcongnu,
Qui pour le veoir eſt venu;
Et la fait chaſſer devant tous.

Tout le monde ſe récrie ſur une ſi grande ingratitude. On conſulte comment on doit agir pour délivrer ce miſérable du tourment qu'il endure. Un Voiſin conſeille de le mener au Curé: mais comme il eſt hors d'état de confeſſer ſon offenſe, le Valet qu'il a pris chez ſon Marchand offre de faire le récit de ſon forfait. Le Curé ayant entendu la dépoſition du Valet, renvoye à l'Evêque, & celui-ci au Pape, qui ſeul peut abſoudre d'un crime auſſi énorme. L'Evêque même accompagne le jeune homme, & comme on aſſure le Pape, que le coupable eſt vraiment repentant, le Souverain Pontife ordonne au Crapaut de ſe départir de ſa face.

« Le Crapault chet ». L'Enfant Ingrat recouvre l'uſage de la parole, ſe jette aux pieds du Pape, confeſſe toute l'énormité de ſon péché, & le conjure de lui impoſer une pénitence.

1540.

LE PAPE.

Du mal lequel m'a confeſſé
Je l'abſouz, mais je lui enjoinct
Qu'à deux genoux, joignant les mains
Voiſe à Pere & Mere crier
Mercy, & pour accomplir
La pénitence, il fera
Ce que l'Eveſque luy dira,
Qui de nous ſera ordonné,
Après que le pardon donné
De Pere & Mere luy ſera.

L'ENFANT.

Je feray ce qu'il vous plaira.

L'Enfant ingrat accompagné de ſon Beaupere, de ſa femme, de ſes amis, & de ſes Domeſtiques, va trouver ſon Pere & ſa Mere, & obtient le pardon qu'il demande.

LA MERE *du fils ingrat.*

Au ſens moral, Pere qui aura veu
Jouer cecy, au moins regardera
Comme à ſon fils, s'il a biens, les deſpart.

Fin du Catalogue des Moralitez.

CATALOGUE CHRONOLOGIQUE, ET EXTRAITS DES FARCES,

Depuis leur origine, juſqu'en 1548.

APRE'S avoir donné le Catalogue Chronologique des plus anciens Poëmes Dramatiques qui ont paru en France, ſçavoir des Myſteres, & des Moralités, nous ſommes obligés de faire la même choſe au ſujet des Farces, dont l'invention eſt plus nouvelle. On ne peut diſconvenir que les premiers Auteurs de ce ſpectacle n'ayent plus approché que les autres du vrai Comique; ajoutez qu'on ne ſçauroit les accuſer d'être plagiaires, & d'avoir pillé les Poëtes Grecs & Latins, qu'ils ignoroient parfaitement: on doit leur accorder la gloire de n'avoir fait que

ſuivre leur propre génie, qui, ſans le ſecours de la ſcience, ni des modeles, les a porté à compoſer un nouveau genre de Comédie, inconnu juſqu'alors, & dont il eſt certain que l'invention eſt dûe à nos anciens Poëtes François. Il eſt auſſi conſtant que c'eſt ſur ces anciennes Farces (*a*) & en quelque ſorte pour nous en dédommager, ſans qu'on doive les regretter, que les Poëtes du dernier ſiecle, ont compoſé des petites Piéces d'un Acte.

Il n'eſt pas aiſé de marquer au juſte, en quel tems ce genre de Poëſie parut pour la premiere fois : & s'il eſt difficile de fixer l'époque des Myſteres, & des Moralités, il l'eſt encore plus d'établir celle des Farces, dont nous n'avons connoiſſance, que vers la fin du quinzieme ſiécle. Les Auteurs qui travailloient alors pour le Théatre, compoſoient des Pieces, qui ſouvent n'étoient pas données au Public, où n'é-

(*a*) Or n'a Farce » qu'un Acte de Comé- » die, & la plus courte » eſt eſtimée la meilleure, » afin d'éviter l'ennui, » qu'une prolixité & » longueur apporte- » roient aux Spectateurs. » Car, comme dit Gratian » Du Pont en ſon Art » de Rhétorique. Quand » Farces, ou Sottiſes paſ- » ſent cinq cens Vers, » c'eſt trop. » *Du Verdier, Bibliothéque Françoiſe, pag.* 427.

toient repréſentées que longtems après, par les Confreres de la Paſſion, les Enfans ſans ſoucy, les Hiſtrions (*a*) ou les Clercs de la Baſoche, quoique ces derniers donnaſſent leur ſpectacle moins communément que les autres.

Pour revenir aux Farces, elles furent, comme on le vient de dire, jouées par les Enfans ſans ſoucy, qui s'en ſervoient pour terminer leurs Jeux. Du Verdier nous aſſure que de ſon tems il étoit difficile de donner un Catalogue des Farces, dont le nombre étoit d'autant plus grand, qu'une infinité de perſonnes s'étoient mêlées d'en compoſer. Cependant aujourd'hui elles ſont très-rares. Il y a apparence que le peu de cas qu'on en faiſoit, avec aſſez de raiſon, & le peu de goût des ſiécles précédens, ſont cauſe qu'on en voit ſi peu.

Nous venons de dire que les anciennes Farces ont donné lieu aux Comé-

(*a*) Du Verdier page 417. de ſa Bibliothéque Françoiſe, a confondu mal-à-propos les Enfans ſans ſoucy avec les Hiſtrions, puiſque ces derniers n'étoient autres que des Comédiens de Province, qui parurent quelquefois à Paris, ſur la fin du ſeiziéme ſiecle, & s'y établirent enfin à l'Hotel de Bourgogne, comme nous allons le faire voir dans la continuation de cet Ouvrage.

dies, d'un Acte : ajoutons à cela qu'elles furent très-longtems à la mode, & même très-avant dans le dernier ſiécle. Nous nous contenterons de parler de celles dont nous avons connoiſſance, & qui ont précédées l'année 1548 : Epoque remarquable pour le Théatre, qui changea alors de forme, & nous renvoyons le Lecteur à la ſuite de cet Ouvrage, où l'on trouvera la continuation des Farces qui ont parû depuis. Terminons ce diſcours par un paſſage de La Porte, pris de ſon Livre des *Epithetes*. Voici celles qu'il joint au mot FARCE, *Joyeuſe*, *Hiſtrionique*, (a) *Fabuleuſe*, *Enfarinée* (b), *Morale*, *Récréative*, *Facétieuſe*, *Badine*, *Françoiſe* (c) *Nouvelle* (d).

(*a*) Cet adjectif eſt donné à cauſe de l'eſpece de Comédiens qui les repréſentoient, & qu'on appelloit vulgairement Hiſtrions.

(*b*) Les Acteurs qui jouoient les Farces avoient coutume de ſe frotter le viſage de farine.

(*c*) Les Epithetes de *Morale*, &c. font aſſez connoître le but de ces Ouvrages : à l'égard de celle de *Françoiſe*, elle lui a été donnée à cauſe de la Nation, à qui elle doit ſon invention.

(*d*) Cet Adjectif ſe donnoit aſſez ordinairement aux Farces. Voyez ci deſſous les Titres de celles des *deux Savetiers*, & de *la Cornette*.

LA FARCE DE PATHELIN.

Vers l'an. 1474.

ON ignore abſolument le nom de l'Auteur de cette Farce, & le tems de ſa repréſentation. Tout ce qu'on ſçait de plus précis à l'égard du dernier Article, nous le devons à M. De la Caille, dans ſon Hiſtoire de l'Imprimerie, & de la Librairie de Paris, où il parle d'une Edition de Pathelin, chez Pierre le Caron, qui imprimoit vers 1474: Ainſi nous ſuppoſons cette Piece jouée vers ce tems, qui eût un ſuccès des plus marqués (*a*),

(*a*) La grande réputation de cette Farce, pénétra juſques chez les Etrangers, en faveur deſquels Alexandre Connibert en donna une Traduction en Vers Latins, qui fut imprimée à Paris en 1543. par Simon de Colines, pour François Eſtienne, ſous le titre ſuivant: *Patelinus nova Comœdia, aliàs veterator, è vulgari linguâ in Latinam tranſlata per Alexandrum Connibertum Legum Doctorem, & nuper quàm diligentiſſimè recognita: ut conferenti cùm veteri Exemplari planè nova, hoc eſt longè terſior, latiniſque auribus gratior videatur.* Cette Traduction eſt à la vérité aſſez exacte. On y a ajoûté le Rôle d'un Acteur (perſonna-

& dont beaucoup de vers paſſerent en
1474. Proverbes : même le nom du perſonnage qui donne le titre à la Piece, devint, & eſt encore un nom général, pour déſigner un homme qui ſous une apparence de douceur & de probité, cherche à tromper tout le monde.

Nous allons donner un extrait de cet Ouvrage, quoiqu'extrêmement connu, tant par ſon mérite, que par la Piéce de M. de Brueys, qu'on joue très-ſouvent, qui porte le titre de l'AVOCAT PATELIN. Nous en rendrons compte à l'Article de cette Piéce; revenons à celle de l'Anonyme.

Elle ouvre par Pathelin & Guillemette ſa femme. Le premier ſe plaint du peu de gain qu'il a fait depuis quelque tems dans ſa profeſſion d'Avocat.

GUILLEMETTE.

Nous mourrons de fine famine,
Nos robes ſont plus qu'eſtamine
Reſes (1)

(1) Razes, uſées.

PATHELIN.

Taiſez-vous par ma conſcience,

ge que l'on introduiſoit aſſez, communément dans ce tems-là, & qui ſervoit à faire remarquer aux ſpectateurs les plus beaux endroits de la Piéce.

Si je veuil mon ſens eſprouver,
Je ſçaurai bien où en trouver 1474.
Des Robes & des Chapperons.

. . . . . .

Je m'en veuil aller à la Foire.

GUILLEMETTE.

Vous n'avez denier ne maille,
Que ferez-vous ?

PATHELIN.

Vous ne ſçavez
Belle Dame, ſi vous n'avez
Du drap pour nous deux largement,
Si me deſmentez hardiment.

Pathelin quitte Guillemette, & va aborder Guillaume *Joceaume*, Drapier. Après les premiers complimens, il entre en matiere avec le Marchand, & donne de grands éloges au Pere de ce dernier.

PATHELIN.

Ha ! qu'eſtoit un homme ſçavant !
Je requier Dieu qu'il en ait l'ame.
De voſtre pere, doulce Dame !
Il m'eſt advis tout clerement
Que c'eſt il de vous proprement.
Qu'eſtoit ce, un bon Marchand & ſaige ?
Vous lui reſſemblez de viſaige,

Par Dieu, comme droicte painture,
1474. Se Dieu eut oncq de Créature
Mercy, Dieu vray pardon luy faſſe
A l'Ame.

LE DRAPPIER.

Amen, par ſa grace,
Et de nous quant il luy plaira.

PATHELIN.

Par ma foi, il me déclaira
Maintesfois, & bien largement
Le temps qu'on voit préſentement,
Moult de fois m'en eſt ſouvenu;
Et puis, lors il eſtoit tenu
L'un des bons.....

De ce diſcours, Pathelin paſſe à l'état du commerce, & enſuite jettant la vuë ſur une piéce de drap.

Ceſtuy-cy eſt-il taint en laine?
Il eſt fort comme un cordoüen.

LE DRAPPIER.

C'eſt un très-bon drap de Roüen
Je vous promets, & bien drappé.

PATHELIN.

Or vrayment, je ſuis attrappé

.....

J'avois mis à part quatre-vingt
Eſcus, pour retraire une rente,
Mais vous en aurez vingt ou trente,

Je le vois bien, car la couleur
M'en plaiſt très-tant, que c'eſt douleur ? 1474.

LE DRAPPIER.

Eſcus ? voire ſe peut-il faire ?
Que ceulx dont vous devez retraire
Ceſte rente, prinſſent monnoye ?

PATHELIN.

Et ouy dea, ſi je le vouloye,
Tout m'en eſt un en payement.
Quel drap eſt cecy ? vrayement
Tant plus le voy, tant plus m'aſſotte :
Il m'en fault avoir une cotte,
Brief, & à ma femme de meſme.

Guillaume dit le prix de l'aune de ſon drap ; Pathelin marchande quelque tems, & enfin il conſent à le prendre : on le meſure, & il s'en trouve ſix aunes.

PATHELIN.

Or Sire, les voulez-vous croire (1)
Juſques à jà quand vous viendrez,
Non pas croire, mais les prendrez
A mon huys, en or, ou monnoye.

(1) Croire, *credere aliquid alicui.* Prêter quelque choſe à quelqu'un.

LE DRAPPIER.

Noſtre Dame ! je me tordroye
De beaucoup à aller par-là.

PATHELIN.

Hée ! votre bouche ne parla
Depuis, par Monſeigneur ſainct Gille,
Qu'elle ne dit pas Evangile ;

C'eſt très-bien dict, vous ne voudriez
1474. Jamais trouver nulle achoiſon (1)
De venir boire en ma maiſon.
Or y burez-vous ceſte fois.

(1) Achoiſon, Occaſion.

LE DRAPPIER.

Et par ſainct Jacques je ne fois
Gueres autre choſe que boire,
Je irai : mais il fait mal d'accroire,
Ce ſçavez-vous bien, à l'eſtraine.

PATHELIN.

Souffit-il ſe je vous eſtraine
D'eſcus d'or, non pas de monnoye?
Et ſi mangerez de mon oye,
Par Dieu, que ma femme roſtit.

LE DRAPPIER.

Vrayment, ceſt homme m'aſſotiſt;
Allez devant, ſus, j'iray doncques,
Et les porteray.

PATHELIN.

Rien quiconques
Que me greyera-t'il? pas maille,
Sous mon aiſſelle?

LE DRAPPIER.

Ne vous chaille.
Il vaut mieux, pour le plus honneſte
Que je le porte.

PATHELIN.

Malle feſte 1474.
M'envoye ſaincte Magdaleine,
Si vous en prenez jà la peine.
C'eſt très-bien dict, deſſous l'aiſſelle,
Cecy me fera une belle
Boſſe; Ha! c'eſt très-bien, allé
Il y aura beu, & gallé
Chez moy, ains que vous en aillez.

LE DRAPPIER.

Je vous prie que vous me baillez
Mon argent dès que j'y ſeray.

PATHELIN.

Feray. Et parbleu non feray
Que n'ayez prins voſtre repas
Très-bien: Et ſi ne voudroye pas
Avoir ſur moy de quoy payer:
Au moins viendrez vous eſſayer
Quel vin je bois.

Pathelin emporte le Drap, & revient chez lui, où il fait part à Guillemette ſa femme, de la façon dont il s'eſt pris pour tromper Guillaume. I, 2, 3.

Il doit venir manger de l'Oye,
Mais voicy ce qu'il faudra faire;
Je ſuis certain qu'il viendra braire
Pour avoir argent promptement;
J'ay penſé bon appoinctement,

Il convient que je me couche,
1474. Comme un malade ſur ma couche,
Et quand il viendra, vous direz
Ha! parlez bas, & gémirez
En faiſant une chiere fade:
Las! ferez-vous, il eſt malade
Paſſez deux mois, ou ſix ſemaines:
Et s'il vous dict, ce ſont trudaines,
Il vient d'avec moy tout venant;
Helas! ce n'eſt pas maintenant,
(Ferez-vous) qu'il faut rigoller,
Et le me laiſſez flageoller,
Car il n'en aura autre choſe.

GUILLEMETTE.

Par l'Ame qui en moy repoſe,
Je ferai très-bien la maniere.

Guillaume arrive, & demande Pathelin: ſa femme Guillemette fait la déſolée, & dit que ſon mari eſt malade depuis ſix ſemaines, & qu'actuellement il eſt à l'extrémité. Le Drapier ne comprend rien à ce diſcours, & ne ſçauroit ſe perſuader qu'un homme qu'il a vû le matin en bonne ſanté, ſoit dans un état ſi pitoyable. Pathelin paroît, qui feint un délire des plus violens. Il ſe ſert de cinq ou ſix jargons, pour répondre à Guillaume, qui lui demande de l'argent du drap qu'il lui a vendu.

Enfin ce malheureux Drapier eſt obligé
de s'en aller, après avoir vainement de-
mandé le payement de ſa marchandiſe.
Cependant Guillaume eſt abordé par
ſon Berger nommé Aignelet.

LE BERGIER.

Dieu vous doint benoiſte journée,
Et bon veſpres, monſeigneur doulx.

LE DRAPPIER.

Ha! es-tu-là, truaux merdoux,
Quel bon varlet! mais à quoy faire?

LE BERGIER.

Mais qu'il ne vous vueille deſplaire,
Ne ſçay quel veſtu de royé (*a*)
Mon bon Seigneur, tout deſvoyé,
Qui tenoit un foüet ſans corde,
M'a dict: mais je ne me recorde
Point bien au vray ce que peut-eſtre:
Il m'a parlé de vous, mon Maiſtre,
Et ne ſçay quelle adjournerie,
Quant à moy, par ſaincte Marie,
Je n'y entends ne gros, ne greſle:
Il m'a broüillé de peſle meſle,

(*a*) Les Sergens étoient alors vêtus d'habits rayez, auſſi *Thibault Aignelet*, qui affectoit ne connoître pas même un Sergent, ni les marques auſquelles ils étoient reconnus, dit,

» Ne ſcay quel veſtu de royé,
» Qui tenoit un foüet ſans corde.

C'eſt-à-dire, une verge.

De Brebis, & de relevée,
1474. Et me a fait un grand'levée
De vous, mon Maiſtre, & du Boucher.

LE DRAPPIER.

Si je ne te fais emboucher,
Tout maintenant devant le Juge,
Je prie à Dieu que le déluge
Courre ſur moy, & la tempeſte :
Jamais tu n'aſſommeras beſte
Par moi, qu'il ne t'en ſouvienne ;
Tu me rendras, quoiqu'il advienne,
Six aulnes..... dis-je, l'aſſommaige
Que tu m'as faict depuis dix ans.

LE BERGIER.

Ne croyez pas les médiſans,
.....
Monſeigneur, accordons enſemble,
Pour Dieu, que je ne plaide point.

LE DRAPPIER.

Va, ta beſongne eſt en bon point :
Va-t'en, je m'en accorderay
Pardieu, ne t'en appointeray
Qu'ainſi que le Juge fera.

LE BERGIER.

Adieu, ſire, qui vous doint joye.
(*à part*)
Il fault donc que je me deffende.
Y a-t'il ame-là ? *Frappant à la porte de Pathelin.*

PATHELIN.

Dieu te gard, Compain (1). Qu'il te fault?

1474. Act

LE BERGIER.

On me piquera en deffault
Si je ne vois à ma journée;
Monſeigneur a de relevée,
Et s'il vous plaiſt vous y viendrez,
Mon doulx Maiſtre, & me deffendrez
Ma cauſe: car je n'y ſçay rien,
Et je vous payeray très-bien,
Partant ſi je ſuis mal veſtu.

(1) Compain, Compagnon.

PATHELIN.

Or viençà, parle, qu'es-tu?
Ou demandeur, ou deffendeur?

LE BERGIER.

J'ay à faire à un entendeur,
Entendez-vous bien, mon doulx Maiſtre,
A qui j'ay longtems mené paiſtre
Les Brebis, & les luy gardoye,
Par mon ſerment, je regardoye
Qu'il me payoit petitement.
Diray-je tout?

PATHELIN.

Dea ſurement,
A ſon Conſeil doit-on tout dire.

LE BERGIER.

Il eſt vrai, & vérité, Sire,

Que je les luy ay aſſommées,
1474. Tant que pluſieurs ſe ſont paſmées
Maintesfois, & ſont cheutes mortes,
Tant fuſſent-elles ſaines & fortes :
Et puis je luy faiſois entendre,
Afin qu'il ne m'en peuſt reprendre,
Qu'ils mourroient de la clavelée :
Ha ! fait-il, ne ſoit plus meſlée
Avec les autres, gette-la.
Voulentiers, fais-je, mais cela
Se faiſoit par une autre voye,
Car par Sainct Jehan, je les mangeoye,
Qui ſcavoye bien la maladie.
Que voulez-vous que je vous die ?
J'ay cecy tant continué,
J'en ay aſſommé, & tué,
Tant qu'il s'en eſt bien apperçû,
Et quant il s'eſt trouvé déçû,
M'aiſt Dieu, il m'a fait eſpier,
Car on les ouiſt bien crier,
Entendez-vous, quand on le ſçait ;
Or j'ay eſté prins ſur le faict,
Je ne le puis jamais nier.
Si vous voudroye bien prier
(Pour du mien, j'ay aſſez finance)
Que nous deux luy baillons l'advance ;
Je ſcay bien qu'il a bonne cauſe,
Mais vous trouverez bien clauſe
Se voulez, qu'il l'aura mauvaiſe.

PATHELIN.

Par ta foi, ſeras-tu bien-aiſe ? 1474.
Que donras-tu, ſi je renverſe
Le droit de ta partie adverſe,
Et ſi je te renvoye abſouz.

LE BERGIER.

Je ne vous payeray point en ſoulz,
Mais en bel or à la couronne.

PATHELIN.

Donc, tu auras ta cauſe bonne.

.....

Si tu parles, on te prendra
Coup à coup aux poſitions ;
Et en telz cas, confeſſions
Sont ſi très-préjudiciables,
Et nuiſent tant que ce ſont Diables.
Pour ce, vecy que tu feras,
J'à tóſt, quant on t'appellera,
Pour comparoir en jugement,
Tu ne repondras nullement
Fors bée, pour rien que l'on te die ;
Et s'il advient qu'en te mauldie,
En diſant, hé cornart, puant,
Dieu vous mette en mal, truant,
Vous moquez-vous de la Juſtice ?
Dy, bée. Ha ! feray-je, il eſt nice,
Il cuide parler à ſes beſtes :
Mais s'ils devoient rompre leurs teſtes,

Qu'autre mot n'iſſe de ta bouche,
1474. Garde-t'en bien.

LE BERGIER.

Le faict me touche
Je m'en garderay bien, vrayment,
Et le feray bien proprement:
Je vous le prometz, & afferme.

PATHELIN.

Or t'en garde, tiens toy bien ferme,
A moy-meſme, pour quelque choſe
Que je te die, ne propoſe,
Si ne repondz point aultrement.

LE BERGIER.

Moy, nenny, par mon ſacrement,
Dites hardiment que j'affolle
Si je dy huy autre parole
A vous, ne à autre perſonne,
Pour quelque mot que l'on me ſonne,
Fors bée, que vous m'avez apprins.

II, 5, 3 Voici le plus comique de la piéce. Pathelin ſe préſente devant le Juge pour défendre Aignelet. Guillaume arrive, & plaide lui-même ſa cauſe contre ſon Berger. Il apperçoit Pathelin: à cette vûe il s'embrouille, & confond dans ſon diſcours les Moutons égorgés & volés par Aignelet, avec les ſix aunes de drap emportés par Pathelin. Le Juge s'impatiente des interruptions, &

du prétendu galimathias de Guillaume, & lui dit :

1474.

Sus, revenons à nos Moutons ;
Qu'en fut-il ?

LE DRAPPIER.

Il en prit ſix aulnes
De neuf francs.

LE JUGE.

Sommes-nous béjaunes,
Ou, Cornart, où cuidez vous eſtre ?

Pathelin triomphe du déſordre où ſe trouve Guillaume pour faire entendre au Juge que ce Drappier n'a que de mauvaiſes raiſons à alléguer contre ſa partie. Le Juge, pour éclaircir l'affaire, interroge le Berger, qui ſuivant le conſeil de Pathelin, ne répond que Bée.

LE JUGE.

Vecy angoiſſe.
Quel bée eſt cecy, ſuis-je chiévre ?

PATHELIN.

Croyez qu'il eſt fol, ou téſtu,
Ou qu'il cuide eſtre entre ſes beſtes.

Guillaume recommence ſon diſcours, & ſe confond de plus en plus.

LE DRAPPIER.

Or ça je diſoye
A mon propos comment j'avoye

Baillé ſix aulnes, dois-je, dire,
1474. Mes Brebis? Je vous en prie, Sire,
Pardonnez-moy. Ce gentil Maiſtre
Mon Bergier, quand il devoit eſtre
Aux champs, il me dit que j'oroye
Six eſcus d'or, quant je viendroye:
Dis-je depuis trois ans en çà:
Mon Bergier me convenança (1)
Que loyaulment me garderoit
Mes Brebis, & ne m'y feroit
Ne dommage, ne villenie:
Et puis maintenant il me nie
Et drap, & argent plainement.
Ha! Maiſtre Pierre vrayment;
Ce Ribaut-cy m'embloit les laines
De mes beſtes, & toutes ſaines
Les faiſoit mourir & périr,
Pour les aſſommer, & ferir,
De gros baſtons ſur la cervelle:
Quant mon drap fut ſoubz ſon aiſſelle;
Il ſe mit au chemin grant erre,
Et me dit que j'allaſſe querre
Six eſcus d'or en ſa maiſon.

(1) Convenancer, Promettre.

LE JUGE.

Il n'y a rime ne raiſon
En tout quanque vous raſardez:
Qu'eſſe-cy? vous ourelardez.

Puis d'un, puis d'autre : ſomme toute,
Par la ſangbieu, je n'y voy goute. 1474.
Il broüille de drap, & babille
Puis de Brebis, au coup la quille
Choſe qu'il dit ne s'entretient.

Guillaume veut reprendre ſon plaidoyé, & ne s'explique pas mieux que les précédentes fois. Le Juge le prend pour un Viſionnaire, renvoye le Berger abſous, & s'enva. Guillaume au déſeſpoir du jugement, fait de grandes menaces à Pathelin, & ſe retire. Pathelin reſte avec Aignelet, & après l'avoir félicité ſur le gain de ſa cauſe, il lui demande de l'argent. Aignelet, ſuivant la parole qu'il a donnée à Pathelin, ne répond que Bée, à tout ce que ce dernier lui dit. Pathelin s'apperçoit enfin qu'il eſt trompé.

PATHELIN.

Maugrebieu, ay-je tant veſcu,
Qu'un Bergier, un mouton veſtu,
Un villain paillart me rigolle.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Par ſainct Jehan, tu as bien raiſon,
Les oyſons menent les oyes paiſtres
Or cuidois-je eſtre ſur tout Maiſtre

Des trompeurs d'ici, & d'ailleurs,
1474. Des fors corbineurs, des bailleurs
De paroles en payement
A vendre au dernier jugement :
Et un Bergier des champs me paſſe :
Par ſainct Jacques, ſe je trouvaſſe
Un bon Sergent, te feiſſe prendre.

LE BERGIER.

Bée.

PATHELIN.

Heu ! bée, l'en me puiſſe pendre
Si je ne vois faire venir
Un bon Sergent : méſadvenir
Luy puiſſe, s'il ne t'empriſonne.

LE BERGIER.

S'il me treuve, je luy pardonne.

FARCE DU ROND ET DU CARRÉ.

« Hiſtoire du Rond & du Carré à cinq » Perſonnages, aſſavoir,

» LE ROND,
» LE CARRÉ,
» HONNEUR,
» VERTU,
» BONNE RENOMMÉE.

CEtte Farce ne nous eſt connuë que par un paſſage de la Bibliothéque Françoiſe de Du Verdier Vauprivaz, qui ajoute, qu'elle contenoit « pluſieurs choſes ſingulieres, touchant » le Sainct Sacrement de l'Autel. » Ces choſes devoient être orthodoxes, car Molinet, qui en étoit Auteur, a vécu, & eſt mort dans la Religion Catholique.

1500.

FARCE
DES FILS SANS PERE;
ET DE COLIN CHANGE' AU MOULIN.

NOus ne connoiſſons que le titre de cette Farce, dont Borel dit avoir fait uſage, lorſqu'il compoſa ſon *Tréſor*, *Recherches*, & *Antiquités Gauloiſes & Françoiſes*. Nous lui aurions plus d'obligation, s'il nous avoit fait connoître plus particuliérement un Ouvrage, dont le titre ſeul excite la curioſité, & ſemble promettre une intrigue des plus divertiſſantes.

1505.

LES SAVETIERS.

NOus avons tranſcrit cette Farce en entier, dans le ſecond Volume de cet Ouvrage, pour donner une idée de ce genre de Poëſie. Celle-ci fut repréſentée à la ſuite de la Moralité intitulée *Mundus, Caro, Demonia.* Ces deux piéces étoient précédées d'une *Sotiſe*, qui n'exiſte plus dans l'exemplaire unique qui nous en a été communiqué. Ce que nous en avons déja dit, nous diſpenſe de rien ajouter ici.

Tome II. 145. & vantes.

V. p. 106

1511.

DIRE ET FAIRE.

LA Farce dont on parle ici, parut pour la premiere fois le Mardi Gras de l'année 1511. ſur un Théatre dreſſé aux Halles à Paris; à la ſuite d'une Sotiſe, & de la Moralité de l'*Homme Obſtiné.* Nous avons déja parlé de celle-ci, & nous rendrons compte de l'autre à ſon rang. Ces trois Piéces étoient de la compoſition de Pierre Gringore, qui y repréſenta un Rolle, auſſi bien

que le fameux Jean de Pontalais : Voici
1511. en deux mots l'Extrait de la Farce. (*a*).

Doublette, femme de Raoullet Ployart, Vigneron fort âgé, ſe plaint que ſes vignes demeurent en friche, faute d'être façonnées. Taiſez-vous, lui dit le mari.

RAOULLET.

Qui la vouldroit
Servir à ſon gré, il fauldroit
Hoüer la vigne jour & nuyt.

A peine Raoullet s'eſt retiré, qu'arrivent deux Ouvriers, dont l'un ſe nomme *Dire*, & l'autre *Faire*. Doublette appelle le premier : mais comme tout ſon mérite ne conſiſte qu'à jaſer, elle le congédie, & ſans perdre de tems, elle ordonne à *Faire* de prendre ſa place. *Faire* entreprend l'ouvrage, & l'exécute avec ſuccès. Sur ces entrefaites Raoullet arrive, & fâché que ſa femme, malgré ſes défenſes, employe des ouvriers, en porte ſes plaintes au Seigneur de Valletreu. Le Valet Mauſecret

(*a*) ACTEURS.

RAOULLET PLOYART, *Vigneron.*
DOUBLETTE, *femme de Ployart.*
MAUSECRET, *Valet de Ployart.*
LE SEIGNEUR DE VALLETREU.
FAIRE.
DIRE.

tâche à éviter un éclat entre les deux Époux. 1511.

MAUSECRET.

Elle eſt bonne femme, mon Maiſtre,
Et auſſi vous eſtes bon homme.

Le Seigneur de Valletreu informé de la querelle, décide en faveur de Doublette, qui l'en remercie. Raoullet peu content, déclare qu'il en appelle; mais le Seigneur perſiſte dans ſon jugement, & ajoute que ſa Sentence ſera toujours exécutée par proviſion.

FARCE 1514.

DE TOUANEAU DU TREU.

COmme nous n'avons vû aucun exemplaire de cette piéce, nous en ignorons l'Auteur; n'étant pas même ſûrs ſi elle doit entrer dans cet Ouvrage. Une note manuſcrite que nous tenons de bonne main, nous apprend qu'elle parut en 1514. On en donna une édition en 1595.

1520.

LE TESTAMENT DE PATHELIN.

« Farce à quatre Perſonnages, ſçavoir,

» PATHELIN.

» GUILLEMETTE.

» L'APOTHIQUAIRE.

» MESSIRE JEHAN LE CURÉ.

COmme nous ne connoiſſons cette Farce que par la réimpreſſion que feu Couſtelier en fit en 1723. à la ſuite de celle de Pathelin, nous ne pouvons fixer la date de ſa premiere Edition. A en juger par le langage, elle paroît avoir été compoſée vers 1520. C'eſt l'époque que nous lui donnons, en attendant d'autres éclairciſſemens. Au reſte, elle n'eſt pas d'un grand mérite. Voici en peu de mots quel en eſt le ſujet.

Pathelin ouvre la ſcene, & appelle ſa femme Guillemette, pour qu'elle lui donne ſon ſac, dont il a beſoin pour aller aux plaids. A peine Pathelin eſt

parti, qu'il revient, en disant qu'il se meurt. Sa femme court chercher l'Apoticaire, & le Curé. Ces derniers arrivent. Le premier assure que le Malade n'en peut revenir, & le Curé le confesse. Ensuite Pathelin fait son Testament, & expire en disant : 1520.

Helas ! Guillemette, ma femme,
Il est à ce coup faict de moy ;
A dieu, jamais mot ne diray,
La mort va faire son effort.

GUILLEMETTE.

Ha ! Nostre Dame de Montfort,
Le bon Maistre Pierre est basi.

MESSIRE JEHAN.

Le remede est prier pour luy,
Et requiescant in pace.
Oublier faut le temps passé,
Rien n'y vault le desconfort.

L'APOTHIQUAIRE.

Jésus luy soit misericors,
Et à tous ceulx qui sont en vie.

GUILLEMETTE.

Amen, & la Vierge Marie.

MESSIRE JEHAN.

Or pensons de le mettre en bierre :
Jésus luy soit misericors.

GUILLEMETTE.

1520. Helas ! quant de luy me recors,
Je ſuis amerement marie.

MESSIRE JEHAN.

Jéſus luy ſoit miſéricors.

GUILLEMETTE.

Amen, & la Vierge Marie.

MESSIRE JEHAN.

Jéſus luy ſoit miſéricors,
Et à tous ceulx qui ſont en vie.
Adieu toute la Compagnie.

FARCE DE LA CORNETTE.

1535.

« Farce de la Cornette, nouvelle, très-» bonne, & fort joyeuſe, à cinq » Perſonnages, c'eſt aſſavoir, » (*a*)

LE MARY.
LA FEMME.
FINET, *Varlet.*
LES DEUX NEPVEUX.

LA piéce ouvre par la femme, qui demande à Finet s'il a fait le meſſage dont elle l'a chargé.

FINET.

Très-bien.

LA FEMME.

Que dit-il?

FINET.

Il ſe maudit
Au cas qu'il ne vous aime plus
Que luy-meſme.

(*a*) Cette Farce de la Cornette n'exiſte qu'en Manuſcrit. Elle nous a été communiquée par M. le Marquis de C***, qui la croit de Jean d'Abundance. Nous n'avons trouvé au ſurplus aucune date, ni renſeignemens ſur cette piéce.

1535.

LA FEMME.

Au ſurplus ?

FINET.

Qu'en tout temps il vous ſervira ;
Et fera ce qu'il vous plaira.
Par mon ſerment, il eſt mignon.

LA FEMME.

N'eſt-il pas gentil compagnon,
Finet ?

FINET.

C'eſt un fin affiné,
De ſoupirer il n'a finé
Tant qu'on luy a parlé de vous.

LA FEMME.

Ton Maiſtre n'eſt-il point jaloux ?
A ton advis ?

FINET.

Je croy que non.
Poſé qu'ayez mauvais renom,
Pas n'entend que luy faictes tort.

LA FEMME.

Il ſe fie en moy le plus fort
Du monde.

FINET.

Il a bien raiſon.

LA FEMME.

Femmes ſçavent une oraiſon
Pour endormir maris.

Cette ſcene finie, les deux Neveux du Mari arrivent dans l'intention d'avertir leur oncle des mauvais déportemens de ſa femme ; Finet qui entend leurs diſcours, en inſtruit la femme, qui prévient ſon mari, de façon que lorſque les deux Neveux commencent à lui parler contre elle, il les fait taire, ajoutant qu'il connoît la vertu de ſa femme ; & qu'il prétend qu'elle faſſe ce qu'elle voudra. 1535.

LE MARY.

Elle ira darriere, delà,
Tout par-tout, à mont, & à val,
Son aller ne m'eſt pas travail :
Allez, & ne m'en parlez plus.

LE I. NEVEU.

Elle ira doncques ?.....

LE MARY.

Il eſt conclus,
Il ne s'en fault plus eſchauffer.
Je donne à l'ennemy d'enfer
Le premier qui m'en parlera.

1544

COMÉDIE DES DEUX FILLES, ET DES DEUX MARIÉES. (a)

DEux jeunes Filles, dont la premiere ne veut point aimer, & l'autre a un Amant, paroiſſent ſur le Théatre, chacune d'elles ſoutenant que ſa ſituation eſt préférable à celle de l'autre. Arrivent deux femmes mariées, dont la premiere eſt aimée par un jeune homme; mais quoiqu'elle ne réponde

(a) Quoique cette piéce porte le nom de Comédie, cependant on ne peut la placer qu'au rang des Farces, puiſque la véritable Comédie n'étoit pas encore connue, & que celle-ci n'a reçu ce nom qu'improprement; comme les Comédies de la *Nativité*, de l'*Adoration des Rois*, des *Innocens*, & du *Deſert*, dont nous avons rendu compte en parlant des Myſteres, au rang deſquels elles doivent être. Ces dernieres piéces, ainſi que la Farce dont nous parlons, & la ſuivante, ſont de la compoſition de Marguerite de Valois, Reine de Navarre, & ſœur de François I. Voici les noms des Perſonnages de cette Farce, qui peut contenir environ neuf cent vers.

LA I. FILLE.
LA II. FILLE.
LA I. FEMME, mariée.
LA II. FEMME, mariée.
LA VIEILLE.
LE VIEILLARD.
QUATRE JEUNES HOMMES.

point à ſon amour, elle ne laiſſe pas d'éprouver l'humeur jalouſe de ſon mari. La ſeconde aime ſon mari uniquement, mais par malheur pour elle, l'infidélité de cet époux la jette dans le déſeſpoir. Pendant que ces deux femmes ſe racontent leurs peines mutuelles, les jeunes Filles s'approchent pour apprendre le ſujet de leurs larmes. Sur ces entrefaites, paroît une Vieille âgée de cent ans, dont elle en a paſſé vingt dans le célibat, autant dans l'état du mariage, & ſoixante depuis la mort de ſon époux. Les quatre perſonnes ci-deſſus vont l'aborder, & la prient de leur donner conſeil ſur leur ſituation. 1544.

La Vieille après les avoir écouté très-attentivement, dit à la premiére Mariée, qu'elle prenne patience, que le tems effacera la jalouſie de l'eſprit de ſon mari ; mais qu'au cas qu'elle ne puiſſe pas attendre l'effet du tems, elle lui conſeille d'écouter plus favorablement ſon Amant. Elle excite la ſeconde à prendre exemple ſur ſon infidéle, & à ſe dédommager avec un Amant du mépris qu'elle reçoit. A l'égard des deux Filles, elle prédit à la dédaigneuſe, qu'un jour l'Amour

ſe vengera de ſes froideurs. Et dit à la
1544. ſeconde, qu'elle doit s'attendre à perdre ſon Amant, & à ſouffrir un tourment d'autant plus inſupportable, qu'il ſurpaſſera le plaiſir paſſé. Ces quatre perſonnes ne voulant point ajouter foi à ces prédictions, traitent la Vieille de folle. Un Vieillard s'approche pour tâcher de leur faire entendre raiſon.

LE VIEILLARD.

Dames, ſi je ne ſuis deceu,
Trop grandement vous fourvoyez,
Dont ceſte Dame ne croyez.

Comme la diſpute s'échauffe, quatre jeunes Hommes, attirés par le bruit, viennent offrir leurs ſervices pour la faire ceſſer.

LE I. HOMME.

Que veult ce Vieillard à ces Dames?
Qu'il eſt caduc, & defailly!

LE II. HOMME.

Penſez qu'il veult ſauver leurs ames,
Sant que de nous ſoit aiſſailly?

LE III. HOMME.

Pas n'aurons le cueur ſi failly
Que d'un Vieillard pouſſer & battre.

LE IV. HOMME.

Menons les danſer toutes quatre, 1544.
Et vous les verrez bien tencer.

LE VIEILLARD.

Tencer? non; mais bien vous combattre
Ma Vieille, & moy, de bien danſer.
Or danſons, ſans plus y penſer
Vous verrez leur orgueil rabbatre.

FARCE DE TROP, PROU, PEU, MOINS.

CE Titre eſt auſſi bizarre que l'Ouvrage. *Peu* & *Moins* ſemblent ſe moquer de *Trop* & de *Prou*. C'eſt une allégorie depuis le commencement juſqu'à la fin. Le ſeul début de cette Farce pourra en donner l'idée.

TROP, *commence.*

Qui voudra ſçavoir qui je ſuis,
Deſcende au plus profond du puits,
Et parlent à ceux qui plus haut chantent
A ceux qui courent d'huys, en huys,
Et à ceux qui par un pertuys

1544. Les gens de Sarbatane enchantent ;
A ceux qui plus parlent, plus mentent ;
A ceux à qui tout eſt rendu,
Et à ceux qui joyeux lamentent
Leur gain, ou quelqu'autre a perdu.

Tout le reſte de cette Farce eſt un tiſſu de termes, & d'idées auſſi énigmatiques. Mais nous ne nous y arrêterons pas davantage, ne voulant point entreprendre d'expliquer les allégories de la Reine de Navarre, Auteur de cet Ouvrage.

Fin du Catalogue des Farces.

CATALOGUE
CHRONOLOGIQUE
DES SOTISES
OU SOTTIES,

Depuis leur origine, juſqu'à leur ſuppreſſion.

A La ſuite du Catalogue des Farces, le Lecteur attend avec juſtice celui des Sotiſes, ou Sotties, eſpece de Poëme Dramatique d'une invention plus récente, mais preſque ignoré, ou confondu avec les Moralités. Il eſt vrai qu'à le prendre dans un ſens, les Sottiſes leur reſſemblent fort, & tendent également à corriger les vices: mais c'eſt d'une façon bien différente. Au lieu que la Moralité eſt une eſpece de Sermon réduit en action, & débité ſur un Théatre, au reſte, long, ennuyeux, exprimé ſuivant la groſſiereté du ſiecle, & dont le but eſt général. La Sotiſe infiniment plus courte, badi-

ne, & légere, (vû le tems où on les compoſoit,) ne s'attachoit qu'à critiquer un événement préſent, avec la hardieſſe que peut inſpirer la protection des Rois, par l'ordre, & l'autorité deſquels elle paroiſſoit en public. Nous avons dit, dans l'Hiſtoire des Enfans ſans ſouci, que le regne de Louis XII. époque brillante pour cette Société, vit naître le plus grand nombre de ces Poëmes. Mais la licence un peu outrée, & les traits hardis que la politique de ce Prince leur avoit permis, cauſerent ſa ſuppreſſion. François I. plus jaloux de ſa Majeſté, & n'agiſſant pas par les mêmes motifs, commença par retrancher cette liberté, qui n'épargnoit pas les Princes, & les Têtes couronnées, & que ſon Prédéceſſeur avoit autoriſé ouvertement. Dans la ſuite, les Auteurs n'oſant ſe mêler des affaires de l'Etat, ſe contenterent de railler les Particuliers : ceux-ci ſe plaignirent, de façon que pour les ſatisfaire, les ſotiſes eurent le ſort des autres Piéces de Théatre, dont la repréſentation fut défendue par l'Arrêt du 17 Novembre 1548. La Satyre qui en faiſoit le principal mérite, doit ſervir à décider la queſtion que l'on

peut faire, pourquoi d'un ſi grand nombre de ces Piéces, il nous en reſte ſi peu ? En effet, il y a apparence que les perſonnes qui y étoient maltraitées, employerent leur crédit pour en empêcher l'Impreſſion, ou pour en ſupprimer les Exemplaires. Nous ſommes fâchés que cette raiſon, & le peu de curioſité de nos Ancêtres, nous ait privé de la plûpart de ces Ouvrages, dont la perte ne peut qu'être ſenſible, ſi l'on en juge par le peu qui nous en reſte, & dont nous allons rendre compte.

1498.

SOTISE

« A huit perſonnages, c'eſt à ſçavoir :

» LE MONDE.
» ABUZ.
» SOT DISSOLU.
» SOT GLORIEULX.
» SOT CORROMPU.
» SOT TROMPEUR.
» SOT IGNORANT.
» SOTTE FOLLE.

» Ils ſe vendent à la Juifrie, chez » Guillaume Euſtace, à l'enſeigne » des deux Sagittaires, & au Palays » au troiſieſme Pilier..... Enſuit » le Privilege du Roy, ſigné Des » Landes, donné audict Guillaume » Euſtace, Libraire & Relieur de » l'Univerſité de Paris, pour deux » ans. »

NOus avons donné l'Extrait de ce Poëme Tome II. page 208. & ſuivantes, en le propoſant pour un

modele de ce genre d'ouvrage : & nous avons rendu ſuffiſamment compte tant du mérite de la Piece, que des raiſons qui l'occaſionnerent. Il faut remarquer que cette ſotiſe ne fut pas repréſentée comme celle de Gringoré, qui étoit ſuivie d'une Moralité & d'une Farce. La Sotiſe dont on parle ici, fut jouée ſeule, comme étant capable par ſa longueur, de pouvoir remplir un ſpectacle ordinaire. L'Exemplaire qui nous en a été communiqué à la Bibliothéque du Roy, & que nous croyons unique ; eſt un *in-octavo* de trente-ſept feuillets, ou ſoixante-quatorze pages : l'Ouvrage peut contenir quatorze à quinze cens Vers. 1498.

SOTISE DU NOUVEAU MONDE. 1503.

« Le Nouveau Monde, avec l'Eſtrif
» Du Pourveu, ou de l'Electif,
» De l'Ordinaire, & du Nommé :
» C'eſt un Livre bien renommé,
» Enſuivant la forme autentique
» Ordonnée par la Pragmatique.

» A Paris pour Guillaume Euſtace.....

1503. » ils ſe vendent à la Juifverie à l'enſeigne des deux Sagittaires, & au Palais au troiſiéme Pilier. » C'eſt un *in-octavo*, de vingt-huit feuillets, ou cinquante-ſix pages, qui peut contenir environ quatorze cens Vers. (*a*)

SElon la louable & ancienne coutume, Bénéfice Grant, & Bénéfice Petit, viennent pour être pourvus à Pragmatique (*b*), qui appelle Election

(*a*) *ACTEURS.*

BENEFICE GRANT.
BENEFICE PETIT.
PRAGMATIQUE.
ELECTION.
NOMINATION.
L'AMBICIEUX.
LEGAT.
QUELCUN.
VOULOIR EXTRAORDINAIRE.
PERE SAINCT.
PROVISION APOSTOLIQUE.
COLLATION ORDINAIRE.
UNIVERSITE'.
LE HERAULT.
SOT DISSOLU.
ABUS.
SOT TROMPEUR.
SOTTE FOLLE.
SOT GLORIEUX.
SOT IGNORANT.
SOT CORROMPU.

(*b*) Pour être au fait du ſujet de cette Piéce, il faut ſe tranſporter au tems où elle fut compoſée, & ſe rappeller les circonſtances qui y ont donné lieu. Avant le Concordat, qui a décidé la queſtion, celle de la Pragmatique étoit agitée avec beaucoup de chaleur & de vivacité. On ſçait que Louis XII. la favoriſoit ouvertement. Ce fut par ſon ordre, & ſuivant ſes intentions, que les Enfans ſans ſoucy, compoſerent & repréſenterent cette Piéce, pour faire ſentir des abus, que la prudence de ſes Succeſſeurs à ſçu prévenir. Au ſurplus la Piéce eſt très-rare, & preſque inconnue, quoique Du Verdier en ait donné

& Nomination, & loue Dieu de ce que tout ſe paſſe avec une grande ſimplicité. Cette joie eſt troublée par l'arrivée de l'Ambitieux, qui s'adreſſant à Légat, lui dit ſans autre façon (*a*) 1503.

le titre, mais il la déſigne ſi mal, que ce renſeignement n'a juſqu'ici ſervi qu'à tromper ceux qui ne ſont pas au fait de ce genre de Poëſie. Le ſeul Exemplaire qui en ſoit venu à notre connoiſſance, eſt à la Bibliothéque du Roy, numéroté Y. 3121.

(*a*) L'Auteur du *Menagiana*, après avoir rapporté le titre de la Piéce dont voici l'Extrait, & copié d'après la Bibliothéque Françoiſe de Du Verdier Vauprivaz, ajoute que « *Claude Barthelemi Mauriſot* a tiré » de-là l'idée du Conte, » touchant Madame la » Pragmatique, inſéré » dans un Roman Latin, » intitulé *Peruviana*, où » ſous les noms du Pérou, il a caché l'Hiſtoire du Cardinal de » Richelieu, avec Marie » de Médecis, & Gaſton, » Duc d'Orléans. Ce » Conte étant ſans difficulté le meilleur endroit du Livre, mérite » d'être rapporté. Le » voici, (continue-t-il,) » en François.

« Il y avoit en France » une noble & riche veu» ve nommée *Pragmati*» *que*, qui avoit deux » Filles à marier, toutes » deux belles, mais de » vertu équivoque. L'aî» née s'appelloit *Election*, » la Cadette *Nomination*. » Forces amoureux les » recherchoient à ma» riage. La Mere embar» raſſée ſur le choix, » s'addreſſa au Souve» rain Pontife & au » Roy, pour ſçavoir ce » qu'elle avoit à faire. » Tous deux d'un com» mun avis, lui conſeil» lerent de donner l'Aî» née à un jeune homme » nommée *Grand-Bénéfice*; & la Cadette à un » autre nommé *Petit-Bénéfice*. Pragmatique » en cette occaſion, ſui» vant le mauvais exem» ple de pluſieurs Meres » idolâtres de leurs filles, » ſe dépouilla de tous ſes » biens en faveur des » ſiennes. Les Noces ſe » firent ſolemnellement,

Menagiana. Tom. I. pag. 100. & ſuivantes.

Du Verdier Vauprivaz, Bibliot. Fr. pag. 898 & 899.

1503. L'AMBITIEUX.

Monſeigneur Révérendiſſime,
Bénéfice grant eſt vacant.

» & dans ſa ſuite du » tems, les Mariées don- » nerent pluſieurs fois » des marques de leur fé- » condité. Elles eurent » chacune trois Enfans. » *Election* eut *Abus*, *Si-* » *monie*, & *Impiété*. *No-* » *mination* eut *Ignorance*, » *Luxe* & *Diſſolution*. » Pragmatique qui s'é- » toit épuiſée pour l'a- » vancement de ſes filles, » étant tombée dans l'in- » digence, prioit humblement ſes Gendres de » la ſecourir au beſoin. » Ils s'excuſoient l'un & » l'autre ſur leur famille » nombreuſe, ſur la dé- » penſe qu'il leur falloit » faire pour entretenir » leur train, la parure » de leurs femmes, les » plaiſirs tant ordinaires » qu'extraordinaires où » les engageoient leur » condition. Qu'ils n'a- » voient pour toute reſ- » ſource que l'attente de » quelque libéralité, ſoit » du Prince, ſoit du » Pontife, promettant » de ne pas manquer, » s'ils venoient à en re- » cevoir, d'en faire part » à leur Belle-Mere. » *Pragmatique* ne comp- » tant pas beaucoup ſur » des promeſſes ſi va- » gues, fut réduite à » chercher un autre » moyen, de pourvoir » à ſa ſubſiſtance. Il y » avoit alors dans le » Royaume deux ſortes » de Bêtes étrangeres, » l'une nommée *Réſer-* » *ve*, & l'autre *Expec-* » *tative*. Elles avoient » juſques-là vécu à diſ- » crétion, & terrible- » ment multiplié; per- » ſonne dans l'Etat, » quelques déſordres » qu'elles y fiſſent, n'o- » ſant les écarter, ou » leur courir ſus. *Prag-* » *matique* neanmoins, » comme néceſſité n'a » point de loy, & que » de deux maux on choi- » ſit toujours le moin- » dre, aima encore » mieux haſarder une » irruption ſur ces Bêtes » toutes ſacrées qu'elles » étoient, que de ſe laiſ- » ſer mourir de faim. En » ayant donc attaqué » quelques-unes à ſon » avantage, elle en fit » une gorge chaude, & » s'en trouva fort bien. » Enſuite, y prenant » goût, elle ſe mit à les

LEGAT. 1503.

Eſt-il vrai ? ſus, allez courrant
A Quelcun, je viens après vous ;
Pleurez, criez à deux genoux,

» pourſuivre ouverte-
» ment, roties, bouil
» lies, peu lui impor-
» toit ; c'étoit pour elle
» une pâture délicieuſe.
» A ſon exemple, la No
» bleſſe, & le Tiers Etat
» en voulurent tâter. Le
» mets leur parut excel-
» lent. Mais enfin la
» chaſſe étant devenue
» trop générale, il ar-
» riva de ces Beſtes com-
» me des Loups d'An-
» gleterre, à force d'en
» prendre, la race s'en
» perdit, & la pauvre
» *Pragmatique* retomba
» dans ſa premiere diſet-
» te. Le Pontife de ſon
» côté, ayant appris le
» carnage qu'on avoit
» fait des animaux qui
» étoient ſous ſa pro-
» tection, dépêcha au
» Roy des Légats pour
» tirer vengeance de
» l'injure. Les Seigneurs
» les plus qualifiés,
» pleins encore du
» ſouvenir d'une ſi
» douce proie, vou-
» loient perſuader au
» Prince de n'entrer ni
» près, ni loin dans
» cette affaire. Mais lui
» qui avoit la Religion
» à cœur, étant infor-
» mé des excès où l'af-
» famée *Pragmatique* s'é-
» toit portée, ordonna
» qu'pour punition de
» ſon crime, elle fut ex-
» poſée à la fureur d'un
» cruel *Lyon*. L'Arrêt
» étant prononcé, il ne
» reſtoit qu'à conduire
» la criminelle au ſup-
» plice : la queſtion étoit
» de trouver un Miniſtre
» de cette exécution.
» Perſonne, pas même
» aucun des Bourreaux
» du lieu, ne ſe préſen-
» toit pour cela. Le rang
» que la vieille Dame
» avoit autrefois tenu en
» France la rendoit en-
» core vénérable aux
» yeux du Public : & peut-
» être malgré ſa condam-
» nation, auroit-elle
» échapé, faute d'exé-
» cuteur, ſi l'un des Lé-
» gats, homme barbare,
» nommé *Concordat*, ex-
» preſſément déſigné pour
» cette fonction, n'eût
» menée l'infortunée
» juſqu'à l'arene de l'Am-
» phithéatre. C'eſt-là
» qu'étant arrivée, elle

1503. Demandez-le par récompenſe ;
Je viendré comme qui penſe ,
Et direy que droict & raiſon
Veulent que par ſon oraiſon
Soit pourveu , & non autrement
Allez.

L'AMBITIEUX.

Je voys donc viſtement.

LEGAT.

Ne dictes point que de moy vienne.

Suivant ce conſeil , l'Ambitieux revient trouver Légat , & feint de lui annoncer pour nouvelle , que Bénéfice-grand eſt vacant : il ajoute qu'on n'y peut nommer d'autre que lui, attendu ſes ſervices , & ceux de ſa famille , tant dans les emplois militaires , qu'autres. Légat approuve ſa demande , & ordonne à *Quelcun* de le ſatisfaire.

» fut livrée au *Lyon* , qui » s'étant battu trois fois » les flancs de ſa queue , » & ayant autant de fois » ſecoué ſa criniére , ſe » jetta ſur la triſte *Pragmatique* , la déchirant » d'abord avec rage , & » quittant auſſitôt avec » mépris , un corps maigre, & ſec, qui n'avoit » que la peau & les os. »

En comparant ce paſſage avec l'Extrait que nous donnons de la Sotiſe du Nouveau Monde, le Lecteur jugera ſi Motiſot a ſuivi bien exactement l'Original , & ſi ſon récit pourroit y ſuppléer , comme Ménage paroît le vouloir faire entendre.

QUELCUN. 1503.

Or ſus toſt donc, prenez la plume
Eſcripvez ce que vous voudrez :
Car qui qu'en parle, vous prendrez
Les fruictz : c'eſt mon intention.
Et mandez à Election
Que ne ſoit pas ſi enragée,
Que à mon vouloir ne ſoit rangée,
En l'eſpouſant, & l'autre non.

Pour montrer à l'Ambitieux qu'il prend ſes intérêts avec chaleur, Quelcun enjoint à *Vouloir-extraordinaire*, d'y tenir exactement la main. L'Ambitieux content au-delà de ſon eſpérance, vient remercier Légat, qui lui dit avec affabilité.

LEGAT.

Voulez-vous Leictres
Cachées, ou choſe davantaige ?
Ay-je point joué mon perſonnaige ?
Que voulez-vous ? Je puis tout faire.

L'AMBITIEUX.

Pour mieux conduire mon affaire
De blancs ſignetz pour contrefaire,
Les Mandemens il me fauldroit.
C'eſt ce dont pluſtoſt adviendroit
Mon affaire à perfection.

1503.

LEGAT.

Pour avoir voſtre élection,
Véez en ſa ung pour le Prevoſt,
Ung pour l'Abbé : ne ſonnez mot.
Pour les Archidiacres auſſi ;
Les Sacreſtains, Chantres auſſi ;
Véez en là pour tous les Chanoynes,
Pour Prébandiers, Preſtres ou Moynes,
Pour Clergons, pour Valets d'eſtable,
Voſtre cas s'en va tout vallable.
Je puis tout : en voulez-vous plus ?

L'AMBITIEUX.

Hey, Monſeigneur, pour les Conſulz,
Officiers, & Gens de Juſtice.

LEGAT.

A peine de perdre l'office
Qu'ilz ont veus en cy de tout chaulx,
A Juges, Baillifz, Séneſchaulx,
A trois ou quatre Capitaines,
Afin qu'ils frottent leurs mitaines
Un peu des biens, &c.

VOULOIR-EXTRAORDINAIRE
à l'Ambitieux.

Vous ſemble-t-il que ſoit aſſez ?
Demandez, il en tient boutique.

Muni de ces pouvoirs, l'Ambitieux ne veut cependant en faire uſage, qu'à

l'extrémité, & tâche à gagner Election par ſes politeſſes, mais voyant que ſes ſoins ſont inutiles, il appelle du ſecours. 1503.

VOULOIR-EXTRAORDINAIRE.

Si fault-il playſe, ou non playſe
Le prendre, car Quelcun le mande.

Pragmatique, Bénéfice-gisant, & Election reclament en vain la juſtice de leur cauſe. *Gardez, car nous ſommes en France*, dit l'Ambitieux.

VOULOIR-EXTRAORDINAIRE.

A l'Ayde, au Roy, à l'ayde au Roy,
Je vous arreſte, & vous adjourne,

La diſpute s'échauffe, Vouloir-extraordinaire, & l'Ambitieux meurtris de coups, viennent demander main-forte à Légat.

LEGAT.

A vous euz cops!

VOULOIR-EXTRAORDINAIRE.

Voire par Dieu, Sire, à cent ſolz.

Pour réduire cette rebelle, dit Légat, il faut abſolument nous addreſſer à Pere Sainct, qui nous enverra ſa *grand'fille Autentique*, & *Proviſion qu'on dit Apoſtolique*. Je crois que le voici, dit Vouloir-extraordinaire.

1503.

L'AMBITIEUX.

Voyre, mais il reſſemble ung Preſtre?
Penſons-y.

Pere Sainct qu'on ne fait parler qu'en Langue Italienne, écoute favorablement la Requête de l'Ambitieux, & donne ſes dépêches à Proviſion Apoſtolique. Pragmatique réſiſte avec tant de force contre ces derniers venus, & contre *Collation ordinaire*, qui veut s'emparer de *Bénéfice petit*, que Légat irrité ordonne l'aſſaut.

LÉGAT.

Allez, Vielhe, allez dire un Pſeaulme.

QUELCUN.

Or ſus, grand Pere, oula, oula.
Rendons ce faulx cueur eſtonné.

PERE SAINCT.

Jo tiengno preſto lo mio baſtonne.
Cachato beno quel boccone,
Poſco mathar queſto heretiqua.

PRAGMATIQUE *s'écrie.*

Ha! Dieu, ha! poure Pragmatique,
Cil qui te debvroit maintenir,
Premier te vueil faire mourir.
Dieu je t'en demande vengeance.

Elle tombe à terre.

Après la chute de Pragmatique, on ne tarde pas à violenter les deux Bénéfices. 1503.

BÉNÉFICE-GRANT.

Volens nolo, nolens volo.

Sans s'embarraſſer de ce langage qui lui eſt inconnu, Légat unit Bénéfice grant avec l'Ambitieux, & le petit avec collation ordinaire. Election & Nomination après avoir pleuré leur Mere Pragmatique, ſe retirent auprès d'*Univerſité* leur ayeule, & lui font part de leur déſaſtre. Univerſité au déſeſpoir fait de vifs reproches à Pere Sainct, à Quelcun, & à Légat. Voici ce qu'elle ajoûte:

Droict & Raiſon, je vous commande,
Que alliez ſans que plus m'attendent,
La Pragmatique ſublever:
Lever chault, or pour approuver
Ces faictz, mettez Election
Au plus près de Grant Bénéfice,
Près du Petit Nomination:
Ainſi le veult Droict & Juſtice.

Et la Pièce finit par les Vers ſuivans, qui en contiennent le but & le ſens moral.

1503. Prince qui metz tous faictz en excellence,
Ceſte balenoe qu'eſt pleine d'inſolenee,
D'un cop de lance, rens-la-moi toute étique,
Remettant ſus du tout la Pragmatique.

1511.

LE JEU DU PRINCE DES SOTZ, ET MERE SOTTE,

« Joué aux Halles de Paris, le Mardy-
» gras, l'an mil cinq cens & unze.
» ..... Fin du Cry, Sottie, Mo-
» ralité, & Farce, compoſez par
» Pierre Gringore, dit Mere Sotte,
» & imprimez pour iceluy. »

S'enſuyt la Sottie (a).

LE Spectacle s'ouvre par les préparatifs pour l'aſſemblée des Sotz. On réveille le Seigneur de Pont-

(a) Cette Sottie ou Sotiſe, le Chef d'œuvre de Pierre Gringore, étoit, comme on l'a déja dit, ſuivie d'une Moralité. & de la Farce intitulée *Dire & faire*, de la compoſition du même Auteur, qui y joua même un Rôle. Tout le monde ſçait que ces trois Pieces furent compoſées & repréſentées par ordre exprès du Roy Louis XII. & peu

Alletz

Alletz (*a*) pour ſe mettre en devoir de recevoir les Chefs de l'Etat. Arrivent le Prince de Nates, le Seigneur de Joye, & le Général d'Enfance. 1511.

LE SEIGNEUR DE JOYE.

Me vecy auprès de la proye,
Paſſant temps au ſoir & matin,
Touſiours avec le féminin,
Vous ſçavez que c'eſt mon uſage.

LE GÉNÉRAL D'ENFANCE.

Hon, hon, men, men, pa, pa, tet, tet,
Du lolo, au cheval fondu.

---

de gens ignorent les raiſons qui les occaſionnerent, auſſi bien que les perſonnes qu'on y avoit deſigner. C'eſt ce qui fait que ce Poëme étant le plus connu de ceux de cette eſpece, nous ſerons plus ſuccints dans l'Extrait de cette Piece, dont voici les Acteurs.

MERE SOTTE.
LE PRINCE DES SOTZ.
LE SEIGNEUR DE GAYECTE'.
LE PRINCE DE NATES.
LE SEIGNEUR DE JOYE.
LE SEIGNEUR DU PLAT D'ARGENT.
LE SEIGNEUR DE LA LUNE.
L'ABBE' DE FRESVAULX.
L'ABBE' DE PLATTE BOURCE.
LE SEIGNEUR DE PONT-ALLEITZ.
LE GENERAL D'ENFANCE.
SOTTE COMMUNE.
SOTTE OCCASION.
SOTTE FIANCE.
COURTIEU.
LE DROICT, PREMIER SOT.
LE DEUXIESME SOT.
LE TROISIESME SOT.

(*a*) C'eſt le même Jean du Pont-Allais, Auteur, & Acteur célebre entre les Enfans ſans ſoucy, dont nous avons parlé, Tome II. pag. 250.

LE II. SOT.

1511. Parbleu velà bien reſpondu
En Enfant !

Qu'y a-t-il donc, Meſſieurs, dit le Seigneur du Plat, en entrant, je ſuis fort complaiſant, & ne refuſe jamais hoſpitalité à tous

Pipeux, joueux, & hazardeux,
Et gens qui ne veulent rien faire.

Un moment après paroît le Seigneur de la Lune, accompagné des Abbés de Frévaulx, & de Plate-Bource : enfin arrive le Prince des Sotz, ſuivi du Seigneur de Gayecté, qui promet ſa bienveillance à toute l'Aſſemblée.

LE PRINCE DES SOTZ.

Honeur, Dieu gard' les Sotz & Sottes :
Benedicite ! que j'en voy !

Le Prince s'informe enſuite de l'état de ſes Sujets. Seigneur, dit le premier Sot,

Noz Prélatz ne ſont point ingratz,
Quelque choſe qu'on en babille,
Ilz ont faict durant les jours gras
Banquetz, bignetz, & telz fracas
Aux Mignonnes de ceſte Ville.

L'ABBÉ DE FRÆVAULX.

Pardevant vous vueil comparoiſtre : 1511.
J'ay deſpendu, notez cela,
Et mengé par cy, & par-là,
Tout le revenu de mon cloiſtre.

LE PRINCE.

Voz Moynes ?

L'ABBÉ.

Et ilz doivent eſtre
Par les champs pour ſe pourchaſſer :
Bien ſouvent quant cuident repaiſtre,
Ilz ne ſçavent les dens où mettre,
Et ſans ſouper s'en vont coucher.

L'arrivée de Sotte Commune empêche le Prince de continuer ſes queſtions. Que voulez-vous ? dit le Prince des Sotz à cette derniere. Je ne ſçais ce que ſignifie tout ce que je vois, répond-elle.

SOTTE COMMUNE.

Tant d'allées, & tant de venues,
Tant d'entreprinſes incongneues,
Appoinctemens rompus, caſſez,
Trayſons ſecretes, incongneues,
Mourir de fievres continues,
Breuvaiges, & boucons braſſez,
Blancs ſcellez en ſecret paſſez,
Faire feux, & puis voir rancune.

1511. En un mot, ajoute-t-elle, je dépéris de jour en jour, & l'Egliſe enleve tout mon bien. Comme le Prince ſe diſpoſe à écouter ſes raiſons, il en eſt empêché par l'approche de « la Mere » Sotte, habillée par deſſoubz en Mere » Sotte, & par deſſus en habit ainſi »comme l'Egliſe, » qui entrant ſur la Scene, déclare à Sotte Occaſion, & Sotte fiance, ſes deux Confidentes, qu'elle veut uſurper le temporel des Princes. Diſpoſez entierement de moy, dit la derniere : Je conſens à éblouir le Peuple par mes amples promeſſes. En tout cas, continue-t-elle, je ne riſque pas beaucoup, car

On dit que vous n'avez point d'honte
De rompre voſtre foy promiſe.

SOTTE OCCASION.

Ingratitude vous ſurmonte,
De promeſſe ne tenez compte,
Non plus que Bourciers de Veniſe.

Votre entrepriſe eſt fort difficile, ajoute Sotte Occaſion. Je ne puis faire autrement, replique Mere Sotte, car un Médecin Juif très-habile, m'a prédit que,

Auſſitoſt que je ceſſeray
D'eſtre perverſe, je mourray :
Il eſt ainſi pronoſtiqué.

1511.

Au reſte, continue-t-elle.

La bonne foy c'eſt le vieux jeu.

Suivant cette réſolution, elle tâche à ſéduire les Prélats ſujets du Prince des Sots.

MERE SOTTE.

Or je vous diray tout le cas,
Mon filz la Temporalité
Entretient, je n'en doubte pas,
Mais je vueil par *fas* ou *nephas*
Avoir ſur luy l'auctorité
De l'Eſpiritualité,
Je jouys ainſi qu'il me ſemble.
Tous les deux vueil meſler enſemble.

Je ſuis réſolue à pouſſer la choſe à l'extrémité, ajoute-t'elle ; & s'il le faut, décider ma querelle par la voye des armes.

PLATE BOURCE.

Mais gardons le Spirituel :
Du Temporel ne nous meſlons.

MERE SOTTE.

Du Temporel jouir voulons.

Vous n'entendez pas vos intérêts,

1511. continue Mere Sotte ; & de plus, ne vous ferai-je pas part des dignités ; dont je diſpoſe à ma fantaiſie.

L'ABBÉ DE FREVAUX.

Nous ſerons treſtoux Cardinaux ;
Je l'entens bien à ceſte fois.

Les Seigneurs Sujets du Prince des Sots, loin de ſe laiſſer ſurprendre par ces promeſſes, renouvellent leurs proteſtations de fidélité à leur Souverain. Le Seigneur de la Lune ſeul quitte ſon parti, pour ſe ranger dans celui de Mere Sotte.

LE SEIGNEUR DU PONT-ALLETZ.

Je n'entens pas ce contrepoint ;
Noſtre Mere devient Gendarme ?

MERE SOTTE.

Prelatz debouſt, allarme, allarme :
Habandonnez Egliſes, Autel :
Chacun de vous ſe treuve ferme.

« Icy ſe faict une bataille de Prélatz » & Princes. » Ce Combat ſe termine plus heureuſement qu'on auroit cru. Le Prince des Sots découvre la Robe de Mere Sotte, & la fait connoître pour ce qu'elle eſt, ainſi que ſes

deux Compagnes ; & on conclut à la déposer. 1511.

LE III. SOT.

Pugnir la fault de son forfaict,
Car elle fut posée de faict
En sa chaire par symonie.

Fin du Catalogue des Sotties ou Sotises.

1548.

THÉATRE DE L'HÔTEL DE BOURGOGNE.

(1) Tome I. p. 56.

NOus avons laiſſé (1) les Confreres de la Paſſion poſſeſſeurs d'un terrain de dix-ſept toiſes de long, ſur ſeize de large, faiſant partie de l'ancien Hôtel de Bourgogne, acquiſe par Jean Rouvet, qui leur en avoit cédé cette portion le 30. Août 1548. (*a*)

(*a*) « Pardevant Jehan » Allart & Philippe Pa- » lanquin, Clercs, & » Notaires du Roy notre » Sire, en ſon Chaſtelet » de Paris, fut préſent » honorable homme, » Sire, Jehan Rouvet, » Marchand Bourgeois » de Paris, lequel de ſon » bon gré a confeſſé a- » voir baillé & délaiſſé » à titre de rente an- » nuelle & perpétuelle, » du tout dès mainte- » nant, & à touſiours, » & promet garentir de » tous troubles & empê- » chemens quelconques » à honorables hommes » Jacques le Roy, & Je- » han le Roy, Maiſtres » Maçons, Hermant » Jambefort, Maiſtre » Paveur, & Nicolas » Gendreville Conduc- » teur du Charoy, & de » l'Artillerie du Roy » noſtre Sire, Bourgeois » de Paris, à préſens » Maiſtres & Gouver- » neurs de la Confrairie

Cette acquiſition faite, les Confreres uſerent de toute la diligence poſſible pour mettre leur Salle de Spectacle en état d'y repréſenter leurs Myſteres. Ils ſe flatoient, ſans doute, que ceux de l'ancien, & du nouveau Teſtament leur ſeroient permis ; car ils mirent ſur la porte de leur Hôtel une pierre, où étoit en relief le Myſtere de la Paſſion. Mais le Parlement, en leur accordant la liberté de continuer leurs Jeux, leur deffendit en même-tems les Myſteres Sacrés, & ceux des Saints & des Saintes (1). Ainſi les Confreres reſtrains à ne faire uſage que des Piéces

1548.

Il n'y était plus. Ce qui rend Parfait l'é vue ?

(1) Voyez cet Arrêt, Tome II. p. 2. & ſuiv.

» de la Paſſion & Réſur-
» rection de N. S. J. C.
» fondée en l'Egliſe de
» la Sainte Trinité de
» ceſte Ville de Paris,
» grande Rue Saint De-
» nis, préſent preneurs
» audict titre..... une
» mazure contenant dix-
» ſept toiſes de long, ſur
» ſeize de large, aſſize
» en ceſte Ville, en l'Hoſ-
» tel de Bourgogne, n'a-
» gueres par iceluy Je-
» han Rouvet bailleur,
» acquiſe le Mardy dix-
» huit Mars mil cinq
» cent quarante-quatre,
» pour d'icelle mazure
» joüir à touſiours par
» ladicte Confrairie,
» Maiſtres & Gouver-
» neurs, préſent & à
» venir d'icelle, moyen-
» nant la ſomme de
» deux cent vingt-cinq
» livres tournois de ren-
» te annuelle, & perpé-
» tuelle ; & ont leſdicts
» Preneurs promis, ga-
» gé, promettent & ga-
» gent par ces préſentes,
» rendre & payer audit
» Rouvet, ſes hoirs &
» ayans cauſe, ou au-
» porteur, doreſnavant
» par chacun an, aux
» quatre termes en l'an
» à Paris accouſtumez.
» Faict & paſſé le Jeudy
» trente Aouſt mil cinq
» cent quarante-huict.»

profanes, en repréſenterent dans ce
1548. genre pendant plus de trente ans, & ce ne fut que vers 1588. qu'ils louerent leur privilége, & leur Hôtel à une troupe de Comédiens.

Ce fait que nous prouverons par les Lettres Patentes des Rois Henri II, François II, Charles IX, Henri III, & par pluſieurs Arrêts du Parlement où les Confreres y ſont nommés ſeuls, & exécutans des piéces tirées de l'Hiſtoire, & des Romans. Ce fait, dis-je, n'a pas été éclairci par les Hiſtoriens, qui n'ont point mis d'intervalle entre l'Arrêt du Parlement du 17. Novembre 1548. & l'accommodement des Confreres avec cette troupe de Comédiens (*a*). Ainſi, rien n'eſt plus sûr que les

(*a*) Les Confreres de la Paſſion ne pouvant eux-mêmes exécuter les nouvelles piéces, qui ne convenoient plus au titre religieux qui caractériſoit leur Compagnie, accepterent les offres d'une troupe de Comédiens, qui ſe forma pour la premiere fois, & qui prit à loyer le privilége de l'Hôtel de Bourgogne. Les Confreres s'y réſerverent ſeulement deux loges, pour eux, & pour leurs amis: elles étoient les plus proches du Théatre, diſtinguées par des barreaux: On les nommoit les Loges des Maiſtres. *Hiſtoire de la Ville de Paris, Tome II. Liv. XX.* En mettant un intervalle de plus de trente ans, entre l'origine de l'Hôtel de Bourgogne, & cette Troupe de Comédiens, dont on parle ici, tous les faits ſont vrais; c'eſt ce que nous éclaircirons plus bas.

Confreres continuerent leurs Spectacles par eux-mêmes, mais à la vérité avec moins de ſuccès que par le paſſé : les gens de goût depuis longtems mépriſoient les productions qui paroiſſoient ſur leur Théatre : Ajoutons, que peu d'années après l'établiſſement des Confreres à l'Hôtel de Bourgogne, il parût tout d'un coup cinq ou ſix Poëtes, qui firent connoître aux François le véritable genre de ce Spectacle, en compoſans des Tragédies, & des Comédies ſur le modéle des Poëtes Grecs & Latins. Malheureuſement pour les progrès de cet Art, les Latins l'emporterent ſur les Grecs, & Sénéque fut préféré à Euripide. Les Sentences, & le langage ampoullé du premier étoient plus à la portée de l'eſprit, & de l'Idiome François de ce tems. Ronſard qui avoit franciſé le Grec & le Latin dans ſes Ouvrages (*a*) donnoit le ton aux beaux eſprits, qui étoient ſi grands ad-

1548.

(*a*) Ronſard, qui le ſuivit, * par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à ſa mode
Et toutefois longtems eût un heureux deſtin.
Mais ſa muſe, en François, parlant Grec, & Latin,
Vit dans l'âge ſuivant, par un retour groteſque,
Tomber de ſes grands mots le faſte pédantesque. *Deſpreaux.*

* Marot.

mirateurs de ce Poëte, qu'on étudioit
1548. la langue dans ſes vers. (*a*) De ſorte que les barbariſmes de Ronſard, & le ſtyle enflé de Sénéque, étoient les baſes ſur leſquelles toutes les Tragédies furent taillées, non-ſeulement pendant le cours de ce ſiécle, mais encore plus de trente années dans le ſuivant.

Malgré les défauts qui regnent dans les Ouvrages Dramatiques des Poëtes dont nous venons de parler, il faut cependant avouer qu'ils ouvrirent une route fort utile à de grands hommes. Sans Jodelle & Grevin, peut-être que Garnier & Théophile n'euſſent jamais penſé à devenir Auteurs Tragiques; & ſans ces derniers, Mayret, Rotrou & du Ryer n'auroient pas tant donné d'émulation au grand Corneille : c'eſt ce que nous ferons voir dans l'ordre

(*a*) Jean de la Taille, Poëte Dramatique qui vivoit du tems de Ronſard, va nous apprendre le reſpect que l'on avoit pour ſes Poëſies. « Mais » pour revenir à mon » frere, voyant en lui » un entendement & ſça- » voir plus grand que le » commun, & qu'auſſi » par ſon deſtin com- » mençant à ſuivre A- » pollon, & les Muſes, » faiſant deſia vers La- » tins & François, je lui » voulus ouvrir davan- » tage l'eſprit, & lui » donnant gouſt de la » Poëſie, par les œuvres » de Ronſard, je lui » communiquai tout ce » que je ſçavois de l'Art » Poëtique. » Par ce que nous apprend la Taille, on doit juger que les autres Poëtes penſoient à peu près de même. C'eſt ce qu'on verra dans la vie de ces mêmes Poëtes.

Chronologique des Piéces de Théatre.

Ce fut en 1552. que Jodelle, par une heureuſe hardieſſe, ſubſtitua aux Spectacles ridicules de ſon tems, la Comédie, & la Tragédie dans le goût des anciens. Ce nouveau genre de piéces, eût tout le ſuccès que l'Auteur pouvoit s'en être promis. Le Roi Henri II. honora pluſieurs fois de ſa préſence les piéces de Jodelle, qui aidé de ſes amis, les repréſenta lui-même. Les Confreres de la Paſſion ne furent pas oubliés dans le Prologue de la Comédie d'*Eugene* (*a*). Le public approuva la critique, & 1552.

(*a*) « L'invention n'eſt point du vieux Ménandre,
» Rien d'eſtranger on ne vous fait entendre
» Le ſtyle eſt noble, & chacun perſonnage
» Se dit auſſi eſtre de ce langage.
» Sans que brouillant avecques nos Farceurs,
» Le ſainct Ruiſſeau de nos plus ſainctes Sœurs,
» On moraliſe un Conſeil, un eſcrit,
» Un temps, un tout, une chair, un eſprit,
» Et tel fatras, dont maint & maint folaſtre
» Fait bien ſouvent l'honneur de ſon Theaſtre.

Grevin dans le Proſogue de ſa *Tréſoriere*, s'explique encore plus clairement.

Non ce n'eſt pas de nous qu'il faut
Pour accomplir cet eſchaffault,
Attendre les Farces priſées,
Qu'on a touſiours moraliſées:
Car ce n'eſt noſtre intention,
De meſler la Religion
Dans le ſujet des choſes feinctes;
Auſſi jamais les lettres ſainctes
Ne furent données de Dieu,
Pour en faire après quelque jeu. 1571.

1552. c'eſt ce qui commença à donner du diſcrédit au Théatre de l'Hôtel de Bourgogne ; d'autant plus que les autres Poëtes, tels que Baïf, la Peruſe, & Grévin ſuivirent Jodelle dans le même genre.

Cependant, malgré le peu de cas qu'on faiſoit du Spectacle des Confreres, ils ne laiſſerent pas d'obtenir du Roy Henri II. de nouvelles Lettres Patentes (1) en faveur de leur Confrairie. François II. leur en accorda de pareilles au mois de Mars 1559. Charles IX. fit plus ; il leur remit ſes droits de lods & ventes du terrain de l'Hôtel de Bourgogne, tant du paſſé que de l'avenir, (a) pour leſquels le Subſtitut du Pro-

(1) En Janvier 1554.

1566.

Celui donc qui voudra complaire
Tant ſeulement au populaire,
» Celui choiſira les erreurs
» Des plus ignorans baſteleurs . . . . . .
» Quoi ? demandez-vous ces Romans,
» Jouez d'une auſſi ſotte grace,
» Que ſotte eſt ceſte populace,
» De qui tous ſeuls ils ſont priſez ?
» Vous eſtes bien mieux adviſez . . . . .
» N'attendez donc en ce Théatre
» Ni Farce, ni Moralité,
» Mais ſeulement l'antiquité,
» Qui d'une face plus hardie
» Repréſente la Comédie, &c.

V. p. 234, n.

(a) *Lettres d'amortiſſement accordées par le Roy Charles IX. aux Confreres de la Paſſion, pour l'acqueſt d'une portion de l'Hoſtel de Bourgogne.*

« CHARLES, par la » grace de Dieu, Roy de

cureur Général de la Chambre du Tréſor, les avoit fait aſſigner, & ſaiſir tous leurs effets. 1566.

» France, à tous préſens » & à venir, Salut. Sça- » voir faiſons, Nous » avoir reçû l'humble » ſupplication de nos » chers & bien amés les » Doyen, Maiſtres & » Gouverneurs de la » Confrairie de la Paſ- » ſion de N.S. J C. con- » tenant que feu de » bonne & louable mé- » moire, le Roy Char- » les VI. noſtre Prédé- » ceſſeur, que Dieu ab- » ſolve, pour certaines » bonnes cauſes à ce le » mouvant, créa, & » inſtitua dès l'an 1402. » ladicte Confrairie, à » laquelle il donna & » concéda pluſieurs beaux » priviléges, franchiſes, » & libertez, à plein con- » tenus & déclarez par » les Lettres de chartres » de noſtredict Prédéceſ- » ſeur, qui leur auroient » ſucceſſivement par nos » Prédéceſſeurs Rois eſtez » duement confirmez & » continuez, meſme par » le feu Roy Henri noſ- » tre très-honoré Sei- » gneur & Pere, que » Dieu abſolve, du vi- » vant duquel, & dès le » 30. Aouſt 1548. leſdicts » Supplians auroient » pour le bien & au- » gmentation d'icelle » Confrairie, acquis d'un » nommé Jehan Rouvet, » Marchand, demeurant » en noſtredicte Ville » de Paris, une belle » mazure, & place aſſize » en icelle Ville en l'Hoſ- » tel de Bourgogne, » contenant dix-ſept » toiſes de long, ſur ſei- » ze de large, tenue & » mouvant de nous à la » charge de payer par » chacun an à noſtre » Recepte ordinaire du- » dict lieu la ſomme de » ſeize livres pariſis de » cens & rente, &c. ainſi » qu'il eſt plus au long » déclaré par le Con- » tract; pour raiſon de » laquelle vente & ac- » quiſition, & des lods » & ventes qui nous en » peuvent eſtre deubs à » cauſe d'icelle, noſtre » Suſtitut de noſtre Pro- » cureur Général en la » Chambre de noſtre » Thréſor à Paris, les » auroit puis certain » temps mis en procès » en ladicte Chambre.... » Pour ce eſt-il que » Nous deſirons le bien

1572. Cette affaire finie, les Confreres, quelque tems après en eſſuierent une

» & augmentation d'i-
» celle Confrairie, & au-
» tres bonnes conſidéra-
» tions à ce Nous mou-
» vans, avons permis,
» accordé & octroyé,
» permettons, accor-
» dons & octroyons,
» Voulant, & Nous plaiſt
» de grace ſpéciale, plei-
» ne puiſſance & autho-
» rité Royale, par ces
» Préſentes, que leſdicts
» Supplians & leurs ſuc-
» ceſſeurs Doyens, Maiſ-
» tres, & Gouverneurs
» de ladicte Confrairie,
» puiſſent en leur Loy
» ſe tenir & poſſéder
» perpétuellement & à
» touſiours, ladicte ma-
» zure, enſemble les baſ-
» timens & édifices ſuſ-
» dicts, joüir & poſſéder
» par iceulx Supplians,
» & leurs dicts ſucceſ-
» ſeurs à quelque va-
» leur & eſtimation que
» le tout ſe puiſſe mon-
» ter, comme choſes
» admorties, & indem-
» nées, & leſquelles nous
» admortiſſons & in-
» demnons du tout dès-
» à-préſent, & à tou-
» ſiours, & icelle dé-
» dions à ladicte Con-
» frairie; & laquelle fi-
» nance & indemnité,
» pour le regard d'iceluy
» admortiſſement, en-
» ſemble tous & chacun
» les droits de relief,
» lods & ventes, & au-
» tres droits Seigneu-
» riaux qui nous peu-
» vent ou pourroient
» eſtre deûs, tant pour
» raiſon dudit admortiſ-
» ſement, que de ladicte
» acquiſition, à quelque
» ſomme, valeur, &
» eſtimation que le tout
» ſe puiſſe monter, &
» revenir, Nous avons
» auſdicts Supplians, en
» faveur que deſſus,
» donné, quitté, & ré-
» mis, donnons, quit-
» tons, & remettons par
» ces Préſentes, à la
» charge de nous payer,
» & continuer.....
» ladicte ſomme de ſeize
» livres pariſis de cens &
» rente ſeulement. Si
» donnons en mande-
» ment, &c.....
» Donné à Moulins au
» mois de Janvier l'an
» de grace mil cinq cent
» ſoixante & ſix, & de
» noſtre Regne le ſix.
» *Signé*, CHARLES, &
» ſur le reply, par le
» Roy, *De l'Aubeſpine*,
» & ſcellé de cire verte
» ſur lacs de ſoye rouge
» & verte, Regiſtrées en
» la Chambre des Com-
» ptes le vingt-cinq Fev-
» vrier 1567. »

autre, qui fut encore plus fâcheuſe. Le Curé de Saint Euſtache, Meſſire René Benoît, obtint de la Chambre ſéante au Châtelet, que les Confreres n'ouvriroient les portes de leur Spectacle qu'après Vêpres dites. Il fallut obéir à l'Arrêt, & le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne devint preſque deſert. Les Confreres repréſenterent au Parlement « Que cette Ordonnance rendoit leurs » Priviléges illuſoires, & ſans effet, » parce qu'il leur ſeroit impoſſible, les » jours étant courts, de vacquer à leurſ- » dits Jeux, pour les préparatifs deſ- » quels, ils avoient fait une infinité de » frais ». Ils ajouterent dans cette même Requête « Qu'ils payoient cent » écus de rente à la recette du Roy, » pour le logement, & trois cent livres » tournois de rente aux Enfans de la » Trinité, tant pour le Service Divin, » que pour l'entretien des Pauvres : » Et conclurent « Qu'il leur fut permis » d'ouvrir les portes de leur Jeu, pour » les allans, & les venans, à la ma- » niere accouſtumée, à la charge toute- » fois qu'ils ne commenceroient leurs » jeux qu'à trois heures ſonnées, à la- » quelle heure les Vêpres avoient ac- » couſtumées d'eſtre dittes. » Le Parle- 1572.

lement, par Arrêt du 17. Novembre
1574. 1574. accorda ces demandes ; mais le Curé de Saint Euſtache ayant fait de nouvelles oppoſitions, ſuſpendit encore près de trois ans l'effet de cet Arrêt.
1577. Enfin en 1577. Les Confreres obtinrent un nouvel Arrêt du Parlement qui permit ce qu'ils demandoient, mais à condition qu'ils répondroient des ſcandales qui pourroient arriver à leurs Jeux. (a)

Pendant que les Confreres diſputoient pour leurs Priviléges, il s'élevoit

(a) Du Vendredy vingt Septembre 1577. « Vu » par la COUR, la Requeſte à elle préſentée » par les Doyen & Maiſtres de la Paſſion, fondée en cette Ville de » Paris, par laquelle, » attendu que pluſieurs » priviléges des Rois, » confirmés par Arreſts » de ladite Cour, leur » auroit été permis exhiber au peuple certains Jeux anciens, » Romans, & Hiſtoires » aux jours accouſtumez, après le Service » Divin, ils requeroient » leur eſtre permis exhiber leſdits Jeux en » la forme & maniere » accouſtumée à eux » preſcrite par les Arreſts de ladite Cour ; » en deffendant à tous » de les troubler, ni empeſcher, à peine de » mille livres pariſis ; » Vu auſſi l'Arreſt obtenu par leſdits Supplians le 17 Novembre 1574. enſemble les » concluſions & conſentement du Procureur » Général du Roy, & tout conſidéré : LA » COUR, ayant égard à » ladite Requeſte, & » conformément audit » Arreſt, a permis, & » permet aux Supplians » de jouer en la maniere » accouſtumée, pourveu » que ce ne ſoit point » pendant le Service Divin, & à l'heure qu'on » ne le puiſſe empêcher ;

une foule de Poëtes, qui, sur les traces de Jodelle, composoient des Tragédies, & des Comédies. Le nombre de ces piéces devint si considérable, & si fort à la mode, qu'il se forma plusieurs Troupes d'Acteurs, sous le titre de Comédiens, pour les représenter. Ces Comédiens coururent pendant un assez longtems les Provinces, le Privilége des Confreres les excluant de jouer à Paris. Cependant en 1584. une de ces Troupes, flatée par les applaudissemens qu'elle avoit reçû en plusieurs Villes du Royaume, vint de sa propre autorité s'établir à Paris à l'Hôtel de Cluny rue des Mathurins, où elle loua un lieu propre à ses représentations. Cette Troupe eut tout le succès que la nouveauté donne ordinairement, mais ce succès fut court : à peine avoit-elle joué une semaine, que le Parlement, averti de son entreprise, rendit un Arrest pour en arrêter le progrès. Il « fait défenses à ces Comédiens » de jouer leurs Comédies, ni de faire » aucunes assemblées, en quelque lieu

1577.

1584.

» & à la charge qu'ils ne » commenceront qu'à » trois heures sonnées, » & qu'ils répondront » des scandales qui y » pourront advenir, suivant ledit Arrest, »

» de la Ville, ou des Fauxbourgs que
1584. » ce ſoit, & au Concierge de l'Hôtel
» de Cluny de les y recevoir, à peine
» de mille écus d'amende. » Cet Arrêt leur fut à l'inſtant ſignifié, & ils ſe retirerent. (*a*)

1588. Deux autres Troupes parurent à Paris, quatre ans après, & firent de nouvelles tentatives pour s'y établir. L'une étoit de François, & l'autre d'Italiens. (*b*) Ceux-ci introduiſirent des

(*a*) « Du Samedy 6. » Octobre 1584 Ce jour, » ouy, le Procureur Gé» néral du Roy en ſes » concluſions & remon» ſtrances, a été arreſté, » & ordonné, que pré» ſentement tous les » Huiſſiers d'icelle ſe » tranſporteront au lo» gis des Comédiens, & » du Concierge de l'Hoſ» tel de Cluny, près les » Mathurins, auſquels » ſeront faictes deffenſes » par Ordonnance de la » Chambre des Vaca» tions, de jouer leurs » Comédies, ne faire aſ» ſemblée en quelque » lieu de cette Ville, & » Fauxbourgs que ce » ſoit; & au Concierge » de Cluny les y rece» voir, à peine de mille » eſcus d'amende; & à » l'inſtant a été enjoint » à l'Huiſſier Bujot aller » faire ladite ſignifica» tion & deffenſes. »

(*b*) Ces Italiens étoient depuis longtems en France. Henry III. les avoit fait venir de Veniſe. On les appelloit les *Geloſi*. Ils jouerent d'abord aux Etats de Blois en 1577. enſuite à Paris à l'Hôtel de Bourbon en 1588. où ils repréſenterent, malgré l'Arreſt du Parlement du 10 Décembre de la même année. Cette Troupe trouva le moyen de reſter en France, juſque vers 1600 : mais comme ceci ne regarde point notre Hiſtoire, nous ne ſuivrons point les progrès, & la fin de cette Troupe.

Pantomimes dans leurs piéces, en ſorte qu'à l'imitation des anciens Hiſtrions, c'étoit un mélange de récits, & de geſtículations, ou de tours de ſoupleſſe : cela leur attira d'abord un fort grand concours, mais l'ordre public ne pût pas les ſouffrir longtems. Le Parlement rendit un Arrêt le 10 Décembre 1588. par lequel il fit défenſes à tous Comédiens, tant Italiens que François, de jouer des Comédies, ou de faire des tours de ſubtilités, ſoit aux jours de Fêtes, ou aux jours ouvrables, à peine d'amende arbitraire, & de punition corporelle. 1588.

Nous voici enfin arrivés à l'époque, où les Confreres furent obligés de louer leur Privilége, & leur Hôtel à une Troupe de Comédiens. Le Jeu & le genre des piéces que ces derniers repréſentoient, avoit pris le deſſus des Moralités & des Myſteres profanes. De plus, ces Confreres occupoient bien les mêmes places de leurs Prédéceſſeurs, mais ils n'en poſſédoient pas les talens ; & depuis pluſieurs années, les honnêtes gens avoient abandonné leur Spectacle, & même on s'en étoit plaint très-ſérieuſement (*a*) ; au lieu que les Co-

(*a*) Voici ce qu'on trouve dans un Livre intitulé : *Remonſtrances très-humbles au Roy de France*

médiens étoient ſouhaités, & méri-
1588. toient de l'être, par les piéces qu'ils re-
préſentoient, dans leſquelles, ſi on ne trouvoit guéres plus d'art, du moins y trouvoit-on plus de bon ſens. Voilà ce qui engagea, ſans doute, les Confreres à ſe retirer du Théatre. Les plus fins répandirent dans le monde, que le titre Religieux qui caractériſoit leur Société, ne leur permettoit pas de jouer des piéces profanes.

Sans avoir des Mémoires particuliers,

& de Polongne, Henry III. du nom, imprimé en 1588. à l'occaſion des Etats Généraux que ce Prince venoit de convoquer, & qu'on appelle communément *les Seconds Etats de Blois*. « Il y a encore un » autre grand mal qui ſe » commet & tolere en » voſtre bonne Ville de » Paris, aux jours de » Dimanches & de Feſ- » tes; ce ſont les Jeux & » Spectacles publics qui » ſe font leſdits jours de » Feſtes & Dimanches, » tant par des Eſtrangers » Italiens, que par des » François, & par-deſ- » ſus tous, ceux qui ſe » font une cloaque & » maiſon de Satan, nom- » mée l'Hoſtel de Bour- » gongne, par ceux qui » abuſivement ſe diſent » les Confreres de la » Paſſion de J. C. En ce » lieu ſe donnent mille » aſſignations ſcanda- » leuſes, au préjudice de » l'honneſteté, & pudi- » cité des femmes, & à » la ruine des familles » des pauvres artiſans, » deſquels la Salle baſſe » eſt toute pleine, & leſ- » quels plus de deux heu- » res avant le Jeu, paſ- » ſent leur temps en de- » vis impudiques, en » jeux de dez, en gour- » mandiſes, & yvro- » gneries, tant publique- » ment, d'où deviennent » pluſieurs querelles & » batteries. »

on peut assûrer que cette premiere Troupe Françoise, fut souvent interrompue dans ses représentations, par les guerres civiles & étrangeres, qui désolerent le Royaume, particulierement la Ville de Paris, depuis 1588. jusqu'en 1593. Mais lorsque le Roy Henri IV. fut devenu paisible possesseur de ses Etats, tout reprit une face riante, les plaisirs revinrent en foule, & les Comédiens ne furent pas les derniers à ressentir la douceur du regne, & les bienfaits de ce grand Monarque.(a)

1588.

1593.

Les Foires ont une prérogative de franchise que nos Rois leur ont accordé en faveur du Commerce, ce qui fait cesser pour un tems, & en certains lieux, tous les Priviléges des Corps, ou Communautés. Sur ce fondement, quelques Comédiens de Province éleverent un Théatre à Paris, dans les lieux, & dans les tems de la Foire saint Germain. Les Propriétaires de l'Hôtel de Bourgogne s'en plaignirent au Lieu-

1596.

Histoire de la Ville de Paris.

(a) Nous tirons la preuve de ce que nous avançons ici, des Lettres Patentes du Roy Henri IV. données aux Confreres de la Passion au mois d'Avril 1597. & de l'établissement d'une seconde Troupe Françoise au Marais du Temple, dans une maison, dite *l'Hôtel d'Argent*. C'est de quoi nous parlerons plus bas.

tenant-Civil, & firent aſſigner devant lui les Comédiens Forains. Ils ceſſerent auſſitôt leurs repréſentations, en attendant que le Magiſtrat eût levé cet obſtacle; mais pendant l'Inſtance, le peuple toujours impatient, & amateur des nouveautés, entreprit de s'en venger ſur l'Hôtel de Bourgogne, & il s'y fit des attroupemens & des inſolences aux jours ordinaires de la Comédie. L'affaire diſcutée en peu de jours, fut enfin jugée par Sentence du 5. Février 1596. Le Magiſtrat n'eſtima pas que le Privilége excluſif accordé aux Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne fut plus fort que les Statuts des Corps des Marchands, & des Arts & Métiers de Paris, dont l'effet eſt ſuſpendu en faveur des Forains, pendant la Foire. Ainſi, appliquant ce motif au ſujet qui ſe préſentoit, & voulant auſſi calmer le peuple, & maintenir la tranquillité des Spectacles, il permit, par Sentence, à ces Comédiens Forains, de jouer pendant la Foire ſaint Germain ſeulement, & ſans tirer à conſéquence, à la charge de ne repréſenter que des ſujets licites, & honnêtes, qui n'offenſaſſent perſonne: comme auſſi à condition de payer par chacune année qu'ils joueroient, deux écus

1596. Traité de la Police du Commiſſaire La Mare.

écus aux Adminiſtrateurs de la Paſſion, Maître de l'Hôtel de Bourgogne ; & par la même Sentence, faiſant droit ſur les Concluſions du Procureur du Roy, il fit défenſes à toutes perſonnes, de quelque condition qu'elles fuſſent, de faire aucune inſolence en l'Hôtel de Bourgogne, lorſqu'on y repréſenteroit quelques Jeux ; d'y jetter des pierres, de la poudre, ou autres choſes qui puſſent émouvoir à ſédition, à peine de punition corporelle, & que cette Sentence ſeroit publiée à ſon de trompe devant l'Hôtel de Bourgogne, un jour de Comédie, & aux lieux que beſoin ſeroit ; ce qui fut exécuté. 1596.

Cette Ordonnance, qui devint dans la ſuite une eſpéce de loi, porta un coup terrible aux Confreres : ils le ſentirent, & crurent le parer, en préſentant une Requête adreſſée au Roi Henri IV. dans laquelle, non ſeulement ils le ſupplioient de leur accorder la continuation de leurs Priviléges, mais encore la permiſſion de repréſenter des Myſteres tels que ceux qui avoient parû ſous les Regnes des Rois Charles VI, Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII. & François I.

Henri IV. par ſes Lettres du mois

1597. d'Avril 1597. en confirmant les Lettres de ſes Prédéceſſeurs, permit aux Confreres de la Paſſion, de donner les Myſteres de l'ancien & du nouveau Teſtament, & toutes autres piéces honnêtes, & récréatives, avec défenſes à tous autres de les repréſenter ailleurs que dans la Salle de l'Hôtel de Bourgogne. Ces Lettres furent portées au Parlement qui ne les enregiſtra le

1598. 28 Novembre 1598. qu'à l'égard des piéces profanes, licites, & honnêtes, avec défenſes de repréſenter la Paſſion, ni aucun autre Myſtere ſacré; (*a*) de

(*a*) « Du 28. Novembre 1598. Vues par la » COUR les Lettres patentes du Roy, données à Paris au mois » d'Avril 1597. par leſquelles ledit Seigneur » inclinant à la ſupplication des Maiſtres, » Gouverneurs de la » Confrairie de la Paſſion & Réſurrection de » la Trinité à Paris, leur » confirme, ratifie, & » approuve les privilége, libertez, & exceptions à eux octroyez par les Rois ſes » Prédéceſſeurs, pour en » joüir, & uſer, comme » ils en ont ci-devant » bien & duëment & juſtement joüi & uſé, & » encore font à préſent; » leur donnant de ce » nouvel, (en tant que » beſoin ſeroit) congé & » licence de faire joüer » les Myſteres de la Paſſion & Réſurrection de » N. S. des Saints & Saintes, & mettre toutes » fois & quantes qu'il » leur plaira, enſemble » autres Jeux honneſtes » & récréatifs, ſans offenſer perſonne, en » la Salle de la Paſſion, » ditte l'Hoſtel de Bourgogne, ou autre lieu » & place licite à ce faire, qu'ils pourroient » trouver plus commode, ſi bon leur ſem-

sorte que le projet des Confreres fut anéanti par cet Arrêt, puisqu'il les mettoit dans le cas de jouer eux-mêmes des piéces, pour lesquelles le public depuis longtems marquoit un fort grand mépris, & qu'ils étoient hors d'état de représenter, attendu que depuis dix ou douze ans, ils n'avoient point exercé une pareille profession. 1598.

D'un autre côté, une troupe de Comédiens de Province, qui peut-être étoit venue à Paris, pour y jouir des franchises de la Foire Saint Germain, forma le dessein de s'établir dans cette

» ble, avec deffenses à » tous autres joüer, » ni représenter dans la » Ville, Banlieüe, & » Fauxbourgs de Paris, » ailleurs que en ladite » Salle, au profit, & » sous le nom de ladite » Confrairie, suivant » l'Arrest du 17. No- » vembre 1548. Ladite » COUR a ordonné & » ordonne, que lesdit- » tes Lettres seront en- » regiſtrées en icelle, » oüy le Procureur Gé- » néral du Roy, pour » joüir par les Impétrans » du contenu en icelles, » pour le regard des My- » steres, & Jeux profa- » nes, honnestes & li- » cites, sans offenser ni » injurier personne, sans » pouvoir joüer les My- » steres sacrés, ce que » ladite Cour leur des- » fend, suivant l'Arrest » du 17. Novembre » 1548. à peine d'a- » mende arbitraire, & » de privation desdits » Priviléges. Et outre » fait deffenses à tous au- » tres joüer, ou repré- » senter aucuns Jeux, » ou Mysteres, tant en » ladite Ville, Faux- » bourgs & Banlieue, » sous autre nom que de » ladite Confrairie, & » au profit d'icelle, » conformément audit » Arrest.

Ville. Il faut croire qu'elle avoit de fortes protections ; car malgré une Sentence contradictoire du 28. Avril
1599. 1599. (*a*) qui défendoit à tous Bourgeois de louer aucun lieu, pour y repréſenter la Comédie, elle ne laiſſa
1600. pas de paroître l'année ſuivante 1600. ſur un Théatre qu'elle avoit fait bâtir au Quartier du Marais du Temple, en une maiſon nommée l'Hôtel d'Argent (*b*). Il eſt vrai que ces Comédiens furent obligés de payer aux Confreres, toutes les fois qu'ils jouoient (*c*), un écu tournois.

(*a*) Par Sentence contradictoire du 28 Avril 1599. deffenſes ſont faites à Leon Fournier, Menuiſier, & à tous autres Bourgeois, de loüer aucunes cours, ni autres lieux aux Comédiens François, ni Etrangers, pour y repréſenter : & à tous Comédiens de repréſenter ailleurs qu'à l'Hôtel de Bourgogne.

(*b*) Ce lieu occupé par ces nouveaux Comédiens, fut nommé *le Théatre du Marais*, qui ſubſiſta pendant ſoixante-treize ans. Mais en deux endroits différens : le premier nommé *l'Hôtel d'Argent*, étoit au coin de la ruë de la Poterie près la Greve : en 1620. les Comédiens transférerent leur Théatre dans un Jeu de Paume, au haut de la Vieille rue du Temple, au-deſſus de l'Egoût.

(*c*) Par Sentence contradictoire du 13. Mars 1610. & pour les cauſes y contenuës, Matthieu le Fevre, dit la Porte, Marie Vernier ſa femme, & leurs Compagnons Comédiens, repréſentans en l'Hoſtel d'Argent (l'Hôtel de Bourgogne étant alors occupé par d'autres Comédiens) ſont condamnés de payer aux Doyen,

Chapuzeau va nous rendre compte de l'établiſſement, des progrès, & de la fin de ce Théatre, dont nous aurons ſouvent ſujet de parler dans le cours de cet Ouvrage. 1600.

« Les accroiſſemens de la Ville de » Paris, donnerent occaſion à une trou- » pe de Comédiens, (mais avec le con- » ſentement de celle qui repréſentoit » à l'Hôtel de Bourgogne) d'élever un » Théatre dans une maiſon nommée » l'Hôtel d'Argent, au Quartier du » Marais du Temple. Cette Troupe s'y » eſt maintenue juſqu'en 1673. & a tou- » jours été pourvuë de bons Acteurs, & » d'excellentes Actrices, à qui les plus » célébres Auteurs ont confié la gloire » de leurs Ouvrages. Elle n'avoit qu'un » déſavantage, qui étoit celui du poſte » qu'elle avoit choiſi à une extrémité » de Paris, & dans un endroit de ruë » fort incommode : mais ſon mérite » particulier, la faveur des Auteurs qui » l'appuyoient, & ſes grandes piéces » de machines, ſurmontoient aiſément » les dégoûts que l'éloignement du lieu » pouvoit donner aux Bourgeois, ſur- Chapuzeau Théatre François, Liv. III. pag. 189. & ſuivantes.

Maîtres & Gouverneurs, trois livres tournois par chaque jour de repréſentation, & aux dépens ; laquelle Sentence a été exécutée.

1600. » tout en hyver, & avant le bel ordre
» qu'on a apporté pour tenir les ruës
» bien éclairées juſqu'à minuit, & net-
» tes par-tout & de boue, & de filoux.
» Cette Troupe alloit quelquesfois paſ-
» ſer l'Eté à Roüen, étant bien-aiſe
» de donner cette ſatisfaction à une
» des premieres Villes du Royaume ;
» de retour à Paris de cette petite cour-
» ſe dans le voiſinage, à la premiere
» affiche, le monde y courroit, & elle
» ſe voyoit viſitée comme de coû-
» tume.

» Il eſt arrivé de tems en tems de
» petites révolutions dans cette Trou-
» pe, & toujours cauſées par quelques
» mécontentemens des Particuliers, ou
» par quelques intérêts nouveaux. Il y
» a eu de bons Comédiens qui ont
» quitté le Marais où ils étoient eſti-
» més, ſans nulle néceſſité, & de gaye-
» té de cœur, le poſte de Paris leur
» plaiſant moins que la liberté de la
» Campagne. Mais la plus grande ré-
» volution de la Troupe du Marais a
» été l'abandonnement du lieu, & ſa
» jonction avec la Troupe du Palais
» Royal, dont le Spectacle fut inter-
» rompu par la mort de Moliere, qui
» arriva au commencement du Carême,

» le Vendredy 17. Février 1673. La
» Troupe de ce dernier s'attendoit de 1690.
» continuer après Pâques les repréſen-
» tations *du Malade imaginaire*, que
» tout Paris ſouhaitoit de voir, mais
» quatre perſonnes de cette Troupe s'é-
» tant engagés avec l'Hôtel de Bour-
» gogne, & ſe trouvant en poſſeſſion
» des premiers rôles de beaucoup de
» piéces, ceux qui reſtoient furent hors
» d'état de continuer. Il ſe fit de part
» & d'autres des voyages à la Cour,
» chacun y eut ſes patrons auprès du
» Roy : le Marais ſe remuoit de ſon
» côté, & comme Etat voiſin, ſon-
» geoit à profiter de cette rupture, le
» bruit courant alors que les deux an-
» ciennes Troupes travailloient à abat-
» tre entierement la troiſiéme qui vou-
» loit ſe relever.

« Sur ces entrefaites, le Roi (Louis
» XIV.) ordonna que les Comédiens
» n'occuperoient plus la Salle du Palais
» Royal, & qu'il n'y auroit plus que
» deux troupes Françoiſes dans Paris.
» Les premiers Gentilshommes de la
» Chambre eurent ordre de ménager
» les choſes dans l'équité, & de faire
» enſorte qu'une partie de la troupe du
» Palais Royal, s'étant unie de ſon

1600. » chef à l'Hôtel de Bourgogne, l'autre » fut jointe au Marais, de l'aveu du » Roi. L'affaire fut quelque tems en » balance, les intérêts des Comédiens » étant difficiles à démêler par des per- » ſonnes qui ne peuvent entrer dans ce » détail, & n'ayant pû être terminée » avant le départ du Roi, Sa Majeſté » ordonna à M. de Colbert d'avoir » également ſoin de la troupe du Ma- » rais, & du débris de celle du Palais » Royal, en faiſant choix, comme il » le jugeroit à propos, des plus habiles » de l'une & de l'autre, pour en for- » mer une belle Troupe. Ce grand Mi- » niſtre d'Etat, chargé du poids des » premieres affaires du Royaume, ſe dé- » roba quelques momens, pour régler » celles des Comédiens. Il nomma les » perſonnes qui devoient compoſer la » nouvelle Troupe, ordonna des parts, » des demi-parts, des quarts, & trois » quarts de parts; fit défenſes, de la » part du Roy, aux Comédiens du Ma- » rais en général, de paroître jamais ſur » ce Théatre, & en tira des Particuliers, » ſelon qu'il le trouva bon, pour les » unir à ceux du Palais Royal (*a*), qui

(*a*) Cette Déclaration du Roy du 3. Juin 1673. que nous rapporterons par la ſuite, portoit que

» ne fit plus qu'une ſeule Ttroupe, ſous » le nom de la Troupe du Roy. » 1600.

Revenons préſentement aux Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, dont nous ſuivrons l'Hiſtoire préférablement à celle de leurs camarades, avec d'autant plus de raiſon, qu'ils furent les premiers établis à Paris, qu'ils obtinrent les premiers le titre de Comédiens du Roy, avec une penſion de douze mille livres, & que ſucceſſivement les uns aux autres, avec le même titre & prérogatives, ils ont paſſé de l'Hôtel de Bourgogne, au Théatre de Guénégaud, & de ce dernier dans un Hôtel bâti à leurs dépens, rue des Foſſés ſaint Germain, où ils repréſentent tous les jours.

les Comédiens du Marais ne joueroient plus ſur leur Théatre, & qu'ils s'établiroient avec ceux qui étoient cy-devant au Palais Royal, dans le Jeu de Paume de la ruë de Seine, ayant iſſuë dans celle des Foſſés de Neſle, vis-à-vis la ruë Guénégaud. Et à cet effet, Sa Majeſté leur ordonnoit d'y faire tranſporter les Loges, Théatre & décorations, qui étoient dans la Salle du Palais Royal. De ſorte que cette Troupe, avec celle du Marais, n'en fit plus qu'une ſous le nom de la Troupe du Roy : ce qui étoit gravé en lettres d'or, ſur une pierre de marbre noir, au-deſſus de la porte de leur Hôtel. Elle fit l'ouverture de ſon Théatre le Dimanche 9 Juillet 1673. & elle ſubſiſta juſqu'au 21. Octobre 1680. que la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne y fut réunie, juſqu'en 1688. qu'elle vint s'établir où elle eſt préſentement.

1600. Pendant que la Troupe du Marais s'établiſſoit, celle de l'Hôtel de Bourgogne continuoit ſes repréſentations. Elle n'avoit aucun ſujet de ſe plaindre de la permiſſion que les Comédiens du Marais avoient obtenu, puiſqu'elle en tenoit une pareille des Confreres de la Paſſion ; & ces derniers ſe trouvoient trop heureux de recevoir de deux endroits de quoi payer leurs dépenſes néceſſaires, & fournir encore à d'autres qu'ils faiſoient pour leur propre ſatisfaction ; mais ce bonheur dura peu ; la Société des *Enfans ſans Soucy*, qui ſubſiſtoit encore ſous le titre de *la Sotiſe*, leur fit eſſuyer un procès qui dura plus de cinq ans : enſuite les Comédiens du Marais s'éleverent contr'eux, & les réduiſirent à recevoir ſimplement le loyer de leur Hôtel. Ce Réglement fut fait en 1629. C'eſt par où nous finiſſons l'Article des Confreres de la Paſſion, que nous reprendrons dans l'ordre Chronologique de l'Hiſtoire du Théatre, lorſque nous y ſerons arrivés. Rendons compte préſentement de ce qui ſe paſſa depuis 1600. juſqu'en 1629.

1603. Ce fut en 1603. que commença le procès du Prince de la Sotiſe contre les Confreres de la Paſſion, & les Comé-

diens qui repréſentoient à leur Hôtel. Ces derniers, ſous le prétexte de la défenſe qui avoit été faite à la Société des Sots Attendants, (c'eſt le titre qu'ils prenoient) de faire une entrée dans la Ville, leur refuſerent celle de leur Spectacle, avec la collation le jour du Mardy-Gras, ainſi qu'ils en étoient convenus, & qu'il avoit été d'uſage juſqu'alors: Diſant, que cette Société n'étant reçûe à l'Hôtel de Bourgogne qu'en vertu de ſon entrée, les Confreres, & ceux qui repréſentoient, n'étoient plus tenus aux mêmes conditions, cette entrée leur ayant été interdite. Le Prince des Sots allégua, pour évincer ce refus, qu'à la vérité le Roy avoit ſuſpendu la permiſſion de faire le Mardy-Gras une entrée ſolemnelle avec ſa Troupe dans la Ville de Paris, mais que cette défenſe n'étoit point rélative aux droits qu'il avoit ſur l'Hôtel de Bourgogne, dont il étoit chef, avec les Confreres, puiſqu'il avoit été caution & preneur avec eux, lors de leur acquiſition de cet Hôtel, ainſi qu'il le juſtifioit par les titres de poſſeſſion. Malgré cette réponſe, les Confreres refuſerent de remplir leurs engagemens, & même uſerent de main miſe 1603.

1608. contre le Prince des Sots, & ſes Suppots. Enfin en 1608. intervint un Arrêt du Parlement, qui nous a parû néceſſaire de placer ici en entier.

« Du 19. Juillet de relevée. Entre » Nicolas Joubert, Prince des Sots, » Chef de la Sotiſe de l'Hoſtel de Bour- » gogne, demandeur en exécution des » Arrêts de la Cour, ſelon ſa Requête » du 3. Juillet 1606. d'une part, & les » Maiſtres de l'Hoſtel de Bourgogne, » & Valleran le Comte, Comédien » audit Théatre dudit Hoſtel, & Jac- » ques Reſneau, deffendeurs & oppo- » ſans d'autre : Veu par la Cour, les » demandes, deffenſes, appointement » en droict, productions deſdictes par- » ties ; Arreſt du 7 Février 1606. entre » ledict Joubert, appellant de la Sen- » tence donnée par le Prevoſt de Paris » le 19. Mars 1605. & demandeur en » Requeſte du 10. May audit an, d'une » part, & Macloud Poullet, Guidon » de la Sotiſe, & Nicolas Arnault, » Herault de ladite Sotiſe, & les Maiſ- » tres dudit Hoſtel de Bourgogne, in- » timés & deffendeurs d'autre : par le- » quel ſur ledit appel, les parties au- » roient eſté appoinctées au Conſeil, & » ordonné que les Arreſts ſeroient exé-

» cutez, & à eux enjoint d'y obéir, à
» peine de punition. Autre inſtance 1608.
» d'entre ledict Joubert, demandeur &
» requerant l'entérinement des Lettres
» par lui obtenues le 30. Aouſt dernier,
» tendant à fin d'eſtre diſpenſé de faire
» entrée dans cette Ville de Paris, ainſi
» qu'il y eſtoit tenu, & nonobſtant qu'il
» n'ait fait laditte entrée, qu'il joüi-
» roit des droits & profits à ſa charge
» appartenans, d'une part : & leſdits
» Gouverneurs & Adminiſtrateurs du-
» dit Hoſtel de Bourgogne, deffen-
» deurs, d'autre. Productions, & con-
» tredits deſdittes parties ſur ledit au
» Conſeil. Autre production dudit Jou-
» bert, en laditte Inſtance de Lettres.
» Forcluſion de produire par leſdits
» Maiſtres, Adminiſtrateurs en ladite
» Inſtance. Information faite à la re-
» queſte dudit Joubert les 15 Décembre
» 1603. 14. & 28. Janvier 1604. Autre
» information faite par Cordelle, Huiſ-
» ſier en laditte Cour, à la requeſte du-
» dit Joubert les 26 Février, & 9
» May audit an. Procès verbal de Touſ-
» ſaint de Charneau Sergent, du 23.
» Janvier 1605. voulant mettre ledit
» Joubert en poſſeſſion de ſa loge audit
» Hoſtel de Bourgogne, contenant

1608. » l'empeſchement, & injures à lui dites. » Autres informations auſſi faites à » la requeſte dudit Joubert, par les » Commiſſaires Oudet, Boudyer, & » Jacquet, & par Gaultier auſſi Huiſ- » ſier en laditte Cour, les 4. Avril & » 12. Aouſt 1604; 14. Mars 1605, » 11. Février & 4. May 1606, & 29. » Septembre 1609. Concluſions du » Procureur Général du Roy. Tout » conſidéré: Il ſera dit; Que laditte » COUR faiſant droit ſur laditte de- » mande à exécution d'Arreſts, a or- » donné & ordonne, que les Arreſts » du 2. Mars & 27. Octobre 1604. & » 5. Février 1606. & 19. Février 1608, » ſeront exécutés, & conformément à » iceux, a maintenu & gardé, main- » tient & garde ledit Joubert en la poſ- » ſeſſion & jouiſſance de ſa Principauté » des Sots, & des droits appartenans » à icelle, même du droit d'entrée par » la grande porte dudit Hoſtel de Bour- » gogne, & préſéance aux aſſemblées » qui s'y feront, & ailleurs par leſdits » Maiſtres & Adminiſtrateurs, & en » jouiſſance & diſpoſition de ſa loge, à » lui adjugée par leſdits Arreſts; a con- » damné & condamne leſdits Adminiſ- » trateurs lui en rendre & reſtituer les

» fruits depuis ſon inſtallation, ſauf à
» déduire ce que ledit Joubert aura re- 1608.
» çû. Et fait inhibition & deffenſes auſ-
» dits Adminiſtrateurs de le troubler,
» & empeſcher en la poſſeſſion, & jouiſ-
» ſance de ſes droits, de lui meſfaire,
» médire, ni injurier, ſous peine de
» punition. Et pour les contraventions
» auſdits Arreſts, condamne [illegible]s Ad-
» miniſtrateurs en quatre-vingt livres
» pariſis, qui ſeront diſtribués aux
» Pauvres, & ès dépens pour ce regard.
» Et ſur l'appel de ladite Sentence du
» 19 Mars, & incidens de Lettres; a
» mis & met l'appellation, & ce dont
» a eſté appellé au néant, ſans amende
» & ſans deſpens, tant de la cauſe prin-
» cipale que d'appel; en émendant,
» ayant égard auſdittes Lettres, a deſ-
» chargé & deſcharge ledit Joubert de
» faire ſon entrée en cette Ville de
» Paris, juſqu'à ce que par la Cour en
» ait eſté ordonné, & condamne leſ-
» dits Adminiſtrateurs ès deſpens de
» ladite Inſtance. Et pour le regard
» deſdits Valleran le Comte, & Reſ-
» neau, a mis, & met leſdites parties
» hors de Cour & de procez, ſans deſ-
» pens. »

L'Arreſt que nous venons de rap-

1608. porter, n'eût apparemment qu'une exécution de peu de durée : car depuis, il n'eſt plus fait mention du Prince des Sots, ni de ſa Société, & même, en 1612. quatre ans après ce même Arrêt, dans la Requête que les Comédiens préſenterent au Roi Louis XIII. pour demander l'extinction des priviléges des Confreres de la Paſſion, on y parle du Prince de la Sotiſe, comme d'un titre mépriſable, & qui n'exiſtoit plus. (*a*)

Depuis pluſieurs années les Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne cherchoient à s'affranchir du droit qu'ils

(*a*) « Et puiſque la » vanité les emporte ſi » avant, (ils parlent » des Confreres) ſi l'on » épluche leur Confrai- » rie, on trouvera qu'an- » ciennement le Chef ſe » qualifioit Maire Sotte, » & depuis Prince des » Sots, juſqu'au regne » d'Angoulevent, qui a » fait encore depuis » quinze ans, éclater » hautement ce titre » dans le Parlement, » avec ces beaux élo- » ges que ſon Avocat » lui donna, diſant que » c'étoit un Prince qui » portoit la peſte & la » ruine des poëles & » marmites ; qu'il étoit » né, & nourri dans la » Confrairie des groſſes » bêtes, qu'il n'avoit ja- » mais étudié qu'en la » Philoſophie Cynique, » qu'il n'étoit ſçavant » qu'en la faculté des » bas ſouhaits ; que c'é- » toit une teſte creuſe, » une coucourde éven- » tée, vuide de ſens, » comme une canne, un » cerveau démonté, qui » n'avoit ni reſſort, ni » roüe entier dans la » teſte, qui ſe changeoit » comme une lune ; bref, » qu'il étoit ſi ſot, que » l'on en pouvoit faire » le Dieu des Stoïciens. »

payoient aux Maîtres & Gouverneurs de la Paſſion, pour avoir celui de repréſenter ſur leur Théatre. Ces premiers ne vouloient plus dépendre d'une Société, qui par ſucceſſion de tems, étoit devenu le réceptacle des plus vils Artiſans, plus mépriſables encore par leurs débauches, que par leur profeſſion. Ils ſe crurent d'autant plus autoriſés à faire éclater leurs mécontentemens, que le Roi (Louis XIII.) les avoit nommé ſes Comédiens, & que conſéquemment à cette grace, ils affichoient dans Paris avec le titre de Troupe Royale. C'eſt pourquoi ils ne balancerent plus à demander la révocation des Privileges accordés aux Confreres, par une Requête qu'ils préſenterent au Conſeil, que nous allons rapporter en ſon entier, comme une piéce néceſſaire à l'Hiſtoire du Théatre. 1608.

V. p. 249.

REMONTRANCES AU ROY, ET A NOSSEIGNEURS DE SON CONSEIL,

Fin de l'année 1614. ou commencement de 1615.

POUR l'Abrogation de la Confrairie de la Paſſion, en faveur de la Troupe Royale des Comédiens.

APrès un préambule, qui contient un Eloge de la Comédie, ils continuent.

« Ainſi, vos Comédiens, SIRE, » qui par leurs bonnes qualitez ont » acquis des amis aſſez puiſſans pour » leur faciliter l'entrée de voſtre Cabi- » net, & aſſez zélez en leur intérêt, » pour les favoriſer de leur préſence, » ils s'addreſſent de plein vol à Voſtre » Majeſté, ſans aucune autre recom- » mendation, ni aſſiſtance que leur

» bon droit, dans lequel ils ont eſtabli » l'eſpérance de leur victoire.

» Leurs prétentions, SIRE, à pré- » ſent, ne ſont autres que celles mê- » mes qui ont donné lieu au différend » qui ſe mût, il y a quelque temps à » voſtre Conſeil, entre vos Comédiens, » & les Soy-diſans Maiſtres de la Con- » frairie de la Paſſion, lors duquel » Voſtre Majeſté trouva bon d'adjuger » à ceux-là l'Hoſtel dit de Bourgogne, » pour trois ans ſeulement, par pro- » viſion, & aux charges portées par » l'Arreſt, attendant la déciſion du » principal *(a)*, laquelle, vos Comé-

(a) Nous n'avons point de renſeignement au ſujet du Procez dont il eſt ici parlé, & antérieur à la Requête que nous rapportons, de trois années; nous trouvons au contraire une confirmation des privileges de la Confrairie de la Paſſion, donnée au mois de Decembre 1611. par le Roy Louis XIII. regiſtrée au Parlement le 29 Janvier 1613. dans lequel enregiſtrement, il eſt dit que » Veu par la » Cour les Lettres Paten- » tes du Roy, ſignées » *Louis*, & ſur le reply, » par le Roy, la Reine » Régente ſa mere, pré- » ſente, *De Lomenie*, &c. » par leſquelles, & pour » les cauſes y contenues, » ledit Seigneur conti- » nue, & confirme tous » & chacun les Privile- » ges, libertés, exemp- » tions, & franchiſes cy- » devant donnez & oc- » troyez par ſes Prédé- » ceſſeurs Rois, aux » Maiſtres & Gouver- » neurs de la Confrairie » de la Paſſion: ladite » Cour a ordonné & or- » donne que leſdites Let- » tres ſeront enregiſtrées » ès Regiſtres d'icelle; » Ouy le Procureur Gé- » néral du Roy, pour en

p. 156

» diens pourſuivent aujourd'hui ; & » pour cet effet, ſupplient humblement » Voſtre Majeſté, en exécutant les Or- » donnances de nos Rois vos Prédéceſ- » ſeurs, qu'il lui plaiſe abroger cette » Confrairie de la Paſſion, comme » inutile, préjudiciable, & ſcandaleu- » ſe à la Religion, à l'Etat, & au Par- » ticulier, avec deffenſes aux ſoy-di- » ſans Confreres, de la continuer, à » peine d'être convaincus de Leze- » Majeſté : & en conſéquence ordon- » ner que les biens & revenus de la- » dite Confrairie ſeront unis & incor- » porez au Domaine des Pauvres, ou » de l'Hoſtel-Dieu, ou des Petites » Maiſons de Paris, à la réſerve néan- » moins dudit Hoſtel de Bourgogne, » lequel demeurera perpétuellement » affecté à la Troupe de vos Comé- » diens, en payant par eux annuelle- » ment toutes les réparations, rentes,

» jouir par les Impétrans » de l'effet & contenu » en icelles comme ils » en ont cy-devant bien » & duement joui, & » uſé, jouiſſent & uſent » encore de préſent. »

Cet Arrêt ne fait aucune mention des Comédiens qui jouoient à l'Hôtel de Bourgogne ; ainſi il eſt à préſumer que ces derniers ne préſenterent leur Requête au Conſeil, qu'à la majorité du Roy Louis XIII. On en voit la preuve par le titre de cette même Requête, qui n'eſt point addreſſée à la Reine Mere.

» & charges foncieres, dont ils de-
» meureront chargés, la ſomme de
» cinq cens livres, où telle autre que
» Voſtre Majeſté arbitrera ès-mains du
» Receveur à ce commis, de quartier
» en quartier, & à la charge de bailler
» par eux, & leurs ſucceſſeurs, bonne,
» & sûre caution, pour aſſurance deſ-
» dits payemens & charges. Il eſt vrai
» que d'abord cette Requeſte ſemblera
» aucunement eſtrange : mais Voſtre
» Majeſté, qui peſe les intéreſts com-
» muns d'autre ſorte que ne font pas
» les Particuliers, qui ne s'attachent
» jamais à l'utilité publique, ſinon en
» tant que la leur s'y trouve meſlée,
» jugera que cette demande eſt raiſon-
» nable & juſte, puiſque l'exécution
» d'icelle eſt utile & néceſſaire. Juſte,
» d'autant qu'elle eſt fondée ſur tant
» de ſaintes Ordonnances, & de ſi bons
» exemples : Utile, d'autant que les
» pauvres en tireront tout le profit, qui
» leur eſt beaucoup mieux deub, qu'à
» ces gorges de Diotime : (*a*) Néceſ-

(*a*) Diotime eſt le nom d'un fameux yvrogne d'Athenes que l'on ſurnommoit l'Entonnoir ; à cauſe que ſouvent il ſe faiſoit mettre un entonnoir dans la bouche, & enſuite on lui verſoit une prodigieuſe quantité de vin.

» ſaire, parce que c'eſt le vrai moyen » de retirer de la débauche tant de mal- » heureux Artiſans, qui ayant ſouvent » mis femmes & enfans en chemiſes, » pour arriver à ces Maîtriſes, où leur » vie ſemble aſſurée, négligent tout-à- » fait le ſoin de leur pauvre famille..... » Il eſt même ſans difficulté que la Co- » médie a l'avantage du tems ſur cette » Confrairie, laquelle encore n'a ja- » mais obtenu aucun eſtabliſſement, » ni privilege dont elle ne ſoit redeva- » ble à la Comédie, puiſqu'ils n'ont été » accordez qu'afin d'entretenir le Peu- » ple, par les repréſentations qui ſe » faiſoient en ce temps-là, & pour » donner courage à d'autres d'entrer » dans la Confrairie, & monter ſur le » Théatre. »

Enſuite, les Comédiens rapportent différentes Ordonnances des Rois François I. Henry II. Charles IX. & Henry III. & pluſieurs Arrêts du Parlement, qui ont abrogé différentes Confrairies, comme illicites, & ajoutent au ſujet de celle de la Paſſion.

« Cette Confrairie eſt du tout pré-

---

qu'il avalloit ainſi tout d'une haleine. Elien, Hiſtoires diverſes, Liv. II. Chap. 41.

» judiciable aux mœurs, & au bien
» des familles. »

» Aux mœurs, pour autant qu'en
» elle expose le fondement de la débau-
» che de tous ces prétendus Confreres,
» lesquels despensent inutilement l'ar-
» gent qu'ils amassent sans peine, &
» dissipent librement le fonds, pour le-
» quel ils n'ont jamais beaucoup sué ;
» car il est vray qu'ils mangent annuel-
» lement entr'eux quatre à cinq mille
» livres qu'ils ont de revenus, à la ré-
» serve seulement de ce qu'il faut pour
» l'entretenement d'une Messe tous les
» Dimanches ; & laquelle, s'il est per-
» mis de le dire, sert de prétexte, ou
» plustost de rendez-vous, pour passer
» aux débauches tout le reste de la se-
» maine ; cependant que la pluspart
» des femmes, & des enfans de ces
» Confreres, à l'imitation de ceux
» dont parle Jérémie, demandent inu-
» tilement du pain pour sustenter leur
» vie ; au reste entre les pots, & les
» tréteaux, Dieu sçait si les escots se
» passent sans médisances, sans blas-
» phêmes, sans jeux, & sans yvro-
» gneries.

» Au bien des familles, parce qu'au-
» jourd'hui l'avarice a corrompu les

» Loix, & les plus ſaintes Ordonnan-
» ces, en ſorte que pour arriver aux
» Maîtriſes de cette Confrairie, il faut
» faire tant de dépenſes, de beuvettes,
» & de feſtins, que tous, ou la pluſ-
» part demeurent incommodez le reſte
» de leur vie. »

Après cela on trouve un éloge de la Comédie, & des Acteurs qui la compoſoient alors : & la Requeſte finit par ce qui ſuit.

« Cette Confrairie au contraire, n'a
» jamais reçu, ni produit que de gros
» Artiſans, comme on le voit par leur
» inſtitution, & dans le contrat d'ac-
» quiſition de l'Hoſtel de Bourgogne,
» quelque vanité qu'ils ſe donnent par
» leurs eſcriptures, en ſe qualifians
» honneſtes gens, & bons Bourgeois,
» honorez la pluſpart des charges des
» Paroiſſes, & du Quartier : auſſi tels
» honneurs répugnent-ils à leur pro-
» feſſion, qui les oblige la pluſpart de
» mendier leur vie du miniſtere de leur
» main, au moyen de quoi ils ne peu-
» vent ſçavoir beaucoup d'honneur,
» ni de civilité, comme dit Ariſtote ;
» par conſéquent ſont incapables des
» honneurs & des charges publiques,
» & indignes du titre de Bourgeoiſie,
» par

» par la raiſon des anciens qui faiſoient » marcher les eſclaves de pair avec les » Artiſans. »

Cette Requête, qui paroîtra ſans doute, aſſez mal arrangée, mais qui étoit paſſable alors, fut aſſez favorablement écoutée. Les Comédiens furent maintenus à jouer ſur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, ſans craindre d'être dépoſſédés par les Confreres; & les premiers continuerent le procès qu'ils avoient commencé. Enfin en 1629: ils préſenterent une nouvelle Requête, à laquelle les Confreres répondirent, & ſur leſquelles intervint un Arrêt du Conſeil; c'eſt par ces trois Piéces que nous finirons l'Hiſtoire du Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, que nous reprendrons dans l'ordre Chronologique de cet Ouvrage.

AU ROY
ET
A NOSSEIGNEURS
DE SON CONSEIL.

1629.

Requête des Comédiens de la Troupe Royale.

Hiſtoire de la Ville de Paris, Tome V. pag. 798.

SIRE,

« ROBert Guérin dict *la Fleur*,
» Hugues Guéru dict *Fleſchelles*,
» Henry le Grand dict *Belleville*,
» Pierre le Meſſier dict *Belleroſe*,
» & leurs aſſociez, tous Comédiens de
» Voſtre Majeſté, Vous remonſtrent
» très-humblement que depuis qu'il au-
» roit plû au feu Roy, que Dieu abſolve,
» & à Vous, SIRE, les retenir pour
» leur repréſenter, & au Public, la Co-
» médie, ils ſe ſeroient, à l'exemple de
» leurs Prédéceſſeurs, ſervis d'une Mai-
» ſon ſcize en voſtre Ville de Paris, vul-
» gairement appellée l'Hoſtel de Bour-
» gogne, qu'ils avoient louée de quel-
» ques Particuliers prenans la qualité de

» Maiſtres de la Confrairie de la Paſſion
» & Réſurrection de N. S. J. C. qu'ils 1629.
» diſent leur appartenir, leſquels ayant
» fait croire que par quelque laps de
» temps, que c'étoit le lieu ſeul deſtiné
» pour repréſenter toutes Hiſtoires, &
» Comédies; & ont ſouventes fois em-
» peſché, non ſeulement les Supplians,
» mais leurs devanciers, & autres Co-
» médiens eſtrangers de repréſenter ail-
» leurs, pour s'attribuer de grands pro-
» fits, & deniers qu'ils tirent & exigent,
» tant pour ledit loüable de la dicte Mai-
» ſon, que pour la réſerve de pluſieurs
» Loges qui ſont en icelle, enſorte qu'il
» ſe rencontre ordinairement que leſdits
» prétendus Maiſtres profitent du tra-
» vail deſdits Comédiens, qui bien ſou-
» vent ſe ſont trouvez ſans profit, toutes
» charges faites, & payées; & non con-
» tens de ce, & dudict profit qu'ils
» tirent de leur Bail, il s'eſt encore
» trouvée ainſy loüée par les Comé-
» diens Italiens, & autres Eſtran-
» gers, qui en payent grande ſom-
» me outre les exactions: ils ont, par
» Sentence, fait deffendre le Théatre
» auxdicts Supplians, qui s'accom-
» modoient en autres lieux, s'il ne
» leur eſtoit par eux payé un écu par

1629. » jour (*a*) leſquelles condamnations » leſdicts Supplians ont eſté forcez d'e- » xécuter par le peu ou point de con- » noiſſance qu'ils avoient de l'uſurpa- » tion deſdicts lieux, & des mauvaiſes » actions qu'un grand gain qu'ils exi- » gent, produiſent journellement : ce » qu'ayans appris leſdicts prétendus » Maiſtres, & que les Supplians avoient » tiré quelque lumiere par pluſieurs » perſonnes qui n'ont pû ſouffrir la » mauvaiſe application de ſi grands » deniers, quoique levez ſous prétexte

(*a*) Par Sentence contradictoire du 16 Février 1622. & pour les cauſes y contenues, Eſtienne Rufin dit *la Fontaine*, Hugues Guéru dit *Fleſchelles*, Robert Guérin dit *la Fleur*, Henry le Grand dit *Belleville*, & autres leurs Compagnons, Comédiens repréſentans à l'Hoſtel d'Argent (l'Hôtel de Bourgogne étant alors occupé par d'autres Comédiens) ſont condamnez de payer aux Doyen, Maîtres, & Gouverneurs de la Paſſion, trois livres tournois par chacun jour de repréſentation, & aux dépens. Laquelle Sentence a été exécutée. Précédemment à cette Sentence, les Confreres en avoient obtenu une autre le 13. Novembre 1621. portant deffenſe à Etienne Robin, Maiſtre du Jeu de Paume du Moutardier, rue du Bourg-l'Abbé, de louer ſon Jeu aux Comédiens pour y repréſenter : & en cas de contravention, permis d'abatre le Théatre. Le 4 Mars 1622. autre Sentence qui deffend audit Robin & à tous autres Paumiers de louer leurs Jeux de Paume à aucuns Comédiens, pour y repréſenter : ladite deffenſe ſignifiée à tous leſdits Paumiers.

» d'œuvres pies, ils ont, par une pure
» malice, & au préjudice de la parole 1629.
» qu'ils avoient donnée auxdicts Sup-
» plians pour la continuation de leur
» bail, convenu avec quelque Com-
» pagnie de Comédiens nouvellement
» venus à Paris pour chaſſer les Sup-
» plians qui ſont près de Voſtre Ma-
» jeſté, pour ſatisfaire à ſes comman-
» demens, afin de leur oſter l'envie
» de faire connoiſtre le mauvais em-
» ploy deſdicts deniers ; dequoy eſtans
» advertis, ils ſe ſeroient plaints à Elle,
» qui auroit eu agréable d'y interpo-
» ſer ſon authorité : & d'autant qu'il
» eſt juſte que Voſtre Majeſté connoiſ-
» ſe comme icelle poſſeſſion n'eſt qu'u-
» ne pure uſurpation, ou quoique,
» ce ſoit ſoubz un tiltre ſpécieux & ſi-
» mulé, ils ont recours à Voſtre Ma-
» jeſté, à ce qu'il leur ſoit pourveu.
» A CES CAUSES, SIRE, & attendu
» ce que deſſus, il Vous plaiſe ordon-
» ner que dans huictaine leſdicts Maiſ-
» tres de ladicte prétendue Confrairie,
» apporteront leurs Tiltres & Con-
» tracts en vertu deſquels ils s'attri-
» buent ledict lieu nommé l'Hoſtel de
» Bourgogne, leſquels ils ſeront tenus
» de mettre par devers tel de Meſſieurs

1629. » ſeſſeurs, ni Créanciers de ladicte » Maiſon, & n'ayant aucun droit ni » intéreſt quelconque d'en voir les » Tiltres & Contracts : & quand ils » ſeroient capables de ladicte Deman- » de, il la faudroit intenter par-devant » le Prevoſt de Paris, ou ſon Lieute- » nant Civil, Juge ordinaire des Par- » ties, & de ladicte Maiſon, & Hoſtel » de Bourgogne, & par-devant leſ- » quels ils feront, lorſque beſoin ſera, » & à qui il appartiendra, l'exhibition, » & communication de leurs Tiltres, » & monſtreront qu'eux, ou leurs Pré- » déceſſeurs, eſdictes charges ont légi- » timement acquis la place, ſur laquel- » le ladicte Maiſon eſt bâtie ; icelle fait » bâtir à leurs propres couſts & deſ- » pens ; & qu'au ſurplus, ce qu'on leur » impute par ladicte Requeſte, a eſté » par eux légitimement faict, & en » vertu des Jugements, Sentences & » Arreſts contradictoires, à ce que leſ- » dicts Guérin & Aſſociez n'en préten- » dent cauſe d'ignorance ; Signé : » Reveillon, Philippe Briſse, » J. Couillard. J. Fonteny. Mar- » tin Boyvin. Bertrand-Guillau- » me Javelle. Signifiée le 26 Octo- » bre 1629. »

1629.

ARREST DU CONSEIL.

« *Au ſujet de la Conteſtation entre* » *les Comédiens, & les Confre-* » *res de la Paſſion.*

« SUR la Requeſte préſentée au » Roy en ſon Conſeil, par Ro- » bert Guérin dict *la Fleur*, Hugues » Guéru dict *Fleſchelles*, Henry le » Grand dict *Belleville*, Pierre le Meſ- » ſier dict *Belleroſe*, & leurs Aſſociez, » Comédiens ordinaires de Sa Majeſté, » tendante à ce que pour les cauſes « y contenues, il plaiſe à Sa Majeſté, » ſans s'arrêter à la réponſe faicte » par quelques Particuliers, ſe diſans » Maiſtres de la Confrérie de la Paſſion, » & Réſurrection de Noſtre Sauveur « & Rédempteur J. C. & qui, ſous » cette qualité, & autres Tiltres ſpé- » cieux, ſe ſont emparez de la Maiſon » ſcize à Paris vulgairement appellée

1629. » l'Hoſtel de Bourgogne; ordonner que
» leſdicts prétendus Maiſtres ſatisferont
» à l'Arreſt du Conſeil du 10 Octobre
» dernier. Cependant, attendu que les
» Supplians payent le prix convenu
» pour le louage d'icelle Maiſon, de
» laquelle leſdicts prétendus Maiſtres
» ſe réſervent la meilleure partie des
» Loges, & Galeries autour d'icelle,
» par des puiſſances comme abſolues :
» ordonner pareillement qu'ils jouiront
» de toute la totalité d'icelle Maiſon,
» ſans réſervation d'aucunes Loges,
» avec deffenſes auxdicts prétendus
» Maiſtres, de commettre, ni prépoſer
» aucun à la perception des deniers qui
» ſe reçoivent aux portes, aux jours
» que leſdicts Supplians repréſentent la
» Comédie, à peine de cinq cens livres
» d'amende, contre chacun deſdicts
» prétendus Maiſtres, & de priſon
» contre ceux qui ſeront commis pour
» ladicte recepte. Veu la Requeſte ſi-
» gnée *Rouſſeau*, Advocat. Autre Re-
» queſte préſentée au Conſeil par leſ-
» dicts Supplians le 10 Octobre, à ce
» qu'il fut ordonné que dans huic-
» taine leſdicts prétendus Maiſtres ap-
» porteront leurs Tiltres, & Contracts
» en vertu deſquels ils s'attribuent le

» lieu nommé l'Hoſtel de Bourgogne, 1629.
» au bas de laquelle eſt l'Arreſt du Con-
» ſeil dudict jour, par lequel eſt or-
» donné que ladicte Requeſte ſera ſi-
» gnifiée aux Maiſtres de ladicte Con-
» frérie, & à eux enjoinct de mettre ès-
» mains du ſieur de Pommereu, Conſeil-
» ler du Roy, & Maiſtre des Requeſtes
» ordinaire de ſon Hoſtel, dans quinzaine
» pour tous délais, les Tiltres, & Piéces
» juſtificatives, du droict par eux préten-
» du, pour iceux communiquer auſdicts
» Supplians, & Rapport faict au Con-
» ſeil, eſtre faict droict, ainſi que de
» raiſon. Signification d'iceluy du 12
» dudict mois d'Octobre; Acte conte-
» nant la réponſe deſdicts Maiſtres de
» ladicte Confrérie à ladicte Requeſte,
» par laquelle ils demandent leur ren-
» voy, par-devant le Prevoſt de Paris,
» & que leſdicts Supplians ne ſont Par-
» ties capables. Signifié le 26 du-
» dict mois d'Octobre dernier. Ouy le
» Rapport dudict Sieur de Pommereu,
» Commiſſaire à ce député, & tout
» conſidéré. LE ROY ESTANT EN SON
» CONSEIL, conformément audict Ar-
» reſt donné en iceluy le 10 Octobre,
» a ordonné, & ordonne que leſdicts
» Maiſtres de ladicte Confrérie met-

1629. » tront entre les mains du Commiſſaire à
» ce député dans huictaine pour tous dé-
» lais les Tiltres & Piéces juſtificatives du-
» dict droict par eux prétendu en l'Hoſ-
» tel de Bourgogne, autrement, & à fau-
» te de ce faire, ſera faict droict ſur la
» demande deſdicts Comédiens, ſans
» aucune forcluſion, ni ſignification
» de Requeſte. Faict au Conſeil privé
» du Roy, à Saint Germain en Laye,
» le ſept Novembre 1629. ſigné, LE
» TENNEUR. Signifié le 8 Novembre
» 1629. »

ORDRE CHRONOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Des Poëtes & des Piéces du Théatre François, depuis 1552. juſqu'à préſent (*a*).

JODELLE. 1552.

ETIENNE JODELLE, Seigneur du Lymodin, naquit à Paris l'an 1532. & ſe diſtingua de bonne heure dans le JODELLE.

(*a*) Le ſilence des Hiſtoriens au ſujet de la plûpart des Poëtes François Dramatiques, nous oblige de ranger ces derniers ſuivant l'ordre Chronologique de leurs Poëmes. Au reſte, uniquement renfermés dans les bornes de notre Théatre, nous ne prétendons point en faire ſortir nos Auteurs: nous ne les enviſageons que de ce côté, & tout ce qui n'aura point rapport au Théatre, eſt étranger à notre Plan.

monde par ſes Poëſies Françoiſes. La
1552. connoiſſance qu'il avoit des Langues Grecque & Latine, le mit à portée de connoître les Auteurs Dramatiques de ces deux Nations, & de former le deſſein de les imiter, en donnant aux François des Piéces d'un tout autre goût, que celles qui étoient en poſſeſſion d'y paroître depuis plus de cent cinquante ans. Ce projet étoit digne d'un homme d'eſprit, mais il falloit en même tems avoir le courage de s'élever contre un ſpectacle accrédité, autant par une dévotion mal entendue, que par une longue habitude. Jodelle, rempli de ſes idées, compoſa la Tragédie de CLEOPATRE CAPTIVE, ſujet qu'il prit dans les Hiſtoriens, ne voulant emprunter des Anciens que la forme de leurs Piéces. Il lut cette Tragédie à ſes amis, en reçut des complimens, & fut excité à la faire paroître. Cela n'étoit pas aiſé : où trouver des Comédiens ? Cependant la difficulté ne ſubſiſta pas long-tems ; Jodelle & ſes Amis, dont la Péruſe, & Remi Belleau étoient du nombre, ſe chargerent du ſoin de la repréſenter. L'Hôtel de Rheims parut propre à leur deſſein : on dreſſa dans la cour un Théatre, où la Tragedie fut

représentée, & honorée de la présence du Roy Henry II. & des personnes les plus distinguées de sa Cour. Jodelle fut applaudi universellement. « Le Roy » luy donna cinq cens escus de son es- » pargne, & luy fit tout plein d'autres » graces, d'autant que c'estoit chose » nouvelle & très-belle, & très-rare. » Ce succès engagea Jodelle à de nouveaux efforts; mais plus résolu que jamais à ne point copier les mœurs étrangeres, il fit une Comédie, dont tous les caracteres étoient François. Cette Comédie intitulée EUGENE ou LA RENCONTRE, fut jouée à la suite de Cléopâtre, au même Hôtel de Rheims, par la même Société: & depuis au College de Boncourt où se trouva Pasquier, qui nous en a rendu compte (1).

1552.

Pasquier, Liv VII. Ch. 6.

(1) Voyez ci-après l'Extrait de la *Cléopatre*, & celui d'*Eugene*.

Ces deux Piéces donnerent à Jodelle une réputation supérieure. La Cour & la Ville admirerent ses productions; les Poëtes célébrerent son nom, & son heureuse hardiesse. Ronsard se distingua entre tous les autres.

Et lors Jodelle heureusement sonna
D'une voix humble, & d'une voix hardie,
La Comédie, avec la Tragédie:

1552. Et d'un ton double ores bas, ores hauſt,
Remplit premier le françois eſchaffault.

Et dans une Piéce addreſſée à Grevin, Ronſard dit encore au ſujet de Jodelle,

(1) Voyez la ſuite de ces Vers à l'Article de Grevin.

Jodelle le premier, d'une plainte hardie (1)
Françoiſement chanta la Grecque Tragédie.
Puis en changeant de ton, chanta devant nos Rois
La jeune Comédie en langage François,
Et ſi bien les ſonna, que Sophocle, & Ménandre,
Tant fuſſent-ils ſçavans, y euſſent pû apprendre (*a*).

(*a*) On ne ſçauroit croire juſqu'à quel point on eſtima les Tragédies de Jodelle. On y trouvoit la propriété des mots fort bien obſervée, les phraſes, & les figures judicieuſement, & adroitement placées. On remarquoit (ou du moins on croyoit y remarquer) de la majeſté, & de l'élégance dans ſon ſtyle, de la ſubtilité dans ſes inventions, de la nobleſſe, & de la grandeur dans ſes idées, beaucoup de ſuite, & de liaiſon dans ſon diſcours, de l'harmonie, & de la gravité dans la ſtructure de ſes Vers, dans leſquels il avoit caché d'éviter les chevilles. C'eſt ainſi qu'on en jugeoit communément, quoiqu'il ſe trouvât des perſonnes qui n'en penſoient pas ſi avantageuſement: tel que le Cardinal du Perron, qui avoit coutume de dire, que cet Auteur ne faiſoit rien qui vaille. Ajoutons ici un paſſage de Sorel, qui dit, que Jodelle étoit un de ces Poëtes qui ont voulu faire changer de forme à notre langue, en la rendant à demi Grecque, comme ont fait

La Tragédie de DIDON ſuivit de près les deux Piéces dont nous venons de parler ; & dans la ſuite elle fut jouée, ainſi que ſes aînées, mais on en ignore le ſuccès. Quoi qu'il en ſoit, Jodelle s'en tint là, & voicy la raiſon qu'il en rend. « J'avois des Tragédies, & des » Comédies, les unes achevées, les au- » tres pendues au croc, dont la pluſ- » part m'avoient eſté commandées par » la Roine, & par Madame, ſœur du » Roy, ſans que les troubles du temps » euſſent permis d'en rien voir, & j'at- » tendois une meilleure occaſion (*a*). 1552.

Souvent les hommes ſe peignent dans leurs Ecrits, & y repréſentent leur façon de penſer. Jodelle qui ne vouloit rien devoir aux Anciens pour

ché de faire Ronſard, & du Bartas, qui firent ſi bien qu'ils introduiſirent une eſpece de Barbarie dans la Langue, par leurs mots compoſés, leurs termes appellatifs, & leurs périphraſes : & qu'ils entrerent ſi avant dans l'eſprit & dans le cœur des Grands de l'un & de l'autre ſexe, que ſans les troubles du Royaume qui ſurvinrent, ils auroient fait une infinité de Diſciples, & auroient perdu entierement la Langue.

(*a*) Nous ne parlerons point ici d'une Fête donnée au Roy Henry II. par le Prevôt des Marchands, & les Echevins à l'Hôtel de Ville le Jeudy-gras 17 Février de l'année 1558. dont Jodelle fut l'inventeur, le Poëte, l'Architecte, & le Peintre, & qui fut fort mal exécutée.

Son long oubly, qu'en tout réparer il promet.

1552.

L'autre tout réſolu, lui dit, (ce qu'à toy, SIRE,
Délaiſſé, demi-mort, preſque je puis bien dire)
Qui ſe ſert de la lampe, au moins de l'huile y met.

Quoique La Motte diſe que la colere plus que la néceſſité a dicté ce Sonnet, je ſerois fort tenté de croire, que c'eſt la derniere qui a fait parler la colere, & ce doute eſt fondé ſur une Strophe d'une Piéce de Vers faite ſur le trépas de Jodelle, qui ſe trouve à la fin des Œuvres de cet Auteur.

Jodelle eſt mort de pauvreté.
La pauvreté a eu puiſſance
Sur la richeſſe de la France.
O Dieu! quel traict de cruauté!
Le Ciel avoit mis en Jodelle
Un eſprit tout autre qu'humain,
La France luy nia le pain,
Tant elle fut mere cruelle.

CLEOPATRE CAPTIVE, (*a*)

Tragédie d'Etienne Jodelle.

LEs Amateurs du Théatre qui cherchent autant l'Hiſtorique d'une Piéce que la Piéce même, ſeront bien- 1552.

(*a*) En commençant l'ordre Chronologique des piéces de Théatre Tragiques & Comiques, il eſt néceſſaire d'avertir que nous en avons ſupprimé quelques-unes, qui n'ont jamais pû être adoptées par les Comédiens François. Les perſonnes qui ne cherchent que des titres, peuvent conſulter ceux qui par leurs Ouvrages ſemblent n'avoir eu d'autre but. Mais nous, renfermés dans les bornes de notre Hiſtoire, nous ne cherchons qu'à l'éclaircir, & non à l'embrouiller par des inutilités, dignes fruits d'une pareſſe orgueilleuſe.

Quelque peu de mérite qu'on trouve aujourd'hui dans les piéces de Théatre de Jodelle, on ne peut cependant lui refuſer une ſorte de génie, d'avoir le premier introduit en France le genre de la Tragédie, & de la Comédie, à peu près dans le goût des Poëtes Dramatiques, Grecs & Romains. Il eſt vrai que deux ou trois Auteurs contemporains de Jodele avoient parlé contre les Spectacles des Confreres, & conſeillé d'emprunter d'Euripide, d'Ariſtophane, de Sénéque, & de Terence, des ſujets propres au Théatre; mais ces réflexions, & ces con-

En un triomphe, avecques ſes deux femmes
1552. S'occit, &c. (a)

Cette Tragédie eſt ſi foible, tant pour la conduite que pour la verſification, que nous en terminerons l'extrait par quelques vers que dit Cléopatre, lorſqu'elle a pris la réſolution de ſe faire mourir pour éviter d'être conduite à Rome : elle ſouhaite qu'on mette ſur ſon tombeau, & ſur celui d'Antoine,

(a) Jodelle dans ſes deux Tragédies, & dans ſa Comédie, n'a point obſervé la coupe des rimes maſculines ou féminines. Le I. Acte de Cléopatre eſt en vers Alexandrins, & tous féminins. Le II. même meſure de vers, mais mêlés de maſculins & de féminins. Les III, IV, & V. tantôt vers de dix ſyllabes, & tantôt de douze, avec mêmes défauts : il n'y a que les Chœurs qui ſont à rimes croiſées, & rimés exactement. Il y a apparence que les Poëtes qui ſuivirent Jodelle dans le même genre, connurent cette défectuoſité, car ils n'y tomberent preſque pas. Paſquier nous apprend pourquoi les Tragédies de Jodelle furent ainſi verſifiées. » Il a ſuivi l'exemple de Marot, qui dans » les Poëmes qu'il eſtimoit ne devoir pas » eſtre chantez, comme » Epiſtres, Elégies, Dialogues, Paſtoralles, ne » garda jamais l'ordre » de la rime maſculine, » & féminine, mais » ſeulement dans ſes » chanſons & Pſeaumes. » Jodelle, à la maniere » des anciens Poëtes » François, n'a que ra» rement eu égard à cet » ordre de rimes. Mais » dans tous les chœurs, » qu'il eſtimoit devoir » eſtre chantés, par de » jeunes gars, ou filles, » il l'a ſcrupuleuſement » obſervé. *Paſquier, Liv. VII. Chap. VI.*

Icy

Icy ſont deux Amans, qui heureux en leur vie, 1552.
D'heur, d'honneur, de lieſſe ont leur ame aſſouvie:
Mais enfin tel malheur on les vit encourir,
Que le bonheur des deux fut de bientoſt mourir.

Et elle continue ainſi.

Recoy, recoy moy donc, avant que Céſar parte,
Que pluſtoſt mon eſprit, que mon honneur s'eſcarte:
Car entre tout le mal, peine, douleur, encombre,
Souſpirs, regrets, ſoucis que j'ay ſoufferts ſans nombre,
J'eſtime le plus grief ce bien petit de temps,
Que de toy, ô Antoine, eſloigner je me ſens.

1552.

EUGENE
OU
LA RENCONTRE,(a)

Comédie d'Etienne Jodelle.

CEtte Comédie, comme on le vient de dire, fut repréſentée après la Tragédie de Cléopatre devant le Roy

(a) Les Auteurs de Catalogues de piéces de Théatre ont toujours attribué à Jodelle deux Comédies, *Eugene*, & *la Rencontre*; fondez, apparement ſur un paſſage de Paſquier, dont voici les termes. « Quant » à la Comédie & Tragédie, nous en devons » le premier plan à Eſtienne Jodelle. Il fit » deux Tragédies, la *Cléopatre* & la *Didon*, » deux Comédies, la *Rencontre*, & l'*Eugene*. » La rencontre ainſi appellée, parce qu'au » gros de la meſlée, tous » les perſonnages s'étoient trouvez peſle & » meſle caſuellément » dans une maiſon; fu» ſeau qui fut fort bien » par lui demeſlé par la » cloſture du jeu. » Tout ce qui regarde cette prétendue Comédie de la *Rencontre*, n'eſt qu'une faute de mémoire de Paſquier. Si Jodelle avoit compoſé cette piéce, La Motte qui raſſembla ſes Ouvrages après ſa mort, & qui donne un éloge de cet Auteur, à la tête de l'édition, n'auroit pas manqué d'en parler. Ainſi il eſt certain que la Comédie fut intitulée: *Eugene*, ou *la Rencontre*.

Henri II. Elle eſt en vers de huit ſyllabes.

La qualité d'Hiſtorien nous oblige d'étendre un peu cet Extrait, qui ſert à caractériſer le genre Comique dès ſa naiſſance, en faiſant voir la différence ſenſible de ce Poëme comparé avec ceux d'aujourd'hui, tant pour le fonds, que pour la forme, & combien le Théatre François s'eſt épuré depuis environ deux ſiécles. 1552.

Eugene, riche Abbé Commendataire, ouvre le premier Acte, par l'aveu qu'il fait à Meſſire Jean ſon Chapelain, du deſſein qu'il a formé pour vivre heureux, qui eſt d'oublier le paſſé, & ne s'occuper que du bien, & du plaiſir préſent. Après quelques traits ſatyriques, il ajoute qu'il vient de donner en mariage la jeune Alix à un bon lourdaut nommé Guillaume, avec trois cens écus de dot: mais qu'il craint que Guillaume, tout bête qu'il eſt, ne devienne jaloux, ou qu'Alix ne lui manque de fidélité, & quittant ſon Chapelain, il le prie d'apporter tous ſes ſoins pour prévenir l'un & l'autre de ces inconvéniens. Meſſire Jean dans un monologue ſe moque de la folie d'Eugene, & ſe détermine néanmoins à le ſervir de ſon mieux; dans la vûe d'ob-

1552. tenir de lui quelque Bénéfice, pour prix de ſes peines. Autre monologue du bon Guillaume, où il exalte les prétendues vertus de la femme que Dieu lui a donné, & qu'il regarde comme l'exemple de ſon Sexe. Alix arrive, & dans un *à parte*, ſe rit de la ſotte crédulité de cet époux, avec lequel elle cauſe enſuite d'une façon très-cordiale, en apparence. Meſſire Jean vient enſuite leur faire une viſite, pour les intérêts de ſon Maître.

Le ſecond Acte commence par Florimond, ancien Amant d'Alix, qui de retour de l'Armée, s'entretient ſeul de réflexions ſur la folie des Militaires, qui auſſitôt qu'ils ſont revenus à Paris, engagent tout pour briller aux yeux de leurs Maîtreſſes. La ſeconde ſcene eſt une converſation entre le même Florimond, & Arnaut ſon Intrigant, à qui il donne ordre d'aller chez Alix, l'avertir de ſon retour. La troiſiéme eſt un monologue d'Helene, ſœur de l'Abbé Eugene; cette fille ayant par hazard apperçû Florimond, qui a été autrefois ſon Amant, & pour qui elle ſe ſent encore de l'inclination, raconte comment, rebuté de ſes rigueurs, il s'étoit laiſſé prendre aux filets de la co-

quette Alix, dont les charmes avoient également ſéduit Eugene. Ce dernier entre, & Helene lui apprend le retour inopiné de Florimond, ajoutant qu'il eſt homme à ſe venger de lui & d'Alix, pour l'avoir trahi pendant ſon abſence. 1552.

Dans la premiere Scene du troiſiéme Acte, Arnaut vient rendre compte à Florimond de la commiſſion qu'il lui a donnée: & dit qu'il a trouvé Alix mariée à un certain Guillaume, & qu'ils étoient à table avec Meſſire Jean, Chapelain de l'Abbé. A ces nouvelles Florimond entre en fureur, & jure de ſe venger. Scene ſeconde, Meſſire Jean vient trouver Eugene, & lui fait part de ce qui s'eſt paſſé dans l'entrevûe d'Arnaut, de Guillaume, d'Alix, & de lui. Les menaces de cet Intrigant jettent l'Abbé & ſa ſœur dans une telle épouvante, que ſans ſçavoir quel parti prendre, ils ſe retirent dans leur maiſon. Cependant Florimond accompagné d'Arnaut & d'un Laquais, entre chez Alix, l'accable de reproches ſur ſon infidélité, & en même-tems fait enlever tous les meubles qu'il lui avoit donné. Tout cela s'exécute en préſence de Guillaume, & de ſa femme, qui

n'oſent preſque ouvrir la bouche, tant
1552. ils ſont effrayés.

Guillaume ouvre le quatriéme Acte, déplorant ſon malheur, & celui de ſa femme, qu'il croit toujours fort vertueuſe, malgré l'aveu du contraire; aveu que Florimond l'a forcé de faire en ſa préſence. Arrive Eugene, à qui Guillaume fait part de ſon infortune. Son récit eſt interrompu, par Matthieu, Créancier de ce mari affligé, qui vient lui demander le payement de ce qu'il lui doit, & le menace, à faute d'y ſatisfaire, de le faire mettre en priſon. La troiſiéme Scene ſe paſſe entre Florimond & Arnaut. Le premier ne ſe promet pas moins que d'aſſommer Eugene, cauſe du changement d'Alix. Scene quatriéme, l'Abbé & ſon Chapelain cherchent des moyens pour ſe délivrer des fureurs de Florimond, & mettre Alix en ſûreté.

Le premier de ces moyens, comme on le voit dans la premiere Scene du cinquiéme Acte, eſt qu'Hélene doit renouer avec Florimond ſon ancien Amant, & l'amener au point de pardonner, en ſa conſidération, à l'Abbé l'injure qu'il en a reçûe. L'autre eſt de donner à Matthieu, Créancier de

Guillaume, un Bénéfice pour éteindre sa dette. Dans la seconde Scene, Hélene se rend aux instances de son frere, & du Chapelain, & consent à rendre Florimond heureux. Quoique cela se fasse sans violence de la part d'Hélene, l'Abbé ne l'en remercie pas moins, & charmé du bon train que prend l'affaire, envoye sur le champ son Chapelain instruire Florimond du bonheur qui l'attend, & le conjurer d'être de ses amis. Il le fait aussi prier de renvoyer à la pauvre Alix tout ce qu'il lui a enlevé, & d'ajouter à cette grace, celle de lui faire l'honneur de venir souper chez lui. Dans la troisiéme Scene, l'Abbé Eugene s'arrange, comme on vient de le dire, avec le Créancier de Guillaume, & au comble de sa joie, exagere à ce pauvre mari toutes les obligations qu'il lui a, & de quels embarras il vient de le tirer, tant en acquittant sa dette, qu'en lui faisant restituer ses meubles, & réconciliant sa femme avec Florimond. Guillaume lui en marque sa reconnoissance les larmes aux yeux, & Eugene saisit cet instant favorable pour convenir, une bonne fois, de quelle façon il veut en user dans la suite, tant à son égard, 1552.

qu'à celui d'Alix, & pour prévenir
1552. tous ſoupçons. Le bon mari proteſte qu'il ſe conformera à ſes volontés, & qu'il a reçû trop de bien de lui, pour s'aviſer d'être jaloux. Florimond, à qui Meſſire Jean vient d'annoncer qu'Hélene lui redonne ſon cœur, épanche avec Arnaut ſon confident toute la joie que lui cauſe cette nouvelle. Dans la cinquiéme & derniere Scene, il donne la main à Hélene, Alix fait ſa paix, & jure à ſon bienfacteur Eugene une vive reconnoiſſance, & toute la Compagnie, fort contente de ſon ſort, entre dans la maiſon de l'Abbé pour ſe mettre à table.

1552.

DIDON, SE SACRIFIANT,

Tragédie d'Etienne Jodelle.

IL eſt aſſez difficile de fixer une date à cette Tragédie ; mais nous conjecturons qu'elle parut la même année que les précédentes, par la facilité que Jodelle avoit dans la compoſition de ſes Ouvrages. (*a*)

La Tragédie de Didon eſt diviſée en cinq Actes, de même que celle de Cléopatre. La piéce ouvre par Achate, qui fait part à Aſcagne & à Palinure de l'ordre qu'il vient de recevoir d'Enée,

(*a*) « Nous ne pouvons céler aux Lecteurs une choſe quaſi incroyable, c'eſt que tout ce que l'on verra compoſé par Jodelle, n'a jamais eſté fait que promptement, ſans eſtude & ſans labeur. Et pouvons-nous, avec pluſieurs perſonnages, de ce temps teſmoigner que la plus longue & difficile Tragédie, ou Comédie, ne l'a jamais occupé à la compoſer & eſcrire, plus de dix matinées : meſme la Comédie d'Eugene, fut faicte en quatre matinées. » Préface de la Motte, à la tête des Poëſies d'Etienne Jodelle.

de préparer toutes choſes pour mettre
1552. ſa flotte à la voile, & d'abandonner le ſéjour de Carthage, où l'amour de Didon le retient depuis aſſez long-tems. Les vaiſſeaux prêts, Enée, pour obéir aux ordres des Dieux, qui l'appellent au *Latium*, s'embarque avec les ſiens, perd bientôt de vûe les côtes de Carthage, & laiſſe Didon dans une affliction que rien ne peut égaler. Enfin cette malheureuſe Princeſſe ſuccombe à ſa douleur, & ne pouvant ſurvivre à la perte de ſon Amant, elle ſe frape d'un poignard, & ſe jette dans un bucher ardent, qu'elle a fait préparer à deſſein, dans l'intérieur de ſon Palais.

1553.

MEDEE,

Tragédie de Jean de la Péruſe.

NOus plaçons cette Tragédie en 1553. ou 1554. attendu que la Péruſe mourut en 1555. comme le dit formellement la Croix du Maine dans ſa Biblioth. Franç. page 256. Paſquier en parle comme d'une piéce qui ſuivit de près celle de Jodelle (*a*). Nous ne

(*a*) « Je ne vois point » qu'après luy (Jodelle) » beaucoup de perſonnes » ayent embraſſé la Co» médie. Jean de Baïf » en fit une ſous le nom » de *Trailebrus*, qui eſt » entre ſes Poëmes; & » la Péruſe une Tragé» die intitulée *Medée*, » qui n'eſtoit pas trop » deſcouſuë, & toutef» fois par malheur, elle » n'a eſté accompagnée » de la faveur qu'elle » méritoit. » A l'égard de *Sœvole de Sainte Marthe*, qu'on met dans un certain Catalogue, *comme ayant achevé la Tragédie de Jodelle*, on s'eſt trompé bien lourdement : Voicy ce qu'en dit la Croix du Maine. « Jean » de la Péruſe né à Au» goulême, l'un des » premiers Tragiques de » ſon temps : il a com» poſé cette docte Tra» gédie de Médée, la» quelle a eſté revûë, & » corrigée par Sévole » de ſainte Marthe, » Gentilhomme de Lo» dun en Poitou, lequel » le fit imprimer après » la mort de la Péruſe » l'an 1555. à Poitiers, » chez les Mettiers & » Bouchets, freres. » Or revoir & corriger un Ouvrage, n'eſt pas l'achever.

donnerons point d'extrait de cette Tra-
1553. gédie, d'autant qu'elle n'eſt qu'une traduction de la Médée de Sénéque. Nous remarquerons ſeulement que les vers de cette Tragédie ſont à rimes plates, maſculines, & féminines; régle qui a été ſuivie inviolablement par tous les autres Poëtes Tragiques & Comiques.

LA PERUSE.

LA PERUSE.

JEAN DE LA PÉRUSE, de la Ville d'Angoulême, n'eſt connu que par ce qu'en diſent la Croix du Maine, (a) & Paſquier (1), qui nous apprennent qu'il joua un Rollet dans la Tragédie de Cléopatre, & un autre dans la Comédie d'Eugene. Il ajoute que la Péruſe fit la Tragédie de MÉDÉE, « qui n'eſtoit » pas trop deſcouſuë, & toutesfois, par » malheur, elle n'a eſté accompagnée » de la faveur qu'elle méritoit. » La

Paſquier, Liv. VII. Chap. VI.

(a) Voyez la Croix du Maine, page 256. de ſa Bibliothéque Françoiſe. Du Verdier s'eſt trompé en diſant que la Peruſe étoit né à Poitiers: peut-être l'a-t'il cru ainſi, à cauſe que ſa Tragédie y fut imprimée, & que cet Auteur ne s'eſt gueres donné le ſoin d'approfondir la vérité des faits.

Du Verdier Vauprivaz, pag. 719. de ſa Biblioth. Françoiſe.

Périſe mourut en 1554. ou au plus tard en 1555.

AGAMEMNON, 1556.

Tragédie de Charles Toutain. (a)

COmme cette piéce n'eſt, ſuivant la coutume de pluſieurs Auteurs du tems, qu'une mauvaiſe imitation de celle de Sénéque, & qu'elle n'a d'autre mérite que ſon ancienneté & ſa rareté, nous nous contenterons de quelques paſſages propres à donner une juſte idée de l'Ouvrage & de l'Auteur, qui malgré ce qu'on vient de dire, a eu aſſez d'amour propre, pour

(a) CHARLES TOUTAIN, ou TOUSTAIN, Sieur de la Murie, naquit à Falaiſe, Ville de la Baſſe-Normandie, où il exerça la charge de Lieutenant général de cette Vicomté. Comme il étoit très-attaché à Meſſire Gabriel le Veneur, Evêque d'Evreux, il lui dédia ſa Tragédie d'AGAMEMNON, qui parut en 1556. Voici comment il termine ſon Epître Dédicatoire : « Ce qui m'a » donné meilleure hardieſſe de vous dédier » ces vers, outre l'eſtime » grande de voſtre mal- » ſon de Carrouges, des » environs de laquelle, » Monſeigneur, il vous » plaira me reconnoiſtre » le plus humble, &c. » Voyez du Verdier Vauprivaz, pag. 159. de ſa Biblioth. Françoiſe.

croire ſervir un jour de modéle à la
1556. poſtérité. (a)

Acte II. Scene I. La Nourrice de Clytemneſtre, tâche à diſſuader cette Reine de l'horrible aſſaſſinat qu'elle médite contre ſon mari.

NOURRICE.

Modere cet ardeur, & toy-même t'arrête.
Voy que grand eſt le cas que ton audace apprête ?

.....

Tu vois cil traitrement, ô folle, racueillir,
Qu'oncq qu'Achille ne peut par armes aſſaillir,
Combien que refrongné ſa main il eut armée:
Non le meilleur Ajax, dont l'ame ſupprimée
De rage & de fureur ſa mort précipitoit :
Non Hector ſeul qui Grecs & guerres arrêtoit ;
Non l'Archer-ſur Paris, & Memnon l'Ethiope,
Non Zanthe débordé par la Pergame trope,

(a) « Si je n'ay penſé » pouvoir du tout ſatiſ- » faire, au moins comme » marchant des pre » miers, j'eſtime met- » tre (les Savans) en ſi » bon appétit, qu'après » pluſieurs autres par di- » vers bons eſprits quel- » quefois publiées, ils » pourront retenir en- » core de ce premier » Mets quelque gouſt, » non du tout indigne » de leur avoir autrefois » eſté préſenté le pre- » mier, &c. » *Tournay, Epître Dédicatoire à Monſeigneur l'Evêque d'Evreux.*

Non Simois roulant ſon eau rouge de ſang,
Non Cigne le ségéale à Neptun le fils blanc;
Non l'enfance de Troie à Rheſe obéiſſante,
Ni des fléches, & d'arc l'Amazone effroiante, &c.

Après la mort d'Agamemnon, Electre ſauve Oreſte ſon jeune frere. Clytemneſtre l'ayant appris, ſe répand en injure contre elle.

CLYTEMNESTRE.

Malheureuſe chiontée, à tes meilleurs parens
Folle g..... ennemie, à quels propos aux rens (1)
Des hommes t'es-tu, vierge, en public expoſée?

(1) Au rang.

ELECTRE.

J'ay chaſte la maiſon d'une p..... laiſſée.

CLYTEMNESTRE.

Qui te croira pudique?

ELECTRE.

Engendrée de toy!

CLYTEMNESTRE.

Aviſe de parler plus ſagement à moy.

ELECTRE.

L'ai-je de toy appris? &c.

L'Auteur, qui comme on vient de le dire, a cherché à ſe donner pour

modéle, nous préſente ici celui des vers
1556. de ſeize pieds, qu'il a placé ſpirituellement dans la bouche de Caſſandre qui prophétiſe, ſans ſçavoir ce qu'elle dit.

CASSANDRE.

Voicy les noires Sœurs qui ont leurs foëts ſanglans forcenés;
Elles rouent en leur gauche main un à demi-brulé flambeau,
(1) Viſage. Leur vis (1) étincelle inhumain : leurs flancs ſont ſerrez d'un bandeau
De noires flames tout rouſſi ; & des nuits les fraïeurs murmurent :
Des Geans corporeux auſſi les terreux oſſemens emmurent
D'iceux les palus entourés ; & voicy le laſſé Vieillard
Sur les bords des flots conjurés, qui ne ſuit le branle raillard
De l'eau, toute ſoit oubliant fâché des malheurtés futures ;
(2) Le Troyen. Dardain (2) ſe gaudit, en riant, joïeux de telles avantures.

LES FEMMES SALLÉES (a).

1558.

FARCE ANONYME,

En un Acte, & en Vers.

CEtte Farce qui eſt imprimée en caracteres Gotiques, nous a ſemblé être du nombre de celles que les Enfans ſans ſoucy jouoient ſur les échaffaux en certains endroits de la Ville de Paris.

Marceau qui a épouſé une femme, qu'il trouve trop douce, en porte ſa plainte à ſon ami Julien, qui ſe trouve dans le même cas. Ces Epoux cher-

(a) Quoique nous ayons cru devoir donner à cette Farce le titre des *Femmes ſallées*, comme celui qui nous a paru y convenir, cependant le titre qui eſt à la premiere page porte ſimplement « Discours » Facécieux des Hommés » qui font ſaller leurs » femmes à cauſe qu'elles ſont trop douces, » lequel jeu ſe joue à cinq » perſonnages. A Rouen, » chez Abraham Couſteller, Libraire, tenant » ſa boutique près la » Grand'Porte du Palais, » au ſacrifice d'Abraham. »

1558. chent un moyen pour corriger ce deffaut.

MARCEAU.

Tout de ce pas nous en irons
A Maiſtre Macé, lequel eſt
Grand Philoſophe, s'il luy plaiſt,
Aigres les fera toutes deux.

Julien applaudit au Conſeil, & ſort avec Marceau. Arrive Maître Macé, qui dans un court monologue, dit que toute ſa magie conſiſte à tromper les dupes qui s'addreſſent à luy, & que par ce moyen

Il a force argent amaſſé.

Marceau & Julien viennent expoſer à Maître Macé le chagrin qu'ils ont d'avoir des femmes trop douces.

Mᵉ MACÉ.

Il les faut ſaller ſeulement.

JULIEN.

Saller? Que dictes-vous? Comment
Seroient-elles aigres à ce point?

Mᵉ MACÉ.

Qui leur bailleroit ſel à point,
On les amanderoit vrayment.

Sçavez-vous par certainement
Que quand les vivres sont trop doux,
Soit en chair, potage, ou choux;
Il les faut saller bravement.

MARCEAU.

Or ça, les sçauriez-vous saller,
Qui bon argent vous donneroit?

Me MACÉ.

Amenez-les moy, amenez.

Les deux maris donnent une pistole à Maître Macé, & vont chercher leurs femmes; & après les avoir présentées au Docteur, ils les laissent avec lui. Maître Macé, après s'être mocqué de Marceau & de Julien, conseille à leurs femmes de n'être plus si douces avec eux, & de se rendre les maîtresses. Les femmes promettent de suivre son avis.

MARCEAU.

Voicy ta femme, avec la mienne
Qui reviennent drues, & saines.

GILLETTE, *femme de Marceau.*

Sont vos fortes fièvres quartaines,

1558. Vilains & gaudiſſeurs infames :
Faites-vous donc ſaller vos femmes
Pour acquérir un deshonneur.

FRANÇOISE, *femme de Julien.*

Malheureux ! eſtes-vous ſans cœur ?
Eſtes-vous ſans entendement,
De nous bailler vilainement
Comme des trippes à ſaller.

Gillette & Françoiſe battent leurs maris, & s'en vont en les menaçant de recommencer de tems en tems.

MARCEAU.

Je ſuis de ce coup mal content.
Le Diable emporte le ſallage.

Marceau & Julien courent chez le Docteur Macé, & lui rendent compte de l'effet de ſon remede, & en demandent un autre.

MACÉ.

Les douces je ſçai bien ſaller,
Mais touchant de deſſaller point.

MARCEAU.

Le Diable vous en fit meſler.

JULIEN.

Nous voici donc en piteux point.

Or bien, il nous faut endurer,
Sans aucunement murmurer.
Ainſi celui ne ſe contente
D'une femme douce & plaiſante,
Qui faict un honneſte devoir,
Mérite (comme vous avez peu voir)
D'en avoir une fort faſcheuſe,
Mal plaiſante, & mal gracieuſe:
Et vous en veuille ſouvenir.
Adieu, juſqu'au revenir.

1558.

1558. # LA TRESORIERE, (a) COMÉDIE

Par JACQUES GRÉVIN.

« Miſe en jeu à Paris au College de » Beauvais, après la Satyre qu'on

(a) Grevin dans la Préface de ſon Théatre, qui contient deux Comédies, & une Tragédie, après avoir parlé ſur ces Piéces, ajoute, « Je me contente de donner aux François la Comédie en telle pureté qu'anciennement l'ont baillé Ariſtophane aux Grecs, Plaute & Térence aux Romains, car je me ſuis propoſé touſiours en écrivant ce Poëme, ainſi qu'ont pu appercevoir ceux qui ont vu LA MAUBERTINE premiere Comédie que je mis en jeu, & que j'avois bien délibéré de donner, ſi elle ne m'euſt eſté dérobée ». *La Tréſoriere* reſſemble ſi fort à la *Maubertine* que Grevin annonce comme une Piéce dérobée, que nous ſommes tentés de croire que c'eſt la même, ſous deux Titres. Voici ſur quoi nous fondons notre conjecture. A la fin de l'Avant Jeu de *la Tréſoriere* on trouve ceci.

Or ſachez qu'en tout ce diſcours,
Nous repréſentons les Amours,
Et la fineſſe coutumiere
D'une gentille Tréſoriere
Dont le meſtier eſt deſcouvert,
Non loin de la Place Maubert.

Voilà donc le principal perſonnage de la Piéce qui eſt de la Place Maubert. Ne doutons point que Grévin fit la *Maubertine*, qu'il la perdit ;

» appelle communément les Veaulx, 1558.
» (*a*) le 5 Février 1558. »

mais qu'aidé de ſa mémoire, & de ſes brouillons, il la refit : & en y changeant quelque choſe, il eut la vanité de donner cette Comédie pour nouvelle. Cette fineſſe a depuis été renouvellée par bien des Auteurs.

(*a*) La Satyre qu'on appelloit communément *Les Veaulx*, étoit ſans doute plus ancienne que la Comédie de Grevin. C'étoit une eſpece de Prologue, pour amuſer les ſpectateurs les plus impatiens, pendant que les Acteurs s'habilloient pour jouer leurs rolles. Il nous reſte un morceau de ce genre, qui eſt à la tête des *Corrivaux*, Comédie de Pierre Troterel, ſieur d'Ayos, qui mérite d'avoir place ici. *Un Prologueur* vient ſur le Théatre, & après quelques complimens qu'il fait à l'Aſſemblée, un Acteur caché derriere une tapiſſerie, l'interrompt en diſant :

LE CACHÉ.

Vrayment vous dites vray, Capitaine l'Oiſon.

LE PROLOGUEUR.

Oh ! qu'entens-je morbleu ! Qu'eſt-ce qui m'injurie ?
Si je monte une fois en ma haute furie,
Que Diable ! j'en harray qui ſont *les Veaulx* céans.

LE CACHÉ.

J'en tremble comme un four : Qu'il ſera du ſiens,
Si quelqu'un d'entre vous luy porte de la paille.

LE PROLOGUEUR.

O Corbleu ! c'eſt trop fait, il faut que je l'aſſaille.
Demeurez-là, Meſſieurs, je vais le teſtonner.
Cecy me fait vrayment grandement eſtonner :
Je l'ay cherché par-tout, allant de place en place ;
Et ſi pas-là corbleu ! je n'ai ſçû voir ſa face ;
Je croy pour le certain, que c'eſt quelque Démon
Qui vient pour nous tenter.

LE CACHÉ.

O mon amy, c'eſt mon.

LE PROLOGUEUR.

Eſcoutez : oyez-vous comme il rumine encore ?

LE CACHÉ.

Eſcoutez, oyez-vous cette groſſe pécore ?

GRE'VIN.

GRÉVIN.

JACQUES GRÉVIN, né à Clermont en Beauvoiſis vers l'an 1540: dès l'âge de quinze ans Amant de Nicole Eſtienne, fille de Charles Eſtienne, Médecin; il fit pour cette Belle beaucoup de Poëſies galantes qu'on trouve imprimées, ſous le titre de l'*Olympe*, Paris 1561. Mais comme le plus fidéle, n'eſt pas toujours le plus heureux, Grévin eut le chagrin de voir ſa Maîtreſſe mariée à Jean Liébaut, Médecin, Auteur de la Maiſon Ruſtique. Gré-

---

LE PROLOGUEUR.

Pécore! par la mort, tu mens, il n'en eſt rien,
Je ſuis brave & galant, & fort homme de bien.

LE CACHE'.

Il faut donc te bruſler pour avoir de ta cendre.

LE PROLOGUEUR.

Bruſler! digne morbeuf! je ne vais pas attendre;
Je vais bien faire Gille, ô c'eſt un gobelin.

LE CACHE'.

Ma foy, vous dites vray, mon pauvre Jobelin.

LE PROLOGUEUR *regarde derriére la Tapiſſerie.*

Beſtes! Meſſieurs, adieu. D'icy je me retire,
De peur qu'attendant trop, il ne m'advienne pire.
Vert & bleu, quel fillaut! je le viens d'aviſer,
Et par ma foy ſes dents il faiſoit eſguiſer.
O digne vertubleu! quelle vilaine beſte!
Elle a comme un Cocu, des cornes à la teſte.

vint

vin en fut ſans doute fâché, mais ſon goût pour la Poëſie Françoiſe ne l'abandonna pas, au contraire il s'y attacha encore plus fortement, & travailla dans le genre Dramatique. LA TRÉSORIERE, Comédie qui parut en public en 1558 : LA MORT DE CÉSAR Tragédie, & LES ESBAHIS, Comédie, Piéces repréſentées le même jour en 1560 en ſont une preuve convainquante : & l'on peut dire qu'il effaça les Auteurs qui l'avoient précédé. Huit ou dix Poëtes comme lui auroient mis le Théatre François ſur un pied aſſez paſſable. La Verſification de Grévin eſt coulante, ſur-tout dans ſes deux Comédies : & ſes plans ſont aſſez bien faits. Ronſard chantre banal de tous les beaux eſprits de ſon tems, lui addreſſa les Vers que voici. 1558.

Et toy, Grevin, après, toy, mon Grévin, encor,
Qui dore ton menton d'un petit creſpe d'or,
A qui vingt-deux ans n'ont pas clos les années,
Tu nous as toutesfois les Muſes amenées,
Et nous as ſurmontez, qui ſommes jà Griſons,
Et qui penſions avoir Phœbus en nos maiſons.

1558. Amour premierement te bleſſa la poitrine
Du dard venant des yeux d'une beauté divine,
Qu'en mille beaux papiers tu as chanté, afin
Qu'une ſi belle ardeur ne prenne jamais fin.
Puis tu voulus ſçavoir des herbes la nature(*a*),
Tu te fis Médecin, & d'une ardente cure
Doublement agité, tu appris les meſtiers
D'Apollon que j'eſtime, & te ſuit volontiers
Afin qu'en noſtre France, un ſeul Grévin aſſemble
La docte Médecine, & les Vers tout enſemble. (*b*)

Grévin mourut à Turin le 5 Novembre 1570. n'ayant pas encore trente

(*a*) « Les Oeuvres de » Nicandre, Poëte Grec, » contenant ſes Theria- » ques, & Alexiphar- » maques, traduites en » Vers françois, par Jac- » ques Grévin, Anvers » 1588. Chriſtophe Plan- » tin, in-4°. » Du Ver- » dier, Biblioth. Fran- » çoiſe, pag. 604.

(*b*) Il le faut avouer, Grévin étoit né avec un génie ſupérieur, avant vingt-deux ans, il avoit non-ſeulement fait ſes cours de Medecine, mais même il s'étoit fait recevoir Médecin, & en cette qualité, il avoit acquis une ſi haute réputation, que la Ducheſſe de Savoye ayant eu occaſion de le connoître, fut ſi charmée de ſon eſprit & de ſon ſçavoir, qu'elle l'emmena avec elle à Turin, auſſi bien que ſa femme, & ſe ſervit toujours de lui, non ſeulement en qualité de Medecin, mais auſſi en celle de conſeiller dans les affaires les plus importantes. Auſſi ſe plaignit-elle, après la mort de Grévin, qu'elle avoit perdu en même tems ſon Médecin pour les maladies du corps, & ſon conſolateur pour les maladies de l'eſprit.

ans. Il étoit allé en cette Ville en qualité de Médecin de Marguerite de France, épouſe d'Emanuël Philibert Duc de Savoye, qui le regretta beaucoup, & lui fit faire de magnifiques funérailles. Grévin étoit marié ; il laiſſa une fille, dont la Ducheſſe de Savoye prit ſoin, auſſi bien que de la Mere. 1558.

Paſſons préſentement à l'Extrait de ſa Comédie de la *Tréſoriere.*

Conſtance, femme du Tréſorier Richard, eſt une Coquette fieffée, qui a deux Amans, un Protonotaire, & un Gentilhomme nommé Louis, qui lui font des préſens conſidérables; mais par malheur pour elle, ayant fait entrer le Protonotaire dans ſa maiſon, pendant l'abſence de ſon mari, Richard le Valet du Gentilhomme en avertit ſon Maître qui dans l'inſtant aidé de ce Valet, & d'un autre Domeſtique, enfonce la porte, & ſurprend ſon infidelle avec le Protonotaire. Le Mari arrive, qui reſte fort étonné du fracas qu'on a fait dans ſa maiſon ; Louis lui en apprend le ſujet, & ſe fait rendre l'argent qu'il a donné à ſa femme. La Comédie eſt terminée par la réconciliation du Tréſorier, & de Conſtance. Cette derniere ſe promettant bien de

prendre à l'avenir un peu mieux ſes précautions.

1558.

S. GELAIS.

MELLIN DE SAINT GELAIS.

MELLIN DE S. GELAIS, né au mois d'Avril 1491. étoit fils d'Octavien de S. Gelais, Evêque d'Angoulême. S. Gelais fit ſes études à Paris, & à l'âge de vingt ans, il paſſa en Italie, où il s'attacha à la Juriſprudence. Dégouté de cette étude, il ſuivit la Philoſophie, & enſuite l'Aſtrologie. De retour en France, il excella dans la Poëſie Françoiſe, & devint le plus digne rival de Marot. Le Roy François I. qui connut ſon mérite, le chargea du ſoin de ſa Bibliothéque de Fontainebleau, emploi qui lui fut continué par Henry II. S. Gelais mourut d'une fiévre continue, au mois d'Octobre 1558.(a) âgé de ſoixante & ſept ans huit mois

(a) « Melin, ou Mer-
» lin de S. Gelays, natif
» d'Angouleſme, Abbé
» de Reclus, Aulmoſ-
» nier de Monſeigneur le
» Dauphin de France,
» l'an 1525. (c'étoit
» François Dauphin qui

& quinze jours, & fut enterré à saint Thomas du Louvre. S. Gelais étoit d'une fort foible complexion. L'Auteur dont nous empruntons les faits de son Histoire, ajoute, qu'il étoit d'une taille médiocre, & assez maigre, les cheveux cendrés, le front ouvert, le sourcil un peu élevé, les yeux d'un bleu foncé, & la bouche moyennement grande. S. Gelais étoit naturellement éloquent, mais son inclination portée à la raillerie, un peu trop libre, lui fit beaucoup d'ennemis. C'est ce qui obligea Ronsard de dire de lui, en s'adressant au Ciel, dans un tems où il n'avoit pas encore recherché son amitié comme il fit depuis :

1558.

Thevet, vies des Hommes illustres.

Préserve-moy d'infamie,
De toute langue ennemie,
Et de tout esprit malin :
Et fais que devant mon Prince,
Désormais plus ne me pince
La tenaille de Melin.

Il paroît fort étonnant que Mellin de S. Gelais, à qui les Vers devoient coûter peu, ayant entrepris une Tragé-

» mourut à Tournon) » issu de la très-noble & » très-ancienne Maison » de S. Gelays en Aquitaine, &c. » La Croix du Maine, p. 321.

die, l'ait compoſée en Proſe. 1559. Nous parlons de SOPHONISBE qui fut repréſentée à Blois en 1559. devant le Roy Henry II. & qui n'entre dans notre Hiſtoire que par cette ſeule raiſon. Ce fut ſon ami *François Habert*, connu ſous le nom du *Banni de Lieſſe*, poſſeſſeur de cet Ouvrage, qui prit ſoin de ſa repréſentation (*a*).

(*a*) La Tragédie de *Sophonisbe* ſe trouve imprimée à la ſuite de celle du *Monarque* de *François Habert* : de ſorte que bien des gens croyent cette premiere de l'Auteur du Monarque. Cependant en liſant le titre de Sophoniſbe, & l'avis qui eſt à la fin, on apprend tout le contraire, il nous paroît néceſſaire de tranſcrire ici ce renſeignement.

« SOPHONISBA.

» Tragédie très-excellente, tant par l'argument, que pour le poli langage, & graves ſentences dont elle eſt ornée : repréſentée & prononcée devant le Roy en ſa ville de Blois en 1559. »

Au revers de ce titre, » *Gilles Corrozet* » *au Lecteur.*

» Il n'eſt beſoin, Lecteur, que je te recommande beaucoup le petit Oeuvre préſent, parce que l'autorité, ſçavoir, nobleſſe, & expérience, de ceux qui l'ont miſe en françois, & avec grande pompe, & digne appareil, ont repréſenté les mêmes perſonnages de la Tragédie devant la Majeſté Royale, en ſa ville de Blois, ſont très-ſuffiſans témoignages de la beauté, & élégance de la matiere. »

Enſuite on trouve l'avis ſuivant.

» Interméde ſignifie » pauſe, à la maniere » françoiſe, & Scene ſelon les Latins. »

A la fin de Sophoniſba.

» Sois averti, Lecteur, » qu'en imprimant la » préſente Tragédie, nous » avons été faits certains

SOPHONISBA. 155

TRAGE'DIE

De MELLIN DE S. GELAIS,

Repréſentée devant le Roy Henry II. à Blois en 1559.

CEtte Tragédie eſt en proſe, excepté les Chœurs qui ſont en Vers. Elle n'a été repréſentée qu'après la mort de l'Auteur; ce fut, comme je le viens de dire, ſon ami François Habert, à qui S. Gelais l'avoit confiée en Manuſcrit, qui prit ſoin de ſa repréſentation. Voilà la premiere Tragédie en proſe; c'eſt à quoi beaucoup de perſonnes n'ont pas penſé, pendant la diſpute de M. De la Motte, & de ſes Adverſaires.

» que feu Mellin de S. » Gelais a été le princi- » pal Auteur, duquel » n'eſt beſoin d'écrire les » louanges. Au reſte que » toute la Tragédie eſt en » Proſe, excepté les Cho- » rus, ou aſſemblées de » Dames qui parlent en » Vers de pluſieurs gen- » res. »

1560.

LA MORT DE CESAR, (a)

Tragédie de Jacques Grévin.

Miſe en jeu au College de Beauvais à Paris, le 16 Fevrier 1560.

LE ſujet de cette Piece eſt trop connu pour en donner un Extrait. Il ſuffira d'en rapporter quelques paſſages comme un eſſai de la verſification de Grévin.

Brutus ſe propoſe de rendre la liberté à ſa Patrie, en lui ſacrifiant Céſar.

BRUTE.

Et quand on parlera de Céſar & de Rome,
Qu'on ſe ſouvienne auſſi qu'il a eſté un homme,
Un Brute le vengeur de toute cruauté,
Qui aura d'un ſeul coup gagné la liberté.

(a) Dans la Préface qui précede cette Tragédie, Grévin dit que lorſqu'il publia cette Piece, bien des gens crurent qu'il l'avoit priſe du Latin de celle de Muret, mais qu'ils reconnurent bientôt, en conférant les deux Pieces que cela étoit faux.

Quand on dira, Céſar fut maiſtre de l'Empire, 1560.

Quon die quant & quant, Brute le ſçut occire.

Quand on dira Céſar fut premier Empereur,

Qu'on diſe quant & quant, Brute en fut le Vengeur.

Calpurnie, femme de Céſar, agitée par un ſonge qui l'effraye au ſujet de ſon mari, envie le ſort des perſonnes qui vivent dans un état borné.

CALPURNIE.

Heureux, & plus heureux l'homme qui eſt content

D'un petit bien acquis, & qui n'en veut qu'autant

Que ſon train le requiert : las ! il vit à ſa table

Touſiours accompagné d'un repos deſirable ;

Il n'a ſoucy d'autruy, l'eſpoir des grands tréſors

Ne luy va martellant ni l'ame, ni le corps :

Il ſe rit des plus grands, & leur maux il écoute :

Il n'eſt craint de perſonne, & perſonne il ne doute.

1560. Il voit les grands Seigneurs, & contemplans de loing,
Il rit leur convoitiſe, & leurs maux, & leur ſoing.
Il rit des vains honneurs qu'ils bâtiſſent en teſte,
Dont les premiers de tous ils ſentent la tempeſte.
Si le Ciel murmurant les voit d'un mauvais œil,
Accablent d'un ſeul coup leur bien & leur orgueil.

LES ESBAHIS, = 1560.

COMÉDIE

DE JACQUES GRÉVIN.

Miſe en jeu au College de Beauvais à Paris, le 16 Février 1560. après la Tragédie de *Jules Céſar*, (a) & les Jeux Satyriques, appellez communément *Les Veaulx* (1).

UN vieux Marchand, nommé Joſſe, dont la femme s'eſt fait enlever par un Gentilhomme, devient amoureux de la Fille d'un autre Mar-

(1) Voyez ci-deſſus note (a) pag. 311. de la Tréſoriere.

(a) C'étoit alors la coutume de donner une Comédie en cinq Actes à la ſuite d'une Tragédie. Les *Esbahis* furent, comme on le voit, repreſentés après celle de *Céſar*. L'Enge e de Jodelle parut à la ſuite de ſa *Cléopatre*, & de ſa *Didon*. Une nouvelle preuve de ce que nous avançons, ſe tire des Vers ſuivans qui terminent le Prologue de la Comédie des *Déguiſez* de Jean Godard, repréſentée à la ſuite de ſa Tragédie de la *Franciade*.

LE PROLOGUE.

J'ay charge ſeulement de vous remercier
De voſtre attention, & de vous ſupplier
Que vous daigniez ouïr tantoſt la Comédie,
Comme vous avez fait déſia la Tragédie.

chand de ſes amis, & la lui demande
1560. en mariage; elle lui eſt accordée, & tout ſe prépare pour la nôce; mais cette jeune fille qui aime, & eſt aimée d'un Avocat, fait entrer ſon Amant dans ſa chambre, ſous les habits du bon-homme Joſſe. Girard, pere de la fille, qui croit que c'eſt ſon futur gendre, ne s'en fâche point: au contraire, ayant rencontré Joſſe, il le complimente ſur ſes galanteries. Joſſe ſoutient qu'il n'eſt point entré dans la maiſon de Girard, & ajoûte que c'eſt apparemment un tour qu'on prend pour lui faire épouſer une franche coquette. Girard n'eſt pas moins piqué du prétendu menſonge de Joſſe. Enfin la diſpute eſt pouſſée au point, que les deux Vieillards ſe mettent en devoir de ſe battre. Arrive un Italien nommé Meſſire Panthalone, & un Gentilhomme, qui tâchent à les ſéparer. Une femme, que la curioſité fait approcher des combattans, eſt reconnue par le Gentilhomme & par l'Italien pour la Maîtreſſe de l'un & de l'autre: mais cette ſurpriſe n'eſt rien en comparaiſon de

---

Car on a bien voulu, pour mieux vous contenter, | Deſſus cet eſchaffault icy repréſenter Ces deux Poemes-là, &c.

celle de Joſſe, qui retrouve ſa femme dans cette même perſonne, qui étant informée du ſujet de la querelle, veut arracher les yeux à ſon mari. Le bon Joſſe, quoiqu'il ſe ſoit apperçu de la familiarité avec laquelle le Gentilhomme & l'Italien ont abordé ſa femme, ne laiſſe pas de lui demander pardon. La fille de Girard & ſon Amant viennent avouer le tour qu'ils ont joué à Joſſe, & déclarent l'amour qu'ils ont l'un pour l'autre; de ſorte que Girard eſt obligé de conſentir à leur mariage. 1560.

LA SOLTANE, (a) 1560.

TRAGE'DIE

De Gabriel Bounyn.

LA Sultane Roſe (1) de concert avec le Viſir Ruſtan, prend des meſures pour faire périr Muſtapha, fils (1) Roxane.

(a) Quoiqu'on ne doive pas s'attendre à trouver beaucoup de régularité dans la plûpart des

de Solyman. Tu ſçais, dit la Sultane à ce Viſir, qu'indépendemment du crédit que j'ai ſur l'eſprit de l'Empereur, je puis faire agir les Démons par la force de mes charmes. 1560.

ROSE.

Là accourra Vulcan avec ſes Argoulets,
Ses poudreux Cabarins, qui à coups de boulets,
De moſquets affutez, plus viſte que le foudre,
Eſpouventablement l'emmenuis'ront en poudre.

Le Sultan ſéduit par ſes diſcours, croit Muſtapha coupable d'un complot

---

Poëmes dont nous parlons ici, cependant on peut dire que cette Piece eſt encore plus monſtrueuſe tant pour le Plan, que pour la Verſification, & les fautes de bon ſens. Les Turcs jurent ici par Jupiter, Toutan, & Souman, Divinités des anciens Payens, & des Sauvages du Nouveau Monde, auſſi bien que par Mahomet leur faux Prophête. Le ſeul mérite de Bounyn eſt d'avoir le premier préſenté un ſujet Turc ſur la Scene, & ſur un évenement arrivé de ſon tems; puiſque Solyman dont il y eſt parlé, n'eſt mort qu'en 1566. Au reſte, quoiqu'il ne l'ait fait imprimer qu'en 1561 Il eſt certain que cette Tragédie fut repréſentée au plus tard l'année précédente: le privilege qu'on lui en accorda le 12 Décembre 1560. en fait foi. On pourroit dire même, qu'elle étoit déja connue en 1554. & La Croix du Maine ſemble l'insinuer. Voyez cet Auteur, pag. 109. & Du Verdier pag. 419.

avec le Sophe, à la Cour duquel il eſt alors ; le mande, & ſans vouloir l'écouter, il ordonne à des muets de l'étrangler, ce qui s'exécute dans le moment, & en ſa préſence. 1560.

MUSTAPHA.

O meurdre !

SOLTAN.

Sans tarder, que l'on luy courre ſus.
Or il eſt mort.

GABRIEL BOUNYN (*a*) Auteur de cet Ouvrage, naquit à Châteauroux en Berry, d'où étant ſorti aſſez jeune, il vint à Paris achever ſes études, & s'y fit recevoir Avocat. Enſuite il devint Bailli du lieu de ſa naiſſance, & enfin Conſeiller & Maître des Requêtes du Duc d'Alençon (*b*). Si nous en

(*a*) C'eſt mal à-propos que ſur la foi de La Croix du Maine, on a appellé notre Auteur *Bonin*, ou *Bounin*, puiſqu'il a ſigné *Bounyn* au bas de l'Epitre Dédicatoire addreſſée au Chancelier de l'Hoſpital, ſon protecteur, & à qui il avoit de grandes obligations.

(*b*) Ce ſont les qualités qu'on lui donne à la tête de ſon Alectriomachie. Sur quoi il eſt néceſſaire de remarquer que Du Verdier Vauprivaz, & ceux qui l'ont copié, ſe trompent en lui donnant la qualité de Maître des Requêtes de l'Hôtel de Sa Majeſté, ce qui eſt non ſeulement hors de vraiſemblance,

croyons La Croix du Maine, on pour-
1560. roit préſumer qu'il étoit mort avant 1584. Cependant il donna ſon Alectriomachie en 1586 : on croit même qu'il a vécu juſqu'au commencement du XVIIe ſiécle. Outre la *Soltane*, Du Verdier donne les titres de deux autres Ouvrages de Bounyn, qui ne nous ont pas paru devoir occuper une place dans celui-ci.

---

mais faux, puiſqu'on n'ignore pas que cette charge ne peut s'allier avec celle de Bailli de Châteauroux, que Bounyn poſſédoit en même tems.

AGAMEMNON.
TRAGE'DIE
De François Le Duchat.

1561.

François Le Duchat, connu seulement par une misérable Traduction de l'*Agamemnon* de Seneque, qui parut en 1561. & qui est encore au-dessous, s'il est possible, des autres de même nom, données par ses Contemporains. * Du Verdier Vauprivaz, & La Croix du Maine, nous apprennent que Le Duchat étoit de Troyes en Champagne. Ce dernier ajoute qu'il avoit encore composé une autre Tragédie intitulée Susanne. Mais n'ayant été ni imprimée, ni représentée, nous ne croyons pas en devoir rien dire de plus. Au reste la lecture de la Tragédie qui fait le sujet de cet article, nous empêche de regretter le peu de Mémoires qu'on trouve sur la vie de Le Duchat, qui ne peut avoir occupé qu'une des dernieres places entre les Auteurs Dramatiques de son siécle. Il semble qu'il étoit déja mort dès le tems que Du Verdier & La Croix du Maine composoient leurs Bibliothéques.

*DuVerdier, Biblioth. Fr. p. 397. La Croix du Maine, pag. 95.

1561.

TRAGE'DIE

« A huit perſonnages, traictant de » l'amour d'un ſerviteur envers ſa » Maîtreſſe, & de tout ce qui en » advint, *par Mᵉ Jean Bretog.* » (*a*)

CEtte Piéce tient beaucoup de la Moralité, car l'Auteur y introduit Venus & *Jalouſie*. C'eſt un Valet qui répond à la paſſion de ſa Maîtreſſe. Le Mari de cette derniere le ſurprend, & le fait conduire par un Archer de-

(*a*) Jean Bretog de S. Sauveur de Dyne, eſt Auteur de cette *Tragédie* à huit perſonnages. Du Verdier Vauprivaz après en avoir rapporté le titre dans ſa Biblioth. Françoiſe, ajoute « Toutes-» fois combien que ce » ſoit Hiſtoire adve-» nue, il reſſent pluſtoſt » une Moralité que non » pas une Tragédie, les » préceptes d'icelle n'y » eſtant obſervez ». Nous avons longtems hésité ſur l'Extrait de cette Piéce, & ne nous y ſommes déterminés qu'à cauſe des Confreres de la Paſſion, dont la Société ſubſiſtoit encore, & étoit toujours en poſſeſſion de jouer un pareil Ouvrage, bien digne d'être repréſenté ſur leur Théatre. L'Auteur dit dans le Prologue, que cette Piéce eſt compoſée ſur une avanture arrivée depuis trois ans.

vant le Prevôt, à qui le Mari demande juſtice. 1561.

LE PREVOST.

Viens çà, poure homme; as-tu ainſi entré
Dedans ſon lit? . . . . . .
Dis vérité; car ſi tu veux mentir,
Je t'en feray cinq cens fois repentir.
Mais ſi le fait, ainſi que l'as commis,
Tu reconnois, pluſtoſt feras remis
En liberté. Parquoy dis-moy comment
Le cas ſe porte? & ne faux nullement.

LE VALET.

Las, Monſeigneur, mon Seigneur, & mon Maiſtre,
Je ne pourrois mon péché meſconnoiſtre:
Car il m'a pris encore dans ſon lit,
Où je venois commettre le délit.
Mais je vous pri, ne ſoyez rigoureux,
Vers moy chétif, & poure malheureux.

Pendant cet interrogatoire, le Mari meurt de chagrin: le Prevôt ſur l'aveu du Criminel, ordonne à l'Archer de le pendre. Le Patient harangue le Public, & finit ſon diſcours par ces deux Vers.

LE VALET.

Là ſus, en point, Archier, fais ton devoir
Exécutant l'Arreſt de la Juſtice.

1561. L'ARCHER *aux Spectateurs.*

Noble aſſiſtance, il vous pri de bon cueur;
Que requerez pour lui le Créateur,
Et qu'il le veuille en Paradis réduire.
Serrant la corde.
Va, mon amy, Dieu t'y vueille conduire.

JEAN DE LA TAILLE.

1562.

JEAN DE LA TAILLE. JEAN DE LA TAILLE, naquit à Bondaroy, Village à une demie lieue de la petite Ville de Petiviers, dans le Diocèſe d'Orleans. Il fut envoyé à Paris par ſon pere, où il apprit les humanités ſous Marc-Antoine Muret: Enſuite il vint à Orléans, pour étudier la Juriſprudence: mais enchanté des Oeuvres de Ronſard & de Du Bartas, il retourna à Paris, ſe livra à ſon génie poëtique, & inſpira le même goût à ſon jeune frere Jacques de La Taille. Jean de La Taille ſuivit aſſez longtems le parti des armes, & mourut en 1607 ou 1608. Cet Auteur n'a jamais rimé que malgré Minerve. SAUL LE FURIEUX & LES GABAONITES, ſont deux Tragédies ſi miſérables,

qu'il n'eſt pas poſſible d'en ſoutenir la lecture. Il s'en faut bien que je penſe de même de ſa Comédie des CORRIVAUX. On y trouve du Comique, & un plan de Piéce aſſez paſſable. Ce qu'on vient de dire des deux Tragédies nous détermine à en ſupprimer les Extraits, pour paſſer à celui de ſon autre Piece. 1562.

LES CORRIVAUX.

1562.

Comédie en Proſe (1) & en cinq Actes, *Par Jean de La Taille.*

(1) Premiere Comédie en Proſe.

RESTITUE, fille de Madame Jacqueline, Bourgeoiſe de Paris, apprend à ſa Nourrice, qu'elle a été abuſée par un homme qui demeure en penſion chez ſa Mere, & que ce jeune homme, appellé Filadelfe l'a abandonnée pour la belle Fleur-de-lys, fille adoptive d'un Bourgeois nommé Fremin. La Nourrice conſole Reſtitue, & lui conſeille de demander permiſſion à ſa Mere, d'aller prendre l'air à la campagne. Monologue de Filadelfe,

où il ſe reproche d'avoir quitté Reſti-
1562. tue, mais il s'en prend à l'amour, qui plus fort que ſa raiſon, le force d'aimer Fleur-de-lys. Claude, Valet de Fremin, vient avertir Filadelfe, que ſon Maître part pour la campagne, & qu'il faut ſaiſir cette occaſion pour enlever Fleur-de-lys. Filadelfe convient d'un ſignal avec Claude, & l'Acte finit. Euverte, fils de Girard, riche Bourgeois de Paris, dit à ſon Valet qu'il eſt amoureux de Fleur-de-lys, mais que comme Girard ſon pere, ne conſentira jamais qu'il l'épouſe, à cauſe que Fremin n'eſt pas riche, il a réſolu d'enlever Fleur-de-lys, & que pour cet effet, il a gagné Aliſon ſa ſervante. Aliſon ſurvient, & annonce à Euverte le départ de Fremin, & convient avec lui du ſignal qu'elle fera pour qu'il puiſſe exécuter le deſſein qu'il a formé. Madame Jacqueline, inquiéte de la langueur où elle voit ſa fille Reſtitue, envoye chercher un Médecin, qui ſans faire un long verbiage, lui dit que ſa fille eſt enceinte. A cette nouvelle Jacqueline ſe déſeſpere, bat ſa fille, & lui demande le nom du ſuborneur. Cependant Claude fait entrer Filadelfe dans

la maiſon de Fremin, dans le même tems qu'Aliſon rend le même ſervice à Euverte. Les deux Rivaux ſe rencontrent, ſe querellent, & mettent l'épée à la main. Aux cris de Fleur-de-Lys, & du voiſinage, le Guet vient, arrête les Combattans, & conduit Euverte, Filadelfe & Claude chez le Chevalier du Guet, où ils reſtent priſonniers. Bernard, pere de Filadelfe, qui arrive de Metz, eſt abordé par Madame Jacqueline, qui l'accable d'injures, en lui demandant raiſon de ſon fils qui a ſéduit ſa fille. Dans le moment ſurvient Fremin, inſtruit par Aliſon de ce qui s'eſt paſſé chez lui. Il reconnoît Bernard, & ce dernier lui fait part de ſon chagrin, & d'un autre, qui eſt la perte d'une fille nommée Fleur-de-lys qui lui a été enlevée du tems que le Connétable de Montmorency faiſoit le ſiége de Metz. Fremin lui répond que cette même Fleur-de-lys eſt chez lui, & qu'il en a toujours pris ſoin, comme de la ſienne propre. Survient Girard, qui a été informé que ſon fils Euverte eſt en priſon. Les Vieillards cauſent enſemble, & comme on dit à Girard que Fleur-de-lys eſt fille de Bernard, homme

1562.

1562. riche, il conſent au mariage d'elle & de ſon fils. Il ne s'agit plus que de délivrer les priſonniers. Le Chevalier du guet ſe trouve être des amis de Girard & de Fremin : & l'affaire s'accommode en un moment. Filadelfe épouſe Reſtitue & Fleur-de-lys eſt donnée en mariage à Euverte (*a*).

(*a*) Cette Comédie eſt précédée d'un Prologue auſſi en Proſe, où l'Auteur commence ainſi, » Il ſemble, Meſſieurs, à » vous voir aſſemblez en » ce lieu, que vous y » ſoyez venus pour oüyr » une Comédie ? Vray- » ment vous ne ſerez » point déceuz de voſtre » intention. Une Comé- » die pour certain, vous » y verrez, non point » une Farce, ni une Mo- » ralité. Nous ne nous » amuſons point en cho- » ſe ni ſi baſſe, ni ſi ſot- » te, & qui ne monſtre » qu'une pure ignorance » de nos vieux François. » Vous y verrez jouer » une Comédie faite au » Patron, à la mode, & » au portrait des Anciens » Grecs & Latins. Une » Comédie, dis-je, qui » vous agréera plus que » toutes (je le dis hardi- » ment) les Farces, & » Moralitez, qui furent » onc jouées en France. » Auſſi avons-nous » grand deſir de bannir » de ce Royaume telles » badineries & ſottiſes, » qui comme ameres eſ- » piceries, ne font que » corrompre le gouſt de » noſtre Langue ». Deux ou trois Auteurs tels que La Taille auroient rendus de grands ſervices au Théatre ; mais malheureuſement il ne continua pas ſur le même ton : il s'aviſa de traduire une Comédie de l'Arioſte, & s'en tint là. Comme cette Piece de l'Arioſte, intitulée LE NEGROMANT, n'a pas dû être jouée, nous n'en parlerons point. On remarquera ſeulement une époque, c'eſt que les Poëtes trop timides dans leurs idées, n'oſerent prunterent des Italiens la plupart des ſujets qu'ils traiterent : dans la ſuite on ne ſe ſervit plus que de ſujets Eſpagnols.

JACQUES

1562.

JACQUES DE LA TAILLE.

JACQUES DE LA TAILLE.

JACQUES DE LA TAILLE, frere du précédent, naquit à Bondaroy en 1542. On l'envoya étudier de bonne-heure à Paris, & ſon frere aîné lui conſeilla de s'adonner à la Poëſie Françoiſe, pour laquelle, (à ce qu'il s'imaginoit) il avoit un talent décidé. Jacques de la Taille ſuivit ſi bien les avis de ſon frere, qu'à l'âge de dix-ſept ou dix-huit ans, il avoit compoſé pluſieurs Tragédies & Comédies; une mort prématurée l'arrêta dans ſes travaux. Il mourut de la peſte au mois d'Avril 1562. âgé ſeulement de vingt ans, avec un de ſes freres qui n'en avoit que treize, & un de ſes couſins, qui leur avoit communiqué ce mal. Jacques de la Taille n'avoit pas plus de diſpoſition pour le Dramatique que ſon aîné. Ses piéces ſont d'une verſification empoullée, & pleine de phraſes ridicules. Faute de renſeignement, nous ſommes obligés de les placer ſous l'année de leur impreſſion.

1562.

DAIRE,

TRAGE'DIE

DE JACQUES DE LA TAILLE.

QUelques vers qui nous ont paru mériter d'être mis au jour, par leur extrême ridicule, tiendront la place de l'Extrait de cette piéce, dont le ſujet eſt connu de tout le monde.

Au ſecond Acte, Darius accompagné de tous ſes Capitaines, exhorte ces derniers à ſe défendre courageuſement. Artabaſe dit:

Celuy vrayment auroit le cœur groſſier,
Environné d'une maſſe d'acier,
O Monſeigneur, & n'auroit ſentiment,
Non plus qu'un roc, non plus qu'un diamant,
Qui ne ſeroit eſmeu de vos propos, &c.

Acte III. Darius averti de la trahiſon de Beſſus & de Nabazarnes, déplore ſon ſort, & finit par les trois vers ſuivans.

Ores je veux demeurer ſolitaire,
Rien ne me peut que le deſplaiſir déplaire : 1562.
Le ſeul ennuy mes ennuys deſennuye, &c.

Au cinquiéme Acte, on vient apprendre à Alexandre la mort de Darius, & qu'il a finit ſa vie en diſant :

O Alexandre ! adieu, quelque part que tu ſois,
Ma mere, & mes enfans aye en recommanda..... (tion) (1)
Il ne put achever, car la mort l'engarda.

(1) Licence Poëtique, dont je doute qu'on trouve d'exemple.

ALEXANDRE,

TRAGE'DIE

DE JACQUES DE LA TAILLE.

C'Eſt la mort d'Alexandre empoiſonné par Caſſander. Même ridicule de verſification.

Cléon, vil courtiſan d'Alexandre, conſeille à ce Prince deſe faire déifier, & ajoûte.

Doncques ſi vous voulez, je m' en iray querir
Sur l'heure vos ſujets, afin de vous offrir,

1562. Et moy tout le premier, encens & ſacrifice ;
Car je vous ay voüé tellement mon ſervice,
Que mon pere pour vous je voudrois égorger :
Pour vous je me tuërois, & n'y a nul danger
Où pour vous je n'allaſſe : & repaſſer duſſai-je
Le ſablon de Libye, & du Taureau (1) la neige.

(1) Le Mont Taurus.

Theſſale, vient prier Alexandre d'honorer de ſa préſence un feſtin qu'il lui a préparé. Alexandre promet de s'y trouver. Theſſalle, dans un *à parte*, dit en ſortant.

Va va, ô fier tyran, ta fiere tyrannie
Sera par des gens fiers, bien fierement punie.

1563.

ACHILLE,

TRAGE'DIE

DE NICOLAS FILLEUL. (*a*)

CEtte Tragédie, qui ne mérite aucun extrait, fut repréſentée à Paris au Collége d'Harcourt le 21. Décembre 1563.

(*a*) NICOLAS FILLEUL, né à Roüen. Il s'appelle en Latin, dit la Croix du Maine, *Nicolaus Fillellius Quercetanus*; je ne ſçais, continue-t'il, s'il vit encore. Outre cette Tragédie d'Achille, il a encore compoſé LUCRECE, Tragédie, LES OMBRES, Paſtorales en cinq Actes. Ces deux piéces repréſentées le même jour devant le Roy Charles IX. au Château de Gaillon le 29. Septembre 1566. Le hazard conduit aſſez juſte Filleul à la ſuite des deux de la Taille. C'eſt un Poëte digne de marcher ſur leurs traces. Je le crois encore plus mauvais.

1563.

PHILANIRE, (a)

TRAGE'DIE FRANÇOISE

DE CLAUDE ROUILLET,

« QUelques années ſe ſont paſſées » depuis qu'une Dame de Piémont » impétra du Prevoſt du lieu, que ſon » mary, lors priſonnier pour quelque » concuſſion, & déſia preſt à recevoir » jugement de mort, lui ſeroit rendu, » moyennant une nuit qu'elle lui prê- » teroit. Ce fait, ſon mary, le jour ſui- » vant luy eſt rendu, mais jà exécuté » de mort. Elle eſplorée de l'une & » de l'autre injure, a ſon recours au » Gouverneur, qui pour lui garantir » ſon honneur, contraint ledit Prevoſt » à l'eſpouſer, & puis le fait décapiter :

(a) « *Claude Roüillet*, » natif de Beaune en » Bourgogne, Poëte La- » tin & François. Il a » eſcrit premierement » en Latin, & depuis » en vers François une » ſienne Tragédie nom- » mée *Philanire*, impri- » mée à Paris l'an 1563. » Il floriſſoit audit an, & » régentoit au College » de Bourgogne, » *La Croix du Maine*, Biblioth. Françoiſe, pag. 62.

» & la Dame cependant demeure dé-
» pourvuë de ſes deux maris. (*a*) 1563.

LA RECONNUE,

1563. ou 1564.

COMÉDIE

DE REMY BELLEAU.

REMY BELLEAU.

REMY BELLEAU, naquit à Nogent le Rotrou, Ville du Perche au commencement de l'année 1528. Il s'attacha à René de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, Général des Galéres de France, & le ſuivit dans le voyage qu'il fit en Italie en 1557. pour l'expédition

(*a*) Cet argument qui eſt à la tête de l'édition qu'on fit de cette piece en 1577. étant ſuffiſant pour mettre au fait du plan, & de la conduite de l'Ouvrage, il ne reſte plus qu'à le faire connoître par la verſification : Les quatre vers ſuivans pourront en faire juger : le Viceroy ordonne au Prevot *Sévere* de donner la main à l'affligée Philanire.

LE VICEROY *à Sévere.*

Refuſe-tu la couple
Obſtinément, que je fais de vous deux ?
Approchez vous, car ainſi je le veux.
Touchez en main l'un & l'autre pour gage,
Et ſeureté de loyal mariage.

de Naples, & en divers autres endroits.
1563. ou 1564. Ce Prince fut ſi content de ſon eſprit, & de ſes talens, qu'il lui confia la conduite, & l'éducation de Charles de Lorraine ſon fils, qui fut depuis premier Duc d'Elbeuf, & grand Ecuyer de France. Belleau s'appliqua avec beaucoup de ſoin à la Poëſie Françoiſe, & il y réuſſit au goût de ſon ſiécle. Il eſt Auteur de divers Ouvrages, qu'on a recueilli après ſa mort, en deux Volumes *in*-12. parmi leſquels ſe trouve une Comédie intitulée : LA RECONNUE, dont nous allons donner l'Extrait. Belleau mourut à Paris dans la maiſon du Duc d'Elbeuf, le 6. Mars 1577. ayant à peine commencé ſa cinquantiéme année. Ses amis porterent ſon corps ſur leurs épaules, juſqu'à l'Egliſe des Grands Auguſtins, où il fut enterré. On mit ſur ſon tombeau cette épitaphe Françoiſe, dont les vers ſont de Ronſard.

Ne taillez, mains induſtrieuſes,
Des pierres pour couvrir Belleau.
Luy-meſme a taillé ſon tombeau.
Dedans ſes pierres précieuſes. (1)

(1) Le Livre intitulé, *Les Amours & nouveaux eſchanges des Pierres précieuſes, verſus & propriétés d'icelles*, par Remy Belleau.

1563. ou 1564.

LA RECONNUE,
COMEDIE.

A La priſe de Poitiers par le Maréchal de Saint André (1), un Capitaine François, nommé Rodomont, obtint pour ſa part du pillage, une jeune Religieuſe, qui après ſept années de profeſſion, quitte le voile, pour embraſſer la Religion prétendue réformée. Le Capitaine conduit cette belle à Paris, mais rappellé pour le ſervice du Roi, il remet Antoinette (c'eſt le nom de la Demoiſelle) entre les mains d'un vieil Avocat de ſes couſins, homme riche & ſans enfans. Après le départ de Rodomont, l'Avocat épris des charmes de ſa nouvelle hôteſſe, n'oublie rien pour s'en faire aimer : mais elle auſſi peu ſenſible aux careſſes importunes de ce vieillard, qu'à ce qu'elle doit au Capitaine, écoute avec plaiſir les vœux d'un jeune Avocat, fils d'une voiſine. Voilà de quelle façon la Scene s'ouvre.

(1) Le premier Août 1562.

D'abord Jeanne, ſervante de l'Avocat, vient ſe plaindre du mal qu'elle ſouffre en ſervant un vieil extravagant, & une maîtreſſe querelleuſe & jalouſe.

1563. ou 1564. Ce monologue eſt interrompu par l'arrivée de cette maîtreſſe, qui de retour de l'Egliſe, commence par donner des preuves de ſa mauvaiſe humeur ; & emmene la ſervante, afin de prendre avec elle des meſures pour rompre les intrigues de ſon mari. Cette Scene eſt ſuivie d'un monologue d'Antoinette, qui déplore ſa ſituation, d'autant plus fâcheuſe, que depuis quelque tems elle n'a aucune nouvelle de ſon Capitaine. Elle ſort à l'approche de l'Avocat & de ſa voiſine, dont la converſation roule ſur la paſſion du mari de la premiere. A peine ſont-elles ſorties, qu'arrive Maître Jean, Clerc de l'Avocat, revenant du Palais, avec un grand appétit.

Sur mon Dieu je ne viens jamais
Toſt ou tard de noſtre Palais,
Que je n'apporte la famine.

Après une deſcription aſſez comique de la vie à laquelle lui & ſes camarades ſont aſſujétis, il ſe reſſouvient que l'Avocat lui a parlé d'un certain mariage, & rentre pour refléchir pendant le dîner à une choſe de cette importance. Cependant le vieil Avocat, dont la paſſion augmente de plus en

plus, pour donner quelque couverture, & tranquilliſer en même-tems l'eſprit de ſa femme, propoſe à Maître Jean une charge d'Huiſſier, ou de Clerc du Greffe, pour la dot d'Antoinette, qu'il faut lui donner en mariage. Maître Jean accepte cet offre avec joie. Alors l'Avocat sûr de ce côté, fait une fauſſe confidence à ſa femme, & lui dit qu'il vient de recevoir la nouvelle que le Capitaine Rodomont a été tué à la priſe du Havre ; & que dans cette conjoncture, il croit qu'il eſt de ſon devoir de ſonger à pourvoir la pauvre Antoinette, en la mariant à Maître Jean, à qui il veut faire préſent d'une petite charge, en faveur de ce mariage. La bonne Dame donne aiſément dans ce paneau, & preſſe ſon mari pour la concluſion de cette affaire. D'un autre côté, le jeune Avocat inſtruit par Potiron ſon valet, de tout ce qui ſe trame, veut s'oppoſer à cette union, tandis que la déſolée Antoinette, ajoutant foi à la fauſſe nouvelle de la mort de Rodomont, ſe réſout d'épouſer Maître Jean, plûtôt que de vivre dans le célibat. Les choſes ſont en cet état, lorſque Rodomont arrive, & par ſa préſence renverſe tous ces projets. Dans 1563. ou 1564.

1563. ou 1564. l'inſtant un Gentilhomme entre chez l'Avocat pour s'informer d'un procès de conſéquence, qu'on lui aſſure auſſitôt qu'il a gagné avec dépens. Ce Gentilhomme ſe trouve être le pere d'Antoinette. Après quelques démonſtrations de tendreſſe paternelle, & une légere information touchant la famille du jeune Avocat; ce Gentilhomme qui connoît le caractere de ſa fille, conſent à la lui donner en mariage, avec une charge de Conſeiller au Parlement pour ſa dot, & ſe fait fort d'obtenir une diſpenſe du Pape, qui relévera Antoinette de ſes vœux. Pour conſoler Rodomont, il promet de l'unir avec une fort aimable niéce, & de lui faire avoir l'agrément pour entrer dans la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy. Il fait préſent au vieil Avocat de tous les dépens du procès, & de cent écus à ſa femme pour ſes épingles. Il oblige enſuite l'Avocat de céder à ſon Clerc la petite Charge, dont juſqu'alors il n'avoit été que le Prete-nom. Ainſi tout le monde ſe trouve content, même les Domeſtiques que l'on fait habiller de neuf, pour honorer la fête des Noces.

1566.

LUCRECE,

TRAGE'DIE

DE NICOLAS FILLEUL,

Repréſentée au Château de Rouen le 29. Septembre 1566.

CEtte Tragédie ne mérite ni Extrait, ni Critique.

LES OMBRES,

PASTORALE

DE NICOLAS FILLEUL,

Repréſentée au Château de Rouen le même jour 29. Septembre 1566. après la Tragédie de Lucrece.

LE titre de cette Paſtorale n'a aucun rapport au ſujet de la piéce. Meliſſe, & Myrrine, Bergeres, ſont aimées du Berger Tircis, & d'un Satyre. Après

bien du verbiage inutile, l'Amour unit
1566. ces quatre perſonnes. (*a*)

BAIF.

BAIF. JEAN-ANTOINE DE BAIF, fils naturel de Lazare de Baïf, Ambaſſadeur du Roy de France, François premier, auprès de la République de Veniſe, & d'une jeune Demoiſelle de cette Ville, naquit à Veniſe en 1529. Lazare de Baïf mourut peu de tems après ſon retour en France, n'ayant pû laiſſer à ſon fils qu'un bien très-médiocre, joint à la vérité à une grande éducation. Baïf fut grand Poëte Latin, mais ſes Vers François furent peu eſtimés, d'autant plus qu'il en voulut faire ſans rimes, avec des breves & des longues, ſuivant l'uſage des Auteurs Latins. Sur la fin de ſes jours il ſe retira au Faux-

(*a*) Nous n'avons pas cru devoir faire entrer dans notre Hiſtoire les pieces de LOUIS DES MASURES, qui ſont DAVID COMBATTANT ; DAVID FUGITIF, & DAVID TRIOMPHANT, d'autant qu'elles reſſemblent plus aux Myſteres, qu'aux Tragédies du tems, & qu'elles ſont remplies d'expreſſions, & de ſentimens, qui vifent beaucoup au Calviniſme.

bourg ſaint Marcel, dans une maiſon qui lui appartenoit, où tous les beaux eſprits du tems le venoient viſiter, & écouter ſes concerts, qu'il donnoit deux fois la ſemaine, où ſe chantoient ſes vers Latins franciſés. Baïf mourut âgé de ſoixante ans en 1589. Il a traduit en vers françois ANTIGONE, Tragédie de Sophocle; l'EUNUQUE, Comédie de Terence : & le *Miles Glorioſus*, Comédie de Plaute, ſous le titre du BRAVE, ou TAILLEBRAS. Nous ne parlerons que de cette derniere, attendu que c'eſt la ſeule qui ait été repréſentée. 1566.

1567.

LE BRAVE
OU
TAILLEBRAS, (a)
COMEDIE

Par JEAN-ANTOINE DE BAIF,

Jouée devant le Roy en l'Hôtel de Guiſe à Paris le 28. Janvier 1567.

IL ſeroit aſſez inutile de donner un extrait de cette Comédie, qui n'eſt qu'une traduction du *Miles Glorioſus*, de

(a) « Après le titre » que nous venons de » rapporter, on trouve » Chants récitez entre les » Actes de la Comédie, » au nombre de cinq, » par différens Auteurs. » Le premier de Ron» ſard, le ſecond de Baïf, » le troiſiéme de Deſ» portes, le quatriéme » de Filleul: & le cin» quiéme de Belleau. » Enſuite ce qui ſuit. « *Le* » *Brave*, Comédie de » Jean-Antoine de Baïf, » du commandement de » Charles IX. Roy de » France, & de Cathe» rine de Medicis la Roy» ne ſa mere, en la pré» ſence de leurs Majeſ» tez, pour démonſtran» ce d'allégreſſe publi» que, en la paix & tran» quillité commune de

Plaute. Les vers de Baïf ſont durs, & auſſi peu réguliers que ceux de Jodelle. Le Cardinal du Perron avoit raiſon de dire que Baïf étoit un fort bon homme, mais un fort mauvais Poëte. (1) 1567.

(1) Perroniana. p. 25.

JEPHTÉ
OU
LE VŒU.
TRAGÉDIE
DE FLORENT CHRESTIEN.

OUtre que cette Tragédie eſt traduite du Latin de celle de Buchanan, elle ne mérite aucun extrait.

FLORENT CHRESTIEN, Auteur de cet Ouvrage, naquit à Orléans l'an 1540. de Guillaume Chreſtien, Gentilhomme

» tous les Princes & peu-
» ples Chrétiens, avec
» ce Royaume, que Dieu
» vueille confermer &
» perpétuer. Fut publi-
» quement en l'Hoſtel
» de Guiſe, à Paris re-
» préſentée le Mardy,
» Feſte de Sainct Charle-
» magne, vingt-huitiéme
» jour du mois de Jan-
» vier 1567. »

originaire des confins de la Bretagne ;
1567. qui s'attacha à la Médecine, & s'y rendit ſi habile, qu'il devint Médecin du Roi François I. Florent Chreſtien apprit ſous Henri Eſtienne les langues Latine & Grecque avec tant de ſuccès, qu'il mérita la place de Précepteur du Prince de Bearn, qui fut depuis Roi de Navarre, & enſuite de France, ſous le nom d'Henri IV. Florent Chreſtien s'acquitta avec diſtinction de l'emploi dont on l'avoit chargé, & ſe retira enſuite à Vendôme. Cette Ville ayant été priſe par les Ligueurs, Florent Chreſtien fut fait priſonnier de guerre ; mais ſa rançon fut payée auſſitôt par le Roi de Navarre ſon Diſciple. Florent Chreſtien profeſſa longtems la Religion Calviniſte, mais il revint quelques années avant ſa mort à la Religion Catholique, & mourut à Vendôme au commencement d'Octobre 1596. Il eſt, comme on vient de le dire, Auteur de JEPHTÉ *ou* LE VŒU, Tragédie Françoiſe, traduit de la Latine de George Buchanan, & imprimée à Orléans en 1567.

1568.

SAÜL LE FURIEUX,

TRAGE'DIE

DE JEAN DE LA TAILLE.

L'Ordre Chronologique nous force à mettre ici le titre de cette Tragédie, n'ayant pas deſſein d'en parler, par les raiſons que l'on a dit à l'article des *Corrivaux*, Comédie du même Auteur.

PORCIE,

TRAGE'DIE

DE ROBERT GARNIER.

VOici le coup d'eſſai d'un Auteur qui ſurpaſſa ceux qui l'avoient précédé, & ceux qui le ſuivirent dans

1568. le même ſiécle. Garnier eſt le premier qui ait obſervé ſcrupuleuſement la coupe maſculine & féminine des vers à rimes plates dans les Tragédies. Quand on ne lui devroit que cet uſage, qui a été ſuivi inviolablement depuis, ce ne ſeroit pas peu de choſe. Ajoutez qu'il a tâché de peindre ſes perſonnages d'après les Hiſtoriens qui en ont parlé, & que ſa verſification eſt coulante & aſſez châtiée pour le tems où il a travaillé. Nous en pourrons donner quelques morceaux, en parlant de ſes autres Tragédies. A l'égard de celle-ci, elle n'a aucune ſingularité qui mérite l'attention du Lecteur. Nous parlerons ci-deſſous de Garnier, à l'article de ſa *Cornélie*.

1571.

PANTHÉE,

TRAGÉDIE

DE CAYE JULES DE GUERSENS.

COmme on pourroit chicaner ſur le titre de cette piéce, (*a*) que quelques perſonnes mal informées attribuent à la Demoiſelle des Roches, il eſt néceſſaire de faire connoître ici ſon véritable Auteur.

DE GUERSENS.

CAYE JULES DE GUERSENS (*b*) naquit à Gizors Ville de la Haute-Normandie, Diocèſe de Rouen l'an 1543. ou 1545. Il étoit d'une aſſez bonne famille. On dit que dès ſes plus tendres années il vint à Paris, où il fit ſes études avec un tel ſuccès, qu'il s'acquit un

(*a*) « Panthée, Tragédie priſe du Grec de » Xenophon, miſe en » ordre par Caye Jules » de Guerſens à Poi» tiers par les Bouchetz » 1571. »

(*b*) Son vrai nom étoit *Julien Guerſens*, mais il a voulu changer ſon nom, en un Latin le plus approchant, par une affectation ridicule, & pédantesque, aſſez ordinaire cependant à un nombre de Sçavans de ſon ſiécle.

nom parmi les gens de Lettres de ſon
1571. ſiécle. Il avoit une mémoire prodigieuſe, & poſſédoit pluſieurs Langues. Ces talens lui acquirent la bienveillance du Duc de Joyeuſe, & d'Artus de Coſſé, Evêque de Coûtance, qui le firent connoître au Roi. La paſſion qu'il conçût dans la ſuite pour Catherine Fradonnet, Demoiſelle des Roches, lui fit faire un long ſéjour à Poitiers, qu'il employa à donner des preuves de ſon amour à cette Demoiſelle, & à la Dame des Roches ſa mere. Il fit plus, connoiſſant le caractere de cette Dame, & de ſa fille, porté au bel eſprit, après avoir compoſé ſa Tragédie de PANTHÉE, qu'il regardoit comme ſon chef-d'œuvre, il voulut en faire le ſacrifice à ſa maîtreſſe, & la fit imprimer à Poitiers en 1571. ſous le nom de la Demoiſelle des Roches, proteſtant dans l'Epître Dédicatoire, qu'il adreſſe à l'Evêque de Coûtances ſon Mécène, qu'il n'a d'autre part à cette piéce, que celle de l'avoir miſe en ordre. « Je proteſte, dit-il, » devant Dieu, que cet œuvre » n'eſt jamais ſorti de la boutique de » mon eſprit, mais d'un Jupiter, du » cerveau duquel la Pallas de noſtre
La Croix du Maine, p. 40. » France l'a fait naiſtre. » La Croix du

Maine doute de la ſincérité de cette proteſtation, attendu, dit-il, qu'on reconnoît aiſément dans cette Tragédie le ſtyle, & façon d'écrire de Guerſens. 1577.

Mais du Verdier n'héſite point à la donner entierement à ce Poëte. On ignore les raiſons qui empêcherent ſon mariage avec Mademoiſelle des Roches; tout ce qu'on ſçait, c'eſt que Guerſens, qui avoit déja été reçû Avocat au Parlement de Bretagne, vint s'établir à Rennes, dont il obtint la charge de Sénéchal, & y mourut de la peſte le Jeudi cinquiéme jour de Mai 1583. âgé de 38 ou 40 ans. Du Verdier, pag. 141.

Il paroît par ſes Ouvrages qu'il n'étoit guéres pénétré des vérités de la Religion. Sa façon de penſer étoit ſinguliere, & même cynique, ſi nous en jugeons par ſon Poëme intitulé, *Les Cornes*, qui contient une louange des Cocus, & du Cocuage. C'eſt auſſi le ſentiment qu'en a porté Baillet dans ſes Jugemens des Sçavans. Au reſte, Guerſens étoit un Poëte aſſez mauvais, peu eſtimé même par ſes contemporains. Scaliger nous aſſure que ſes vers ne paroiſſoient paſſables, que lorſqu'il les déclamoit lui-même. Diſons préſentement un mot de ſa Tragédie, dont le Scaligerana.

1571. ſujet extrêmement connu, a été ſi ſouvent traité par les Auteurs Dramatiques, & toujours avec un foible ſuccès. Nous ſommes perſuadés que cet Ouvrage de Guerſens ne doit pas en avoir eu beaucoup dans ſon tems; il y introduit un certain Balthazar, Roi de Babylone, & rival d'Abradate. A peu de choſes près, on peut dire qu'au reſte, il a ſuivi l'Hiſtoire, à la façon des Poëtes du ſiécle. Les deux paſſages ſuivans ſerviront à faire connoître le génie, & la verſification de l'Auteur.

Au premier Acte, Balthazar, amant reſpectueux, ſe plaint des mépris de Panthée, Achate ſon Confident lui conſeille de tenter la voie des préſens, en l'aſſurant que ce moyen eſt infaillible.

ACHATE.

La richeſſe corrompt & la terre & les Cieux,
Les Manes, les Démons, les Hommes & les Dieux.
Il n'y a rien de ſi Saint qui pour or ne ſe change:
Un Diable meſmement par or deviendroit Ange.

Au Quatriéme Acte, Panthée déplore ainſi la mort d'Abradate.

Tu es donc mort, amy, il faut auſſi bien, morte 1571.
Que je te faſſe eſcorte.
Non je ne puis plus vivre; ayant perdu mon bien,
Pourrois-je vivre bien?
Non je ne puis plus vivre, ayant perdu ma vie:
De vivre aurois-je envie?

LA FAMINE,
OU
LES GABAONITES,
TRAGE'DIE
DE JEAN DE LA TAILLE.

S'Il étoit poſſible de faire un plus mauvais Poëme que la Tragédie de *Saül le Furieux*, celui-ci le ſurpaſſeroit.

1573.

LES MORTS VIVANS,

FARCE ANONIME.

Diverſes Leçons de Loüis Guyon, Tome I. Liv. II. Chap. 25.

« EN l'an 1550. au mois d'Aouſt, » un Avocat tomba en telle mé- » lancolie, & aliénation d'entende- » ment, qu'il diſoit, & croyoit eſtre » mort : à cauſe de quoi il ne voulut » plus parler, rire, ni manger, ni » meſme cheminer, mais ſe tenoit » couché..... Enfin il devint ſi » débile qu'on attendoit d'heure à heure » qu'il dût expirer : lorſque voicy arri- » ver un neveu de la femme du mala- » de, qui après avoir tâché à perſua- » der ſon oncle de manger, ne l'ayant » pû faire, ſe délibéra d'y apporter » quelque artifice pour ſa guériſon. » Parquoi il ſe fit envelopper en une » autre chambre d'un linceul, à la façon » qu'on agence ceux qui ſont décédez, » pour les inhumer, ſauf qu'il avoit » le viſage deſcouvert, & ſe fit porter

» ſur la table de la chambre où étoit
» ſon oncle, & ſe fit mettre quatre 1573.
» cierges allumés autour de lui, &
» avoit commandé aux enfans de la
» maiſon, ſerviteurs & chambrieres de
» contrefaire les plorans autour de lui.
» Somme, la choſe fut ſi bien exécu-
» tée, qu'il n'y eut perſonne qui eut
» pû ſe contenir de rire, meſme la
» femme du malade, combien qu'elle
» fut fort affligée, ne s'en pût tenir, ni
» le jeune homme inventeur de cette
» affaire, appercevant aucuns de ceux
» qui eſtoient autour de luy, faire
» laides grimaces, ſe prit à rire. Le
» Patient pour qui tout cela ſe faiſoit,
» demanda à ſa femme, que c'eſtoit qui
» eſtoit ſur la table: laquelle répondit,
» que c'eſtoit le corps de ſon neveu dé-
» cédé. Mais, repliqua le Malade, com-
» ment ſeroit-il mort, veu qu'il vient
» de rire à gorge déployée? La femme
» répond que les Morts rioient. Le Ma-
» lade en veut faire l'expérience ſur
» ſoy, & pour ce, ſe fait donner un mi-
» roir; puis s'efforça de rire; & con-
» noiſſant qu'il rioit, ſe perſuada que
» les Morts avoient cette faculté, qui
» fut le commencement de ſa guéri-
» ſon. Cependant le jeune homme,

1573. » après avoir demeuré environ trois
» heures ſur cette table eſtendu, deman-
» da à manger quelque choſe de bon :
» on luy préſente un chapon qu'il dévo-
» ra avec une pinte de bon vin ; ce qui
» fut remarqué du Malade, qui deman-
» da ſi les Morts mangeoient. On l'aſ-
» ſura que ouy : alors il demanda de la
» viande, qu'on lui apporta, dont il
» mangea de bon appétit. En ſomme,
» il continuë à faire toutes actions
» d'homme de bon jugement, & peu à
» peu cette cogitation mélancholique
» lui paſſa. Cette Hiſtoire fut réduite
» en Farce imprimée, laquelle fut jouée
» un ſoir devant le Roy Charles neuf-
» vieſme, moy y eſtant. » (*a*)

(*a*) Comme nous ne connoiſſons cette Farce que par le récit qu'en a fait Louis Guyon au premier Volume de ſes diverſes Leçons, nous avons cru devoir placer la date de ſa repréſentation vers 1573. On a employé les mêmes termes de Guyon : cela diverſifie un peu les extraits, que nous tâchons de rendre intéreſſans le plus qu'il eſt poſſible.

HIPPOLYTE, 1573.

TRAGÉDIE

DE ROBERT GARNIER.

LEs ennemis de Monſieur Racine, du tems que cet illuſtre Auteur travailloit pour le Théatre, débitoient ſourdement que les piéces de Garnier & de Rotrou, lui avoient été d'un grand ſecours dans la compoſition de ſes Tragédies. En liſant ces deux derniers Poëtes, je me ſuis ſouvenu de ce prétendu fait, qu'on m'avoit dit tout bas, & je n'ai rien trouvé qui ne m'ait perſuadé du contraire. Commençons par Garnier. La Tragédie qui fait le ſujet de cet article eſt *Hippolyte*, que Monſieur Racine a traité depuis avec tant de gloire ſous le titre de *Phédre*. Prenons dans Garnier la déclaration d'amour que Phédre fait à Hippolyte, & nous la comparerons avec celle de l'Euripide des François.

Phédre veut déclarer ſa paſſion, &

la honte la retient : elle ajoute cepen-
1573. dant.

L'Amour conſume enclos
L'humeur de ma poitrine, & deſſeche mes os ;
Il rage en ma moüelle, & le Cruël m'enflamme
Le cœur & les poumons d'une cuiſante flamme.

HIPPOLYTE.

C'eſt l'amour de Theſée qui vous tourmente ainſy ?

PHEDRE.

Helas ! voire, Hippolyte, helas ! c'eſt mon ſoucy.
J'ay miſérable, j'ay la poitrine embraſée
De l'amour que je porte aux beautez de Theſée,
Telles qu'il les avoit, lorſque bien jeune encor
Son menton cottonnoit d'une friſure d'or,
Quand il vit, eſtranger, la maiſon Dédalique,
De l'homme mi-toreau, noſtre monſtre Crétique,
Helas ! que ſembloit-il ? Ses cheveux creſpelez
Comme ſoye retorce en petits anelets,
Luy blondiſſoient la teſte, & ſa face eſtoillée
Eſtoit entre le blanc de vermillon meſlée.

Sa taille belle & droicte, avec ce tein divin, 1573.
Reſſembloit eſgallée à celle d'Appollin,
A celle de Diane, & ſur tout à la voſtre,
Qui en rare beauté ſurpaſſez l'un & l'autre.
Si nous vous euſſions veu, quand voſtre géniteur
Vint en l'Iſle de Crete, Ariane ma ſœur
Vous euſt pluſtoſt que luy, par ſon fil ſalutaire,
Retiré des priſons du Roy Minos mon pere.

Voyons préſentement la même ſituation chez Monſieur Racine, & la queſtion par-là ſe trouvera décidée. Phédre parle de Théſée, & dit :

PHEDRE.

On ne voit point deux fois le rivage des morts, Racine, Tragédie de Phedre, Act. II. Scene II.
Seigneur ; puiſque Théſée a vû les ſombres bords,
En vain vous eſpérez qu'un Dieu vous le renvoye,
Et l'avare Achéron ne laſche point ſa proye.
Que dis-je ! il n'eſt point mort, puiſqu'il reſpire en vous.
Toûjours devant mes yeux je crois voir mon Epoux,
Je le vois, je luy parle, & mon cœur.... je m'égare,
Seigneur, ma folle ardeur malgré moy ſe déclare.

1573. HIPPOLYTE.

Je vois de vôtre amour l'effet prodigieux.
Tout mort qu'il eſt, Théſée eſt préſent à vos yeux.
Toûjours de ſon amour vôtre ame eſt embraſée.

PHEDRE.

Ouy, Prince, je languis, je brule pour Théſée;
Je l'aime, non point tel que l'ont vû les Enfers,
Volage adorateur de mille objets divers,
Qui va du Dieu des Morts deshonnorer la couche;
Mais fidele, mais fier, & même un peu farouche,
Charmant, jeune, trainant tous les cœurs après ſoy
Tel qu'on dépeint nos Dieux, ou tel que je vous voy.
Il avoit votre port, vos yeux, votre langage,
Cette noble pudeur coloroit ſon viſage,
Lorſque de notre Crete il traverſa les flots,
Digne ſujet des vœux des filles de Minos.
Que faiſiez-vous alors? Pourquoy ſans Hippolyte
Des Héros de la Grece aſſembla-t'il l'élite?

Pourquoy trop jeune encor, ne pûtes vous alors 1573.
Entrer dans le vaiſſeau qui le mit ſur nos bords ?
Par vous auroit péri le monſtre de la Crete,
Malgré tous les détours de ſa vaſte retraite.
Pour en développer l'embarras incertain,
Ma ſœur du fil fatal eût armée votre main.
Mais non, dans ce deſſein je l'aurois devancée,
L'amour m'en eût d'abord inſpiré la penſée.
C'eſt moy, Prince, c'eſt moy, dont l'utile ſecours
Vous eût du Labyrinthe enſeigné les détours.
Que de ſoins m'eût coûté cette tête charmante ?
Un fil n'eût point aſſez raſſuré votre Amante.
Compagne du péril qu'il vous falloit chercher,
Moy-même devant vous j'aurois voulu marcher ;
Et Phedre au Labyrinthe avec vous deſcenduë,
Se ſeroit avec vous retrouvée, ou perduë.

1574.

CORNÉLIE,
TRAGÉDIE
DE ROBERT GARNIER.

NOus ne remarquerons dans cette Tragédie que le perſonnage de Cornélie (1) dont les ſentimens Romains, pour la liberté de la Patrie, ſont aſſez paſſablement exprimés. Mais Cornélie ſe contente de pleurer ſes malheurs & ne cherche point à s'en garantir.

(1) c'eſt Cornélie, femme de Pompée.

GARNIER. ROBERT GARNIER né l'an 1534. à la Ferté-Bernard, Ville du Maine, fut deſtiné à la Juriſprudence, mais ſon goût pour la Poëſie Françoiſe l'emporta ſur toutes ſes autres occupations. Etant encore écolier à Toulouſe, il remporta aux Jeux Floraux le prix de l'Eglantine; depuis, donnant l'eſſort à ſon penchant, il s'attacha au genre Dramatique, & compoſa huit Tragédies, (a) qui furent

(a) Voici le Catalogue de ſes Piéces, avec les dates :
Porcie, 1568.
Hippolyte, 1573.
Cornelie, 1574.
Marc-Antoine, 1578.
La Troade, 1579.

l'admiration de ſon ſiécle. En effet, il méritoit quelques louanges ; ſes vers ſont coulans & châtiés, ſes ſujets de Tragédies nobles, & les perſonnages peints d'après les Hiſtoriens ou Poëtes qui en ont parlé. Ronſard lui donna la palme ſur tous les autres. 1574.

Quel ſon maſle & hardy ! quelle bouche héroïque,
Et quels ſuperbes vers entens-je ainſi ſonner ?
Le Liere eſt trop bas pour ton front couronner,
Et le Boue eſt trop peu pour ta Muſe tragique.

Si Bacchus retournoit au manoir Plutonique,
Il ne voudroit Eſchyle au monde redonner :
Il te chériroit ſeul, qui peut ſeul eſtonner
Le Théatre François de ton cothurne antique.

Antigone, 1580.
Bradamante, 1582.
Sédécie ou les Juives, 1583.
Nous avons déja parlé des trois premiéres Tragédies ; les autres ſe trouveront ci-après, ſuivant l'ordre Chronologique.

1574. Les premiers trahiſſoient l'infortune des Rois,
Redoublant leur malheur d'une trop baſſe voix :
La tienne comme foudre en la France s'eſcarte.

Heureux en bons eſprits ce ſiécle plantureux :
Après toy, mon Garnier, je me ſens bien-heureux,
De quoy mon petit Loir eſt voiſin de la Sarte.

Dans un autre Sonnet, Ronſard dit :

Par toy, Garnier, la Scene des François,
Se change en or, qui n'eſtoit que de bois.

Garnier fut d'abord Conſeiller au Préſidial du Mans, & devint enſuite Lieutenant-Criminel au même Siége. Il mourut au Mans l'an 1590 âgé de cinquante-ſix ans, & fut enterré aux Cordeliers auprès de ſa femme, qu'il avoit perdue quelque tems auparavant. Elle s'appelloit Françoiſe Hubert. La Croix du Maine en fait mention dans ſa Bibliothéque, & en parle comme d'une perſonne verſée dans la Poëſie Françoiſe.

ADONIS, 1574.

TRAGE'DIE FRANÇOISE

DE GUILLAUME LE BRETON.

QUoique l'Editeur de cette Tragédie nous assure qu'elle étoit les délices du Roy Charles IX. nous osons cependant dire qu'elle est des plus mauvaises ; comme le sujet est trop connu, nous n'en donnerons que quelques passages.

Au premier Acte, Venus se ressouvient avec une douleur amere, du tour que Vulcain lui a joué, en découvrant ses amours avec le Dieu Mars.

VENUS.

Cruel souffle charbon, à la fumeuse trongne,
Quand tu me procuras une telle vergongne,
Je n'avois le moyen de seulement cacher
.....
Or puisqu'il m'a brassé tels terribles encornes,
Je lui ferai porter dessus le front des cornes ;
Et ne s'en faudra rien, advienne qui pourra :
Ainsi de ses abus l'amende il me fera.

1574. Au troiſiéme Acte, cette Déeſſe piquée de ce qu'Adonis lui préfere le plaiſir de la chaſſe, s'en prend à Cupidon, & le roſſe d'importance.

CUPIDON.

O le dos! ô la teſte, ô main appéſantie!
Jupiter au ſecours, ma mere me chaſtie.

VÉNUS.

Ha! petit boutefeu.

CUPIDON.

Helas! je vous ſuppli.

VÉNUS.

Ha! petit impudent.

CUPIDON.

Mettez tout en oubli.

VÉNUS.

Peſte, rage, malheur du haut & bas repaire.

CUPIDON.

Je vous requiers pardon à deux genoux, ma Mere.

1575.

LE MUET INSENSÉ, COMEDIE

DE PIERRE LE LOYER.

LE fils d'un riche Bourgeois devient amoureux d'une jeune fille, & n'en pouvant rien obtenir, il a recours à un Magicien, qui lui donne une bague, dont la vertu eſt de faire aimer la perſonne qui la porte. Cet expédient ne réuſſit pas. Le jeune homme retourne au Magicien qui lui fait voir le Diable. Cette apparition fait un ſi grand effet ſur les ſens de cet Amoureux, qu'il en devient ſur le champ Muet, & fou. Le pere de ce dernier apprend cet accident, & ce qui en a été la cauſe; & ſur le champ il va trouver le pere de la fille, qui eſt de ſes amis intimes, & obtient ſon conſentement pour le mariage. Il n'eſt plus queſtion que de guérir le Muet

Inſenſé. Le Magicien fait cette cure ;
1575. & les jeunes gens ſont unis. (*a*)

(*a*) Quoique cette piéce n'ait été imprimée qu'en 1579. nous l'avons placée quatre ans plûtôt, par une raiſon bien ſimple : c'eſt que l'Auteur, à la fin de ſon Epître Dédicatoire, la date du 5. Mars 1575. Nous liſons les piéces, & nous paſſons les noms des Libraires, & la forme du Volume. PIERRE LOYER, Auteur de cet Ouvrage, naquit à Huillé, Village de l'Anjou, près de la petite Ville de Durestal, ſur le Loir, le 24. Novembre 1550. Il vint à Paris pour y étudier en droit, & demeura cinq ans dans cette Ville : après leſquels il alla à Toulouſe, où il s'adonna à la Poëſie Françoiſe, & ſans doute, ce fut-là qu'il fit ſa Comédie du MUET INSENSÉ. Heureuſement pour le Public, le Loyer s'attacha à d'autres études, & enfin il mourut le plus grand viſionnaire du monde, à Angers en 1634. âgé de 84. ans, & fut enterré dans l'Egliſe de Saint Pierre.

LUCELLE, (a) 1576.

COMÉDIE

DE LOUIS LE JARS.

CEtte Comédie eſt en cinq Actes, & en proſe, en voici le ſujet.

Lucelle, fille d'un riche Banquier Italien, eſt recherchée en mariage par le Baron de Saint-Amour ; mais cette jeune perſonne épriſe d'un jeune Inconnu, qui tient les Livres de compte de ſon pere, l'épouſe en ſecret. Philippin, valet du Banquier, inſtruit ſon Maître de ce qui s'eſt paſſé. Ce dernier ſurprend ſa fille, & Aſcagne,

(a) LOUIS LE JARS a compoſé une Tragi-Comédie en proſe, ſous le titre de LUCELLE, qu'il fit imprimer en 1576. La Croix du Maine, page 294. dit que ce Poëte étoit Sécretaire de la Chambre du Roy Henry III. C'eſt tout ce que nous ſçavons de lui. Quelques vers qui ſont à la tête de ſa piéce, font connoître qu'il étoit ami de Ronſard, & de Daurat. Jacques du Hamel, s'aviſa après pluſieurs années de traduire en vers la *Lucelle* de le Jars, mais comme elle ne parût qu'en 1603. ou 1604. nous en ſuſpendrons l'Extrait, pour le donner ſuivant l'ordre Chronologique.

(c'eſt le nom du Commis du Banquier)
1576. & après les avoir enfermé, chacun dans une chambre, ſuivi de Philippin, qui tient d'une main un piſtolet, & de l'autre du poiſon dans un gobelet, il aborde ainſi Aſcagne.

LE PERE.

« Tenez, Aſcagne, le nouveau ma-
» rié, je vous apporte à votre pre-
» mier réveil le broüet de vos nopces.
» Prenez-le devant moy, ſi vous n'ai-
» mez mieux ſouffler dans cette piſto-
» le, (*il préſente le piſtolet*) eſſiſez
» le meilleur, & ne prenez pas le pire.

ASCAGNE.

« Ah! Monſieur, eſt-ce là la récom-
» penſe de mes fidelles ſervices?

LE PERE.

« Mot, taiſez-vous, mot.

ASCAGNE.

« Hé! Monſieur, eſcoutez-moy un
» peu, je vous en ſupplie très-humble-
» ment, à mains joinctes; vous ne vous
» en repentirez pas.

LE PERE *à Philippin.*

« Donnez-moy cette piſtole, que je
» lui en donne par la teſte.

ASCAGNE. 1576.

« Je vous obéirai donc.

LE PERE.

« Tenez, n'en beuvez que la moi-» tié.

Le poiſon pris, Aſcagne tombe, & le Pere fait porter ſon corps à Lucelle, qui après avoir déploré ſon ſort, acheve le breuvage préparé. Un moment après arrive un Courier, qui demande Aſcagne, & vient lui annoncer qu'il eſt Prince Polonois, mais qu'on lui avoit caché ſa naiſſance pour certaines raiſons. Le Pere ſe déſeſpere de ſa cruauté. Heureuſement l'Apotiquaire a fait un qui-proquo, & n'a donné qu'une potion Somnifere. Il réveille les Amans, le pere demande pardon à Aſcagne, & approuve le mariage qu'il a contracté avec ſa fille.

1576.

DIDON,
TRAGE'DIE
De Guillaume de la Grange.

DE LA GRANGE.

GUILLAUME DE LA GRANGE, natif de Sarlat, Ville Epiſcopale dans le Périgord, étoit, ſi l'on veut en croire l'Editeur de ſa Tragédie, un excellent Poëte Tragique François. On ignore entierement ſa vie, & ſans le plus grand hazard, ſa Piece ne ſeroit point parvenue juſqu'à nous, & auroit péri avec ſon Auteur, ſi les ſoins d'un ami ne l'avoient tiré deux fois de l'oubli. Ainſi, au lieu d'une vie de La Grange, que l'on ſoupçonne avoir gagné des prix aux Jeux Floraux, nous donnerons l'Hiſtoire de ſa Tragédie de DIDON.

Barthelemy Balliſle, Docteur en Droit, & Lieutenant Général des Viguier & Juge de Narbonne, envoya, du vivant de la Grange ſon ami, cette

Tragédie à Paris, avec quelques Poëſies du même Auteur, capables de compoſer en tout un aſſez bon volume. 1576.

L'Ami de Balliſte, qui s'étoit chargé à Paris de l'édition de ce Livre, ſoit par négligence, ſoit faute de trouver un Libraire, qui voulut faire les frais de l'impreſſion, ne répondit point à ſes ſouhaits. Enfin, après quelques années, lorſqu'on croyoit ces Poëſies entiérement égarées, ou perdues, le Docteur Balliſte reçut cette *Didon*, comme il s'y attendoit le moins, mais extrêmement défigurée, & corrompue. La Grange étoit mort alors; mais Balliſte, à qui ce Poëte avoit communiqué pluſieurs fois cette Piece, répara habillement ce qui manquoit. Quelque tems après, Marcellin Gueyton l'un des Elûs de Lyon, homme qui ſe faiſoit un plaiſir ſingulier de tirer à ſes propres dépens une foule d'Auteurs de l'oubly, pria Balliſte de lui faire part des Poëſies des perſonnes célebres, & ſur-tout de ceux qui avoient gagné les prix aux Jeux Floraux. Balliſte pour obliger l'Elu, & en même tems faire vivre la mémoire de La Grange ſon ancien Camarade d'étude, ne tarda pas à lui faire tenir ſa Tragédie de

Didon. Gueyton la remit à Rigaud,
1576. Libraire de Lyon, qui la communiqua auſſitôt à Du Verdier Vauprivaz. Ce dernier conſeilla au Libraire de la mettre au jour au plûtôt, ajoutant que, quoiqu'Etienne Jodelle eut travaillé le même ſujet, néanmoins celle-ci étant traitée différemment, elle ne pourroit que faire plaiſir. Rigaud la fit paroître en 1582. pluſieurs années après la mort de l'Auteur, & autoriſé par tant d'éloges, il ne craignit point d'ajouter au titre de *Didon* « que cette Tragédie, tant pour l'argument, » que pour la gravité des Vers, & Sentences, outre ce qu'elle n'a par cy-devant été veue, n'eſt moins digne » de voir (imprimée) que profitable » à tous ». Paſſons préſentement à l'Extrait de la Tragédie.

Suivant l'uſage des anciens Poëtes, l'Auteur fait paroître au commencement l'Ombre de Sichée, qui inſtruit ſommairement le Spectateur de tout ce qui va ſe paſſer ſous ſes yeux. Enſuite Didon fait part à ſa confidente Barcé, d'un ſonge affreux, qui ſemble lui préſager quelque événement ſiniſtre. Peu de tems après Enée ordonne à Achate de préparer tout pour ſa fui-

te. Didon instruite de ce projet, accable l'infidelle de reproches sanglans. 1576.
Voyons comment La Grange a paraphrasé Virgile en cet endroit.

DIDON.

Au moins puisque joué j'ay mon honneur & moy,
Si avant ton despart j'étois grosse de toy :
Ou si ayant desia Lucine reclamée,
Tu me laissois ici quelque petit Enée,
Qui te representast, de face seulement,
Je pourrois plus constante endurer ce tourment :
Et par le grand malheur de ta fuite obstinée,
Je ne semblerois pas du tout abandonnée.
. . . . . .
. . . . . Car Venus onc chargée
Ne fut de ta portée : une fere enragée
Te prit pour t'alaiter, aussitost qu'une roche
Au Mont où Promethée est butin du bec croche,
Grosse t'eust poussé hors de ses entrailles dures
Pour le monde infester de cruelles injures.
. . . . . .
Et je me plains de toy, furie abominable,
Damnable, inexorable, effroyable, exécrable.

1576. Au cinquiéme Acte, Didon perdant tout eſpoir, tombe dans une eſpece de délire.

DIDON.

Ha ! ha ! ha !

CHOEUR.

Quels ſouſpirs ?

DIDON.

Las ! hélas !

CHOEUR.

Quelles plaintes !
Qu'ores grand eſt le dueil dont ſon ame eſt atteinte.

DIDON.

Que ne l'ay.....

CHOEUR.

Les ſanglots entrerompent ſa voix.

DIDON.

Que ne l'ay-je gardé !....

CHOEUR.

O Dieux !

DIDON.

Quand je l'avois ;
Je ne verrois errer la mort ſur tous mes membres,
Si je l'euſſe gardé dans l'une de mes chambres.

CHOEUR.

CHOEUR. 1576.

Elle parle d'Enée, &c.

Après pluſieurs plaintes de cette nature, Didon monte ſur un bucher, & ſe perce le ſein avec un poignard. Quoique La Grange ne ſoit pas bon Poëte, on ne ſçauroit lui refuſer le talent d'avoir verſifié paſſablement pour ſon tems. On trouve même chez lui des Vers aſſez bons, & quelques penſées, à la vérité mal exprimées. Pour ſervir d'exemple, rapportons la réflexion que fait Enée au troiſiéme Acte, lorſque déplorant le malheur des Grands, il porte envie à l'état médiocre.

Ceux vrayment ſont heureux
Qui n'ont pas le moyen d'eſtre fort malheureux :
Et dont la qualité, pour eſtre humble & commune
Ne peut pas illuſtrer la rigueur de fortune.

1578.

LES DÉLICIEUSES AMOURS DE MARC-ANTOINE ET DE CLÉOPATRE,

De Guillaume Belliard (a).

CEtte Piece eſt ſi mauvaiſe, ennuyeuſe, & mal en ordre, que nous aurions cru rendre un fort mauvais office aux Lecteurs, ſi nous lui en avions donné un Extrait. Nous doutons même qu'elle ait été jouée.

Ce ſeroit ici la place de quatre Poëmes Dramatiques de Guillaume Le

(a) Guillaume Belliard, natif de Blois, étoit Secrétaire de Marguerite de Valois, épouſe d'Henry, Roi de Navarre, & enſuite de France. Il a compoſé une Piéce intitulée Les délicieuses Amours de Marc-Antoine, & de Cleopatre 1578. La lecture de cet Ouvrage fait aiſément oublier la perte des faits de la vie de l'Auteur.

Breton, Auteur de la Tragédie d'Adonis, dont nous avons donné l'Extrait ci-deſſus page 373, intitulés 1578.

TULLIE.
CHARITE.
DIDON.
DOROTHÉE.

Mais outre que ces Piéces n'ont jamais été repréſentées, c'eſt qu'elles n'ont pas parû imprimées, & que conſéquemment aux bornes que nous nous ſommes preſcrites, elles ne peuvent entrer dans cette Hiſtoire. Ajoutons ſeulement ici quelques faits ſur la vie de cet Auteur.

LE BRETON.

GUILLAUME LE BRETON, Seigneur de la Fon, naquit à Nevers, & vint dans ſa jeuneſſe à Paris y faire ſes humanités : d'abord il ſe deſtina pour la Robe, & dans ce deſſein, il ſe fit recevoir Avocat au Parlement ; mais le goût de la Poëſie l'emportant, au lieu de ſuivre le Barreau, il donna dans le bel eſprit. Entre pluſieurs Piéces qu'il a compoſé, la ſeule qui ait paru eſt ſa Tragédie d'ADONIS, qui fut repréſentée devant le Roy Charles IX. Le ſuccès qu'on dit qu'elle eut alors, ne put cependant déterminer le Poëte à

livrer cet Ouvrage à l'impreſſion. Ce
1578. ne fut qu'au bout de cinq ans, que François d'Amboiſe ami particulier de l'Auteur, la fit imprimer, afin de l'engager à donner au Public les autres Tragédies (*a*) de ſa compoſition. C'eſt cependant ce que Le Breton n'a oſé hazarder. La Croix du Maine aſſure (*b*) qu'il vivoit en 1584, & il y a

(*a*) Voici les propres mots de François d'Amboiſe, Epitre dédicatoire de cette Piéce à Madame de S. Phalle, Ducheſſe de Beaupreau, en date du 13 Novembre 1578. « Combien que j'eus » compoſé il y a plus de » neuf ans, pluſieurs Ou» vrages, cependant je » n'en ay voulu rien » prendre pour vous dé» dier, me deffiant de » trouver rien qui put » approcher de la grace » & beauté naifve d'un » ADONIS, qui fut le » *Cler Mignon* du feu Roy » Charles d'heureuſe mé» moire, de la compo» ſition de l'un de mes » amis, qu'il m'a laiſſé » en dépos, pour l'en» gager peut eſtre à vous » dédier dans la ſuite ſa » TULLIE, ſa CHARITE, » ſa DIDON, ſa DORO » THE'E & le reſte de ſes » belles Poëſies ». Quoique ce paſſage ſoit très-intelligible, des Ecrivains modernes ont oſé avancer que la Tragédie d'*Adonis* fut faite après la mort de Charles IX, que l'Auteur avoit caché ſous cette allégorie.

(*b*) « Guillaume le Breton .... a eſcrit la Tra» gédie d'Adonis, im» primée à Paris en » 1579. En quoy il faut » remarquer qu'en ce li» vre il eſt nommé Ga» briel le Breton, au » lieu de Guillaume, » mais je croy que cette » faute ſera corrigée ès » ſecondes impreſſions » de ſon Livre. « *La Croix du Maine* p. 143. Après un témoignage, ſi autentique d'un Auteur contemporain, il n'y a pas lieu de douter que le vrai nom de Le Breton ne fut Guillaume, &

apparence qu'il n'étoit pas encore mort en 1597 ; puiſque l'Edition de ſa Tragédie d'Adonis, qui parut cette année, porte qu'elle fut revue, & corrigée de nouveau par l'Auteur. 1578.

non Gabriel, comme le dit Du Verdier & ceux qui l'ont copié, qui ne ſe ſont arrêté qu'au titre du Livre. Au reſte, La Croix du Maine a été trompé dans l'eſpérance de voir cette faute corrigée par une ſeconde Edition, puiſque celle de 1597. eſt auſſi peu exacte que la premiere.

1578. # MARC-ANTOINE, TRAGE'DIE

De ROBERT GARNIER.

CEtte Piéce n'a pas été inconnue, ni inutile à M. De la Chapelle, lorſqu'il compoſa ſa Tragédie de *Cléopatre*. Le parallele de ces deux Piéces paſſeroit les bornes d'un Extrait; nous nous arrêterons au récit de la mort d'Antoine fait par ces deux Auteurs. Le plus ancien commencera.

Antoine croyant Cléopatre morte, ſe frape de ſon épée: dans le moment arrive

L'homme de Cléopatre,
Qui dit eſtre chargé par ſon commandement,
De le faire porter vers elle au monument.
A ces mots le pauvre homme eſmeu de grande joye,
Sçachant qu'elle vivoit, à nous prier s'employe

De le rendre à ſa Dame : & lors deſſus nos bras 1578.
Le portons au ſépulcre, où nous n'entraſmes pas,
Car la Royne craignant d'eſtre faite captive,
Et à Rome menée en un triomphe vive,
N'ouvrit la porte, ainçois une corde jetta,
D'une haute feneſtre où l'on l'empaqueta :
Puis les femmes, & elles à mont le ſouſlevérent,
Et à force de bras juſqu'en haut l'attirerent.
Jamais rien ſi piteux au monde ne s'eſt veu,
L'on montoit d'une corde Antoine peu à peu,
Que l'ame alloit laiſſant, la barbe malpeignée,
Sa face & ſa poitrine étoit de ſang baignée :
Toutesfois, tout hideux, & mourant qu'il eſtoit,
Ses yeux demi-couverts ſur la Royne jettoit,
Luy tendoit les deux mains, ſe ſouſlevoit luy-meſme ;
Mais ſon corps retomboit d'une foibleſſe extrême.
La miſérable Dame ayant les yeux mouillez,
Les cheveux ſur le front ſans art eſparpillez,
La poitrine de coups ſanglantement plombée,
Se penchoit contre bas, à teſte recourbée,

1578. S'enlaçoit en la corde, & de tout ſon effort;
Courageuſe, attiroit cet homme demi-mort.
Le ſang luy dévaloit au viſage de peine,
Les nerfs luy roidiſſoient, elle eſtoit hors d'haleine.
Le peuple qui d'a bas, amaſſé, regardoit,
De geſte, & de voix à l'envi luy aidoit:
Tous crioient, l'excitoient, en ſouffroient en leur ame,
Peinans, ſuans ainſi que cette pauvre Dame:
Toutesfois invaincue, ce travail durant tant,
De ſes femmes aidée, & d'un cœur ſi conſtant
Qu'Antoine fut tiré dans le ſépulchre ſombre,
Où je croy que des morts il augmente le nombre.

L'Auteur moderne fait ainſi parler Agrippa à Octavie femme d'Antoine.

Vers ces tombeaux fameux, où j'ay porté mes pas,
Excité par les cris que pouſſoient nos Soldats,
J'ay vû dans un état trop digne de vos larmes,
Ce chef ſi renommé pour la gloire des armes,
Qui n'aguerres ſuivi de mille légions,
Se faiſoit obéïr par tant de Nations.

Cet Antoine en un mot, ſi fier, ſi redouta- 1578.
ble,
A qui de ſa grandeur Ceſar eſt redevable;
Je l'ay vu dépouillé des marques de ſon rang,
Pâle, défiguré, tout couvert de ſon ſang.
Quatre eſclaves honteux dans leur douleur profonde,
De voir entre leurs mains un des Maîtres du monde,
Sur leurs bras tous ſouillés, le portoient en tremblant,
Et détournoient leurs yeux de cet objet ſanglant.
Cependant avec ſoin Cléopatre enfermée,
Et de tant de Soldats juſtement allarmée,
N'oſe ouvrir le tombeau, regarde Antoine en pleurs,
Dont ſa préſence encore augmente les douleurs:
Lorſque de Charmion (1) l'adreſſe favorable, (1) Confidente de Cléopatre.
Surmonte par ſes ſoins tout ce qui les accable:
Dans ce beſoin preſſant elle ajuſte en liens
Les voiles précieux de la Reine, & les ſiens.
Pitoyable ſecours! ou malgré vous, & Rome,
Un malheureux amour réduit un ſi grand homme.

1578. Qui tandis que les ſiens prennent ſoin d'arrêter
Les nœuds infortunés qui doivent le porter,
Plein de ce même amour, que tout ſemble combattre,
N'ouvre ſes yeux mourans, que pour voir Cléopatre.
Déja par Charmion les tiſſus préparés
Etoient de mille nœuds autour de luy ſerrés ;
Déja la Reine même attachée au cordage
Prêtoit ſes belles mains à ce pénible ouvrage.
Un Maître, un Empereur du Monde, & des Romains,
Elevé lentement par de ſi foibles mains,
Paroiſſoit comme en butte, avec ignominie
Aux inſolens regards d'une Armée ennemie.
Chacun l'encourageoit, & lui-même animé,
Par les tendres regards d'un objet trop aimé,
Tâchoit de ramaſſer ſes forces languiſſantes,
Et vers la Reine encor tendoit ſes mains ſanglantes.
Que vous dirai-je ? Enfin un ſecours ſi nouveau
Le conduit à nos yeux juſques dans le tombeau.
La Reine entre ſes bras le reçoit éperduë :
Leur amoureux tranſport éclate à notre vuë ;

Tout le monde eſt touché de joye, & de dou-
leur, 1578.
Et d'un ſi tendre amour déplore le malheur.

LE LAQUAIS,

PREMIERE COMÉDIE

De Pierre de la Rivey.

En cinq Actes & en Proſe.

AVant de donner un Extrait de cette Comédie, & des autres du même Auteur, nous croyons qu'il eſt à propos de dire quelque choſe ſur un homme tel que la Rivey, qui, quoique moins connu, n'a pas laiſſé dans ſon tems de ſe diſtinguer dans le genre Comique, autant que Garnier dans le grand Cothurne.

PIERRE DE LA RIVEY (*a*) Champe- LA RIVEY.

(*a*) L'ortographe du nom de cet Auteur varie extrêmement; nous nous ſommes arrêtez à celle-ci, comme la plus véritable. Selon toutes les apparences, la Rivey étoit de Troyes en Champagne; car il s'y retira ſur la fin de ſes jours, & y fit imprimer ſes trois dernieres Comédies, qu'il donna en 1611.

1578. nois nous a laiſſé neuf Comédies de ſa compoſition, dont les ſix premieres parurent imprimées au commencement de l'année 1579. ſous le titre ſuivant, « Les Comédies facécieuſes de Pierre » de la Rivey, Champenois, à l'imita» tion des anciens Grecs & Latins, & » modernes Italiens, à ſçavoir,

LE LAQUAIS.
LA VEFVE.
LES ESPRITS.
LE MORFONDU.
LES JALOUX.
LES ESCOLIERS.

» Paris, Abel l'Angelier 1579. » Elles furent imprimées enſuite à Lyon en 1597. & pour la troiſiéme fois à Rouen en 1601.

Nous ne pouvons que ſçavoir mauvais gré à la négligence, ou à la jalouſie des Ecrivains contemporains de la Rivey, de ne nous avoir inſtruit d'aucun fait particulier de la vie de ce Poëte, qui le méritoit avec d'autant plus de juſtice, que nous aſſurons qu'avant le regne de Louis XIII. le Théatre françois n'avoit point vu d'Auteur qu'on puiſſe lui comparer. En effet, la Rivey qui, conformément au titre de ſes Piéces,

avoit travaillé d'après les anciens Maîtres de l'art, a laiſſé dans ſes Ouvrages d'excellens modéles, dont ſes Succeſſeurs ont ſçu profiter, ſans en marquer de reconnoiſſance. Cette raiſon nous engage à donner des Extraits un peu détaillés, pour juſtifier ce que nous avançons. Il ne faut pas oublier, que la Rivey eſt un des premiers Auteurs qui ayent écrit des Comédies en proſe, & celui qui en a compoſé le plus grand nombre. Voici les raiſons qu'il en donne dans ſa Préface addreſſée à M. d'Amboiſe, Avocat en Parlement, en date du premier Janvier 1579. (*a*) Ce morceau ſervira encore à donner une juſte idée de la Poëtique du tems. 1578.

« J'ay touſiours penſé (dit la Rivey) que ma nouvelle façon d'écrire » en ce nouveau genre de Comédie, » qui n'a encore eſté beaucoup pratiquée entre nos François, ne ſera tant » bien reçue de quelques-uns trop ſéveres..... occaſion qui m'a fait long-» tems doubter, ſi je devois faire veoir » le jour à ce mien petit Ouvrage, baſti

(*a*) C'eſt le même François d'Amboiſe, qui devint dans la ſuite Conſeiller au Parlement de Bretagne, & l'ami de Guillaume Le Breton, dont nous avons parlé.

1578. » à la moderne, & ſur le patron de
» pluſieurs bons Auteurs Italiens (*a*)
» comme Laurens de Médicis, pere du
» Pape Léon dixieſme, François Graſ-
» ſin, Vincent Gabian, Hieroſme
» Razzi, Nicolas Bonnepart, Loys
» Dolce, &c..... J'en ay voulu jetter
» les premiers fondemens..... non que
» par-là je vueille inférer que je ſois le
» premier qui faict veoir des Comédies
» en Proſe ; car je ſçay qu'aſſez de
» bons Ouvriers, & qui méritent beau-
» coup par la promptitude de leur eſ-
» prit, en ont traduit quelques-unes :
» mais auſſi puis-je dire cecy, ſans ar-
» rogance, que je n'en ay encore veu
» de françoiſes, j'entends qui ayent
» eſté repréſentées comme advenues en
» France (*b*). Or ſi je n'ay voulu en ce

(*a*) Du Verdier Vauprivaz nous voudroit faire entendre que la Rivey n'a fait que traduire les Comédies des Auteurs Italiens, ce qui n'eſt point vrai. La Rivey a pris ſeulement ces derniers pour modeles, & s'eſt ſervi de quelques-unes de leurs Scenes : il n'eſt pas le ſeul qui en ait uſé ainſi, c'eſt un reproche que l'on fait à Moliere, & à pluſieurs autres.

(*b*) N'en déplaiſe à la Rivey, il n'eſt pas le premier, qui ait compoſé des Comédies Françoiſes, repréſentées comme arrivées en France. Il n'eſt pas poſſible qu'il ait oublié que Jean de La Taille lui avoit frayé le chemin par ſa Comédie des *Corrivaux*, qui parut en 1562.

» peu, contre l'opinion de beaucoup, » obliger la franchiſe de ma liberté de » parler, à la ſévérité de la Loy de ces » Critiques qui veulent que la Comé- » die ne ſoit un Poëme, ſi elle n'eſt au » nombre & meſure des Vers, (ce que » ſans me vanter, j'euſſe peu faire) je » l'ay fait, parce qu'il m'a ſemblé que » le commun peuple, qui eſt le prin- » cipal perſonnage de la Scene, ne » s'eſtudie tant à agencer ſes paroles, » qu'à publier ſon affection, qu'il a » pluſtoſt dicté que penſé. Il eſt bien » vray que Plaute..... Mais, comme » vous ſçavez, c'eſt l'opinion des meil- » leurs antiquaires, que le *Querolus* de » Plaute, & pluſieurs autres Comédies » qui ſont perdues par l'injure du » temps, ne furent jamais qu'en pure » Proſe. Joint auſſi que le Cardinal » Bibienne, le Picolomini, & l'Arétin, » tous les plus excellens de leurs ſiécles, » & les autres dont j'ai parlé cy-deſſus, » & leſquels j'ay voulu principalement » imiter *& ſuivre en ce que j'ay penſé* » *m'eſtre poſſible, & permis*, n'ont ja- » mais en leurs Oeuvres Comiques » (jaçoit qu'ils fuſſent des premiers en » la Poëſie) voulu employer la rithme, » comme n'eſtant requiſe en telle ma- 1578.

1578. » niere d'eſcrire, pour ſa trop grande » affectation, & abondance de paroles » ſuperflues. Et ce ſont les raiſons, deſ- » quelles vous, & Monſieur Le Breton, » que j'honore beaucoup, pour ſes » rares vertus, m'avez plus eſguillonné » pour donner commencement à ces » fables, qu'icy je vous offre & dédie » &c. ».

En 1611. la Rivey fit la revuë de ſes portefeuilles, & y trouva ſix autres Comédies qu'il retoucha, pour les mettre en état de voir le jour. Il en fit imprimer trois, ſçavoir LA FIDELLE, LA CONSTANCE, & LES TROMPERIES, cette même année, & les dédia encore à ſon fidéle ami François d'Amboiſe, l'aſſurant que dans peu, elles ſeroient ſuivies de trois autres. Il ne nous a pas tenu ſa parole; je ne ſçais ſi l'on en doit être trop affligé, ſi l'on fait réflexion que ſes dernieres piéces ſont fort inférieures aux premieres, & que ſelon les apparences, & le train ordinaire des Auteurs, il n'auroit employé dans ces dernieres, que les foibles reſtes de ſa verve Poëtique, noyés dans la pouſſiere de ſon Cabinet.

LE LAQUAIS,

1578.

PREMIERE COME'DIE

DE LA RIVEY. (*a*)

MAlgré le poids des années, Syméon, époux d'une femme aſſez ragoutante, & pere de Maurice & de Françoiſe, perſonnes très-nubiles, veut encore ſe mêler de faire l'amour à Marie, jeune fille, amoureuſe de Maurice, qui n'écoute qu'à regret les ſoupirs de ce Vieillard. De ſon côté, Syméon engage à force d'argent un intriguant (*b*) nommé Thomas, à le ſervir auprès de ſa maîtreſſe. Thomas lui promet tout, mais dévoué au ſervice de Maurice, & de ſa ſœur, il prend des meſures pour

(*a*) Nous ignorons la date des Comedies de la Rivey : c'eſt ce qui nous oblige à les placer ſous l'annee 1578. attendu qu'elles parurent imprimées au commencement de la ſuivante. Le peu de lumiere que nous avons ſur ces dates, ne nous a pas permis de donner à ces Pieces d'autre ordre que celui qu'elles occupent dans le premier Recueil de la Rivey, qui fut donné en 1579.

(*b*) C'eſt le nom que nous donnons aux perſonnages qui dans les Comédies dont nous parlons, tiennent la place des Marchands d'Eſclaves de Plaute & de Terence.

1578. introduire ce jeune homme chez Marie dès le ſoir même, & facilite en même-temps l'entrevue de Françoiſe, & d'Horatio, Gentilhomme d'un Cardinal, & Amant de cette belle. Enſuite, pour amuſer Syméon, Thomas oblige Jacquet, (a) Laquais d'Horatio, à ſe déguiſer en fille, & à paſſer pour Marie auprès du Vieillard amoureux. Tu réuſſiras d'autant mieux, ajoute l'Intriguant, que tu as beaucoup de reſſemblance avec cette fille. Après les inſtructions convenables ſur la maniere dont il doit jouer ſon role, Thomas quitte Jacquet, & conduit Syméon au rendez-vous indiqué par la prétendue Marie. Françoiſe profite de l'abſence de ſon pere, pour ſortir traveſtie ſous les habits de Jacquet. Le hazard veut que Valere, Laquais de Syméon, la rencontre & la reconnoît. Heureuſement Horatio ſurvient, & facilite l'évaſion de ſa maîtreſſe, qu'il conduit en ſureté.

Jacquet qui, comme on le vient de dire, a joué le perſonnage de Marie, ouvre le quatriéme acte, & raconte à Thomas de quelle maniere ils s'en eſt

(a) C'eſt ce Jacquet, qui à la fin eſt reconnu pour le frere de Marie, qui donne le titre à la Piéce.

tiré, ajoutant que malgré ſes précautions, la fourberie a été découverte, mais qu'il a habilement réparé la choſe, en faiſant accroire à Syméon, qu'il eſt frere de Marie, envoyé exprès pour éprouver ſi la paſſion de ce Vieillard eſt ſincere. Le bonhomme, continue Jacquet, a ſi bien ajouté foi à mes diſcours, qu'en me quittant, il m'a remis ce beau rubis, dont il veut faire préſent à ſa maîtreſſe. A peine Jacquet & Thomas ont quitté la ſcene, que Belle-Couleur toute eſſoufflée, vient dire à Valere que Maurice ſurpris dans la chambre de Marie par l'Oncle & les deux Couſins de cette belle fille, a été forcé, le piſtolet ſous la gorge, de ſigner une promeſſe de mariage; appercevant enſuite Lucian, précepteur de Maurice, qu'elle prend pour un Prêtre, elle lui fait part de cette même avanture, & le prie de venir au plûtôt donner la bénédiction nuptiale à ces deux perſonnes. Lucian lui répond avec un ris moqueur qu'elle ſe trompe, ce qui met Belle-Couleur dans une étrange colére. 1578.

Au cinquiéme Acte, Syméon inſtruit par Valere, déplore ſon malheur, & reconnoît ſa folie. Dans le moment,

1578. le Pédant gagné par les promeſſes du Cardinal, Protecteur d'Horatio, vient par un long diſcours, lardé de paſſages latins, apprendre au Vieillard que Françoiſe eſt dans la maiſon de ce Prélat, qui veut bien accommoder cette affaire, en faveur de ſon Gentilhomme. Effectivement toutes choſes ſe terminent au gré d'un chacun, par l'entremiſe de Meſſer Antoine, Secretaire de ſon Eminence : Syméon conſent au mariage d'Horatio & de Françoiſe ; & à celui de Maurice & de Marie, qui reconnoit ſon frere dans la perſonne de Jacquet.

LA VEFVE,

SECONDE COMEDIE

1578

DE PIERRE DE LA RIVEY.

CLémence, riche bourgeoiſe de Paris, qui ignore depuis longtems le ſort de ſon mari, eſt recherchée en ſecondes noces par deux Vieillards; le premier eſt un étranger appellé Bonaventure, qui fait parler à Clémence par Guillemette intriguante, qui, ſous couleur de dévotion, trouve le ſecret de s'introduire dans les meilleures maiſons. Ambroiſe, c'eſt le nom du ſecond pourſuivant, fait confidence de ſon deſſein au Paraſite Gourdin, qui promet de le ſervir. Guillemette & Gourdin ſe rencontrent, & s'étant mutuellement rendu compte de leurs commiſſions, conviennent de tromper ces Vieillards, & d'en partager le profit, tandis qu'ils vont de bonne foi travailler pour Anne & Emée, l'une fille, & l'autre niéce de Clémence, dont la premiere aime l'ingrat Conſtant, qui ſoupire inutilement pour

1578. Emée, Amante d'Alexandre. Guillemette dans ce deſſein, va chez Clémence, pour rendre à Emée une lettre d'Alexandre. Léonard, frere d'Ambroiſe la trouvant dans cette maiſon, la chaſſe honteuſement, & conſeille à Clémence de ne plus ſouffrir cette miſérable. Saincte Servante de la Veuve, moins ſcrupuleuſe que ſa maîtreſſe, donne une bouteille de vin à l'intriguante, & après lui avoir exagéré le malheur des filles qui ſont au ſervice, elle la prie de lui chercher une maiſon, où on ait beſoin d'une Nourrice, attendu, ajoute-t'elle, qu'elle eſt enceinte, ſans ſçavoir de qui, ni depuis quel tems. Guillemette lui promet ſes ſoins, & vuide la bouteille, en chantant ce qui ſuit.

Ma bouteille, ſi la ſaveur
De ce vin reſpond à l'odeur,
Je prie Dieu, & Saincte Helaine,
Qu'ils te maintiennent touſiours plaine.

En ſortant du logis de Clémence, Guillemette trouve une courtiſanne, du même nom que la Veuve, qui lui fait confidence, qu'aſſurée par la reſſemblance qu'elle a avec cette Dame, elle a réſolu de paſſer pour elle, auprès

de Bonaventure ſon mari, que l'on croit mort. Elle ajoute, qu'étant inſtruite des particularités du naufrage qui a ſéparé ces deux époux, elle eſt en état de lui en impoſer aiſément. En effet, Bonaventure trompé par ces fauſſes apparences, croyant revoir ſa femme, reçoit la Courtiſane avec joie. Ancelme, Prêtre âgé, des amis de Bonaventure, plaint au contraire le ſort de ce pauvre mari: Guillemette lui proteſte qu'elle eſt alors fort ſage: mais à-propos, continue-t'elle, après vous avoir rendu autrefois de ſi bons offices, il me ſemble que vous m'avez oublié? Oh! répond Ancelme, j'ai quitté la bagatelle, & d'ailleurs j'ai trop de neveux. De ſon côté, Ambroiſe, qui s'eſt apperçû que le Paraſite Gourdin, ne fait que l'amuſer, s'adreſſe à Guillemette, & lui donne deux écus pour parler en ſa faveur à la Dame Clémence. L'Intriguante le flatte d'un heureux ſuccès; & pour être en état d'y travailler promptement, elle lui emprunte dix francs, qu'elle veut employer, dit-elle, à retirer ſon frere de priſon. Ainſi finit le ſecond Acte. 1578.

Léonard & Valentin ſon fils ouvrent le troiſiéme Acte, & ſongent aux

1578. moyens de traverſer l'amour d'Alexandre & d'Emée, & favoriſer celui de Conſtant. Suivant ce deſſein, Leonard prend la réſolution de faire entrer ſecrétement ce dernier dans la chambre d'Emée, ſous les habits & le nom d'une de ſes parentes. Le Paraſite entend ce projet, & court en avertir Alexandre, qui ſous le déguiſement projetté, prévient Conſtant, & ſe préſente à la porte de Clémence. Léonard méconnoiſſant la voix de Conſtant, veut empêcher cet Amant d'entrer : mais à la faveur de la nuit, & de Robert, Valet d'Alexandre, qui fait ici le Matamore, il entre dans la chambre de ſa maîtreſſe. Gourdin profitant de l'obſcurité, fait paſſer Ambroiſe dans une autre où eſt Guillemette, que ce Vieillard cajolle, croyant tenir Madame Clémence. Sur ces entrefaites, Conſtant vient au rendez-vous, & Saincte avec Robert l'introduiſent chez Anne. Ces traveſtiſſemens, & ces tromperies s'éclairciſſent au cinquiéme Acte. La Dame Clémence eſt reconnue pour la véritable femme de Bonaventure, qui chaſſe la Courtiſanne, en lui laiſſant par pitié quelque argent, pour la dédommager des frais qu'elle a faits pour parvenir à ſes fins.

A leur retour, ils apprennent que Conſtant a violé Anne leur fille. Léonard nie le fait, & voulant prouver ce qu'il avance, il découvre le ſtratagême d'Alexandre. Ambroiſe trouvant à ſon réveil Guillemette auprès de lui, ſe retire fort honteux de cette avanture : & la Comédie finit par les doubles mariages d'Alexandre, & de ſa chere Emée, & d'Anne avec Conſtant, qui promet de lui être toûjours fidelle. 1578.

LES ESPRITS,

TROISIE'ME COME'DIE

DE PIERRE DE LA RIVEY.

URbain & Fortuné, fils de Séverin, homme riche & très-avare, cherchent à profiter de tous les plaiſirs que l'âge leur permet. Le premier qui n'a jamais quitté la maiſon de ſon pere, ſaiſit le tems de ſon abſence pour ſe livrer à la débauche : tandis que Fortuné, élevé avec une honnête liberté auprès de ſon oncle Hilaire, garde un peu plus de meſures. Quoique plein de confiance en la bonté de cet oncle,

1578. Fortuné eſt néanmoins dans de vives inquiétudes au ſujet d'Apolline ſa maîtreſſe, d'autant plus preſſantes, que cette Belle prête à accoucher, eſt dans un Couvent, dont ſa tante eſt Abbeſſe. Pendant que ce jeune homme cherche tous les moyens imaginables pour ſe tirer de cet embarras, l'imprudent Urbain ſe plonge dans un autre. Par le moyen d'un Intriguant nommé Ruffin, il fait connoiſſance d'une Courtiſanne qu'il mene dîner dans la maiſon de ſon pere, après avoir promis à l'Intriguant de le récompenſer libéralement.

Frontin ouvre le ſecond Acte, en annonçant le retour de Séverin. Cette circonſtance déſeſpere l'amoureux Urbain, qui voudroit bien n'être pas ſitôt ſéparé de ſa chere Feliciane (c'eſt le nom de ſa maîtreſſe.) Raſſurez-vous, dit le Valet, pourvû que vous vouliez bien jouer votre role. Après avoir dit quelques mots à l'oreille d'Urbain, Frontin va au-devant du bon homme, & lui fait accroire que les Eſprits malins ſe ſont emparés de ſa maiſon, qu'ils y font un vacarme étrange, & accablent les paſſans de pierres & de tuiles. A peine Séverin avance-t'il vers ſa maiſon, qu'il voit les preuves des diſcours

*Monfleury, dans le premier Acte de ſon *Comédien Poëte*, s'eſt ſervi de cette idée, & M. Regnard dans ſa Comédie du *Retour imprévû*.

de Frontin. Il déplore ſon malheur, & comme en parlant entre ſes dens, le Valet lui entend nommer le mot de Bourſe, il demande auſſitôt, ſi ſa bourſe aux deux mille écus eſt dans la maiſon ? *Et où prendrois-je deux mille écus ?* répond bruſquement Séverin. Il renvoye enſuite Frontin ſous quelque prétexte, pour avoir le tems de ſe décharger d'une groſſe bourſe, qu'il croyoit aller remettre dans ſa maiſon. Ce n'eſt qu'après bien des façons, que ce Vieillard ſe réſout enfin à cacher ſon argent dans un trou, conjurant cette chere bourſe, & le trou même de ne ſe pas laiſſer trouver. « Eh ! mon petit » trou, mon mignon, je me recom» mande à toy : Or ſus ! au nom de » Dieu, & de ſainct Antoine de Pa» douë. » 1578.

Lorſque Séverin eſt ſorti, Défiré, Amant de Laurence, fille de cet Avare, arrive, & trouvant la bourſe, il en ôte l'argent, pour lui tenir lieu de la dot de ſa Maîtreſſe, & met des pierres à la place. Séverin revient enſuite ſur la Scene avec Frontin, qui promet de l'adreſſer à un homme aſſez habile pour forcer les Eſprits à quitter ſa maiſon. En ſortant, l'Avare jette les yeux ſur

1578. côté de ſa bourſe, & ſe tranquilliſe ; parce qu'il la voit au même état.

Au troiſiéme Acte, il revient accompagné du Sorcier Maître Joſſe. Frontin qui répond en dedans de la maiſon au nom des Démons, aux conjurations comiques de Maître Joſſe, conſent enfin à l'abandonner, & offre trois ſignes pour certitude de la ſortie des Eſprits impurs : Qui ſont, de réduire la maiſon en cendres, ou de prendre le rubis qui eſt au doigt de Séverin, ou enfin d'entrer dans ſon corps. Cet Avare que ces mots rempliſſent de frayeur, ſurpris au dernier point que les Diables ſachent qu'il porte une telle bague, quoique couverte de ſon gand, conſent avec bien de la peine à la perte de ce bijou ; mais craignant de voir les malins Eſprits, il prie le Sorcier de lui bander les yeux. Frontin profite de ce moment pour faire ſon coup, & faciliter la ſortie d'Urbain & de Féliciane. Enſuite Séverin conduit par Maître Joſſe dans ſa maiſon, lui offre pour ſalaire un ſouper ſi frugal, que cet homme tout affamé qu'il eſt, le remercie, & s'enva. Ruffin arrive dans le moment, & comme il eſt mécontent d'Urbain, il inſtruit le pere des déport-

temens de ce jeune homme, qui, ajoute-t'il, vient de lui remettre pour nantiſſement un rubis qu'il croit faux. Malgré ſa crédulité naturelle, Séverin ſe ſeroit déſabuſé, ſans l'arrivée de Frontin, qui lui fait entendre que Ruffin eſt un extravagant. L'Avare, partie par foibleſſe, partie preſſé par le deſir de viſiter ſa bourſe, paroît ſe contenter de ces raiſons, & renvoye Frontin; & ſe voyant ſeul, il court à ſon trou, où il voit avec douleur ſon argent métamorphoſé en cailloux. Ce coup jette Séverin dans un déſeſpoir affreux, il ſe déſole, & fait ici une Scene aſſez ſemblable à la derniere du Quatriéme Acte de l'Avare de Moliere. (*a*) Frontin 1578

(*a*) SEVERIN *ſeul, regardant ſa bourſe.*

« Jeſus! quelle eſt lé- » gere! Vierge Marie, » queſſe-cy qu'on a mis » dedans? Helas! je ſuis » perdu, je ſuis détruit, » je ſuis ruiné; au vo- » leur, au larron; pre- » nez-le; arreſtez tous » ceux qui paſſent. Fer- » mez les portes, les » huis, les feneſtres. » Miſérable que je ſuis? » Où cours-je? A qui le » dis-je? Je ne ſçay où » je ſuis, que je fais, ni » où je vais. (*Aux Spec-* » *tateurs*) Helas! mes » amis, je me recom- » mande à vous tous; » ſecourez-moy, je vous » prie. Je ſuis mort, je » ſuis perdu. Enſeignez- » moy qui m'a dérobé » mon ame, ma vie, mon » cœur, & toute mon » eſpérance. Que n'ay-je » un licol pour me pen- » dre? Car j'ayme mieux » mourir que de vivre » ainſi. Helas! elle eſt » toute vuide: Vray » Dieu! qui eſt ce cruel » qui tout-à-coup m'a » ravi mes biens, mon

1578. accourt à ſes cris ; l'Avare lui en déclare la cauſe, & proteſte qu'il veut « aller trouver le Lieutenant Criminel, » afin d'avoir commiſſion de faire em» priſonner tout le monde. » C'eſt ainſi qu'eſt terminé le troiſiéme Acte.

Au quatriéme, Hilaire frere de Séverin, & homme très-pacifique, ſe trouve aſſez embarraſſé ; d'un côté, il faut qu'il conſole cet Avare ſur la perte qu'il vient de faire ; & de l'autre, il eſt queſtion d'appaiſer l'Abbeſſe du Couvent, où Appoline vient de mettre au jour un fort beau garçon. Toutes ces difficultés ſe trouvent levées au cinquiéme Acte, par un dénouement qui a bien du rapport à celui de l'Avare de Moliere. Ici Gerard, riche marchand, de la Religion prétendue réformée, mais qui a eu le bonheur d'échapper au maſſacre général, (*a*) vient ſe faire con-

» honneur & ma vie ? » Ah ! chétif que je ſuis ; » que ce jour m'a eſté » malencontreux ! A » quoy veux-je plus vi» vre, puiſque j'ay per» du mes eſcus que j'a» vois ſi ſoigneuſement » amaſſez, & que j'ay» mois, & tenois plus » chers que mes propres » yeux ? Mes eſcus que » j'avois eſpargnez, re» tirant le pain de ma » bouche, n'oſant man» ger mon ſaoul : & » qu'un autre jouit » maintenant de mon » mal & de mon dom» mage. »

(*a*) Ceci prouve que cette piéce a été compoſée depuis la journée de la S. Barthelemy, 1572.

noître pour le pere de Féliciane. Ruffin l'amene en cette qualité à Séverin, en lui disant qu'il l'a trouvé dans le moment même. * L'Avare qui s'imagine qu'on lui veut parler de sa bourse, répond en conséquence, ce qui fait un quiproquo très-plaisant. Gérard & Ruffin, qui n'y comprennent rien, le prennent pour un insensé, & vont trouver Hilaire. Les soins que ce Vieillard a pris, ont réussi au gré de ses souhaits, il vient annoncer avec joie à Fortuné, que l'Abbesse est satisfaite, sur la parole qu'il lui a donnée de lui faire épouser Apolline dans le jour même. Désiré rend la bourse à Séverin, qui consent à ce prix à son mariage avec Laurence, mais comme il ne veut pas entendre parler de dot, Hilaire s'en charge : Urbain s'unit avec plaisir à Féliciane, & tout le monde se retire satisfait.

1578.

* Moliere a employé une pareille idée, Scene III. du cinquiéme Acte de l'Avare.

1578. # LE MORFONDU,

QUATRIE'ME COME'DIE

DE PIERRE DE LA RIVEY.

JOachim, pere de Lucreſſe, engagé de parole avec Charles, fils d'un Conſeiller ſon voiſin, ſe laiſſe enſuite ébloüir par les avantages que lui fait eſpérer un vieux Gentilhomme appellé Lazare, & ne veut plus entendre parler du premier. Lambert, ci-devant valet du Gentilhomme, & alors au ſervice de Philippes, fils de Joachim, entreprend de renverſer ce projet, & comme il connoît la portée de l'eſprit de ſon ancien Maître, il lui fait accroire que Lucreſſe, cédant aux inſtances de Charles, reçoit très-ſouvent cet Amant la nuit dans ſa chambre, ajoutant qu'il ne tiendra qu'à lui d'être témoin oculaire de la choſe. Lazare y conſent, & Lambert l'ayant revêtu de méchans habits, l'introduit dans la maiſon de Joachim, comme ſon jeune frere nouvellement arrivé à Paris.

Le ſecond Acte eſt employé à prendre des meſures convenables au projet de Lambert, & à y engager Agathe, femme de Joachim ; de ſorte qu'au troiſiéme, du conſentement de la Maîtreſſe, Claire ſervante de Lucreſſe, traveſtie ſous les habits que cette Demoiſelle met aux jours de Fête, paroît ſur la porte de la maiſon, feignant de parler à Charles, qu'elle fait entrer dans une chambre, où elle s'enferme avec lui. Il n'en faut pas davantage pour convaincre Lazare du mépris, & de l'infidélité de Lucreſſe. Comme il eſt fort tard, & qu'il meurt de froid, étant très-mal vêtu, Lambert prie Boniface, valet de Charles, de faire coucher ſon jeune frere dans quelque coin, juſqu'au lendemain, qu'il pourra lui chercher une condition. Boniface lui rend volontiers ce petit ſervice, en raillant beaucoup ce prétendu frere ſur ſa figure, & ſon ajuſtement ſingulier. 1578.

Au quatriéme Acte, Lazare qui vient de paſſer une nuit très-déſagréable, crie & tempête dès le point du jour pour qu'on lui ouvre la porte. Joachim réveillé par ce bruit deſcend dans ſa cour pour lui faire donner la liberté, mais le voyant tranſi, par commiſéra-

1578. tion il lui dit de paſſer dans ſa chambre & de s'approcher du feu. L'équipage groteſque ſous lequel Lazare paroît, empêche que Joachim le reconnoiſſe. Agnès, ſervante de ce vieux Gentilhomme le méconnoît auſſi à ſon retour chez lui. Il eſt bien ſurpris d'apprendre de la propre bouche de ſa niéce Hélaine, que pendant ſon abſence, elle a cédé aux empreſſemens d'un jeune homme de très-bonne mine, qui l'a aſſurée avoir ſon conſentement pour l'épouſer. Lazare reconnoît alors une partie des tours & des fourberies de Lambert, mais n'y pouvant trouver de remède, & dégoûté d'ailleurs d'une Maîtreſſe qu'il croit infidelle, il conſent au mariage de Charles & de Lucreſſe, & à celui de Philippes, fils de Joachim, & d'Hélaine ſon Amante, dont l'honneur ſe trouve ainſi réparé.

1578.

LES JALOUX;

CINQUIE'ME COME'DIE

DE PIERRE DE LA RIVEY.

VIncent, fils du bonhomme Hieroſme, préférant l'agrément d'une vie libertine aux liens du mariage, cherche à éluder celui où ſon pere veut l'engager avec Renée, fille de Nicaiſe. Gothard, valet de Vincent, ne trouve pas d'autre expédient, que de faciliter à Alfonſe les moyens d'enlever cette Belle, dont il eſt éperduement amoureux. Sur ces entrefaites, Vincent prêt à rompre avec la Courtiſanne Magdelaine, ſe racommode, ſur l'aſſurance, que l'homme qu'il a vu dans ſa chambre, eſt le Capitan Fierabras ſon frere, nouvellement de retour, & qui doit partir dans peu. Quelque court que ſoit ce délai, Vincent preſſé par l'amour & la jalouſie, importune tant Gothard, que ce Valet, pour le ſatisfaire, le porte au logis

1578. de ſa Maîtreſſe, enveloppé dans une couverture. Par malheur, le Capitan eſt à la maiſon, occupé avec un Frippier, à qui il veut vendre ſes vieux équipages. Il arrête Gothard, & découvre bientôt ſa fourberie. Ce valet ſe tire d'embarras, en diſant à Fierabras, que ſon Maître, qui eſt ainſi enveloppé, vient de ſe battre en duel, & de tuer ſon homme, ce qui l'oblige à ſe mettre en ſûreté. Le Capitan charmé de pouvoir rendre ſervice à un ſi brave Cavalier, après les politeſſes ordinaires, fait apporter des rafraîchiſſemens. Magdelaine & Vincent font ſemblant de ne ſe pas connoître. La premiere, ſous prétexte d'égayer la converſation, a ſi bien ſoin de faire boire Fierabras, & ſes gens, que livrés à un profond ſommeil, ils laiſſent à nos Amans la liberté de s'évader, & d'emporter leurs nippes, & les meilleures effets du frere. Ce dernier apprenant cette nouvelle, court après le Raviſſeur, & rencontre à ſa place Alfonce, qui vient d'enlever Renée, & qu'il veut arrêter. Alfonſe peu ému de ſes fanfaronades, & uniquement occupé de ſa Belle, paſſe ſon chemin, & gagne ſa maiſon; où Fierabras vient l'aſſiéger accompa-

gné de Marquet, ſon valet, & de trois autres Domeſtiques : au premier bruit, le Capitan quitte la place, & fuyant à toutes jambes, il ordonne à ſes gens de tenir bon, & les aſſure qu'il va les rejoindre avec un renfort. Après ſon départ, les Valets ſuivent le même exemple ; & enfin tout s'arrange par le moyen de Zacharie, pere d'Alfonſe, qui s'abouche avec Nicaiſe, & le fait conſentir au mariage de Renée avec ſon fils. On promet au Capitan cent écus, & la reſtitution de ſes hardes, & il s'engage à cette condition, à ne plus troubler les entretiens de Vincent, & de ſa Sœur. 157

1578.

LES ESCOLIERS,

SIXIE'ME COME'DIE

DE PIERRE DE LA RIVEY.

LActance, jeune Ecolier, Amant de Suſanne, fille d'Anaſtaſe, fait confidence de ſa paſſion à Hippolite, logé, comme lui, chez un Hôte Tonnelier de profeſſion, au reſte homme fort accommodant. Hippolite avoue à ſon camarade qu'il eſt épris d'une jolie perſonne appellée Lucreſſe, femme du Médecin Théodore. Ne ſçachant comment venir à bout de leurs deſſeins, nos deux Ecoliers s'addreſſent à leur Hôte, & le prient de les ſervir. Nicolas (c'eſt le nom de l'Hôte) craignant de déſobliger ces jeunes gens qui lui apportent un grand profit, leur promet de s'y employer. En effet il introduit Hippolite déguiſé en Garçon Tonnelier, dans la maiſon de Théodore, & tandis que ce Médecin eſt en ville auprès d'un Malade, où il eſt obligé

de paſſer la nuit ; l'Ecolier ſe gliſſe dans la chambre de Lucreſſe » A préſent, » dit Luquain, Valet d'Hippolite, « voilà » mon Maiſtre occupé à bailler une » médecine à la Médecine. » 1578.

De ſon côté, Lactance trouve le ſecret de voir ſa chere Suſanne par le moyen de Gillette, ſervante d'Anaſtaſe, qui lui aſſigne l'heure du rendez-vous. (*a*) Quoiqu'Anaſtaſe ignore cette amourette, il ſe trouve néanmoins dans une grande perplexité ; car il a promis ſa fille au fils de Gontran, & le Vieillard Silveſtre vient lui apprendre que ſon fils, à qui Suſanne a été fiancée dès ſa jeuneſſe eſt de retour d'un long voyage, où on l'avoit cru mort. « Voicy une avanture bien étran- » ge, » s'écrie Anaſtaſe, « qu'une fille

(*a*) Gillette ne veut pas reſſembler à ces ſervantes dangereuſes ; trop indulgentes pour les foibleſſes de leurs maîtreſſes ; car voici comme elle s'exprime, en attendant l'heure du rendez-vous donné à Lactance.

GILLETTE, *ſeule.*

« Un jour me dure » mille ans, tant il me » tarde à voir ces pau- » vres amoureux cueillir » enſemble le fruit de » leurs amours. Mais que » le Seigneur Lactance » ne penſe pas joüir de » la pucelle, que pre- » mierement, & en ma » préſence, il ne lui pro- » mette de l'eſpouſer, & » & ne luy en baille » quelque gage. Que » ſçai-je ſi ayant ſaoul- » lé d'elle ſa volonté, il » n'eſt point homme » pour la laiſſer là.

1578. » ait deux maris tout à la fois. Vous » eſtes bien abuſé (dit alors Gillette à » part) Elle en a bien trois : Bon, » prou luy face, » Agité de ces penſées, (*a*) ce Vieillard paſſe dans la chambre de Suſanne, & pour ſurcroît d'étonnement, y trouve Lactance enfermé dans un coffre. Outré de colere, & ſuivant le conſeil d'un ami, il ordonne à ſes Domeſtiques de porter le coffre tel qu'il eſt, à la riviere, & de paſſer par la rue des Bernardins, & le Quay de la Tournelle (*b*). Heureuſement, Eugene, Camarade de Lactance aidé de Luquain, & de Nicolas, empêche cette violence, & rend la liberté à ſon ami. Après un tel éclat il ne reſte plus d'autre parti à Anaſtaſe que de conſentir au mariage de Suſanne, & de Lactance ; & c'eſt ainſi qu'il ſort d'embarras. Hippolite en eſt quitte à

(*a*) Il eſt vrai que le pauvre Anaſtaſe eſt tout-à-fait à plaindre & porte ſeul le ſoin du ménage. Liſette ſa femme, eſt peinte ici comme une dévote ridicule, qui joignant à ce défaut une négligence extrême, peut-être regardée comme reſponſable des déportemens de ſa fille, auxquelles elle ne donne aucune attention.

(*b*) Ceci nous apprend que l'action de cette piéce ſe paſſe auprès de la Place Maubert, lieu aſſez ordinaire aux Scenes de Comédie, comme on peut voir par celle de Grévin.

bien meilleur marché ; car Théodore revenant le lendemain matin, frappe, & met toute la maiſon en rumeur. Hippolite éveillé par ce bruit, ſe leve bruſquement, ouvre la porte, renverſe d'un grand coup de poing le valet du Médecin qui s'oppoſe à ſa fuite, & laiſſe ce pauvre mari dans l'incertitude ſi la perſonne qu'il vient de ſurprendre a attenté à ſes biens, ou à ſon honneur. Et la Piéce finit par l'entrevue des deux Ecoliers, qui ſe rendent mutuellement compte de leurs avantures. 1578.

Terminons cet Extrait par un jugement précis ſur le génie & les Ouvrages de La Rivey. Il eſt certain qu'il avoit ſaiſi le genre de la vraie Comédie, dont il a tâché d'obſerver les régles. Sa diction eſt paſſable pour le tems, l'intrigue divertiſſante, quoique un peu confuſe. Peu de caracteres & la plupart mal ſuivis. C'eſt en cela que conſiſte le principal défaut du Poëte, qui manquant d'imagination, & travaillant après des modéles, a été obligé de fondre pluſieurs Comédies, pour en compoſer une des ſiennes. Il a voulu imiter Plaute : mais il n'appartenoit qu'à Moliere de rectifier, & d'ajouter à ſes originaux : d'ailleurs, juſqu'à la

1578. Comédie du Menteur de M. Corneille l'aîné, quel caractere a-t-on préſenté ſur la Sçene Françoiſe ? Le reproche qu'on pourroit encore faire à notre Auteur au ſujet des mœurs, & du bas Comique, ſeroit trop général pour diminuer ſa réputation. Ce n'eſt que longtems après lui qu'on a ſenti qu'une morale inſtructive & amuſante devoit faire le fondement de la bonne Comédie : & l'expérience ne nous montre que trop ſouvent, combien il eſt difficile d'exécuter un projet ſi juſte & ſi ſenſé, ſans tomber dans l'ennui, & s'écarter du caractere eſſentiel du Poëme.

= En 1579, La Troade, Trag. de Garnier.

HOLOPHERNE, 1580.

TRAGE'DIE SACRE'E

D'ADRIEN D'AMBOISE.

NOus ne dirons rien de cette Tragédie ſacrée, dont le ſujet eſt tiré de l'Ecriture Sainte, où l'Auteur a preſque ſuivi le Texte, & a ſemé ſa Piéce de traits de Morale & de Piété.

D'AMBOISE.

D'AMBOISE.

ADRIEN D'AMBOISE, fils de Jean d'Amboiſe, Valet de Chambre & Chirurgien des Rois Charles IX. & Henry III. fut deſtiné de bonne heure à l'Etat Eccléſiaſtique. Il fut Recteur de l'Univerſité en 1579. & reçut le degré de Théologie l'an 1582. Le Docteur, Evêque de Senlis, & Grand-Maître du Collége de Navarre, ayant été chaſſé de Paris en 1594. pour ſon attachement à la Ligue, le Roy Henry IV. nouvellement reçu en cette Ville, don-

1580. na à d'Amboiſe ſa place de Grand-Maître. Le 11 Février 1596. d'Amboiſe fût élu par la Nation de France, Curé de Saint André des Arcs. Enfin le Roy Henry IV. le nomma en 1604. Evêque de Tréguier, & il conſerva cette dignité juſqu'à ſa mort, qui arriva le 29 Juillet 1616. & fut enterré dans ſa Cathédrale. Le ſeul ouvrage qu'on ait d'Adrien d'Amboiſe, eſt la piéce dont on vient de parler, intitulé HOLOFERNE, Tragédie ſacrée, extraite dè l'Hiſtoire de Judith, imprimée à Paris en 1580.

ANTIGONE, 1580.

TRAGE'DIE

DE ROBERT GARNIER.

QUelques Vers aſſez paſſables, tiendront la place d'un Extrait, peu néceſſaire, puiſque le titre de la Piéce met le Lecteur au fait du Sujet. Jocaſte dit à ſon fils Polynice :

O mon fils, mon cher fils, ma crainte & mon eſpoir,
Que j'ay tant ſouhaité, tant deſiré de voir ;
Vous me privez du bien que je devois attendre,
Nous venant aſſaillir, au lieu de nous deffendre.
Hélas ! faut-il, mon fils, mon cher fils, Eh faut-il,
Qu'au retour deſiré de voſtre long exil,
Par le commun eſclandre en larmes je me noye,
Au lieu que je penſois ne pleurer que de joye ?

1580.

LES CONTENS (*a*) :

COMEDIE

EN PROSE,

D'ODET DE TOURNEBU;

JEneviéve, Amante de Baſile, eſt recherchée par le Capitaine Rodomont, dont la paſſion ſe trouve ſouvent traverſée par les fâcheuſes pourſuites de ſes Créanciers. Madame Louiſe, Mere de Jeneviéve, rejettant ces deux partis, veut la marier à Euſtache, fils d'un riche Bourgeois nommé

(*a*) Si nous ne donnions au Public que le ſimple Catalogue des Poëtes Dramatiques, nous nous ſerions contentés de lire la premiere page & le titre de cette Comédie, que nous aurions placé en 1584. année où elle parut imprimée : mais le diſcours qui la précede nous ayant fait connoître que c'eſt un Ouvrage poſthume de Tournebu, qui mourut en 1581. nous conjecturons, avec beaucoup de vraiſemblance, qu'elle étoit compoſée au plus tard en 1580. qui eſt la date où nous l'avons placée.

Gérard. Pour dégouter ce dernier prétendant, Madame Françoiſe, vieille intriguante que Baſile a mis dans ſes intérêts, fait accroire à Euſtache que ſa Maîtreſſe a le ſein perdu d'un Cancer. Ce menſonge produit tout l'effet poſſible ſur l'eſprit de notre Bourgeois, qui ne veut plus entendre parler de cette fille. Sauciſſon, fameux intriguant, pour amuſer ce jeune ſot, & l'empêcher en même tems d'approfondir ce myſtere, lui propoſe une jolie perſonne, qui ſe contentera d'un repas, & de peu d'argent. Euſtache accepte la propoſition pour le jour même, attendu que ſon pere dîne en Ville. 1580.

En ſortant de dîner avec Euſtache, Rodomont eſt ſurpris par trois Sergens, conduits par Thomas, Marchand, Créancier de ce Capitaine, qui leur ſert de mouche. Les belles promeſſes, & les menaces qu'il fait alors ne peuvent l'empêcher d'être mené en priſon. Heureuſement un de ſes amis le rencontrant avec cette triſte eſcorte, paye au Marchand la moitié de ce qui lui eſt dû, & s'oblige pour le reſte. Sur ces entrefaites, Baſile revêtu des habits d'Euſtache, ſe rend auprès de Jeneviéve. Madame Louiſe qui l'apperçoit

1580. par le trou de la ſerrure, le prenant pour celui dont il porte l'habit, enferme ces deux Amans ſous la clef, & court chez Gérard lui demander raiſon de l'affront que ſon fils lui vient de faire. Baſile averti de cette démarche par ſon valet Antoine, ſaute promtement par la fenêtre, va chez Euſtache, lui fait confidence du danger où il ſe trouve, & le prie, pour tromper la mere de ſa maîtreſſe, de ſubſtituer la Courtiſane que Sauciſſon lui a amené, à la place de Jeneviéve : tout ceci s'exécute pendant l'abſence de Madame Louiſe. Cependant Thomas croyant reconnoître ſa femme dans la perſonne de cette Courtiſane, n'oſe ajouter foy au témoignage de ſes yeux, & rejettant bientôt cette fâcheuſe penſée, il loue le Ciel de lui avoir donné une épouſe, qui poſſédant tout le mérite de cette Proſtituée, eſt exempte de ſes vices. D'un autre côté Girard inſtruit par Euſtache du tour de Baſile, va trouver Madame Louiſe pour tâcher de la tranquilliſer au ſujet de la ſageſſe de Jeneviéve. Cette femme voulant éclaircir ce fait, ouvre la porte, & trouve, au lieu de ſa fille, la belle Alix, femme du Marchand Thomas, qui proteſte

proteſte ne s'être abbaiſſée à une démarche ſi honteuſe, que dans le deſſein de ſe venger d'un indigne mari, qui l'abandonne pour une débauchée. 1580.

Madame Louiſe rebutée du côté d'Euſtache, que cette avanture acheve de détacher de Jeneviéve, veut par dépit, la marier au Capitaine Rodomont. Mais ce dernier, qui eſt au fait de tout ce qui s'eſt paſſé, ſoit par honneur, ſoit par la crainte de Baſile, déclare qu'il ne veut point enlever à ce Cavalier une Damoiſelle qui lui appartient, & dont il a reçu un précieux gage. Ainſi la Mere eſt obligée de conſentir au mariage de Baſile & de Jeneviéve : & tout le monde ſe retire *Content.* C'eſt au Lecteur à juger ſi ce titre eſt exactement rempli.

ODET DE TOURNEBU ou TOURNEBEUF, étoit fils du fameux Adrien Turnebe, Profeſſeur en Langue Greque au College Royal. Odet eut pour précepteur Antoine Valet, Docteur en Médecine à Paris. Ses études finies, Odet ſe fit recevoir Avocat au Parlement de Paris, & en 1579. il aſſiſta aux grands jours de Poitiers. Deux ans après, il fut pourvu de la charge de Premier TOURNEBU.

1580. Préſident de la Cour des Monnoyes à Paris, qu'il garda peu, étant mort d'une fiévre chaude en 1587. âgé de 28 ans 8 mois & 28 jours. Il laiſſa en manuſcrit une Comédie en Proſe, intitulée LES CONTENS, dont on vient de voir l'Extrait que Pierre Ravel (*a*) trouva dans ſes papiers, & fit imprimer en 1584.

(*a*) Voici comme l'Editeur Ravel raconte la façon dont il a recouvré cette Comédie, dans l'Epître qu'il a miſe à la tête. « Me trouvant au logis de quelques miens » parens de par-delà, je » rencontray en ma » voye une Comedie à » la main, dont Odet de » Tournebu, qui eſt allé » de vie à treſpas, n'a » pas long-temps, eſtoit » l'Autheur. »

CLITEMNESTRE; OU L'ADULTERE,

1580.

TRAGE'DIE

De Pierre Matthieu.

MATTHIEU.

IL eſt néceſſaire, avant de donner l'Extrait de cette Piéce, de commencer par la vie de l'Auteur.

Pierre Matthieu, fils de Pierre Matthieu Francomtois, naquit à Salins le 10 Decembre 1563. comme nous l'apprenons par un Diſtique imprimé à la ſuite de ſa Tragédie d'Eſther. Quoiqu'on y exalte fort ſa naiſſance, on peut cependant croire qu'elle n'étoit pas des plus relevées, ou que ſa fortune fut très-médiocre, puiſqu'après avoir fait ſes humanités à Valence, Matthieu accepta avec plaiſir, étant encore bien jeune, la place de Principal du Collége de Verceil en Piémont,

1580. où il employa ſes heures de loiſir à cultiver la Poëſie, pour qui il ſe ſentoit un goût dominant. Ce fut dans cette ville qu'il compoſa ſa premiere Tragédie intitulée CLYTEMNESTRE, & un autre Ouvrage Dramatique ſous le titre de TRAGÉDIE DE L'HISTOIRE TRAGIQUE D'HESTER, qui parut pour la premiere fois en 1578. avec un ſuccès éclatant, ſi nous en voulons croire le Diſtique ſuivant, qui nous apprend en même tems la date de cette repréſentation.

DISTICHUM NUMERALE.

LVXIt VerCeLLIs Eſter RegIna theatro,
Ins IgnI tragICa CarMIna VoCe beans.

L'accueil favorable qu'on fit à cette Piéce engagea Matthieu à préſenter dans la ſuite à Meſſieurs de Verceil un méchant Poëme, à qui il donna le nom de *Paſtorale*, qui ſe paſſe entre deux Acteurs, & où l'Auteur ſous le nom de Pollux, inſtruit les Auditeurs

de la plus grande partie de ſes avantures, & des obligations qu'il a aux Seigneurs d'Orſans : mais ajoute-t-il, 1580.

J'avois déſia paſſé de mes ans le tiers luſtre,
Quand je vins habiter de Borgogne le luſtre (1).

(1) Beſançon.

. . . . . .

Là j'ay oſé chanter avec pluſieurs Orphées
Du très-grand Philippot (2) la vie & les trophées.

(2) Philippe II. Roy d'Eſpagne, alors Souverain de la Franche-Comté.

. . . . . .

J'ay faict ſonner la ſcene en la publique place,
J'ay faict enſanglanter un horrible eſchaffaut,
Harrangeant les Rois tantoſt bas, tantoſt haut.

. . . . . .

Voilà comme Phœbus a pris de moy ſoucy :
Mais je le veux quitter, &c.

. . . . . .

Je veux ſuivre pluſtot l'argenteux Galien,
Ou le doré Parquet du bruit Bartholien, &c.

Nous ignorons de quelle façon cette piéce fut reçue à Verceil. Tout ce qu'on ſçait, c'eſt que notre Poëte fit imprimer en 1584. avec l'approbation de Pierre Maignen, Docteur en Théo-

logie, & Chanoine de Beſançon, en
1580. date du premier Juin de la même année, ſa Tragédie d'*Eſther*, la prétendue Paſtorale dont on vient de parler, & quelques autres petits Ouvrages de ſa compoſition, & les dédia à Madame de la Villeneuve, de la Maiſon de Granvelle, & à Madame d'Achey de celle de Peloux, ajoutant une Préface au Lecteur, ou ſuivant le ſtyle ordinaire, il ſe retranche fort ſur ſa jeuneſſe, & les importunités de ſes amis, qui l'avoient obligé de faire part au Public de ſes productions. « Que ſi, » continue-t'il, « ce premier coup d'eſſay » va droit, je ſerai encouragé d'avan» tage à produire autres compoſitions, » qui, comme il me ſemble, auront » plus d'emphaſe que cette nombreuſe » cadence de Vers françois, deſquels » j'ay fait apprentiſſage à Verceil..... » Ce Carme (1) que j'ai façonné » lourdement, n'ayant ainſi que les » autres pour patrons Æſchyle, Sopho» cle, Euripide, Paccuvius, Accius, » ou Séneque, la traduction deſquels » eſt plus facile que l'argument que » j'ai choiſi. »

(1) La Tragédie d'Eſther.

En effet, quoiqu'il n'en diſe rien, on ſent aiſément que la véritable rai-

ſon qui empêcha Matthieu de publier alors ſa *Clytemneſtre*, eſt, que ſoit par amour propre, ſoit pour paroître plus excuſable, en ſuivant une route nouvelle, ſans y être guidé par aucun des anciens Tragiques, il ſe donnoit bien de garde d'expoſer dans celle-cy une traduction de Séneque eſtropiée ſi maladroitement; on luy auroit plus facilement pardonné, s'il avoit préſenté une traduction de quelque Poëme de Pacuvius, ou d'Accius, toute déteſtable qu'elle eût été. 1580.

Matthieu qui comprit apparemment que les fades louanges dont il accabla le Roy d'Eſpagne ne lui produiroient rien, ſe retira à Lyon, où, pour ſe ſervir de ſon expreſſion, il embraſſa *le doré Parquet du bruit Bartholien*, & ſuivit le Barreau en qualité d'Avocat au Préſidial de cette Ville. Là l'envie de rimer le poſſédant toujours, faute de nouveaux ſujets, il prit la réſolution de refondre ſon Poëme d'*Eſther*, & d'en compoſer deux Tragédies, l'une ſous le nom de VASTHI, & l'autre qu'il intitula AMAN (*a*). Ces deux

(*a*) Dans l'argument de *Vaſthi*, l'Auteur dit, que cette Tragédie, & celle d'*Aman*, étoient compoſées depuis ſept ou huit ans; mais il eſt

1580. Piéces ne parurent cependant imprimées qu'en 1589. ſuivies de la *Clytemneſtre*, retouchée, & miſe dans la meilleure forme que l'Auteur pût lui donner (*a*). Depuis ce tems-là, Matthieu diſcontinuant ce genre d'écrire, s'attacha à l'Hiſtoire de France, & fut connu d'Henry IV. qui lui donna la place de Du Haillan, avec une penſion. Après la mort de ce Prince, le Roy Louis XIII. ne témoigna pas moins d'amitié pour Matthieu, qui le ſuivit au ſiége de Montauban. Matthieu y fut attaqué de la maladie qui regnoit

certain qu'il en a voulu impoſer au Public, & faire oublier ſon ancienne *Eſther*, qu'il avoit employée, avec quelques augmentations, dans les deux Piéces, auxquelles certainement il ne travailla que depuis 1584.

(*a*) Il eſt ſûr que la Tragédie de *Clitemneſtre*, eſt la premiere de Matthieu, qui dit lui-même l'avoir compoſé n'ayant pas encore quinze ans. C'eſt auſſi pour cette raiſon, que la jugeant la plus foible, il la mit la derniere en rang, ce que l'ordre Chronologique ne nous a point permis de faire. Voicy comme l'Auteur en parle dans l'Avertiſſement de cette » Piece. Quoique la Tra- » gédie demande des Vers » hauts, grands & pleins » de majeſté, & non er- » ronnez, ni eſnervez » comme ceux des Comi- » ques, cependant je ne » rougis point de ces » deux-cy, quoique foi- » bles, eſtans faits ſur le » troiſieſme luſtre de » mon âge, promettant » que pourſuivant cette » maniere d'eſcrire, je » feray voir d'autres » fruits plus mûrs, & aſ- » ſaiſonnez, ſi on n'eſt » point dégouſté de ces » premiers eſſais. »

dans le camp, & s'étant fait transporter à Toulouſe, il y mourut peu de jours après, le 12 d'Octobre 1621. âgé de près de 58 ans, & fut enterré dans le Cloître de S. Etienne de cette Ville. Matthieu eſt encore Auteur des Tablettes de la Vie & de la Mort, Ouvrage dans le goût des Quatrains de Pibrac. Moliere en faiſant parler un Vieillard contre les Romans de Cyrus, & de Clélie, lui fait dire à ſa fille : 1580.

Liſez-moy, je vous prie, au lieu de ces ſornettes,
Les Quatrains de Pibrac, ou les doctes Tablettes
Du Conſeiller Matthieu, Ouvrages de valeur,
Et pleins de beaux dictons à réciter par cœur.

Coeur imaginaire, Scene I.

Finiſſons l'article de Matthieu par l'éloge que lui donne le ſieur de Saint-Germain d'Apchon ſon ami, dans un Sonnet adreſſé à ce Poëte qu'il oſe comparer à Euripide. En voici les ſix derniers Vers.

Si Homere vivoit, avec le Mantouan,
Le mignon de Mécene, & le vieux Aſcréan,
Il auroit eu Ronſard, ou du Bartas pour guide.

1580. Ainſy pour un Pindare, un Ovide, on a veu
Des Portes, Du Bellay, qui ont tout Pinde beu:
Pour Sophocle Garnier, Matthieu pour Euripide.

EXTRAIT
DE LA TRAGÉDIE
DE CLYTEMNESTRE.

AU lieu d'un Extrait ſuperflu d'une traduction de Séneque, & d'un ſujet extrêmement connu, contentons-nous des paſſages ſuivans, qui donneront une idée des Vers eſfronez, & énervez, dont l'Auteur convient que ſa Piéce eſt compoſée. Clytemneſtre déclare à ſa nourrice que pour punir le mépris d'Agamemnon, elle veut imiter ſes infidélités.

CLYTEMNESTRE.

Eh bien, ce beau Palais ſera-ce une priſon?
Perdrai-je de mes ans, ſans plaiſir, la ſaiſon?
Il faudra que toujours je bourelle mon ame,
Sans jouir comme il fait de la Cyprine flâmet

Egiſte mon ſoucy plantera le premier
Sur ſon front eſlevé des cornes un cimier. 1580.

LA NOURRICE.

Les eſprits deſréglez de vous autres touſiours,
Pratiquent les effets des infames amours ;
Les amours deffendus plus ſouvent vous chatouillent,
D'inceſtes ou d'adulteres elles ſouvent ſe ſouillent.
Les grandes ont touſiours leurs eſprits allumez
De vouloirs non permis, & peu accouſtumez.

Clytemneſtre répond qu'elle ne peut réſiſter au doux penchant qu'elle reſſent pour Egiſthe, & cherche à s'autoriſer par des exemples des ſiécles précédens, & à venir, qu'elle arrange à ſa fantaiſie.

CLYTEMNESTRE.

L'amour ſurmonte tout, pour luy Jupin lamente,
Pour luy Titan pâlit, l'amour chacun tourmente ;
L'amour ſurmonte tout : la fille de Cérès
Paſſiona Pluton : Adon laiſſa ſes rets,
Pour cortizer Venus, Mars vers elle ſegarbe ;
Polypheme ſe peigne, & prend ſoin de ſa barbe :

1580. Narciſſe aime ſon ombre, & Pan veut un miroir,
Hercul Jole ſuit. L'amour fait tout paroir.
L'amour eſchelle tout : deſſus Carthage il guide
Le brave Scipion, & ſur Pergame Atride.
Tout fleſchit à l'amour, & moy j'en ay le cœur
Pour repouſſer ſon dard, qui eſt du mien vainqueur.

Voici une Scene de tendreſſe entre Egiſthe & la Reine ; elle pourra paroître ſinguliere.

CLYTEMNESTRE.

Tu ſeras déſormais ma plus ſûre Momie ;
L'eſſence de ton cœur ſera mon Alchimie :
Tu ſeras mon Moly, Nepenthe brize ennuyt,
Du Parc Heſpérien & la garde, & le fruit.

EGISTE.

Ah ! que n'ai-je cent yeux pour t'admirer, Madame,
Et ! que n'ay-je cent nez, pour odorer le baſme,
Le Cinnabre, & le Muſc qui de ta bouche ſort ?
Que n'ay-je encor cent mains, pour toucher le beau port

De ce corps, rare prix du Ciel, & cent oreilles 1580.
Pour eſcouter tes mots, tes mots pleins de merveilles.

A la fin de la Piéce, Electre fait ces reproches à Clytemneſtre, au ſujet du meutre d'Agamemnon.

ELECTRE.

Quel Nil Egyptien, ou quel Ob Aſien,
Quel Tane Europien, quel Rhin Rauracien.
Quel fleuve eſcreviſſant, mais quel Perſien Tigre,
Quel rage Ibérien, quel Romaneſque Tibre,
Miſérable! quelle eau lavera voſtre main?

HISTOIRE TRAGIQUE

1580. # DE LA PUCELLE DE DOM-REMY, *AULTREMENT,* D'ORLÉANS,

Nouvellement départie par Actes, & repréſentée par Perſonnages.

AVant de parler de cette Piéce, il eſt néceſſaire d'en faire connoître l'Auteur, qui a été ignoré par tous les Ecrivains qui ont donné des Catalogues des Ouvrages Dramatiques : puiſqu'il eſt évident, par un Sonnet de C. Vallée, & par le propre témoignage de *Jean Barnet*, qui avoue n'être que le Reviſeur, & l'Editeur de ce Poëme, & non l'Auteur, comme l'ont cru, ſans fondement, ceux qui n'ont pas voulu prendre la peine de lire l'Epître dédicatoire. (*a*) Mais il eſt certain qu'elle eſt

(*a*) Voici comme l'Editeur Barnet en parle dans cette Epître Dédicatoire au Comte de

de la compoſition du R. P. FRONTON DU DUC, de la Compagnie de Jeſus. Nous ſommes redevables de cette découverte au P. Niceron, qui dans la vie de ce Jéſuite, en parlant de l'Ouvrage en queſtion, ajoute : Voici ce que je trouve ſur ce ſujet dans l'Hiſtoire manuſcrite de Pont-à-Mouſſon, compoſée en latin par Nicolas Abram, Jeſuite, connu par d'autres Ouvrages imprimés. « L'an 1580. le Roy Henri » III. & la Reine Louiſe ſa femme réſolurent de prendre les eaux de Plombieres vers le mois de Mai. Le Pere » Fronton, pour amuſer leurs Majeſtés, voulut faire repréſenter devant » Elles une Tragédie Françoiſe qu'il avoit compoſé ſous le titre, de Jeanne la Pucelle de Lorraine, mais les mala- 1580.

Mémoire pour ſervir à l'Hiſtoire des Hommes Illuſtres, XXVIII.

Salm, du 26. Mai 1581. « C'eſt voſtre ſubjecte » qui vient vous faire » hommage, Monſeigneur, & m'a voulu » choiſir, comme très-» humble & très-affectionné ſerviteur de » voſtre Maiſon, pour » vous la préſenter en » ceſte forme Tragique, » qui m'eſt tumbée en la » main, ſans que j'en » cognoiſſe l'Auteur. » Pour le moings, j'ay » pris la hardieſſe & la » peine de la reveoir, & » taſché qu'elle ſoit mi- » ſe en lumiere, meſme » deſiré qu'elle fut en » voſtre ſauvegarde & » protection. » Remarquons que chaque Acte eſt terminé par une eſpéce d'Ode Pindarique, récitée par les Chœurs.

1580. » dies contagieuſes qui ſe firent ſentir
» en pluſieurs endroits, firent avorter
» ce projet, & manquer tous les pré-
» paratifs que l'on avoit fait pour cette
» repréſentation. La Tragédie fut ce-
» pendant repréſentée le ſeptiéme jour
» de Septembre, en préſence de Char-
» les III. Duc de Lorraine. Ce Prince,
» continue l'Hiſtorien, en fut ſi ſatiſ-
» fait, que voulant récompenſer l'Au-
» teur, qu'il voyoit couvert d'une pau-
» vre robe toute déchirée, qui carac-
» tériſoit la pauvreté évangélique, lui
» fit compter ſur le champ cent écus
» d'or, ajoutant qu'il vouloit qu'il em-
» ployat cet argent en l'achat d'un ha-
» bit neuf, dont il avoit un ſi grand
» beſoin. » (a)

Fronton du Duc naquit à Bor-
deaux. Si l'on en croit le R. P. Ribade-

Ribadeneïra, Catalogue des plus illuſtres Ecrivains de la Compagnie de Jeſus, p. 74. ſeconde édition à Lyon chez J. Pillehotte, 1609.

(a) *Anno ſuprà ſeſquimilleſimo octogeſimo, cùm Rex Henricus ac Regina Ludovica ſtatuiſſent ſub menſem Maium ad Thermas Plumberianas accedere: M. Fronto Tragœdiam Gallicam de Joanna Puellâ Lotharingâ Regni Chriſtianiſſimi liberatrice, in Theatrum inducendam paraverat: Sed lues diverſis in partibus graſſata profeſſionem diſcuſſit.....Tragœdia, quæ dereceps ſuppreſſo Authoris nomine, lucem aſpexit, Sereniſſimo Duci tantoperè placuit, ut Poëtæ, quem detritâ togâ, pauperratem Evangelicam redolente, amictum videbat, aureos centum, novæ veſtis, ut ajebat, comparandæ cauſâ, juſſit continùo numerari.*

neïra, il étoit très-ſçavant, profond Théologien ; & avoit au reſte une parfaite connoiſſance de l'antiquité. Sans vouloir entrer dans un plus grand détail de la vie, & des Ouvrages de notre Auteur, paſſons à l'Extrait de la Piéce qui nous oblige à lui donner une place dans cette Hiſtoire. 1580.

EXTRAIT.

ACTE PREMIER.

LOuis, Comte de Bourbon, déplore les malheurs où la France ſe trouve reduite, ſous la tyrannie des Anglois. Saint Michel ordonne à la Pucelle d'aller ſe préſenter au Roy, qui lui fait faire pluſieurs queſtions.

ACTE II.

LA Pucelle ayant obtenu l'agrément du Roy & de ſon Conſeil, entreprend de faire lever le Siége d'Orléans, que les Anglois & les Bour-

1580. guignons (*a*) tiennent bloqué : y réuſſit, & conduit le Roy à Rei où il ſe fait ſacrer.

ACTE III.

APeine le Roy commence à reſſ tir la joie des ces heureux ſucc que la Hire arrive éperdu.

LA HIRE.

Car nous avons perdu,

Sire, de voſtre Camp la plus vaillante piéc

LE ROY.

Ha ! j'attendois cela.

RENÉ, *Duc de Lorraine.*

Mais dis-nous donc, & qu

(*a*) Les Soldats François & Anglois employ tems d'une courte tréve à ſe dire des injures.

I. SOLDAT, *Anglois.*

Va malheureux François.

II. SOLDAT, *d'Orléans.*

O Bourguignon ſalé.

SOLDAT, *Bourguignon.*

Rens, Gaſcon, les oignons que tu as avalé

SOLDAT, *Gaſcon.*

O Dogues d'Angleterre : Ah ! ilz font les ſup Ceulx qui en leurs pays ne mangent que des be Chien voilà des os.

I. SOLDAT.

O gentil perroquet

Chante, tu es en cage, déploye ton caquet.

1580.

LA HIRE.

Hélas ! c'eſt la Pucelle.....

RENÉ.

Eſt-elle morte, ou non.

Elle eſt priſonniere, ajoute la Hire.

LE ROY.

O ! mon cas eſt perdu.

ACTE IV.

CEt Acte ſe paſſe en interrogatoires que les Juges font ſubir à la Pucelle.

ACTE V.

UN Meſſager vient rendre compte à un Gentilhomme François, du ſupplice & de la mort de la Pucelle.

LE MESSAGER.

O Spectacle piteux ! ô malheur déplorable !
O cruaulté infame ! ô maſſacre admirable !

LE GENTILHOMME, *aux Spectateurs.*

Voy comme ce forfaict deſplaiſt meſme aux Enfans ?

Avant ſa mort, continue le Meſſa-

1580. ger, la Pucelle a fait une courte priere à Dieu.

A peine elle achevoit, quand le bourreau farouche
Luy a d'un fer tortu bridé toute la bouche.

On la jette enſuite dans le feu.

Lors vous euſſiez ouy les voix des aſſiſtans;
Coupe, coupe, bourreau, la corde, & plus n'attens:
Tu l'as aſſez roſtie.

LE GENTILHOMME.

O cruauté horrible;
Où eſt le fier Lyon, le tygre tant terrible;
Le Buſſyre qui paſſe en cruauté ceux-cy?

Ce n'eſt pas tout, ajoute le Meſſager: on a trouvé au milieu des cendres le cœur de cette fille tout entier: & tout le peuple a vû une Colombe, qui ſortant du bucher, a pris ſon vol vers le Ciel.

LE GENTILHOMME.

Tu me racomptes bien des choſes eſmerveillables.

1581.

LE JEUNE CYRUS,

TRAGE'DIE

DE NICOLAS DE MONTREUX.

LA JOYEUSE,

COME'DIE

DU MÊME AUTEUR.

CEs deux Piéces furent repréſentées enſemble à Poitiers en 1581. C'eſt tout ce que nous ſçavons de ces Poëmes, qui n'ont jamais été imprimés, & que nous ne connoiſſons que par un paſſage de la Croix du Maine, qui nous apprend que le ſujet de la Tragédie eſt tiré de Xénophon. Nous avons déjà remarqué qu'en ce tems, il étoit aſſez ordinaire de repréſenter une Comédie en cinq Actes, à la ſuite d'une Tragédie. Ainſi l'*Eugene* de Jodelle parut avec la *Cléopatre* & la *Didon* du même Auteur. Les *Esbaïs* de Grévin, à la ſuite de ſon *Céſar*, & nous verrons ci-deſſous, les *Déguiſés* de Go-

dard, donnés après ſa Tragédie de *la*
1581. *Franciade.*

1582. # BRADAMANTE. (a)

TRAGI-COMÉDIE

DE ROBERT GARNIER.

VOici la premiére Tragi-Comédie, ou pour mieux dire le premier Poëme de Théatre, qui a porté ce titre,

(a) L'argument de Bradamante finit par un avis qui mérite quelque attention. « Et parce » qu'il n'y a point de » Chœurs, comme aux » Tragédies, pour la » diſtribution des Actes, » celuy qui voudroit » faire repréſenter cette » Bradamante, ſera, s'il » lui plaiſt, averti d'u- » ſer d'Entre-mets (1) & » les interpoſer entre les » Actes, pour ne les con- » fondre, & ne mettre » en continuation de » propos, ce qui re- » quiert quelque diſtan- » ce de temps.» Cet avis nous apprend que les Piéces de Théatre appartenoient à ceux qui vouloient les jouer, & c'étoit ordinairement dans les Colleges qu'on en donnoit les repréſentations. De plus que la Muſique inſtrumentale n'étoit point alors en uſage, entre les Actes. A l'égard des Chœurs introduits dans les Tragédies Françoiſes par Jodelle, & ſcrupuleuſement conſervés par les Poëtes Dramatiques qui le ſuivirent, juſques vers 1630. qu'ils furent bannis du Théatre, il faut en parler un peu plus au long. Les Chœurs dans les Tragédies, rempliſſoient les tems des Entr'-

(1) Les Entremets étoient certains divertiſſemens, dont on faiſoit le plus d'uſage aux Feſtins des Rois, & des Princes.

puiſque la Tragi-Comédie eſt une action ſinguliere qui ſe paſſe entre des perſonnes d'une naiſſance diſtinguée, même entre des Rois & des Princes, dans laquelle il n'y a aucun danger pour la vie des principaux Perſonnages. Cette régle n'a pas été obſervée dans la Tragi-Comédie de Bradamante ; Garnier ne connoiſſoit pas aſſez les fineſſes de l'art qu'il profeſſoit, pour faire cette attention; tenons-lui cependant compte d'avoir le premier, & ſans le ſecours des anciens, ni de ſes contemporains, fait entrevoir une idée, qui n'a pas été inutile à beaucoup d'Auteurs du 1582.

Actes, par le chant de quelques ſtrophes morales, ſur les événemens de la Piéce. Une ſeule perſonne du Chœur étoit chargée de cet emploi, les autres ne ſervoient que de nombre. Quelquefois le Chœur entroit dans l'action de la piéce, alors c'étoit un Acteur capable de déclamer, qui jouoit ce role. L'embarras, & la dépenſe de ces Chœurs les firent diſparoître du Théatre. A la place du chant, on y ſubſtitua des joueurs d'inſtrumens, qui furent d'abord placés ſur les ailes du Théatre, où ils exécutoient différens airs, avant le commencement de la piéce, & de chaque Acte. Ces Symphoniſtes, dans la ſuite, changerent de place, on les mit au fond des troiſiémes loges, enſuite aux ſecondes, & enfin à l'Hôtel, où les Comédiens repréſentent actuellement, on jugea qu'ils ſeroient mieux entre le Théatre & le Parterre ; & l'Acteur des Chœurs qui déclamoit, fut remplacé par les confidens ou confidentes.

1582. dernier ſiécle. Au reſte, la Piéce qui fait le ſujet de cet article, n'eſt pas le plus foible Ouvrage de Garnier. Thomas Corneille, dans ſa Tragédie du même nom, n'a pas dédaigné de faire uſage de pluſieurs endroits de cette Piéce. Finiſſons cet Extrait, par celui de la Scene ſuivante, dont voici l'intelligence.

Aymon a promis ſa fille Bradamante en mariage au fils de l'Empereur des Grecs. Renaud de Montauban, fils d'Aymond, vient dans le deſſein de détourner ſon pere du parti qu'il a pris.

ACTE II.

SCENE II.

AYMON, RENAUD, LA ROQUE, *Ecuyer d'Aymon.*

RENAUD.

QUoi! Monſieur, voulez-vous forcer une amitié?
Eſtes-vous maintenant un pere ſans pitié?
Qui veüilliez Bradamante, une fille ſi chere,
Bannir loin de vos yeux, & des yeux de ſa mere?

Pour

Pour, malgré ſon vouloir, qu'elle ne peut changer, 1582.
La donner pour eſpouſe à un Prince eſtranger ?
Penſez-y bien, Monſieur, c'eſt un fait reprochable :
Vous en ſeriez un jour devant Dieu reſponſable.

AYMON.

O le bon ſermonneur ! l'Hermite du rocher
T'a volontiers appris à me venir preſcher.

RENAUD.

Je ne vous preſche point : mais ce dévot Hermite,
Qui au milieu des flots ſur une roche habite,
Par lequel fut Sobrin, & Olivier guary,
Fut d'avis que Roger, de ma ſœur, fut mary.
Et lors comme ſi Dieu, par la voix du Prophete,
Nous euſt dit qu'il voulût cette choſe eſtre faite,
Nous l'approuvâmes tous ; Roger s'y accorda,
Et ſous cette eſpérance, en France il aborda.
Ne geſnez point ma ſœur, ains conſacrez ſa vie
A Roger, dont elle eſt l'amante, & l'amie.

AYMON.

Pluſtoſt l'eau de Dordonne en contremont ira,
Le terroir Quercinois pluſtoſt s'applanira,

Le jour deviendra nuit, & la nuit ténébreuſe
1582. Comme un jour de ſoleil deviendra lumineuſe,
Que Roger, ce Roger que j'abhore ſur tous,
Soit, tant que je vivray, de Bradamante eſpoux

RENAUD.

Roland & Olivier maintiendront leur promeſſe
Les armes à la main, contre toute la Grece.

AYMON.

Et moy, je maintiendray contr'eux, & contre toy,
Qu'on n'a pû diſpoſer de ma fille ſans moy.
Page? çà mon harnois, mon grand cheval de guerre,
Apportez-moy ma lance, avec mon cimeterre.
Ah! ah! parbieu je vous.....

RENAUD.

Monſieur, vous colérez?
Vous en trouverez mal.

AYMON.

Corbieu! vous en mourrez.

RENAUD.

Ne vous eſmouvez point.

1582.

LA ROQUE, *à part.*

Le bon homme a courage.

AYMON.

Par la mort ! j'en feray ſi horrible carnage,
Qu'il en ſera parlé.

RENAUD.

De quoy vous faſchez-vous ?

AYMON.

Je n'eſpargneray rien.

LA ROQUE, *à part.*

Il rûra de beaux coups.
Dieu m'en veüille garder, s'il m'atteint d'adventure.

AYMON.

Je ſeray dans le ſang juſques à la ceinture.

LA ROQUE.

Monſieur, entrons dedans, je crains que vous tombiez
Vous n'eſtes pas trop bien aſſeuré ſur vos pieds. (*a*)

(*a*) Ceux qui ont lû le Roman Comique, ſe ſouviendront, ſans doute, de ce grand Page, qui chargé du role de la Roque, n'en pût apprendre que ces deux vers, encore les recita-t'il de la façon ſuivante :

Monſieur, entrons dedans, je crains que vous tombiez :
Vous n'êtes pas trop bien aſſuré ſur vos jambes.

1582.

AYMON.

Ah ! que ne ſuis-je au temps de ma verte jeuneſſe,
Quand Mambrin eſprouva ma force dompteresſe ;
Que j'occis Clarinel, dont les geſtes guerriers,
Le faiſoient renommer entre les Chevaliers, &c.

RÉGULUS, 1582.

TRAGÉDIE

DE JEAN DE BEAUBRUEIL.

BEAUBRUEIL.

JEAN DE BEAUBRUEIL, Limosin, Avocat au siége Présidial de Limoges, étudia sous le fameux d'Aurat, appellé le Poëte du Roy, & devint, dit-on, assez bon Poëte Latin & François. Le goût des belles Lettres, qui, si on veut l'en croire, étoit héréditaire dans sa famille, lui fit entreprendre le voyage d'Italie. (a) Marc-Antoine Muret son ami & son compatriote, qui étoit alors à Rome, fut charmé de voir une personne qui lui étoit chere. A son retour Beaubrueil composa cette Tragédie

(a) « Oublirois-je les » propos affables qui me » recueillirent en sa mai- » son. Je suis bien-aise » (disoit Muret à Rome) » de voir aujourd'huy le » fils de ce Beaubrueil » qui m'encouragea des » premiers à l'Amour » des bonnes Lettres.... » .... Voila partie des » propos, & partie du » contentement que l'a- » mour des Lettres m'ha » causé, me conduisant » par l'Italie. » *Beaubrueil, Epître à d'Aurat.*

de *Régulus* : & l'ayant fait imprimer à
1582. Limoges en 1582. il la dédia à d'Aurat, par un motif de reconnoiſſance. C'eſt le ſeul Ouvrage Dramatique ſorti de ſa plume. L'argument qui eſt à la tête nous apprend qu'il eſt tiré du quatriéme Livre de Paul Oroſe, Chapitres VII. & VIII. & du ſecond Livre d'Eutrope.

La Tragédie, s'il eſt permis de lui donner ce nom, contient effectivement un précis de l'Hiſtoire de Régulus, que l'on nomme ſimplement *Atilée*. Les Romains lui donnent le commandement de l'Armée qu'ils envoyent contre les Carthaginois ; ce Général refuſe les conditions d'une paix aſſez avantageuſe que ſes ennemis lui propoſent, & engage un combat, qui ſe donne ſur le Théatre, & où il eſt fait priſonnier. Darion, Ambaſſadeur de Carthage, préſentant ce Conſul à Xanthippe, Roy de Lacédémone, ajoûte ces vers, qui ſerviront d'échantillon à la Poëſie de Beaubrueil.

DARION.

Roy puiſſant, nous avons ores en notre pouvoir
Celuy que ma priere oncq ne ſceut eſmouvoir :

Tant fuſt de ce Conſul le cueur hardy rogué ;
Et croy, ſans me tromper, que l'effroyable dogue,
Qui garde des Enfers le portal ténébreux,
Se fuſt en noſtre endroit monſtré plus gracieux.

Attilie, pour obéir aux Carthaginois, va à Rome, & revient par ſa fermeté irriter ces Barbares, qui lui arrachent les yeux & lui font ſouffrir les tourmens les plus cruels.

« Atillie eſtant ainſi acconſtré ſe » met de genoux, & dict comme il » s'enſuit. » *

La piéce eſt terminée par trente ou quarante vers qu'il récite en forme de priere, & qui ſont à peu près de la même force que le reſte de l'Ouvrage.

Beaubrueil a bien ſenti que les régles n'étoient pas trop exactement obſervées dans ſon Poëme, c'eſt pourquoi il a voulu s'excuſer ſur l'exemple de ſes Contemporains, ajoutant ce mot d'avis au Lecteur.

« Au demeurant, pour cauſe des » longs intervalles des temps, qui ſont » en l'Hiſtoire de Régulus, tu ne trou- » veras pas eſtrange, ſi pour te la mieux

1582. » faire entendre, j'ay voulu que les » cinq Actes (qui parfont la Tragédie) » ne fuſſent eſtroictement compaſſez » à la forme de quelques Tragiques » trop ſuperſtitieux, qui ont penſé qu'il » né falloit repréſenter en la Tragédie » autre choſe que ce qui ſe pouvoit » faire en un jour. Car j'ay recogneu » (premier qu'y mettre la main) qu'il » ne ſe pouvoit aultrement faire: joint » que pluſieurs doctes perſonnages de » noſtre temps, verſants en pareil ſub- » ject, ont uſé de meſme licence. »

Qu'on ne s'étonne pas ſi un écrivain du ſeiziéme ſiécle traite de ſuperſtitieux ceux qui n'ont pas oſé ſortir des bornes preſcrites au Poëme Dramatique; puiſque le ſiécle ſuivant nous fournit aſſez fréquemment de ſemblables exemples. Rien de plus commun ſous le regne de Louis XIII. & le commencement de celui de Louis XIV. que de trouver à la tête des piéces, des avis aux Lecteurs tendants au même but que celui de Beaubrueil. On doit au contraire ſçavoir quelque gré aux Auteurs qui ſe ſont efforcés de combattre l'obſervation de ces régles, qui leur paroiſſoient trop génantes, & mêmes ridicules: c'eſt une preuve certaine qu'ils les connoiſ-

ſoient, & en témoignoient une eſpece de ſcrupule, au lieu que la plûpart de leurs contemporains n'y faiſoient aucune attention. C'eſt ce que nous aurons lieu de remarquer plus amplement dans la ſuite de cette Hiſtoire. 1582.

MÉLÉAGRE, 1582.

TRAGÉDIE

DE PIERRE DE BOUSSY.

CEtte piéce ne contenant rien d'aſſez paſſable, ni d'aſſez ſingulier pour en faire part au Lecteur, nous nous contenterons de lui en donner le titre & la date. (a)

(a) PIERRE DE BOUSSY, Tourniſien a écrit en vers François, une Tragédie intitulée MELEAGRE, imprimée à Caen en Normandie l'an 1582. *La Croix du Maine, Biblioth. Franç.* pag. 380.

1583.

SÉDÉCIE
OU
LES JUIVES;
TRAGÉDIE
DE ROBERT GARNIER.

COmme ce ſujet n'a été traité devant, ni après Garnier, nous croyons en devoir donner un Extrait plus détaillé que des autres piéces de cet Auteur.

Sédécias, Roi de Juda, à la perſuaſion du Roi d'Egypte, ſe révolte contre Nabuchodonoſor, Roi des Aſſyriens, à qui il avoit promis une fidélité inviolable. Ce dernier, à la tête d'une nombreuſe armée, entre en Judée, ſubjugue tout le pays, & met enſuite le ſiege devant Jéruſalem, qu'il emporte d'aſſaut. Sédécias, & toute ſa famille tombent entre les mains du Vainqueur. (C'eſt ici où commence la Piece) Amital, mere de Sédécias, ſe jette aux pieds de Na-

buchodonoſor, & implore ſa clémence. 1583.

AMITAL.

Ne vous refuſez point; s'il n'eſtoit point d'offenſe,
Un Roy n'auroit moyen de monſtrer ſa clémence:
Sire, il eſt tout certain, le crime d'un ſujet
Sert aux bontés d'un Roy d'honorable ſujet.
Et plus le crime eſt grand, que vainqueur il pardonne,
Et plus en pardonnant de louanges il ſe donne:
C'eſt plus de ſe dompter, dompter ſes paſſions,
Que commander, Monarque, à mille Nations.
Vous avez ſubjugué maintes belles Provinces,
Vous avez combattu les plus belliqueux Princes,
Et les plus redoutés; mais vous l'eſtiez plus qu'eux.
Tous enſemble n'eſtoient tant que vous belliqueux.
Mais en vous ſurmontant, qui eſtes indomptable,
Vous acquerrez victoire, à jamais mémorable.

1583. Vous avez double honneur, de nous avoir deffaits,
Et d'avoir, comme Dieu, pardonné nos mesfaits.

Nabuchodonoſor feint de ſe rendre aux prieres d'Amital, & répond.

Bien que j'euſſe à bon droict, de l'égorger envie,
Pour vous gratifier, je lui donne la vie,
Non qu'il ne ſoit puni; car un ſi grand forfait
Ne doit couler ſans peine à celui qui l'a fait.
Je veux voir ſon maintien, &. ſes raiſons entendre.
Sus, amenez-le moy.

Nabuchodonoſor fait venir Sédécias, & lui reproche ſa perfidie; pour l'en punir, il ordonne qu'on lui creve les yeux, mais qu'auparavant de lui faire éprouver ce ſupplice, il en ſubiſſe un autre, qui eſt de voir égorger ſes enfans, & couper la tête au Grand Pontife de Jéruſalem. C'eſt ce qu'on apprend par un récit. Le cinquiéme Acte eſt terminé par Sédécias aveuglé, qui ſoumis aux volontés de Dieu, reconnoît dans ſes malheurs, la juſte punition de ſes péchés.

TRAGE'DIE 1583.

DE L'HISTOIRE TRAGIQUE

D'ESTHER,

DE PIERRE MATTHIEU.

C'Eſt ici la ſeconde Tragédie de cet Auteur, & peut-être celle qui a paru la premiere en public. Nous avons donné dans la vie de Matthieu, la preuve qu'*Eſther* a été repréſentée en 1578. elle ne fut cependant imprimée qu'en 1584. (*a*) C'eſt une mauvaiſe

(*a*) Elle ne l'étoit pas par conſéquent lorſque Du Verdier Vauprivaz, compoſoit ſa Bibliothéque Françoiſe : Voici de quelle façon il l'a inſerée. « PIERRE MATTHIEU a compoſé » ESTHER, Tragédie, » en laquelle eſt repré» ſentée la condition » des Rois & Princes ſur » le Théatre de Fortune, » la prudence de leur » Conſeil, les deſaſtres » qui ſurviennent par » l'orgueil, l'ambition, » l'envie, & trahi» ſon : & combien eſt » odieuſe la déſobéiſ» ſance des femmes : fi» nalement comme les » Roynes doivent amol» lir le courroux des » Roys endurcis ſur l'op» preſſion de leurs ſub» jects. Preſte à impri» mer. » A la lecture de cet article, & de ce que nous avons déja dit à ce ſujet dans la vie de Matthieu, on jugera aiſément qu'il y a peu d'exactitude dans un cer-

1583. piéce, qui comprend toute l'hiſtoire d'Eſther, depuis la répudiation de *Vaſthi*, juſqu'à la mort d'*Aman*. L'extrait des deux Tragédies que l'Auteur a donné dans la ſuite ſous ces deux derniers titres, ſuppléra à celui-ci, avec d'autant plus de raiſon, qu'à quelques additions près, Matthieu y a conſervé le fonds, & les vers de ſa premiere Tragédie.

---

tain Catalogue, où on a brouillé les titres de ces piéces, à ne pouvoir les reconnoître, & où on attribue à ce Poëte deux Tragédies ſeulemét, dont on intitule l'une *Eſther*, ou *Aman*, ou *Vaſthi*, & la ſeconde *Clytemneſtre*. Mais pour dédommager cet Auteur, on ajoute les noms de deux méchans Poëmes Satyriques, qui n'ont jamais pû prendre place entre les piéces de Théatre. Jean Stratius, Libraire de Lyon, fit paroître en 1585. cette Tragédie d'Eſther.

SOPHONISBE. 1583.

TRAGE'DIE

DE CLAUDE MERMET.

« LA Tragédie de Sophoniſbe, Rei-
» ne de Numidie, où ſe verra le dé-
» ſaſtre qui lui eſt advenu, pour avoir
» eſté promiſe à un mari, & eſpouſée
» par un autre : & comme elle a mieux
» aimé eſlire la mort, que de ſe voir
» entre les mains de ſes ennemis,
» traduite de l'Italien en François par
» Claude Mermet. »

Ce ſujet a été traité tant de fois, que nous croirions ennuier le Lecteur, & abuſer de ſa patience, en lui en offrant un Extrait. On remarquera que dans cette piéce, le terme de Pauſe y tient lieu d'Acte.

A la quatriéme Pauſe, ou Acte, Scipion ſe fait amener ſes priſonniers, & voyant Syphax dans ce nombre, ému de pitié ſur ſon ſort, il fait cette ſérieuſe réflexion :

1583. C'eſt Syphax ? miſérable ! en mon cueur déploré !

Ah ! quand je voy ſa ruine, & perte nompareille,
Je m'adviſe qu'autant m'en peut pendre à l'oreille.

MERMET. CLAUDE MERMET, Notaire Ducal & Ecrivain de Saint Rambert en Savoye, vint s'établir à Lyon, où il fit imprimer en 1583. cette Tragédie de SOPHONISBE, REINE DE NUMIDIE, traduite en vers françois ſur l'original Italien de Jean-George Triſſino. Du Verdier Vauprivaz, parlant de Mermet dans ſa Bibliothéque Françoiſe, ajoute, que cet Auteur a fait quelques Epigrammes : entre celles qu'il rapporte, nous en avons choiſi deux, qui ſont, peut-être extrêmement connues, mais qu'on ne ſoupçonne pas de ce Poëte.

Du Verdier, pag. 183.

Un Boucher, conſul de Village,
Fut envoyé loin pour chercher
Un Preſcheur, docte perſonnage,
Qui vint en Careſme preſcher.
On en fit de luy approcher
Demi-douzaine en un Couvent.
Le plus gras fut pris du Boucher,
Cuidant qu'il fut le plus ſçavant.

Les Amis de l'heure préſente
Ont le naturel du melon ;
Il en faut eſſayer cinquante
Avant qu'en rencontrer un bon.

1583.

THYESTE,

1584.

TRAGE'DIE

DE ROLAND BRISSET.

CEtte piéce étant une mauvaiſe traduction du Thyeſte de Sénéque, nous diſpenſe d'en donner aucun Extrait.

1584. # BAPTISTE, TRAGE'DIE DE ROLAND BRISSET.

NOus ne répéterons point ici ce que nous venons de dire en parlant de la Tragédie de Thyeſte : nous ajouterons ſeulement que celle-ci eſt traduite du latin de Buchanan.

BRISSET. ROLAND BRISSET, Sieur du Sauvage, naquit à Tours d'une famille noble, (puiſque dans le titre de ſes Oeuvres, il prend la qualité de Gentilhomme Tourangeau.) Il étudia à Paris, & s'y fit paſſer Avocat. Le goût qu'il avoit pour la Poëſie Dramatique, l'engagea à travailler pour le Théatre, mais ne ſe ſentant pas aſſez d'invention, il s'en tint à des traductions, preſque littérales des Piéces Latines, ou Italiennes. La Croix du Maine qui étoit de ſes intimes amis, nous aſſure qu'en 1584. il en avoit déja vu trois de ſa

La Croix du Maine, pag. 449.

compoſition, ſçavoir, THIESTE, ANDROMACHÉ, & BAPTISTE. Enfin en 1584. 1589. les troubles du Royaume ayant forcé le Roy Henri III. à ſe retirer à Tours, & à appeller auprès de ſa perſonne le Parlement de Paris, & la Chambre des Comptes, notre Auteur qui avoit peut-être quelque accès auprès du Roy, s'enhardit à faire imprimer cinq de ſes Tragédies, & les préſenta à ce Prince, comme les prémices de ſes Ouvrages. C'eſt ce qu'il nous apprend lui-même dans l'avertiſſement qui le précéde : où il dit, « que » ſes piéces n'auroient peut-être jamais » vû le jour, (& je crois qu'il auroit » mieux fait) ſi le Sieur de la Croix » du Maine n'en avoit daigné faire » mention dans ſa Bibliothéque Fran- » çoiſe, ce qui avoit engagé ſes amis » à le prier de les publier. Depuis, le » Roy Henry III. ayant honoré Tours, » par l'établiſſement d'une Cour Sou- » veraine, il crût qu'il étoit à propos » de lui préſenter ſes Oeuvres, eſpé- » rant dans la ſuite d'en offrir d'un âge » plus mur. »

Les Oeuvres Dramatiques de Briſſet, imprimées à Tours en 1589. outre

1584. THYESTE & BAPTISTE, annoncées en 1584. par la Croix du Maine, comprennent (*a*) HERCULE FURIEUX, AGAMEMNON & OCTAVIE, qu'il compoſa apparemment depuis. Il fit paroître dans la même Ville en 1592. (*b*) LA DIÉROMENE *ou* LE REPENTIR D'AMOUR, Paſtorale traduite de l'Italien de Louis Grotto. C'eſt tout ce que nous avons de cet Auteur, qui n'a pas jugé à propos d'en faire imprimer davantage.

(*a*) La Tragédie d'*Andromaque* dont parle la Croix du Maine, n'a jamais été imprimée. Peut-être l'Auteur a-t'il reconnu qu'elle étoit encore plus mauvaiſe que les cinq autres, qui le ſont paſſablement.

(*b*) Ceci prouve que Briſſet n'étoit point mort en 1590. comme on l'a dit dans un Catalogue des Piéces de Théatre.

ATHLETE, PASTOURELLE, OU FABLE BOCAGERE;

1585.

DE NICOLAS DE MONTREUX.

DElfe, fameuſe Magicienne, ne pouvant gagner le cœur du Berger Ménalque, Amant de la jeune Athlete, croit que le plus ſûr moyen pour réuſſir, eſt de faire périr ſa Rivale. Dans ce deſſein, elle parle à Ruſtic, Berger rebuté d'Athlete, & lui donnant une pomme empoiſonnée, elle lui fait accroire que ſi ſa Maîtreſſe mange de ce fruit, elle oublira la paſſion qu'elle a pour Ménalque. Ruſtic reçoit la pomme; mais par un motif de timidité, craignant que la Bergere faſſe difficulté de recevoir un préſent de ſa main, il remet la pomme à Ménalque. Athlete n'a pas plûtôt touché ce funeſte don,

1585. qu'elle reſſent les effets du poiſon le plus violent. Ménalque au déſeſpoir, proteſte qu'il veut accompagner ſon Amante au tombeau. Enfin la Magicienne craignant que la mort d'Athlete, n'entraîne celle du Berger, donne du contre-poiſon à cette fille, & répare ainſi le mal qu'elle a cauſé. Et par pitié pour le pauvre Ruſtic elle le guérit de l'amour qu'il ſent pour cette Bergere. Mais ce qui n'a point d'exemple, c'eſt qu'à la fin de la Piéce, elle trouve le ſecret, au moyen de ſes charmes, de ſe guérir elle-même de la folle paſſion qu'elle avoit conçû pour Ménalque.

MONTREUX. NICOLAS DE MONTREUX, Gentilhomme de la Province du Maine, connu ſous le nom d'*Olenix de Mont-Sacré*, qui eſt l'Anagramme du ſien, naquit vers l'an 1561 (*a*). Il paſſa une grande partie de ſa vie à Paris, où il s'occupa à compoſer des Romans, & des Piéces de Théatre. Nous laiſſons à ceux qui ont eu la patience de lire les ouvrages dont nous parlons, à décider

(*a*) Le Pere de Nicolas de Montreux, prenoit la qualité de Sieur de la Meſnerie & de Maître des Requêtes de la Maiſon de Monſieur le Duc d'Alençon. *La Croix du Maine*, p. 350.

dans lequel des deux genres, Montreux fait éprouver le plus d'ennuy. A notre égard, trop contens de la lecture de ſes Poëmes Dramatiques, nous nous promettons bien de n'y jamais retourner. Revenons à Montreux, qui commença à compoſer dès l'année 1577. & qui preſque d'année en année donna différens ouvrages juſqu'en 1608. Il y a grande apparence qu'il mourut vers ce tems. Car un génie, comme le ſien, n'auroit pas reſté un an ſans donner des marques de ſa fertilité. 1585.

Voici le catalogue de ſes Piéces imprimées. Nous parlerons après de celles qui ne le ſont pas.

ATHLETE, Paſtourelle, ou Fable Bocagere : en trois Actes, & en Vers, 14 Juin 1585.

La Fable de DIANE, Paſtourelle, 30 Octobre 1593.

La Tragédie d'ISABELLE, 25 Aouſt 1594.

La Tragédie de CLEOPATRE, 1594.

L'ARIMENE, Paſtorale, 1597.

SOPHONISBE, Tragédie, 1601.

1585. *Pieces non imprimées.*

LE JEUNE CYRUS, Tragédie, } *repréſentées à Poitiers en 1581.*
LA JOYEUSE, Comédie. }

HANNIBAL, Tragédie.
CAMMA, Tragédie.
PARIS & ŒNONE.
LA DECEVANTE, Comédie.

Les Titres de ces Piéces non imprimées, ſe trouvent dans la Bibliotheque Françoiſe de la Croix du Maine.

ACOUBAR,

ACOUBAR, OU LA LOYAUTÉ TRAHIE, TRAGE'DIE

1586.

De Jacques du Hamel.

DU HAMEL.

Jacques du Hamel, Avocat en la Cour du Parlement de Normandie, compoſa en 1586. cette Tragédie d'Acoubar, ou la Loyauté trahie, dont le ſujet eſt tiré d'un mauvais Roman intitulé *Les Amours de Piſion & de Fortunie en leur Voyage de Canadar* & la dédia au célebre Philippe Deſportes, Abbé de Tyron & de Bonport. En 1600. il fit paroître ſa Tragédie de Sichem, Ravisseur. Le foible ſuccès de ces deux Piéces, ayant un peu réfroidi la verve de notre Poëte, il ſe contenta de mettre en Vers la Comédie de Lucelle, que Louis Le Jars

1586. avoit donnée en Proſe en 1576. Celle de Du Hamel parut vers l'an 1603. ou 1604. ce dernier Ouvrage lui acquit plus de réputation que les précédens. Paſſons préſentement à l'Extrait de celui que nous venons d'annoncer.

Acoubar, Roy de Guylan, reconnoiſſant la ſupériorité des forces de Caſtio, Roy de Canada, Protecteur de Piſtion, Gentilhomme François, & de Fortunie, Infante d'Aſtracan ſon Amante, engage un Magicien à jetter l'épouvante dans l'armée de ſon ennemi. Ce projet réuſſit, Caſtio perd la vie dans le combat, Piſtion bleſſé légerement, ſe retire en déſordre auprès de Fortunie, & fuit enſuite lâchement à l'approche d'Acoubar, qu'il laiſſe maître de la liberté, & de la perſonne de ſa Princeſſe, dont il n'ignore pas que ce Roy eſt amoureux. Peu de tems après, on vient apprendre à Acoubar que Piſtion eſt du nombre de ſes Priſonniers. Le Prince conſulte avec Ergaſte ſon Confident, de quelle façon il doit en agir envers ſon Captif.

ERGASTE.

Reſpirez-vous ſa mort ? lui vouez-vous la corde ?

Non, répond le Roy, je conſens à lui pardonner. Acoubar pouſſe plus loin la générosité, non ſeulement il donne la liberté à ce Cavalier, mais il lui permet de ſe trouver au Tournoy qu'il fait célébrer à l'honneur de Fortunie, & dont cette Infante doit donner le prix. Piſtion déguiſé en Sauvage Canadien, le gagne, & vient le recevoir des mains de ſa Maîtreſſe, qui feint de ne le pas connoître, & qui enſuite par une noire perfidie, fait entendre au Roy, qu'il eſt honteux que ce ſoit un Sauvage qui ſoit reſté vainqueur du Tournoy, & que pour rétablir ſa gloire, il doit aller combattre cet Etranger, & lui enlever le prix avec la vie. Le pauvre Acoubar aveuglé par ſon amour, ſuit ce conſeil extravagant, & court chercher Piſtion. Les diſcours que luy tient ce dernier, découvrent, mais trop tard, la traiſon de l'Infante. 1586.

ACOUBAR.

Quel Sauvage voicy ? ô qu'il a bien appris
Les traverſes de Mars, & les mots de Cypris !
Je doute..... j'ay grand'peur, ... je crains bien, ... je pantelle.....
Que je ne ſois trahi d'une Dame infidelle.

PISTION.

1586. Tu ſoupçonne ton mal, tu es pris à ce coup.

Piſtion ſaiſiſſant ſon avantage ; force le Roy à ſe battre, & lui porte un coup mortel ; Acoubar tombe, prie ſon vainqueur de lui laiſſer un reſte de vie, & lui offre ſa Couronne & ſa Maîtreſſe.

ACOUBAR.

Tu aimes Fortunie ; hélas ! je te la cede.

PISTION.

Ainſy j'en diroy bien, ſi j'eſtoy ſans remede.

ACOUBAR.

Franchement je la quitte

PISTION.

Et franchement auſſy

De viſiter Pluton tu prendras le ſoucy.

Acoubar expirant, prie le Ciel de ne pas laiſſer cette perfidie impunie, & Piſtion content de ſon exploit ſe retire, en ſe moquant de ces prédictions frivoles.

VASTHI (a), 1587.

TRAGE'DIE

De Pierre Matthieu.

LE premier Acte de cette Tragédie contient les louanges que ſe donne le Roy Aſſuere, & les complimens qu'il reçoit des Seigneurs de ſa Cour, dans leſquels ils lui repréſentent les qualités qui doivent orner la vie d'un grand Prince. Au II. Acte, le Roy ordonne les préparatifs d'un feſtin magnifique.

ASSUERE.

Que nul aye en beuvant l'appétit diſſolu
Vin ſur vin entaſſant, & verre deſſus verre,
Pour en ſon chef mouvoir un tout tournant tonnerre.

(a) Quoique dans l'Edition des Oeuvres de Matthieu, *Vaſthi* ſoit intitulée premiere Tragédie de ce Poëte, & en conſequence placée, la premiere ; cependant nous avons prouvé ci-deſſus, que *Clytemneſtre* eſt ſon premier Poëme ; & que *Vaſthi*, & la Tragedie ſuivante d'*Aman*, n'ont été compoſées que des débris de ſon *Eſther*.

1587. LES PRINCES.

Et que pourroit-on voir plus voiſin de la tombe,
Que celui qui au faix du Cuiſſe-né ſuccombe.
Noé, Loth, Eſaü, Holoferne, Sanſon, &c.

Pendant le repas, la converſation tombe ſur les femmes : les Princes en diſent beaucoup de mal, & le Roy voulant les convaincre par l'exemple de la ſienne, dont il exalte ſur-tout l'obéiſſance, ordonne qu'on faſſe venir la Reine Vaſthi, qui refuſe de ſe rendre à ſes ordres, malgré les remontrances des Dames de ſa ſuite.

LES PRINCESSES.

Il faut que la douceur une Princeſſe flanque.

VASTHI.

Baſte, je n'iray pas, & ſi je vais le fouldre
De l'Haut tonnant m'eſclate, & m'emmenuiſe en poudre.

Au IIIe Acte, le Roy répudie la rebelle Vaſthi. Il épouſe Eſther au IVe. Et au dernier il charge un Meſſager d'annoncer ces nouvelles à Vaſthi.

1587.

LE MESSAGER.

Madame, appaiſez-vous, un Prince ne demande
Raiſon de ſon vouloir, ſeulement il commande.
Un Roy a pour ſa loy, je le veux, il me plaiſt:
Quand ces mots ſont en jeu, il faut que tout ſoit fait.

VASTHI.

Il n'y a rien qui ſoit au malheur plus fâcheux
Que l'aſpre ſouvenir d'avoir eſté heureux.

1587.

AMAN,

TRAGE'DIE

De Pierre Matthieu.

TOut le monde connoît le ſujet de cette Piéce ; contentons-nous d'en rapporter ici quelques paſſages, pour montrer que Matthieu, toujours ſemblable à lui-même, ne s'eſt point démenti dans celle-ci.

Aman élevé au faîte de la grandeur, témoigne ſa ſatisfaction par ces Vers.

Commence donc, Aman, d'un vol & roide & haut,
De ſurpaſſer des Cieux l'eſtoillé eſchaffaut.
Je feray le fuzil de l'infernale trope :
Je tiens à mon vouloir la cime de Rhodope ;
J'iray ravir là-bas la femme de Pluton,
Je prendray le trident de Neptun pour baſton.

Ce Miniſtre outré de fureur contre Mardochée, qui refuſe de lui rendre des reſpects honteux, invoque les Furies. Zarés ſa femme l'interrompt par ce diſcours. 1587.

Tu t'abuſes appellant les Ombres infernales,
Les filles de Pluton, ou les Vierges fatales,
Tu pourras mieux de moy attirer la façon
Pour l'audace punir de ce vieux hériſſon.
Les tours mieux décevans, les plus ſubtiles ruſes
Aux eſprits inventifs des femmes ſont infuſes.

Eſther vient ſe jetter aux pieds du Roy, pour lui demander juſtice des indignes complots de ſon favori, & s'écrie les yeux baignés de pleurs.

Conjurer contre un Roy, contre moy, contre Iſac,
Le chaſſer, le bannir avecques le biſſac:
Ah! Dieu! ſi tu permets regner telle injuſtice,
On verra triompher de la vertu le vice.

Aman qui voit ſa perte certaine, veut prier Eſther de parler en ſa faveur.

ESTHER.

O homme abominable, oſes-tu me toucher?
Retire-toy d'icy de peur de me tacher.

ASSUERE.

1587. Mais voyez le P.... Quelle amoureuſe amorce
Luy fait prendre la Royne entre ſes bras à force ?

Prêt de monter ſur l'échaffaut ; Aman s'addreſſe aux Spectateurs, & prie les Courtiſans qui ſont de ce nombre de venir aſſiſter à ſon ſupplice, & de prendre exemple ſur lui.

AMAN.

Vous qui engeolez des Princes le cerveau,
Pour d'un honneur fuitif avoir le renouveau :
Et vous qui excitez l'affection inique
D'un Roy, pour acquérir un eſtat magnifique ;
Venez tous, je vous prie, accourez tous afin
De voir du pauvre Aman la douloureuſe fin.

HERCULE FURIEUX,

TRAGEDIE.

AGAMEMNON,

TRAGEDIE.

OCTAVIE,

TRAGEDIE.

1589.

CEs trois Piéces ſont de Roland Briſſet, mais comme il n'a fait autre choſe que traduire groſſierement les Tragédies de Séneque que nous avons ſous ces Titres, nous ne rapporterons que le paſſage ſuivant, pour qu'on puiſſe juger de la verſification

1589. de l'Auteur. Il eſt pris de la derniere Scene de *l'Agamemnon*, où Clytemneſtre ſuivie d'Egiſte vient reprocher à Electre l'évaſion du jeune Oreſte, dont elle eſt la cauſe.

CLYTEMNETRE.

Deshonneur de ta mere, effrontée, avollée, (*)

* Avoilée : *Bâtarde adultérine.*

O ! qu'il te fait bon voir entre un peuple meſlée,
Fille comme tu es !

ELECTRE.

Fille, j'ay délaiſſé
Un Hoſtel où ſeroit mon honneur offenſé.

CLYTEMNESTRE.

Fille ! qui le croira ?

ELECTRE.

Voſtre fille.

CLYTEMNESTRE.

A ſa mere
N'avoir point de reſpect !

ELECTRE.

O le bel exemplaire !

CLYTEMNESTRE.

Tu as courage d'homme ? Ah ! Je te feray bien
Contrefaire la fille, ou tu ſçauras combien
Poiſe mon maltalent.

1589.

ELECTRE.

C'eſt choſe fort ſéante

En la main d'une femme, une dague ſanglante.

CLYTEMNESTRE.

Baboüine, oſes-tu bien t'accomparer à nous?

ELECTRE.

A vous! mais qui eſt-il ce beau nouvel Eſpoux?

CLYTEMNESTRE.

Que j'abaiſſeray bien l'arrogante parole

Dont tu uſes envers moy, audacieuſe folle.

ELECTRE.

Veuve, parlez plus bas, voſtre mary eſt mort.

CLYTEMNESTRE.

Qu'as-tu fait de ton frere?

ELECTRE.

Il eſt hors de ces bords, &c.

1592.

LA DIÉROMENE, OU LE REPENTIR D'AMOUR, PASTORALE

DE ROLAND BRISSET.

CEtte Paſtorale qui, ſuivant l'aveu de l'Auteur, eſt imitée de l'Italien de Luigi Grotto, eſt en cinq Actes & en proſe : ſa longueur ne ſert qu'à la faire paroître encore plus déteſtable. Il y a des endroits fort libres, & un nombre infini de bas, & de puériles. Voici en deux mots le ſujet de cette Piéce. La Bergere Diéromene eſt recherchée par deux aimables Bergers, ſon cœur donnant la préférence à celui qu'elle aime, l'autre pour ſe conſoler, épouſe une jeune Bergere dont il eſt aimé.

LA FABLE DE DIANE, PASTOURELLE

1593.

DE NICOLAS DE MONTREUX.

ON ne doit pas être étonné ſi ce ſujet qui a été traité pluſieurs fois par différens Auteurs, & toujours avec un ſuccès médiocre, a été ſi miſérablement eſtropié par Nicolas de Montreux, plus capable, qu'aucun autre, de gâter les plans les plus favorables.

ISABELLE,

TRAGE'DIE

DE NICOLAS DE MONTREUX.

CE ſujet eſt tiré de l'Arioſte, l'Auteur n'a fait que le mettre en mauvais vers François, & lui donner une forme Dramatique à la maniere de ſon tems, introduiſant au commencement de la Piéce l'Ombre de Zerbin, époux d'Iſabelle, qui vient inſtruire le Spectateur de la cauſe de ſa mort, & de la triſte deſtinée que cette Princeſſe va éprouver. Iſabelle, pour ſe délivrer de l'importune paſſion de Rodomont, meurtrier de Zerbin, lui fait accroire qu'elle a le ſecret d'une recette qui rend invulnérable, & s'offre à en ſouffrir l'épreuve ſur elle-même. Le Roy d'Alger accepte la propoſition, & ôte malgré lui la vie à Iſabelle. Un ennuyeux Meſſager vient faire le récit de cette triſte avanture à Fleurdelys, & en diſant qu'il eſt fort preſſé, il reprend toute l'Hiſ-

toire de Zerbin & de ſa tendre Epouſe, depuis le combat de ce Prince avec Mandricard, juſqu'à l'iſſue de celui où il ſuccomba ſous les coups de Rodomont. 1594.

CLÉOPATRE,

TRAGÉDIE

DE NICOLAS DE MONTREUX.

L'Auteur ſuppoſe dans cette Piéce, qu'après la mort d'Antoine, Cléopatre devint captive d'Auguſte, qui la fit garder étroitement. La Reine, après avoir déploré ſes malheurs, (*a*) ne trouve pas d'autre moyen de les terminer, qu'en quittant la vie, ce qu'elle ne peut faire, encore que très-ſecrettement, en ſe ſervant d'un aſpic, qu'un Payſan lui apporte, caché au fonds d'un panier de figues. Au

(*a*) On peut juger du pathétique des plaintes de Cléopatre, par les deux vers ſuivans.

Eſt-ce encor ce Soleil, dont s'allume la flâme
Qui fit luire autrefois le Soleil de mon ame.

1594. cinquiéme Acte, Epaphroditus vient raconter ſa mort à Auguſte.

EPAPHRODITUS.

Lors tenant le panier, en ſa main aſſeurée,
Deſcouvre de l'aſpic la teſte exorée,
Qui ſiffloit à ſacquets ; elle rit doucement,
Ha ! dit-elle, es-tu-là, remede à mon tourment, &c.

CÆSAR.

O conſtance admirable, &c.

Quoique cette Tragédie ſoit des plus mauvaiſes, on y peut encore remarquer le caractere du Philoſophe Arée, que Montreux donne pour Confident à Auguſte, & qui joue le perſonnage d'un indigne flateur, & du valet le plus déteſtable.

LA FRANCIADE, 1594.

TRAGE'DIE

DE JEAN GODARD.

JEAN GODARD, Poëte François, naquit à Paris le 15 de Septembre 1564. comme il nous l'apprend dans le trente-deuxiéme de ſes Sonnets, ſur les Trophées du Roy Henry le Grand. GODAI

Droit au quinziéme jour de ce prochain Septembre,
A quatre heures au matin, j'aurai veſcu trente ans.
Car nature me fit ſortir en un tel temps
Hors des flancs maternelz, ma naturelle chambre.

Mais, ajoute-t'il, ce qui me flatte le plus,
C'eſt pour ce que je vis deſſous le regne heureux
De Henry de Bourbon, Roy juſte, & valeureux,
Dont j'eſpere eſtre un jour le Virgile & l'Homere.

1594. Nous ignorons quelle étoit ſa profeſſion, & ſupçonnons qu'il ne s'attacha à aucune. Voluptueux, & même un peu libertin, il ne s'occupa uniquement que de la Poëſie, excepté les momens qu'il paſſoit auprès d'une fille qu'il aimoit, & qu'il a célébré dans ces vers ſous le nom de Lucréce, (*a*) & le tems qu'il étoit obligé de donner à ſes amis, qui aidoient à le faire ſubſiſter. Il eſt certain qu'il fut aſſez mal partagé du côté de la fortune, & ſes Ouvrages nous préſentent fréquemment des preuves de ſon indigence. Dans cette vûe il chanta les louanges de Jean Piſſevin, Auvergnat, de Claude le Brun, Juriſconſulte Beaujolois, de Claude Bourbon, Sieur de Saint Font, Conſeiller & Receveur du Roy de cette derniere Province, & de pluſieurs autres.

(*a*) Voici les deux dernieres ſtrophes d'un Sonnet d'Audebert Heudon, frere de Jean Heudon, dont nous parlerons ci-après, adreſſé à Godard ſur les Amours de cette Lucrece.

Godard des vers François l'honneur & le ſupport,
Te fait dans ſes amours revivre après ta mort,
Et celebrer ton loz parmi la terre ronde.

Faiſant paroiſtre à tous, que tu as, emporté
Sur les Dames l'honneur, comme de ſon coſté
Il emporte l'honneur ſur les chantres du monde.

Mais ſes amis particuliers, & ſes principaux protecteurs, furent les deux freres Jean & Audebert Heudon, ſes Compatriotes, auſquels il dédia pluſieurs de ſes Ouvrages. Son Poëme de l'*Amitié* eſt rempli de louanges ridicules qu'il donne au premier. Vous êtes, lui dit-il, ſans contredit, 1594.

Un qui fera revivre
Nos vieux preux Chevaliers par ſes vers, & ſon Livre;
Livre jà commencé d'un art laborieux
Livre qui fait rougir les plus induſtrieux,
Et lequel franchiſſant ton coffre & ſes cloſtures,
Au monde fera voir tes rares adventures.
Un trophée éternel par-là tu te baſtis.

Il finit ainſi :

O divine Amitié . . . . . .
Je te ſalue encore & trois & quatre fois,
Pour ton hymne chanter, toujours Vierge accompagne
Ton Godard & Heudon par monts & par campagne.

Dans un autre intitulé *la Pauvreté*, après en avoir fait une peinture très-vive, & des plus naturelle, il expoſe ainſi la ſienne à Audebert Heudon.

Je ne ſçaurois chanter des choſes inconnues ;
1594. Auſſi veux-je à ce coup chanter la pauvreté,
Laquelle eſt près de moy, & l'a touſiours eſté :
C'eſt tout ce que je tiens, & ce que je poſſéde.
. . . . . .
Faſſent pourtant les Cieux, que la bonne fortune
Chaſſe la Pauvreté, qui touſiours m'importune,
Qui touſiours me guerroye, & qui touſiours m'aſſaut.

La Pauvreté devoit en effet être très-inſupportable à un homme pareſſeux, & attaché à tous ſes plaiſirs, tel que l'étoit Godard, (*a*) qui au reſte, quoique très-foible, peut paſſer pour un des plus paſſables Poëtes du tems, lorſqu'il n'a pas eu la démangeaiſon de travailler pour le Théatre. On trouve dans les Oeuvres qu'il fit imprimer en 1594. La

(*a*) La preuve que Godard aimoit le plaiſir de la table & ſur-tout le vin, ſe tire de ſes *Goguettes*. Voici de quelle façon il s'y exprime.

Le grand Prophete Phœbus
Promit au Pere Bacchus
(Je dis de promeſſe telle,
Qu'on la tient pour éternelle)
Que jamais aucun Boileau
Ne feroit vers bon ni beau, &c.
Heureuſement cette prédiction ne s'eſt pas trouvé juſte.

Tragédie dont on vient de rapporter le titre, avec LES DÉGUISEZ, Comédie en cinq Actes, composée pour être représentée à la suite de la Tragédie. Godard mourut fort agé sur la fin du regne de Louis XIII. à qui il dédia la seconde édition de ses œuvres, qu'il donna en 1624. avec quelques augmentations de peu de conséquence. 1594.

EXTRAIT

DE LA TRAGE'DIE

DE LA FRANCIADE.

L'Ombre de Gaulas fait l'Argument de la Piéce, (*a*) & remplit le premier Acte. Sarmante, Roy des Gaules, paroît ensuite, & déclare qu'il veut employer toute sa puissance, pour s'opposer à l'invasion des Troyens, conduits par Francion. Ce dernier, animé par la

(*a*) Dans l'édition de 1624. Godard changea quelque chose à cette argument, & faisant parler Gaulas sur ce qui doit arriver dans les siécles à venir, il ne manque pas de lui faire prédire le bonheur dont les François devoient jouir sous le Regne de Louis XIII.

voix des oracles, ne balance pas à li-
1594. vrer le combat aux troupes de Sarmante, commandées par le Prince Orolin, ſon fils. Et tandis que le Chœur chante par avance la victoire d'Orolin, on vient annoncer ſa mort, & la défaite de ſon armée. Alors le Chœur des filles Gauloiſes eſt remplacé par celui des Soldats Troyens, qui ſe réjouiſſent de leur victoire. A cette vue, Sobrine, épouſe de Sarmante, ſe perce le ſein d'un poignard: le Roy veut imiter ſon exemple, mais Carol, Capitaine de ſes Gardes, empêche ce funeſte coup, en repréſentant à ſon Maître que le ſalut de la Princeſſe Melune, doit lui faire ſouhaiter la vie. Sarmante ſe rend à ſes raiſons.

SARMANTE.

Puiſqu'ainſi plaiſt aux Dieux d'appaiſer ces Troyens,
De peur d'abandonner au pouvoir d'un ſeul homme
Tout enſemble ma fille, & ce pauvre Royaume:
Tandis, nobles eſprits, vivez, vivez là-bas,
Aux Champs Eliſeans en aiſe, & en eſbats;
Et moy, ce temps pendant, ayant touſiours envie
De vous ſuivre bientoſt, je traiſneray ma vie.

LES

LES DEGUISEZ, 1594.

COMEDIE

EN CINQ ACTES

ET EN VERS DE HUIT SILLABES

DE JEAN GODARD,

Repréſentée à la ſuite de la Tragédie de *La Franciade*, du même Auteur.

OLivier, fils de Pierre Galland, Dauphinois, envoyé par ſon pere pour achever ſes études à Toulouſe, y devient amoureux de Louiſe, fille du Marchand Grégoire. Pour avoir accès auprès de ſa belle, il troque d'habit avec Maudolé ſon valet, & ſe préſente en cet équipage au Marchand, qui l'accepte pour Garçon de Boutique. Bien loin de pénétrer ce deſſein, Grégoire qui eſt tuteur d'un Capitan, fieffé poltron, nommé Prouventard, voudroit engager ce pupille à épouſer Louiſe, eſpérant que de cette façon, il ne ſera point obligé à lui rendre compte.

1594. Le Capitan épouvanté par les fanfaronades extravagantes de Maudolé, déclare à Grégoire qu'il ne prétend point à ſon alliance. Louiſe de ſon côté, rejette avec beaucoup de fierté les premieres propoſitions d'Olivier. Heureuſement pour lui, Grégoire qui le prend en affection, lui fait part du refus de Prouventard, & le prie de lui chercher un parti convenable à ſa fille, qui eſt très-nubile, & dont la garde lui devient importune. Olivier promet de s'y employer utilement; & ordonne à Maudolé de venir faire la demande de ſa belle, ſous le nom, & les habits d'Olivier Galland. Cette ruſe réuſſit avec d'autant plus de facilité, que Louiſe, d'accord avec ſon Amant, feint de ſe ſoumettre ſans répugnance aux volontés de ſon pere. Maudolé, malgré ſes airs ridicules, & ſes façons de petit maître affectées, eſt donc reçu avec plaiſir, il ne reſte plus qu'à faire paroître le pere du prétendu. Autre embarras pour Olivier & ſon Valet. Le hazard leur fournit une occaſion favorable, & leur fait faire la rencontre d'un homme qui vient de ramaſſer une bourſe. Olivier & Maudolé qui le remarquent ſon action, menacent de

le dénoncer à la Justice ; Passetrouvant, (c'est le nom de ce pauvre homme,) leur demande grace, & l'obtient, à condition qu'il viendra faire le personnage de Pierre Galland. L'arrivée du véritable pere d'Olivier, dérange tout ce tissu de fourberies. Malgré l'impudence de Passetrouvant, qui continue à jouer son role avec la derniere effronterie, Pierre Galland se fait reconnoître pour le pere d'Olivier, & le maître de la bourse en question. Il consent cependant au mariage de son fils & de Louise ; & pour dédommager Prouventard, il lui offre sa fille avec dix mille francs de dot. A l'égard de Passetrouvant, on lui laisse quelques pistoles de l'argent qu'il est obligé de restituer, & ainsi finit la Piéce. Quoiqu'on y trouve un fonds d'intrigue assez divertissante, & des caracteres, que les Poëtes du dernier siécle ont quelquefois imité, cependant on peut dire que cette Comédie est très-mal versifiée, qu'elle est sans ordre, & inférieure à celles de la Rivey, dont nous avons déja donné les Extraits. 1594.

Au reste, le sujet est tiré d'une Piéce intitulée : *Comédie très-élégante, en laquelle sont contenues les amours*

1594. *récréatifves d'Eroſtrate, filz de Philogone de Catania en Sicile, & de la belle Polymneſte, fille de Damon, Bourgeois d'Avignon*, qui parut imprimée en vers François, à Paris en 1545. & cette derniere n'eſt qu'une traduction de la Comédie des *Suppoſez* de l'Arioſte, à la différence près de quelques noms, & que le lieu de la Scene eſt à Ferrare dans l'original Italien.

LA MACHABÉE, 1596.

TRAGÉDIE

DU MARTYRE

DES SEPT FRERES,

ET DE SOLOMONE LEUR MERE,

De JEAN DU VIREY *du Gravier.*

CEtte Tragédie reſſemble beaucoup aux anciens Myſteres, on ne trouve aucune diviſion d'Actes, ni de Scenes. Comme perſonne n'ignore le ſujet qu'on y a traité, nous nous en tiendrons à quelques paſſages, qui feront connoître que l'Auteur étoit digne du ſiécle de Jean Michel ou de Parmentier. Nous aurons occaſion de parler de lui à l'article de *La Tragédie Divine, & heureuſe victoire des Machabées, ſur le Roy Antiochus*, autre Piéce de ſa façon.

Le Roy irrité contre les Sept Freres,

1596. les livre à ſes bourreaux, qui leur font endurer les tourmens les plus cruels; on met Machabée ſur une roue.

LE IIIe SOLDAT.

S'il ne meurt promptement par ceſte rude entorce,
Il faut dire qu'il a ſon ame de travers.

Comme ce ſupplice n'eſt pas aſſez fort pour lui ôter la vie, on le jette dans une chaudiere pleine d'eau bouillante. Après quelques tortures, Antiochus fait ouvrir l'eſtomach d'Abas, le ſecond des Freres.

Horrible choſe à voir! j'en ay le cœur tranſi.

S'écrie un des Soldats. Machir le treſiéme frere, expire par la rigueur d'un *tourment fait en forme de rondeau.* Enſuite le Roy voyant ſes Soldats fatigués, s'offre à les aider, & attache lui-même Judas Machabée ſur une rouë. Le cinquiéme appellé Achar eſt roti tout vif par l'ordre du tyran, qui fait pendre par les piés Areth ſon jeune frere.

LE ROY.

Pour mieux luy eſtourdir ſon eſventé cerveau,

Par deſcentes d'humeurs froides & aquati- 1596.
ques.

LE I. SOLDAT, aux Spectateurs.

Qui voudroit bien purger des fluxions bac-
chiques,
En voilà le moyen.

A peine Jacob, le dernier des ſept Freres, & Solomone, leur mere ſont expirés, que le tonnerre tombe, & réduit en cendres une partie du palais d'Antiochus. Ce Roy impie, ſurpris de ce prodige, s'en prend à ſes Dieux, & vomit mille imprécations.

LE ROY.

Garde le Ciel voûté ſes flambeaux & la
nuit,
Je ne veux plus de toy, car la paille eſt
rompuë
Entre nous, pour le ſeur : Je deſire bien
mieux
Commander aux Enfers, qu'eſtre ſecond
aux Cieux.
Un jour aux lieux profonds, je ſerai bien pa-
roiſtre
A Pluton, où je ſuis, que je veux eſtre
Maiſtre.

1596.

DIOCLÉTIAN,

TRAGÉDIE

De PIERRE DE LAUDUN Daigaliers. (a)

CEtte Piéce contient l'Hiſtoire du Martyre de ſaint Sébaſtien, quoiqu'elle ne ſoit pas ſous ce titre, comme on l'a aſſuré dans les Catalogues. Le paſſage ſuivant ſuffira pour donner une idée de la Poëſie de Daigaliers. C'eſt

(a) PIERRE DE LAUDUN, Sieur DAIGALIERS, fils de Raymond de Laudun, Juge du temporel de l'Evêque d'Uſès, & aſſez bon Poëte pour ſon tems, étoit Languedocien, & compoſa deux Tragédies DIOCLE'TIAN, & HORACE; qu'il fit paroître en 1596. Il eſt auſſi Auteur d'un Art Poëtique diviſé en cinq livres, imprimé en 1597. dans lequel il n'oublie pas de citer ſouvent ſes propres Ouvrages, pour ſervir d'exemples des différens ſujets qu'il traite. On trouve auſſi dans cet Art Poëtique quelques faits particuliers ſur la Litterature de ſon tems: ſur-tout au cinquiéme Livre. Il nous apprend, page 275. qu'il avoit fait quelques Comédies, mais qu'il ne vouloit pas les donner à l'impreſſion. Nous lui en ſommes très-redevables. *Nous renvoyons cette Note de M. le Marquis de G* * *

Dioclétian qui s'applaudit du nombre des Chrétiens qu'il a fait périr, pour avoir refusé d'adorer ses faux Dieux. 1596.

Ce guerrier morfondu avec tous ses Thebiens,
Maurice, n'ont point sçû évader de mes liens,
Ni Agnès, Anastase, Barbe, ni Boniface,
Crespin, Crespinian, Christophle à la grand'face,
Ni Cosme, ni Damian, Vincent, Blaise, Protais,
Quintin, Pantaleon, Adrian, George, Gervais,
Ni mesme Marcellin que le Chrestien honore,
Luce, ni Ciriac, Alban, ni Théodore,
Ne m'ont peu eschapper, ni maints autres Chrestiens
Qui vouloient opposer leur Loy à mes desseins.

A la fin de la Piéce, Dioclétian, pressé par les remors de sa conscience, quitte ses habits Impériaux pour se revêtir de ceux de Jardinier; & enfin se tuë pour terminer une vie qui lui est à charge.

1596. # HORACE,

TRAGE'DIE

De PIERRE DE LAUDUN *Daigaliers.*

CE ſujet eſt le même qui a été traité depuis par le grand Corneille. Ici les Horaces & les Curiaces combattent ſur le Théatre ; Horace y poignarde auſſi ſa ſœur ; il eſt arrêté, & enſuite déclaré abſous par le peuple, & la Piéce finit par la mort du Roy Tullus Hoſtilius, qui eſt écraſé d'un coup de foudre. L'Auteur ne pouvoit terminer ſa Tragédie d'une façon plus bruyante.

RADÉGONDE, DUCHESSE DE BOURGOGNE, TRAGÉDIE DE DU SOUHAIT. 1596.

LE ſujet de cette Piéce eſt purement de l'invention de l'Auteur.

Radégonde, épouſe de Ferdinand, Duc de Bourgogne, épriſe d'amour pour Floran, favori de ſon époux, lui découvre ſa paſſion, & ſur ſon refus, l'accuſe au Duc, comme un audacieux, qui a oſé lever les yeux ſur elle. Le Duc interroge Floran, & apprenant ſon innocence il découvre la paſſion de ſa niéce, & de ce favori. La Ducheſſe à qui Ferdinand rapporte cette converſation, la rend auſſitôt à la niéce, mais d'une façon ſi maligne, que cette pauvre Amante, outrée de douleur, ſe perce le ſein. Floran qui ſurvient, voit

1596. l'état où eſt ſa Maîtreſſe, & ne tarde pas à ſuivre ſon exemple: Enfin le Duc arrive, & demande le ſujet du tragique ſpectacle qui s'offre à ſes yeux.

MARCELINE.

Quel importun malheur taſche de nous pourſuivre ?
Voſtre Niéce eſt jà morte, & Floran va la ſuivre.

FERDINAND.

Qui vous a fait mourir ? qui vous cauſe ce tort ?

FLORAN.

Voſtre langue, Monſieur, a cauſé noſtre mort.

MARCELINE.

Voſtre Nièce jalouſe, a quitté la premiere,
Après mille regrets, la vie, & la lumiere;
Puis Floran eſt venu, & du meſme couſteau,
De ſa main homicide a cherché le tombeau.

FERDINAND *à Radégonde.*

Perfide Créature, & menſongere femme,
Qui pour cacher ta faute, & pour couvrir ton blaſme,
As cauſé le treſpas de ces Amans icy :
Il faut que maintenant tu en meures auſſy.

« Il tuë Radégonde. »

BEAUTÉ ET AMOUR, PASTORALE DE DU SOUHAIT.

1596.

CEtte Paſtorale ne contient qu'une froide & ennuyeuſe allégorie. La Beauté & l'Amour diſputent ſur la préférence, & enfin leur querelle eſt terminée par un jugement, où la Beauté remporte l'avantage ſur ſon adverſaire.

DU SOUHAIT, Auteur des deux Piéces ci-deſſus, fut un Poëte très-médiocre pour ſon tems : c'eſt le même qui nous a donné une mauvaiſe traduction de l'Iliade d'Homere, avec une continuation de ſa façon, & l'Hiſtoire de ce qui a précédé la guerre de Troye.

1596.

SOPHONISBE,

TRAGÉDIE

D'ANTOINE DE MONCHRÉTIEN.

SOphoniſbe, épouſe de Syphax, Roy de Numidie, ſe voyant captive de Maſſiniſſe, qu'elle a autrefois aimé, mais dont ſa vertu lui défend d'écouter la paſſion, fait promettre à cet Amant qu'il ne la livrera pas vive au pouvoir des Romains, ſes mortels ennemis. Maſſiniſſe le lui ayant juré, & connoiſſant que malgré ſes prieres, il ne peut opérer la liberté de cette Princeſſe, qu'il eſt forcé de remettre, pour obéir aux ordres des Conſuls Romains, c'eſt alors que préférant la parole qu'il a donné à ſa propre ſatisfaction, il charge Hiempſal de porter à Sophoniſbe du poiſon pour la ſouſtraire à ſes ennemis. Hiempſal exécute cet ordre, & vient porter à la Reine ce fatal préſent de Maſſiniſſe.

HIEMPSAL. 1596.

Pleurant, il m'a baillé ce boucon, qui fera
Qu'avec ſa liberté Sophoniſbe mourra.

SOPHONISBE.

M'en doutois-je pas bien ? Nourrice, mon ſoucy.

Elle tâche enſuite à rappeller toute ſa fermeté.

SOPHONISBE.

Sophoniſbe, tu crains, ta face devient pâle :
Ce n'eſt rien qu'un poiſon ; bon cœur, avalé, avale,
O liqueur agréable, ô nectar gracieux !
En boit-on de meilleur à la table des Dieux ?

NOURRICE.

Ha ! je croy qu'elle expire : Hélas ! helas ! Madame ?
Madame ? Elle n'oit plus ; ce n'eſt qu'un corps ſans ame.

C'eſt ici la troiſiéme Tragédie de ce nom, qui ait place dans notre Hiſtoire ; & le coup d'eſſai de l'Auteur, qui la corrigea dans la ſuite, & la fit reparoître ſous le titre de LA CARTHAGINOISE, ou LA LIBERTÉ, « Voicy, »

1596. dit-il, dans l'avertiſſement qui précéde cette Piéce dans les dernieres éditions : « Voicy *Sophonisbe* qui revient ſur le » Théatre veſtuë d'un habit neuf, & » mieux ſéant à ſa grandeur, que celui » dont auparavant je l'avois accommo- » dée. » Elle devoit être bien mauvaiſe à ſa premiere repréſentation, puiſqu'après l'avoir retouchée dans un âge plus mûr, Monchrétien n'en a pû faire qu'une très-médiocre Tragédie ; il eſt vrai que c'eſt ſon premier Ouvrage. Avant de paſſer à l'article ſuivant, le Lecteur attend ici que nous lui rapportions la vie de cet Auteur, qui n'étoit pas ſans mérite du côté de la Poëſie Dramatique, ſi l'on veut bien faire attention au tems où il vivoit.

Antoine de Monchrétien, ou Moncrétien, (car c'eſt de ces deux façons qu'il a écrit ſon nom) étoit fils d'un Apotiquaire de la Ville de Falaiſe ; ſon pere le laiſſa en bas âge, & ſans bien, ſous la tutelle du Sieur André Bernier, qui en qualité de proche voiſin, fut condamné en Juſtice à s'en charger. Monchrétien fit ſes études, apprit à monter à cheval, & à faire des armes, par les bienfaits de Meſſieurs des Eſſarts & Turnebe, qui l'avoient

pris en amitié. Enſuite il s'attacha à la Poëſie Françoiſe, & donna en 1596. la Tragédie de SOPHONISBE, dont nous venons de parler ; Piéce qui fut ſuivie de pluſieurs autres. Ces occupations furent ſuſpendues par une querelle que Monchrétien eut contre le Baron de Gourville, qui étoit accompagné de ſon Beau-frere, & d'un ſoldat : il mit l'épée à la main contr'eux, mais n'étant pas aſſez fort contre trois perſonnes, il fut laiſſé pour mort. Il en revint cependant, & ayant porté ſes plaintes contre ſes adverſaires, il tira du Baron & de ſon Beau-frere, plus de douze mille livres, qui le mirent en état de faire l'homme d'importance, & d'ajouter à ſon nom de Monchrétien, celui de VASTEVILLE, pour faire croire qu'il avoit quelque terre ou fief ainſi appellé. Il ſe rendit enſuite le ſolliciteur d'un procès qu'une Dame de bonne maiſon avoit contre ſon mari, Gentilhomme fort riche, mais imbécille. Après la mort de ce Gentilhomme, Monchrétien épouſa ſecretement ſa veuve, mais peu de tems après ſon mariage, ayant été accuſé d'avoir tué en trahiſon le fils du Sieur de Grichi-Moynes près Bayeux, il fut obligé de 1596.

ſe ſauver en Angleterre, & il y demeura
1596. juſqu'à ce que le Roy de la Grande-Bretagne, (Jacques I.) à qui il dédia ſa Tragédie de l'Ecoſſoise, eut obtenu ſa grace du Roy Henri IV. Revenu en France, Monchrétien après avoir paſſé quelques années à Paris, dans une ſituation aſſez peu honorable, (a) alla offrir ſes ſervices aux Réligionaires de France, & ſe ſignala par pluſieurs actions d'éclat. Au mois de Juillet 1621, Monchrétien ſe trouva à l'aſſemblée de la Rochelle; & comme il étoit né aſſez éloquent, les principaux de l'aſſemblée lui délivrerent plus de cent commiſſions, avec de l'argent, & des lettres de change, pour lever des Régimens de Cavalerie & d'Infanterie, dans les Provinces de Normandie & du Maine. Monchrétien délivra ſes commiſſions à pluſieurs Gentilhommes, & courut tout le pays, pour ſe faire des partiſans.

(a) Monchrétien après ſon rétour en France, ſe retira vers la Forêt d'Orléans, & enſuite à Châtillon ſur Loire, où il travailla à faire de l'acier, & en fit faire des lancettes, des couteaux, des canifs, & autres inſtrumens ſemblables, qu'il vint vendre à Paris, ſe logeant pour cela dans la rue de la Harpe, chez un Taillandier. Il s'occupa quelques années de ce métier, ſoupçonné violemment, pendant tout ce tems-là de faire de la fauſſe monnoye. *Mercure François*, Tome VII.

Il arriva le 7. d'Octobre 1621. ſur les neuf ou dix heures du ſoir, au Bourg de Tourailles, diſtant de cinq lieues de Falaiſe, & de Domfront, accompagné ſeulement de ſix Capitaines & de ſon Valet de Chambre. L'Hôte perſuadé ſur quelques indices que c'étoit Monchrétien, dont on parloit beaucoup dans le pays, crût devoir en avertir le Seigneur de Tourailles, qu'il ſçavoit être fort affectionné au ſervice du Roy. Ce Gentilhomme ayant fait auſſitôt part de cette nouvelle à quelques-uns de ſes voiſins, ſe rendit avec eux, ſes domeſtiques, & quelques Soldats, tous au nombre de vingt, à l'Hôtellerie, qu'ils environnerent. Monchrétien qui entendit du bruit, ſortit avec ſon monde, & tua deux Gentilhommes & un ſoldat; mais il fut peu après tué lui-même de pluſieurs coups de piſtolets & de pertuiſanne. Monſieur de Matignon, Lieutenant-Général de la Province, ayant eu avis de cette mort, fit tranſporter le corps à Domfront, où les Juges du lieu le condamnerent à être traîné ſur la claye, & à avoir les membres rompus, & enſuite jetté au feu, & réduit en cendres. Ce qui fut exécuté le même jour du jugement, c'eſt-à-dire, 1596.

le douze Octobre mil ſix cens vingt-un.

1596. Voici les titres des Piéces de ſa compoſition, non pas ſuivant le rang qu'elles tiennent dans les dernieres éditions des Oeuvres de Monchrétien, mais ſelon la date des années qu'elles ont été repréſentées, autant que nous l'avons pû conjecturer.

SOPHONISBE, *Tragédie*, ou *La Carthaginoiſe*, ou *La Liberté*, 1596.

LES LACENES, *ou* LA CONSTANCE, *Tragédie*, 1599.

DAVID, *ou* L'ADULTERE, *Tragédie*, 1600.

AMAN, *ou* LA VANITÉ, *Tragédie*. 1601.

HECTOR, *Tragédie*, 1603.

BERGERIE, en cinq Actes & en proſe, 1603.

L'ESCOSSOISE, *ou* LE DESASTRE, *Tragédie*, 1605.

FARCE. 1596.

« Joyeuſe & profitable à un » chacun, contenant la ruſe, » meſchanceté, & obſtina- » tion d'aucunes femmes : par » Perſonnages ; ſçavoir,

» LE MARY,
» LE SERVITEUR,
» LA FEMME,
» LE SERRURIER.

Par un Auteur Anonyme.

CEtte Farce eſt dans le goût des *Femmes Salées*, dont nous avons donné l'Extrait. Dans celle-ci, le Mari trouve ſa femme ſi aigre, & ſi méchante, qu'il eſt obligé d'envoyer ſon ſerviteur chercher un Serrurier, pour inventer un moyen capable de mettre ſa femme à la raiſon : ce qui s'exécute au grand contentement du mari, & des Spectateurs qui voudroient ſe ſervir de cet exemple.

1596.

L'ARIMENE, PASTORALE DE NICOLAS DE MONTREUX.

CEtte Piéce fut repréſentée le 25. Février 1596. en préſence du Duc de Mercœur, à qui l'Auteur la dédia. Nous ignorons ſi elle eut alors un grand ſuccès, mais nous en doutons fort, car quoique Montreux fut un aſſez méchant Poëte, il ſemble qu'il ait encore renchéri dans la compoſition de cette Paſtorale.

CAMMATE, 1597.

TRAGEDIE

DE JEAN HAYS. (a)

C'Eſt moins pour donner un extrait de cette Tragédie, dont le ſujet aſſez connu, a été traité avec ſuccès par Thomas Corneille, que pour faire voir ce que notre Auteur a ajouté de ſon invention, & la façon dont il a diſtribué les ſept Actes, qui compoſent ſa Piéce. Cette connoiſſance pourroit n'être pas tout-à-fait inutile aux Auteurs qui voudroient imiter Hays, & qui s'étant propoſé une pareille diſtribution d'Actes, ſeroient fort aiſes d'avoir un exemple, & une autorité.

(a) JEAN DE HAYS, né au Pont de l'Arche, Ville de Normandie, fut Conſeiller, & Avocat du Roy au Bailliage, & Siége Préſidial de Rouen. Il compoſa cette Tragédie de CAMMATE, dont le ſujet eſt tiré d'un Opuſcule de Plutarque, intitulé : *Les vertueuſes faites des Femmes.* On ne connoît rien de plus de cet Auteur, qu'une mauvaiſe Paſtorale, ou Bergerie funébre, appellée AMARYLLE, qui n'a jamais paru au Théatre.

1597. Le premier Acte s'ouvre par Sinate & Cammate ſon épouſe, qui ſe témoignent réciproquement leur vive affection, qui n'eſt troublée que par le regret qu'ils ont de n'avoir aucun gage de leur hymen. Pour obtenir cette grace, ils vont faire leurs prieres au Temple de Diane.

Au ſecond. Synnoris, amoureux de Cammate, lui fait une déclaration en forme : mais rebuté par cette fiere épouſe de Sinate, il prend la cruelle réſolution d'aſſaſſiner cet époux trop chéri : ce qu'il exécute peu de tems après, tandis que Sinate eſt ſeul à la chaſſe.

Un Payſan qui trouve au troiſiéme Acte le corps de Sinate ſur le chemin, s'abandonne à une foule de réflexions morales, & tache enſuite de conſoler Cammate, qui ne ſçachant ce qu'eſt devenu ſon mari, vient le chercher dans ce même lieu.

Acte IV. Synnoris n'oſant aborder cette Princeſſe, fait part de ſes craintes à ſon Valet, qui eſt en même-tems ſon conſeil, & le complice de ſon crime. Ce Valet va trouver Cammate, & lui remet une Lettre de ſon Maître. Comme la Veuve de Sinate lui parle, ſans faire

paroître aucune aigreur, le Valet revient transporté de joye annoncer cette nouvelle favorable à son maître. 1597.

Au cinquiéme Acte, Cammate découvre ses secrets sentimens, & que si elle s'est contrainte en présence du Messager de Synnoris, c'est pour se venger plus facilement de ce perfide.

Synnoris s'imaginant que la douleur de Cammate commence à diminuer, va rendre visite à cette Princesse au suivant, & employe toute son éloquence, pour l'engager à lui donner la main. Cammate continuant de feindre, lui dit qu'elle y consent, & qu'il peut tout faire préparer.

Enfin au septiéme & dernier Acte, Synnoris se rend au Temple avec empressement. Polite, Nourrice de Cammate lui présente, de la part de sa Maîtresse une coupe, cet Amant en boit la moitié, & la remet à la Princesse, qui acheve le reste. A peine la cérémonie est achevée, que le perfide Synnoris ressent les effets du poison qu'il vient de prendre, & s'exhale en injures contre Cammate: cette derniere, assurée de sa vengeance & de la mort du coupable, expire satisfaite d'avoir achevé ce sacrifice aux manes de son époux. Le Servi-

teur de Synnoris ſe tue ſur le corps de
1597. ſon Maître, & Polite ſur celui de Cammate.

1597. # POLIXENE,

TRAGI-COME' DIE

DE JEAN BEHOURT.

LE titre de cette Piéce nous apprend qu'elle fut repréſentée au Collége des Bons-Enfans à Rouen, le Dimanche ſeptiéme jour de Septembre 1597. Cette Tragi-Comédie eſt un ſujet tiré des Hiſtoires Tragiques de Pierre Boiſteau. Nous ne croyons pas en devoir donner aucun extrait, cependant l'Auteur l'a cru ſi bonne, qu'il l'a dédiée à Madame la Princeſſe de Montpenſier, & aſſûre que ce qui l'a déterminé à la donner à l'impreſſion, c'eſt que quelques Auteurs du tems avoient voulu s'en attribuer la gloire, & s'en approprier l'invention.

BE'HOURT. JEAN BÉHOURT, Régent du Collége des Bons-Enfans à Rouen, compoſa

quelques mauvaiſes Piéces de Théatre, qu'il fit repréſenter au Collége où il régentoit. Nous doutons fort que les Comédiens de ſon tems en aient jamais fait uſage. Ces Piéces ſont, 1597.

POLYXENE, *Tragi-Comédie*, 7. Septembre 1597. Nous en avons parlé.

HYPSICRATÉE *ou* LA MAGNANIMITÉ, *Tragédie*, en 1597.

ESAÜ, *ou* LE CHASSEUR, *Tragi-Comédie*, 2. Août 1598.

Quoique l'Auteur ait tiré beaucoup de vanité de ces Poëmes, ils ont été certainement moins connus que le Rudiment intitulé, le *Petit Behourt*, dont il eſt auſſi l'Auteur.

1597. # HYPSICRATÉE ;

OU

LA MAGNANIMITÉ ,

TRAGE'DIE

DE JEAN BE'HOURT.

C'Eſt la mort d'Hypſicratée, femme de Mithridate, Roy de Pont, qui ayant ſuivi ce Prince dans toutes ſes traverſes, s'empoiſonna pour ne le pas ſurvivre. Le ſujet eſt pris de Plutarque dans la vie de Lucullus.

Cette Piéce fut repréſentée, auſſi-bien que la précédente, à Rouen au Collége des Bons-Enfans en 1597.

THOBIE, 1597.

TRAGI-COMEDIE

DE JACQUES OUYN. (a)

VOici une Piéce d'un Auteur compatriote de Béhourt, & qui peut entrer en parallele avec lui. On y trouve une hiſtoire complette des deux Thobies, pere & fils. Au quatriéme Acte, le jeune Thobie arrive dans la maiſon de Raguel, & devient auſſitôt épris des charmes de la belle Sarra.

(a) JACQUES OUYN, naquit à Louviers, petite Ville de Normandie. Il entreprit dans ſa jeuneſſe le voyage de Rome: on peut conjecturer que la dévotion en fut le ſeul motif; car les voyages de curioſité ne s'entreprennent gueres que par des perſonnes un peu aiſées: & notre Poëte étoit ſi dépourvû de moyens, qu'à ſon retour il fut très-ſenſible au favorable accueil qu'une Dame de ſa Province, appellée Madame du Roullet lui fit, en le recevant avec bonté, & ſe loue fort de ſes bonnes façons. Ne pouvant s'acquitter autrement des obligations qu'il lui avoit, Jacques Ouyn offrit, par reconnoiſſance, à cette Dame cette Tragi-Comédie de *Thobie*, qui eſt le ſeul Ouvrage qu'on connoiſſe de lui, & qu'il fit imprimer en 1597.

1597. L'Ange Raphaël, conducteur de Thobie, ſous le nom d'Azarias, parle à Raguel en faveur de cet Amant trop timide.

AZARIE, *à Raguel.*

L'excellente beauté de voſtre fille unique,
Sa vertu, ſa douceur, & ſa grace pudique,
Ont ſi bien enlacé le cœur de ceſtuy-cy,
Que ſi vous ne prenez ſoucy de ſon ſoucy,
Vous le verrez bientoſt à la fin de ſa vie.

Raguel repréſente à Azarias le funeſte ſort des précédens maris de Sarra: mais l'Ange le raſſure par ce diſcours concluant.

AZARIE.

Monſieur, ne craignez point: les marys de Sarra
Sont tous morts l'ayant eue, & ceſt autre mourra
Si vous ne luy donnez: Vaut-il pas mieux qu'il meure
Avec elle content, que mourrir à ceſte heure?

Au cinquiéme Acte, Azarie fait ſouvenir Thobie qu'il eſt tems d'aller chercher l'argent que ſon pere l'a chargé de recevoir de Gabel. Ce jeune homme voudroit bien obéir, mais il reſſent

une peine extrême à quitter sitôt son aimable épouse. 1597.

THOBIE.

O grand Dieu immortel !
Je l'avois oublié : mais, mon frere Azarie,
De grace, excusez-moy..... Hé, vais-y, je te prie :

Azarie sort, & revient dans le moment accompagné de Gabel.

THOBIE.

N'ay-je pas entendu mon amy Azarie ?
Je le voy, je le voy..... à propos je te prie
Racontez-moy comment Gabel s'est comporté ?
Quel discours a-t'il tins ? Avez vous apporté
L'argent qu'il nous devoit ? ..... Vous me semblez tout blesme ?
Que songez-vous ainsi ?

AZARIE.

Voilà Gabel luy-mesme.

Cette vue dissipe le soupçon que Thobie semble avoir conçû sur la bonne foy d'Azarie. Le reste est conforme à l'Histoire Sainte.

1598.

CLORINDE ;

OU

LE SORT DES AMANS,

PASTORALE

De Pierrard Poullet, (a)

VOici en peu de paroles le ſujet de cette Piéce, qui eſt en cinq Actes, & en Proſe, & entierement de l'invention de l'Auteur.

Une Magicienne pouſſée par ſa ſeule malignité, employe ſon pouvoir pour déſunir Clorinde & ſon Amant ; & enfin jouit de la noire ſatisfaction de voir cette Bergere engagée par l'Hymen avec un autre Berger que celui qu'elle aimoit. Cette Paſtorale eſt encore plus mépriſable, que le ſujet n'en eſt bizarre.

(a) Pierrard Poullet, Auteur inconnu à la réſerve de ſon nom, a compoſé cette mauvaiſe Paſtorale intitulée Clorinde, ou Le Sort des Amans, qui parut en 1598.

ESAÜ,

1598.

OU

LE CHASSEUR;

En forme de Tragédie

DE JEAN BEHOURT.

LE ſujet eſt tiré du XXVIIe Chapitre de la Genèſe, ainſi nous n'en rapporterons que le paſſage ſuivant, qui eſt le plus eſſentiel de la Piéce, puiſqu'il contient l'action principale & une invention de l'Auteur, qui gloſant ſur la Sainte Ecriture, ne veut pas que ſon Héros, ait vendu ſon droit d'aîneſſe, pour une choſe auſſi peu conſidérable qu'une écuellée de lentilles.

ESAÜ.

Donnez-moy donc, de grace
Un peu de bon potage, & de bonne chair graſſe,
Pour me remettre ſus.

JACOB.

1598. Qu'il ne tienne à cela

Que je ne vous ſecoure : avancez, en voilà :
Mais ſous condition, que ſans dol, & fineſſe,
Vous me viendrez céder tout votre droit d'aîneſſe.

ESAÜ.

Je vay bientoſt mourir, que me ſerviroit-il ?
Je le vous cede tout.

NACHOR, *Ami de Jacob à part.*

Voilà un tour gentil.

Cette Piece fut repréſentée au College des Bons-Enfans à Rouen, le 2 Aouſt 1598.

JEAN HEUDON.

1598. HEUDON.

JEAN HEUDON, fils d'un riche Bourgeois de Paris, ayant fait connoiſſance au collége avec Jean Godard, devint en peu de tems grand admirateur des Ouvrages de ce Poëte. Celui-ci s'en appercevant avec plaiſir, lui inſpira le deſir de verſifier. Mais la nature qui, en donnant à Heudon le goût de la Poëſie, lui en avoit refuſé le talent, y ſuppléa par le bien dont il fut pourvu dès ſa naiſſance, & qui lui ſervit à s'attacher Godard, Poëte très-pauvre. Il fit donc accroire à Heudon que s'il vouloit travailler, il réuſſiroit infailliblement, & s'offrit même à lui *prêter l'épaule pour monter ſur le double mont.* Heudon ajoûta foi à ſes promeſſes, & compoſa les Tragédies de PYRRHE, & de SAINT CLOUAUD, où malgré les corrections de Godard, on s'apperçoit aiſément que ſon Eleve étoit peu propre à la Poëſie Dramatique. La premiere de ces Tragédies parut en 1598. & l'autre l'année ſuivante. On ignore le tems de la mort

(1) Il étoit frere d'Audebert Heudon, dont on a parlé dans la Vie de Godard.

1598. de ce Poëte, Godard dans ſon Poëme de l'Amitié qu'il lui adreſſe, nous apprend que cet Auteur infatigable avoit entrepris un Ouvrage conſidérable, & capable de l'immortaliſer. Voyez ci-deſſus, page 501.

1598.

PYRRHE:

TRAGE'DIE

De Jean Heudon.

COmme cette Tragédie eſt aſſez ſinguliére, le Lecteur ne ſera pas fâché que nous entrions un peu plus en détail, que pour les précédentes. Pyrrhe remplit le premier Acte des plaintes qu'il fait de l'infidélité d'Hermione, qui ne penſe qu'à ſon cher Oreſte.

Et ce qui fait encore que je dépaſſionne
Cette rude beauté, cette fiere Hermione.

Il joint quelques réflexions morales, car c'eſt en cela que notre Poëte a voulu briller.

Les femmes de nature (ô l'eſtrange animal)
Sont ordinairement ſujettes à ce mal,
De choiſir en amour celuy qui eſt le pire. 1598.

Au ſecond Acte, Andromaque déplore les malheurs qu'elle a éprouvé depuis la ruine de Troye, étant devenue alors Eſclave, puis Concubine de Pyrrhe, & maintenant Epouſe d'Hélénus.

ANDROMAQUE.

O trois & quatre fois, plus que très-fortunée
Celle qui au Païs ſa miſere a bornée
Sur la tombe ennemie ayant ſouffert la mort,
Et qui n'a comme nous eſté lotie au ſort,
Pour entrer par après captive dans la couche
D'un ſuperbe vainqueur, & Seigneur trop farouche,
Et lequel pour une autre, eſtant ſaoulé de nous,
Serve nous a baillé à un Eſclave Eſpoux.

Didaime effrayée d'un ſonge, où elle a vu Pyrrhus ſon fils pourſuivant une Ourſe à la chaſſe, & mis enſuite en pieces par le mâle de cet animal, en demande l'explication à Hélénin.

HÉLÉNIN.

Jamais il ne devoit par amour pourſuivir
La rebelle Hermione, & enfin la ravir.

1598. Elle eſt toute pareille à cette Ourſe effroyable

(*) Il parle d'Andromaque. Pour qui Pyrrhe laiſſa cette Serve (*) amiable :

Et Oreſte reſſemble à ce dangereux Ours,
Qui cherche à revancher le tort de ſes amours.
Un jour on le verra venir à l'improviſte,
De la meſme façon qu'il a fait à Egiſthe.
Si bientoſt on ne ſonge à y remédier.
A un tel homme il fait dangereux ſe fier.

LYCOMEDE.

Vos paroles nous ſont à merveilles obſcures.

HÉLÉNIN.

Et qui peut clairement voir les choſes futures ?

DIDAIME.

Nous ne comprenons rien en vos dits ambigus.

HÉLÉNIN.

Voyez-les de plus près.

DIDAIME.

Ils ſont par trop aigus.

HÉLÉNIN.

Si Pyrrhe ne rend toſt Hermione ravie,
Comme à ſon pere, Amour lui couſtera la vie.

DIDAIME.

Las ! il faut luy donner avis de ce hazard.

Hermione ouvre le troiſiéme Acte, en reprochant à Pyrrhus la cruauté avec laquelle il l'a arrachée à ſon Amant. Vous eſtes injuſte, lui répond le Roy, de me préférer un Prince ſans mérite. 1598.

Et qui jamais ne fit
Preuve de ſa valeur en guerre, ni conflit.

HERMIONE.

Sa vaillance n'eſt pas ſi foiblement petite:
Ni ſa meſchanceté ſi grande que vous dite.

PYRRHE.

C'eſt un homme rempli de toute impiété.

HERMIONE.

Il n'a jamais commis nulle meſchanceté.

PYRRHE.

Non, il n'a ſeulement que maſſacré ſa mere.

A la fin de cet Acte, Oreſte & Pylade prennent des meſures pour aſſaſſiner Pyrrhus, & les mettent à exécution au ſuivant, dont la Scene ſe paſſe à Delphes. Macarée, Pontife du Temple d'Apollon, gagné par Oreſte, engage Pyrrhus à venir offrir un ſacrifice. Oreſte & Pylade ſuivent le Roy dans le Temple, tandis qu'un Meſſager, qui reſte ſur le Théatre, fait aux Spectateurs une deſcription du combat &

de la mort de Pyrrhus, comme ſi cet
1598. événement ſe paſſoit ſous ſes yeux.

Au cinquieme Acte, ce même Meſſager vient annoncer ce malheur à Didaime, prévenue déjà de la haine d'Oreſte.

LE MESSAGER.

Madame, il eſt bien vray, c'eſt luy qui l'a tué,
Et m'a pardevers vous puis après envoyé
Vous porter dans ce plat..... Las! je n'oſe le dire,
Tant la pitié m'eſmeut.

DIDAIME.

Quoy? la teſte de Pyrrhe
Tu es bien empeſché à me dire cela.

LE MESSAGER.

Madame, il eſt ainſi, regardez, la voilà.

DIDAIME.

Ah! je ſens que c'eſt fait: je ſuis morte, autant vaut.
Helas! je n'en puis plus, le pauvre cœur me faut.

Didaime tombe évanouie: le Meſſager attendri par ce ſpectacle, fait ici une réflexion digne de l'Auteur qui le fait parler.

LE MESSAGER. 1598.

O bons Dieux ! que je ſens en mon cœur de triſteſſe !
De voir tant endurer cette pauvre Princeſſe !
Las ! ſi j'euſſe penſé tellement l'affliger
Je n'en euſſe jamais eſté le Meſſager.

Didaime revenue de ſa foibleſſe, veut terminer ſon tourment par une prompte mort.

DIDAIME, *tirant ſon poignard.*

C'eſt par trop vivre,
Entre lame pointue en mon ventre, & délivre
Mon corps de ſon eſprit ; mon eſprit de langueur.

Lycomede ſurvient, & après avoir déploré ces triſtes accidens, finit la Piece par ces Vers.

LYCOMEDE.

Mais ores, il me convient retirer dans mon Iſle,
Puiſque mes ennemis maiſtriſent cette ville ;
Et s'ils ont contenté leur haine, & leur courroux,
Impétrer d'eux vos corps, pour les garder des loups.

CLORINDE,

1599.

TRAGE'DIE

D'AYMARD DE VEINS.

CEtte Piece dont le ſujet eſt tiré du Taſſe, ne mérite aucun Extrait ; obſervons ſeulement qu'elle ſemble compoſée exprès en dépit des regles du Théatre. On y trouve un Abrégé de l'Hiſtoire de Tancrede, & de Clorinde, en cinq Actes. Après avoir cherché quelques Vers qui puiſſent mettre le Lecteur en état de juger de la capacité de De Veins pour la Poëſie, nous ne pouvons lui préſenter que ces deux-ci, que Clorinde, bleſſée mortellement par Tancrede, prononce en expirant.

Adieu, je vois le Ciel qui m'ouvre ſon allée :
Heureuſe, je vais là reprendre ma vollée.

DE VEINS. AYMARD DE VEINS, Sieur de C*** étoit un Poëte fort ignorant, qui compoſa, & fit imprimer en 1599. cette Tragédie de CLORINDE. On ignore

qui il étoit, & le païs de ſa naiſſance. Il paroît cependant qu'il avoit ſuivi la profeſſion des armes ; c'eſt ce qu'on peut conjecturer par le Vers ſuivant, qui commence un Sonnet qui lui eſt adreſſé. 1599.

Ce que tu compoſois au ſiege de Mayence.

Cette Tragédie eſt le ſeul Ouvrage que nous ayons de cet Auteur. On ne ſçait ce qui l'empêcha de faire paroître les deux autres qu'il avoit promis, dans le premier deſquels il vouloit faire voir les religieuſes Amours d'Olind & Sophronie : & dans l'autre les beautés, les ruſes, & les alléchemens de la belle Princeſſe Armide, amoureuſe de Renaud.

1599.

OCTAVIE,

FEMME

DE L'EMPEREUR NÉRON;

TRAGÉDIE ANONYME.

QUoique l'Auteur de cette Tragédie n'aît pas voulu ſe faire connoître, il nous apprend cependant que l'Anagramme de ſon nom eſt

Un à luy m'ellut à gré.

Mais comme cette Piéce ne mérite aucun Analyſe, nous ne nous mettrons pas en peine de deviner le véritable nom d'un Auteur digne d'un parfait oubli.

LES LACENES, 1599.

OU

LA CONSTANCE,

TRAGE'DIE

D'ANTOINE DE MONCHRETIEN.

LE ſujet de la Tragédie eſt la mort de Cléomene, Roy de Sparte, priſe de la fin de la Vie de ce Prince, écrite par Plutarque.

L'Ombre de Thériclon vient annoncer à Cléomene qu'il verra bientôt finir ſon ſort à la Cour d'Egypte. Sur cet avis le Roy de Sparte prend la cruelle réſolution de s'arracher la vie, de peur qué ſes ennemis n'en diſpoſent à leur gré. Cette action convient à mon déſeſpoir, ajoute-t-il,

CLÉOMENE.

Moy, qui d'un cœur plus grand que n'eſtoit ma Cité,
Vainquis, & mon bonheur, & mon adverſité. (*a*)

(*a*) Le caractere de Cléomene eſt aſſez paſſable.

1599. Au ſecond Acte, Cratéſicléa, mere de ce Prince, vient faire part aux filles de Sparte, de l'eſpérance qu'on lui a donnée de la douceur du Roy d'Egypte. Cette joye change en pleurs au troiſiéme Acte. On vient dire à la Princeſſe que Cléomene n'eſt plus. Cratéſicléa au déſeſpoir, paroît cependant encore plus inquiéte de ſçavoir ſi ſon fils a péri par une mort honorable.

CRATÉSICLÉA.

Que je crains qu'une corde à ſon col attachée
N'ait ſuffoqué l'eſprit de ſa gorge empeſchée.

Phéax, ſoldat Lacédémonien qui fait ce récit, la raſſure, ajoutant que Cléomene aſſiſté d'un petit nombre d'amis, a ſuccombé ſous l'effort & la multitude des Soldats Egyptiens, après en avoir fait un ſanglant carnage.

Acte IV. Cratéſicléa reproche à ſes femmes le ſoin qu'elles ont pris pour la retirer de l'évanouiſſement où la fatale nouvelle de la mort de Cléomene l'a-

C'étoit un Prince entreprenant, & hardi juſqu'à la témérité. Monchrétien a peint avec plaiſir un caractere qui avoit beaucoup de rapport avec le ſien : mais ce qui eſt de ſingulier, & ce que Monchrétien ne pouvoit ſçavoir, c'eſt que la mort de ce Roy, & la ſienne ont été accompagnées de circonſtances à peu près ſemblables.

voit plongée. Une des Dames vient en diligence lui apprendre l'accident d'un des fils de ce Roy infortuné. 1599.

Votre fils s'eſt jetté d'une haute feneſtre
La teſte contre bas : envoyez-le querir.
Hélas ! Madame, il eſt en danger de mourir.

CHŒUR.

Au ſecours, au ſecours, compagnes, je vous prie.
S'il n'eſt encore mort, empeſchons ſa furie.

Le Roy d'Egypte arrive au cinquieme Acte, & apprenant que Cléomene s'eſt ſouſtrait à ſa vengeance, la fait retomber ſur la mere & les enfans de ce Roy, qu'il fait immoler, *au lieu de Vaches & d'Agneaux.*

1599.

SAINT CLOUAUD;

TRAGE'DIE

De Jean Heudon.

C'Eſt l'Hiſtoire de la converſion de S. Cloud, fils de Clodomir, Roy de France. Elle eſt trop connue pour en donner un Extrait, d'autant plus inutile, que l'on doit être perſuadé qu'Heudon étoit bien éloigné de vouloir réformer l'uſage de preſque tous les Poëtes ſes contemporains, qui pour éviter les frais d'une expoſition, donnoient une Hiſtoire complette des Héros de leur Tragédie, qui, à proprement parler, commençoit, & étoit finie dans l'eſpace du cinquieme Acte. Nous ne nous arrêterons ici qu'à quelques endroits ſinguliers.

Belleroche, Ecuyer de Clotaire, vient demander à Clotilde ſa derniere réſolution ſur le ſort des trois fils de Clodomire, de ſouffrir qu'ils ſoient égorgés, ou renfermés dans un Cloître.

La

La Reine qui ne peut croire que ſes propres enfans s'abandonnent à cet excès de férocité, rejette abſolument la derniere condition. 1599.

CLOTILDE.

Il n'eſt pas quelque Scythe, il n'eſt pas un Tartare :
Je ne l'ay pas conçû ſur la rive barbare
Du Phaſe aux flots glacés, où la pucelle apprend
A meurtrir ſon germain, la mere, ſon enfant :
Je ne l'ay pas nourri dans les roches riphées
Qu'on n'apperçoit jamais du Soleil eſchauffées.

A ſon retour, Belleroche rend compte de ſa commiſſion. Je viens de voir la Reine votre mere, dit-il à Clotaire.

BELLEROCHE.

L'eſpée elle a choiſie.

CLOTAIRE.

Elle veut voir de mort leur poitrine ſaiſie
A ſes enfans ?

BELLEROCHE.

Pluſtoſt que de les voir tondus,
Et dedans un Convent eſtre Moynes rendus.

CLOTAIRE.

1599. Et bien donc, ſon envie en ſera toſt paſſée.
Elle veut voir la dague en leur gorge enfoncée ?
Elle les veut voir morts ? Et par le Dieu vivant,
Elle ne verra plus différer plus avant
Ce qu'elle a ſouhaité. Elle a droit, c'eſt ma mere,
Vrayment c'eſt bien raiſon que je luy obtempere.
Un Convent luy deſplaiſt ? Ils n'y entreront pas :
Le treſpas luy agrée ? Ils auront le treſpas.
Son vouloir ſera fait.

Clotaire enfonce un poignard dans le ſein de Théodoald l'aîné de ſes neveux. Le ſecond appellé Gontran, arrive, & pâlit à la vue du corps ſanglant de ſon frere.

GONTRAN.

Mon Oncle, hélas ! pourquoy vous plaiſt-il que je meurre ?

CLOTAIRE, *le frapant de ſon poignard.*

Ce coup vous l'apprendra.

Le troiſiéme qui eſt Clouaud eſt ſauvé par les ſoins du Comte d'Artois, ce jeune Prince va trouver la Reine, à

qui il raconte la cruauté de ſes Oncles, & ſurtout de Clotaire. 1599.

CLOTILDE.

Peut-on avoir ſans plus l'ame tant impiteuſe,
D'effroyer des enfans d'une peur ſi hideuſe ?

CLOUAUD.

S'il s'en fut contenté, ce ſeroit peu de cas.

Le Comte d'Artois ſurvient, & tandis que lui & la Reine ſongent à la ſûreté de ce jeune Prince, il les tire d'inquiétude :

CLOUAUD.

Ne vous tourmentez point pour mon regard, Madame,
Car je n'ay jamais eu ces grandeurs en mon ame,
Ils me veulent meurtrir afin de dominer ?
Mais dans une foreſt je m'en vais confiner.
Qu'ils prennent mon Royaume, & qu'ils me laiſſent vivre.

Il finit par cette réflexion.

Voyant que ces grandeurs n'ont ni foy, ni pitié,
Or permettez-moy donc de m'en aller, Madame.

La Reine lui dit adieu, en pleurant, & le Comte d'Artois ſe charge de le conduire à un Hermitage.

1600.

ULYSSE;

TRAGE'DIE.

DE JACQUES DE CHAMP-REPUS.

CE ſujet tiré de l'Odyſſée d'Homere, comprend le retour d'Ulyſſe dans Ithaque, & la façon dont il ſe vengea des Amans de ſa femme. Rapportons les deux paſſages ſuivans, comme un échantillon de la Poëſie de l'Auteur. (a) A la fin du premier Acte, Pallas conſeille à Ulyſſe de ſe déguiſer pour ſurprendre plus aiſément ſes Rivaux.

(a) JACQUES DE CHAMP-REPUS a compoſé cette Tragédie intitulé ULYSSE, qui parut en 1600. On ignore la vie de cet Auteur. A la fin de ſa Tragédie, on trouve quelques Poëſies de lui, & entr'autres un Sonnet adreſſé à Monſieur de la Marzelliere, Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante Hommes d'Armes, & Gouverneur des Ville, Château & Baronnie de Foulgere en Bretagne, ſur la *Polixene*, Tragi-Comédie. Le ſecond Quatrain finit par ce Vers,

Venez ouir Mandoze en l'Avril de ſes ans.

Autre Sonnet à M. du Moulin Bloc ſur la Tragédie de *S. Clement.*

PALLAS.

1600.

Oſte-moy ces habits, cette pompe Royale.
Oſte ce coutelas, prend un vieil habit ſale.
Fains que tu veux ſervir : mais cependant il faut
Sçavoir bien endurer.

ULYSSE.

Madame, il ne m'en chaut.
Pluſtoſt j'endureray cent mille baſtonnades;
Puiſque me conſeillez leur dreſſer embuſcades.

Au troiſieme Acte, Pénélope fatiguée des continuelles proteſtations amoureuſes de ſes pourſuivans, s'informe à Laërte de la ſource & des effets de la paſſion qui les cauſe.

PÉNÉLOPE.

Mon Pere, dites-moy (ſi vous avez loiſir)
D'où s'engendre l'Amour ?

LAERTE.

D'une paſſion folle.

PÉNÉLOPE.

Que peut faire l'Amour ?

LAERTE.

Les ſages il affolle.

PÉNÉLOPE.

Et qu'eſt-ce que l'amour ?

1600.

LAERTE.

C'eſt un enchantement.
Un doux venin couvert de morne penſement.

PÉNÉLOPPE.

Combien dure l'Amour ?

LAERTE.

Autant que fait la vie,

PÉNÉLOPPE.

Peut-il durer toujours ?

LAERTE.

Mourant, il reprend vie.

Convenons que l'Auteur auroit mieux fait de ne ſe pas propoſer des queſtions qu'il reſout ſi mal ; que cette converſation eſt tout-à-fait déplacée dans la bouche de Pénélope, qui eſt peinte ici un peu trop novice ; & que Laerte étant mort avant le retour d'Ulyſſe à Ithaque, étoit encore moins que l'Auteur en état d'y répondre.

TRAGE'DIE
DE LA DIVINE ET HEUREUSE VICTOIRE DES MACHABÉES SUR LE ROI ANTHIOCHUS,
De Jean du Virey.

1600.

JEAN DU VIREY Sieur DU GRAVIER, étoit natif de la Baſſe-Normandie, aux environs de Caen. Il ſuivit la profeſſion des armes dès l'année 1571. & s'étant attaché au Maréchal de Matignon, Lieutenant Général de la Province, ce Seigneur le fit entrer dans le ſervice, & le protégea avec tant de bonté, qu'il obtint enfin pour luy le commandement de la Ville, & du Château de Cherbourg. Du Virey remplit aſſez bien ce poſte, & paſſa le reſte de ſes jours à Valognes. Les guerres civiles étant aſſoupies, il employa ſes heures de loiſir à l'étude de la Poëſie, pour laquelle il avoit, à ce qu'il croyoit, beaucoup d'inclination, mais aucun talent. Il entreprit une traduc- VIREY DU GRAVIER.

1600. ion en Vers du Livre des Machabées, & excité par l'exemple des Poëtes Dramatiques de ſon tems, dont pluſieurs étoient ſes Compatriotes, il s'imagina qu'en détachant quelques centaines de Vers de ſon Poëme, il pourroit en compoſer une Tragédie, qui à la vérité n'a ni regle, ni ordre, & qu'il intitula LA MACHABÉE. Il préſenta cet Ouvrage à Madame la Maréchale de Matignon, épouſe de ſon Bienfacteur, avec une Epître Dédicatoire datée du 25 Mars 1596. Enhardi par ce coup d'eſſai, Du Virey créa une ſeconde Tragédie, de la même maniere que la précédente, ſous le nom de TRAGÉDIE DIVINE ET HEUREUSE VICTOIRE DES MACHABÉES SUR LE ROY ANTIOCHUS (a), qu'il fit paroître en 1600. après l'avoir préſentée & dédiée à

(a) L'Auteur n'a fait encore ici que traduire groſſierement le Livre des Machabées. Cette Tragédie, non plus que celle de la Machabée dont nous avons déja parlé (1), ne préſente aucune diſtinction d'Actes ou de Scenes. Dans celle-ci, l'Auteur introduit une Furie, qui ſortant des Enfers, ſuggere à Antiochus tous les mauvais conſeils, dont il fait uſage contre les Juifs. Cette furie accompagne toujours le Roy juſqu'à ſa mort effroyable, & rentre avec lui dans la ſombre demeure.

(1) Ci-deſſus page 509.

Monſieur l'Evêque de Coûtances : il avoit menacé le Public, dans cette derniere Epitre Dédicatoire, qu'il feroit peut-être voir le jour à ſon grand Ouvrage en entier, ſi le conſeil de ſes amis le jugeoit à propos. Il y a lieu de croire que dans leur nombre, il s'en eſt trouvé quelqu'un pourvu d'aſſez de jugement pour l'en empêcher ; car Du Virey n'a jamais fait paroître que ces deux Poëmes. 1600.

SICHEM, RAVISSEUR.

TRAGE'DIE

DE JACQUES DU HAMEL.

VOici l'Extrait de cette Tragédie, qui, quoique mauvaiſe, peut-être regardée comme une des pl paſſable du tems. Le caractere chem n'eſt pas ſans mérite, &c. reſſe infiniment.

Au premier Acte

1600. voir ſon fils Sichem accablé d'une affreuſe triſteſſe, dont on ignore la cauſe, exprime ainſi ſa douleur.

EMOR.

Ah! Roy qui n'eſt plus Roy, mais ſerf de la fortune,
Roy, non plus Roy, mais ſerf de la caverne brune,
Roy, non plus Roy, mais bien la proye du Deſtin,
Roy, non plus Roy, mais bien du hazard le butin.
Roy, non plus Roy, mais, las! un animal difforme:
Roy, qui ne retient plus de l'homme que la forme.

A peine a-t-il quitté la Scene, que Sichem arrive, & fait à Sobal ſon Confident, l'aveu de l'amour extrême qu'il reſſent pour la belle Dina. Ce Confident ſurpris de la violence de ſes feux, s'écrie

Où eſtes-vous Sichem?

SICHEM.

Hors de ma patience.

Cet Amant paſſionné enleve ſa maîtreſſe au ſecond Acte, & pour la conſoler, & appaiſer ſa famille offenſée, Emor, Sichem, & tous leurs Sujets reçoivent la Circonciſion. Le troi-

siéme Acte, qui est assez long, est terminé par le Chœur des Sichimites, qui déplore le malheur des Peuples soumis aux caprices de leurs Princes : & après une peinture, mieux faite qu'on ne s'y seroit attendu, du siécle d'innocence, suit une chanson sur l'aveuglement des Amans. 1600.

Siméon & Lévi desirans tirer vengeance de l'outrage du fils d'Emor, ouvrent l'Acte suivant en s'affermissans dans leur cruelle résolution.

LÉVI.

Tu sentiras que vaut la force de ce bras,
Soubs lequel aujourd'huy tout mort tu tomberas.
Et ton infame chair, ou plustost ta charogne,
Sera pour le repas d'une vieille léone.

SIMÉON.

Ce seroit estre à toy (salle bouquin) trop doux,
Qui t'ensevelirois dans la pance des loups.

LÉVI.

Ils sont tous circoncis, & voicy la vraye heure
Qu'il faut que de Sichem toute la race meure.

SIMÉON.

Ils trainent languissans un corps demi pasmé,
Qui a vuidé son sang par le lieu entamé.

1600. Mais je leur tireray, par le grand Ciel, j'en
jure,
L'eſprit deſià dampné, par une autre ouver-
ture.

Le maſſacre des Sichimites s'exécute à la fin de cet Acte, & au cinquiéme, Levi & Simeon ramenent leur ſœur, qui les yeux en pleurs, ſe jette aux pieds de Jacob.

DINA.

Ah ! Pere, je partis d'avecques vous pu-
celle ;
Mais tant que vous vivrez, vous ne me
verrez telle.

Après avoir répandu des larmes, Jacob reprend ſes fils avec aigreur, & maudit leur violence.

LÉVI.

La mort me ſera douce, après l'aſpre ven-
geance,
Qui a puni le tort d'une exécrable offenſe.

L'ADAMANTINE, OU LE DÉSESPOIR.

1600.

TRAGE'DIE

de JEAN LE SAULX D'ESPANNEY.

ATamalacq, Roy d'un Païs voisin du Pole Arctique, dit à Garamante sa femme, qu'il a promis la Princesse Bezemonde leur fille, à Selpion, Prince des Sauvages.

GARAMANTE.

Helas ! d'autres amours la pauvrete est espriſe.

ATAMALACQ.

Sans mon adveu ! de qui ?

GARAMANTE.

D'un François, ce dit-on.

ATAMALACQ.

Pour luy voir d'un beau poil duveter le menton ?
Ah ! non : je ne veux pas approuver cette Farce.
Je ſerois un veau d'Inde.

1600. Cependant Darimant (c'eſt le nom du Cavalier François) va dans un bois pour y ſoupirer à loiſir. Bezemonde conduite par Cilinde, Princeſſe de ſes amies, & confidente de ſes amours, arrive au même lieu, & lui demande le ſujet de ſes plaintes.

BEZEMONDE.

Qui peut à vos douleurs donner de l'allégeance ?

DARIMANT.

Je n'en puis eſpérer que par la jouiſſance.

BEZEMONDE.

Vous voulez, je le croy, de l'honneur abuſer ?

DARIMANT.

Non, mais bien, s'il vous plaiſt, ce jour vous eſpouſer.

CILINDE *les faiſant embraſſer.*

C'eſt aſſez mes amis, ſans plus de cavillage,
Donnez-vous, comme Eſpoux, la foy de mariage.
Vous eſtes mariez : ne reſte que la nuit,
Pour eſteindre vos feux.

Alfarin, Valet de Darimant, vient à l'inſtant annoncer que le vaiſſeau eſt prêt à mettre à la voile. Darimant ſe

leve, avec ſa compagnie, & prend le chemin du Port. Selpion ſurvient, le François met l'épée à la main & tue ſon rival, après en avoir reçu un coup mortel, dont il expire entre les bras de ſa maîtreſſe, qui ſe perce le ſein de déſeſpoir. On apprend qu'Atamalacq eſt mort ſubitement, de ſorte qu'il ne reſte plus que la Reine Garamante, pour faire enterrer tous ces perſonnages. Pourroit-on refuſer à ce Poëme le titre de Tragédie ? 1600.

LE SAULX D'ESPANNEY.

Jean le Saulx d'Espanney, Auteur de cette Tragédie, qui fut imprimée en 1600. la dédia à Meſſire Gilles de Seran, Seigneur d'Andrieu, de Canivet & d'Yclon. Comme la piéce eſt des plus foible, d'Eſpanney qui s'en eſt apperçu, a cru devoir la faire précéder par les Vers ſuivans, qui témoignent le peu de tems qu'il dit avoir employé à la compoſer, & la raiſon qui l'a déterminé à la rendre publique.

Sçachez que dans trois jours
J'ay parfiny le cours
De cette œuvre amoureuſe,
Pour pluſtoſt la donner
A la nuit ténébreuſe,
Que de l'abandonner.

1600. Quoiqu'une telle fécondité dût faire craindre une multitude d'Ouvrages de cet Auteur, cependant on n'en connoît point d'autre que celui dont on vient de parler, ſoit qu'il n'ait pas eu le tems de les faire paroître, ſoit qu'il n'en ait pas eu la commodité.

PRYAM, ROY DE TROYE, TRAGE'DIE

DE FRANÇOIS BERTHRAND.

A Juger de la Piéce par le titre, on croiroit qu'elle ne contiendroit que la mort de Priam, & on ſe tromperoit fort. L'Auteur (a) pour mettre les Spectateurs mieux au fait, fait entrer dans ſon action, toute l'Hiſ-

(a) FRANÇOIS BERTHRAND, né à Orléans, compoſa cette Tragédie de PRYAM, ROY DE TROYE, qu'il dédia à Madame de la Loüe. Il ne fit paroître ſa Piéce qu'en 1600. On ignore entierement la vie de cet Ecrivain, qui à la réſerve de cet Ouvrage, n'a rien donné au Public.

toire de la guerre de Troye, en commençant par le Jugement de Paris, qui forme le premier Acte. 1600.

PARIS, *regardant les trois Déesses.*

Bons Dieux! que j'ay d'amours! Amour, que j'ay de Dieux
Dans le cœur, dans les os, dans le sein, dans les yeux!

Au second, Paris comptant sur les promesses de Vénus, prend la résolution de ravir Hélene à Ménelas. Il voit cette Princesse dans l'Acte suivant. Hélene craignant que ce nouvel Amant n'ait pas assez de fermeté, montre quelque répugnance.

HÉLENE.

Serois-tu bien Thésée, ou quelqu'un de sa race?
Lequel estant ravi des appas de ma grace,
Me ravit par amour, puis après me rendit,
Et par armes jamais, sot, ne me deffendit.
Sot, qui ne devoit pas cette audace entreprendre,
S'il ne vouloit aussi par armes me deffendre.

Le quatriéme Acte, contient l'assemblée des Grecs au sujet de l'enlévement d'Hélene, & le sacrifice d'Iphigénie.

Cette disposition d'Actes force l'Auteur, en supprimant entiérement

1600. qui ſe paſſa devant Troye, que l'on ſuppoſe être arrivé dans l'eſpace du quatriéme au cinquiéme Acte, à remplir ce dernier par le récit que fait l'Ombre d'Hector, des malheurs & de la priſe de cette Ville. Priam fait enſuite un monologue, ſur le même ſujet, mais l'arrivée de Pyrrhus interrompt un peu bruſquement le fil de ſon diſcours.

PYRRHUS.

Tu radotes, Vieillard,

. . . . . .

Tu as beau pendre au col l'idole à Jupiter,
Idole ſans pouvoir, qui ne te peut oſter
Du danger qui te preſſe. Hé ! pauvre créature,
Penſes-tu que les Dieux ayent ſoin de la Nature
Ni de ce qui ſe fait entre nous ici-bas ;
De celuy que l'on tuë, ou que l'on ne tuë pas ? (*a*)

En achevant ces mots, Pyrrhus lui perce le ſein, & termine d'un ſeul coup la Tragédie, & la vie de ce Roy infortuné.

(*a*) Ce diſcours ne doit pas paroître extraordinaire dans la bouche d'un Payen, qui comme l'on ſçait, ne connoiſſoit point la Providence Divine, & attribuoit ſes effets aux Deſtinées.

LES AMOURS DE DALCMÉON, ET DE FLORE,

1600.

TRAGÉDIE

D'ETIENNE BELLONE (a).

DAlcméon, Gentilhomme d'une agréable figure, ayant osé lever les yeux sur De Flore, fille d'Atamente, Roy de Thébes, lui fait en tremblant l'aveu de son amour. La Princesse re-

(a) ETIENNE BELLONE, Tourangeau, n'est connu que par cette mauvaise Piéce à qui il a voulu donner le nom de Tragédie, & qu'il a dédiée au Sieur Cousin, Seigneur du Vivier. L'Ouvrage parût en 1600. & fut imprimé avec quatorze Sonnets du même Auteur. On trouve aussi à la tête de sa Tragédie quelques autres Sonnets de *Lainé* de Nogent le Rotrou, de *Du Maine*, & de *le Marquant*, Parisien, amis de l'Auteur: qui a tiré le sujet de cette Tragédie d'un Roman aussi mépriſable, imprimé sous le même titre en 1599. Le Heros se nomme Dalcméon, & non Alcméon, comme on le trouve annoncé dans quelques Catalogues.

1600. jette d'abord ſes propoſitions avec beaucoup de fierté, mais épriſe au même inſtant du même feu, elle ſe radoucit au point de donner un rendez-vous à ſon Amant, qui encouragé par cette marque de bonté, veut embraſſer ſa Maîtreſſe, & voit avec joie que ſon audace ne lui déplaît pas.

DE FLORE.

Mon fils, tout eſt à toy, approche cette bouche.

DALCMÉON.

Le Pactole n'a point de ſi riche préſent.

DE FLORE.

Recommence, mon cœur.

Comme De Flore ſçait que le Roy veut la marier au Prince Lapſide, pour éviter cet engagement, elle propoſe à Dalcméon de l'enlever avec Tramille ſa Confidente. Tandis que nos Amans ſe préparent à la fuite, l'Ombre du pere d'Atamente, vient l'inſtruire de ce deſſein. Le Roy profite de cet avis, & fait arrêter De Flore avec ſa Compagnie.

ATAMENTE.

Viença, indigne objet, de ma mort le flambeau.

. . . . . .

Mais, qui eſt ce coquin?

DE FLORE. 1600.

L'honneur des Cavaliers.

C'eſt un Prince parfait.

ATAMENTE.

Oüi, en choſe imparfaicte.

Oſtez moy ces coquins, arrachez cette peſte :

Qu'on les faſſe mourir, & puis qu'on s'en enqueſte.

Dalcméon ſupportant ſon malheur avec patience, n'eſt inquiet que du ſort de ſa Princeſſe, lorſque l'Ombre de l'Epouſe d'Atamente, s'interreſſant au bonheur de ſa fille, la ramene à ce Cavalier. Ces deux Amans ſe trouvans réunis, contre toute eſpérance, oublient le danger où ils ſont, & profitans de leur liberté, vont enſemble dans une Forêt, pour s'y entretenir avec plus de tranquillité. Atamente qui découvre leur retraite, vient troubler la joie qu'ils goutent, & faiſant ſaiſir De Flore & ſon Amant, ordonne qu'on les jette dans une obſcure priſon.

ATAMENTE.

Attrapez ce vipere :

Attrainez, attrainez ; te voila miſérable.

1600.

DALCMÉON.

Sire ', c'eſt à moy ſeul qu'appartient ce ſupplice.

. . . . . .

Pardonnez, s'il vous plaiſt, Madame eſt innocente.

C'eſt ici que Dalcméon, déſeſpérant de recouvrer ſa Maîtreſſe, & ſa liberté, prend la réſolution de ſe percer le ſein, & l'exécute en diſant.

Adieu, Flore, mon cœur, & ma ſeule penſée.
Adieu, il faut laiſſer ce monde malheureux
Pour habiter le Ciel, ſéjour des Bienheureux.
Seigneur, c'eſt en tes bras que mon eſprit j'envoye :
Ouvre le Paradis, & lui monſtre ſa voye :
Mais j'eſcriray ces vers, avant que de périr.
C'eſt un Amant qu'Amour a contraint de mourir.

De Flore s'empoiſonne pour ne pas ſurvivre à ſon Amant, & Tramille, après avoir reproché au Roy ſa cruauté, dans les termes les plus forts, ſuit l'exemple de ſa Maîtreſſe.

TRAMILLE.

Survy, monſtre puant, que tout malheur t'arrive,
Tandis que je m'en vais ſur l'infernal rive.

ATAMENTE.

Sus, Atamente, ſus, en l'enfer dévallons.... 1600.
Hé que faire en enfer ?.... Il n'y a point de ſupplice
Qui ſoit aſſez cruel, pour approcher mon vice.
Qu'on m'allume du feu, ... apportez des cordeaux :
Qu'on m'attache le col ..... Ha ! je ſens des bourreaux
Qui pincettent mon cœur, & tirent mes entrailles
Avecques des fers chauds, & flambantes tenailles.
Chers, Enfans, pardonnez à ma ſévérité.....
Secours, amis, ſecours..... l'Enfer..... ô cruauté,
A logé dedans moy une rage deſpite,
Qui veut que dans l'Enfer, mon corps ſe précipite.

ARCADE, *ſon Confident, pleurant.*

Je vais ſuivre le Roy, faites porter ces corps
Pour les enſevelir dans la tombe des morts.

1600.

DAVID
OU
L'ADULTERE,
TRAGE'DIE
D'ANTOINE DE MONCHRÉTIEN.

DAvid éperduëment amoureux de Bethſabée, cherche vainement des moyens pour cacher ſon crime, & la groſſeſſe de ſa Maîtreſſe. Urie qui a de violens ſoupçons ſur la ſageſſe de ſa femme, refuſe obſtinément de la voir. Pour tirer le Roy de cet embarras, Nadab, ſon Confident, lui conſeille de faire aſſaſſiner ce mari importun. Non, répond David, je ſçais un moyen plus aſſuré, je veux qu'Urie ſoit lui-même le porteur de l'arrêt de ſa mort.

O le brave deſſein! la belle invention!

S'écrie Nadab. A la fin du troiſiéme Acte, Urie reçoit du Roy une lettre pour remettre à Joab. Au quatriéme, on

on vient apprendre à David que les ennemis ont fait une vigoureuſe ſortie, mais qu'ils ont été repouſſés avec la même vivacité. Le Meſſager ajoûte qu'Urie a perdu le jour dans cette action, après avoir donné des preuves éclatantes de ſa valeur. Ce Prince feint une douleur exceſſive à cette nouvelle. 1600.

Bethſabée fondante en pleurs, ouvre le cinquiéme Acte. David s'approche pour la conſoler, & trouve tant de graces dans les larmes de cette belle Veuve, que j'aloux du ſort d'Urie, il s'écrie avec tranſport.

Ton deüil, chere Maiſtreſſe, a trop long-tems duré.
Je voudrois eſtre mort, pour eſtre ainſi pleuré.

Conſolez-vous, lui dit-il, ſi le Ciel vous ôte un ſujet, il vous rend un Roy. Peu de tems après arrive Nathan, envoyé de la part du Seigneur.

NATHAN, *à part.*

L'Arreſt donné de Dieu, contre toy je prononce.
Je m'en vay l'aborder. A propos, je le voy.

David ſurpris à la vue du Prophéte, lui demande le ſujet de ſon arrivée. Nathan implore ſa juſtice contre un

1600. Seigneur violent, qui a enlevé une Brebis qui compoſe tout le bien d'un pauvre homme. Le Prince irrité contre cette injuſtice, demande quel eſt le criminel, qui a oſé la commettre.

NATHAN.

C'eſt toy, faux hypocrite, hypocrite, c'eſt toy.

Le Prophéte lui annonce enſuite les fléaux que le Ciel irrité va employer pour la punition de ſon forfait. Le Roy gémit, & confeſſe ſon péché. Ce n'eſt pas tout, ajoute Nathan,

L'Enfant qui naiſtra de cet engroſſement,
Sera demain porté du ventre au monument.

David reconnoît l'énormité de ſon crime, & implore la miſéricorde du Ciel, par une priere qui contient une Paraphraſe du *Miſerere*.

ACTEURS.

1600.

NOus croyons devoir terminer ce Volume en rapportant quelques faits ſur les Acteurs qui parurent ſur la fin de ce ſiécle. Ce n'eſt que depuis 1600. qu'on commence à trouver les noms de ceux qui repréſentoient ſur le Théatre de l'Hôtel de Bourgogne, & ſur celui du Marais : mais ces noms, pour la plûpart, ne ſont accompagnés d'aucuns renſeignemens ſur la naiſſance de ces Acteurs, ſur les différens événemens de leur vie, ni enfin ſur leurs talens. Ainſi nous prions le Lecteur de nous accorder ſon indulgence ſur la ſéchereſſe de quelques-uns des articles ſuivans.

MARIE VERNIER.

MARIE VERNIER.

Femme de Mathurin le Févre, qui prit le nom de la Porte, lorſqu'il monta ſur le Théatre, eſt la plus ancienne Comédienne du Marais. Il y a toute apparence qu'elle étoit de la premiere Troupe qui s'y forma en 1600. car l'Abbé de Marolles dans ſes Mé-

1600. moires, à l'année 1616. en parle comme d'une Actrice prête à finir ſa carriere pour le genre Théatral : Voici ſes termes.» Et pour la Comédie, où il nous » menoit quelquefois, lorſque cette fameuſe Comédienne, appellée la Porte, montoit encore ſur le Théatre, » & qu'elle ſe faiſoit admirer de tout » le monde avec Valeran. »

LA PORTE. MATHIEU LE FÉVRE, LA PORTE. Comédien du Marais, & mari de l'Actrice dont nous venons de parler, ſemble avoir été le chef de ſa Troupe; car dans la Sentence du 13. Mars 1610. qui condamne les Comédiens repréſentans à l'Hôtel d'Argent au Marais, à payer aux Doyens, Maîtres & Gouverneurs de l'Hôtel de Bourgogne, trois livres tournois, par chaque jour de repréſentation; La Porte y eſt ſeul dénommé pour ſes Camarades.

VALERAN. VALERAN LE COMTE. Acteur de la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne * paſſa dans celle du Marais, où il joua avec la célébre Demoiſelle La Porte, ainſi qu'on vient de le voir par le paſſage des Mémoires de l'Abbé de Marolles que nous venons de

* En 1608. Valeran repréſente encore à l'Hôtel de Bourgogne.

rapporter. Valeran étoit en poſſeſſion des premiers rôles de ſa Troupe. 1600.

JACQUES RESNEAU. RESNEAU.

Comédien de l'Hôtel de Bourgogne, ne nous eſt connu que par l'Arrêt du Parlement du 19. Juillet 1608. rendu entre Nicolas Joubert, Prince des Sots, & les Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne, que nous avons rapporté plus haut.

PÉRINE. PE'RINE.

Nom d'un perſonnage introduit dans les Farces qu'on repréſentoit au commencement du ſiécle paſſé. L'Acteur qui avoit adopté ce caractere, n'eſt point connu par ſon propre nom. Il jouoit traveſti en femme avec Gaultier Garguille. C'eſt ce que nous apprenons de deux paſſages de l'Abbé de Marolles. Le premier ſe trouve dans ſes Mémoires à l'année 1616. où après avoir parlé de la Demoiſelle La Porte, & de Valeran, il ajoute : « Et » que Périne & Gaultier étoient des » originaux qu'on n'a jamais ſçû imi- » ter. » Le ſecond eſt tiré du dénombrement des Auteurs, page 411. « De- » puis la mort de Périne, qui de ſon » tems, ſous Valeran & La Porte, fut » un perſonnage incomparable. »

1602.

DAME GIGOGNE.

DAME GIGOGNE. Caractere imaginé par un Acteur dont nous ne connoiſſons point le véritable nom, & qui ſuccéda à celui qui avoit joué le rôle Périne. L'Abbé de Marolles dans ſon dénombrement des Auteurs, page 411. parle de Dame Gigogne.

LE DOCTEUR BONIFACE.

LE DOCTEUR BONIFACE. Acteur de la Troupe de l'Hôtel de Bourgogne, qui ne nous eſt connu que ſous ce nom de Théatre, qu'il adoptoit dans les Farces, & dans les Piéces comiques.

LA FONTAINE.

LA FONTAINE. ÉTIENNE RUFIN, dit LA FONTAINE, Comédien, eſt nommé comme camarade & aſſocié de Flechelle, La Fleur, & Belleville, dans la Sentence du 16. Février 1622. rendue au profit des Confreres de la Paſſion. L'Abbé de Marolles en parle auſſi dans ſes Mémoires.

Voyez Tom. III pag. 600. Note. a

Fin du Troiſiéme Volume.

APPROBATION.

J'A I lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier, le Troiſiéme & le Quatriéme Volume de l'*Hiſtoire du Théatre François*. A Paris ce dix-huit Janvier 1745.

Signé, SOUCHAY.

PRIVILEGE GENERAL DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & feaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hotel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillis, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos juſticiers qu'il appartiendra, SALUT, Notre bien amé, PIERRE GILLES LE MERCIER, Imprimeur-Libraire à Paris, ancien Adjoint de ſa Communauté, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titre, *Examens particuliers pour tous les jours de l'année*; *Hiſtoire du Théatre François*; *Cours de Chirurgie, dictée aux Ecoles de Medecine, par M. Col de Vilars*, s'il nous plaiſoit de lui accorder nos Lettres de Priviléges pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, d'imprimer leſdits Ouvrages en un ou pluſieurs Volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, & faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de douze années conſécutives, à compter du jour de la date des Préſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & conditions qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance: comme auſſi à tous Libraires & Imprimeurs, & autres, d'imprimer faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire leſdits Ouvrages, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement ou autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à

Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. Avant que de les exposer en vente, les Manuscrits ou imprimés qui auront servis de copie à l'impression desdits Ouvrages, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque *Publique*, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Présentes: DU CONTENU DESQUELLES vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement: VOULONS que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires foi soit ajoûtée comme à l'Original: COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Versailles le trentiéme jour du mois d'Avril, l'an de grace mil sept cent quarante cinq, & de notre Regne le trentiéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, SAINSON.

Registré sur le Registre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 442. *fol.* 382. *conformément au Réglement du* 28. *Février* 1723. *A Paris le* 25. *May* 1745.

Signé, VINCENT, *Syndic.*